This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

GESELLSCHAFT
FÜR LOTHRINGISCHE
GESCHICHTE UND ALTERTUMSKUNDE

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA LORRAINE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME VINGT-NEUVIÈME

LIBRARY
MAR 8 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

METZ
IMPRIMERIE DU „MESSIN"
1920

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA LORRAINE

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA LORRAINE

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

TOME VINGT-NEUVIÈME

METZ
IMPRIMERIE DU „MESSIN"
1920

Digitized by Google

Digitized by Google

DD 801
A 31 G4
v.29-30

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos vii

Statuts de la Société d'Histoire et d'Archéologie xiii

ARTICLES DE FOND

G. Thiriot. L'obituaire des Prêcheresses de Metz 1

L. Germain de Maidy. Sur le prétendu Claude-Henri des Armoises, baron d'Anderny, vers 1617. – Philibert des Armoises, seigneur de Tichémont (xve siècle). – Joffroy d'Apremont, seigneur de Tichémont (xive siècle). – Sur la seigneurie de Lorry-lès-Metz au commencement du xvie siècle 91

P. Lesprand. L'anoblissement du Chapitre de la Cathédrale de Metz 109

J.-B. Kaiser. Matthias II Durrus, abbé de Villers-Bettnach, 1591-1614. – Procès-verbal de délimitations de frontières en 1661 143

BIBLIOGRAPHIE

P. A. J. Bibliographie lorraine (Metz et Moselle), 1914-1920 . . . 200

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

Auguste Longnon et l'abbé Victor Carrière. Pouillés de la province de Trèves. **(N. Dorvaux)** 235

A.-H. Jungk. Regesten zur Geschichte der ehemaligen Nassau-Saarbrückischen Lande. **(N. Dorvaux)** 236

L. Duchesne. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. III. **(R.-S. Bour)** 237

R. Parisot. Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés). Tome I. Des origines à 1552. **(J.-B. Kaiser)** . 239

R. Parisot. Les origines du christianisme dans la première Belgique (iiie-ve siècle) **(R.-S. Bour)** 242

Jean-Julien. Nouveau guide de Metz. – Metz pittoresque. Les rues et places de la cité. **(R.-S. Bour)** 243

Justin Hirtz. Notre Esplanade. **(R.-S. Bour)** 247

Digitized by Google

Pages

J.-B. KAISER. Die Anfänge des Observanz in Metz. – War der hl. Bonaventura in Metz? – Ein Brief des Provinzials Fodéré an der Kardinal de Givry. – Ein inedierte Brief über P. Angelus von Joyeuse. – Schenkung eines Lothringers zu Gunsten der Gnadenkapelle von Luxemburg. – Die Besitzungen des Priorates Mariental in Lothringen. – Die Einführung der Orvalianer-Observanz in Beaupré. – Das Visitationsprotokoll des Klosters Werschweiler vom Jahre 1473. – Einige Urkunden zur Geschichte des Cistercienser Ordens im Anfange des XVII. Jahrhunderts. **(R.-S. Bour)** 248

Jean-E. GODEFROY. Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution. **(G. Thiriot)** 251

Paul MÉDINGER. Armorial de l'ancienne noblesse du Grand-Duché de Luxembourg. **(J.-B. Kaiser)** 252

E. ESPÉRANDIEU. Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome VI. **(R. Clément)** 253

H. OMONT. Inventaire des collections Emmery et Cloüet-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine conservées à la Bibliothèque Nationale. **(P. A. J.)** 255

CH. AIMOND. Nécrologe de l'abbaye de Gorze. **(G. Thiriot)** 256

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Dieu aidant, la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine est entrée dans la trente-troisième année d'une carrière parcourue avec éclat et utilité; mais, si sa croissance a été extrêmement rapide, il était réservé à ses années de maturité de traverser la tourmente sans égale de la dernière guerre. Son existence a été compromise et nous ressentons encore les pénibles contre-coups de la tempête terrible qui l'a désemparée. Grâce à ces hommes ardents de cœur, fermes dans leurs conceptions et hardis au labeur, entre les mains desquels la Société confiante a remis ses destinées dans l'assemblée générale du 10 juillet 1919, la crise a pu être dominée. Restent cependant ses conséquences : une grande gêne financière due surtout au placement en Allemagne des capitaux économisés au cours de plantureux exercices, un amoindrissement très sensible de l'effectif des sociétaires causé par les décès de guerre, par le bouleversement des fortunes et des situations individuelles, par l'exode des fonctionnaires de la nation vaincue, enfin les exagérations de la vie chère qui ont pour répercussion des frais inouïs d'imprimerie, menaçant d'épuiser les dernières ressources de la Société. Heureusement elle a su se conserver et s'acquérir des sympathies très vives qui ont aidé à son relèvement. Le généreux concours d'amis dévoués de la première et de la dernière heure a facilité la tâche du Comité, qui l'administre avec un mandat triennal. Aussi a-t-elle repris aujourd'hui son activité dans le champ de l'histoire et de l'archéologie avec l'enthousiasme d'antan ; des travailleurs s'avancent dans le sillon qu'elle rouvre et les prochaines années verront lever, croître et mûrir les encourageantes moissons du savoir humain, dues à ses recherches historiques, à ses investigations archéologiques, à sa discipline intellectuelle, à son souci du passé de la Lorraine.

Dans les lignes qui vont suivre nous nous sommes proposés de rappeler, avec le plus de concision possible, l'origine et le développement de la Société, de montrer ce qu'elle a été autrefois et ce qu'elle doit rester.

Digitized by Google

La Société d'Histoire et d'Archéologie a été fondée le 13 octobre 1888 à l'instigation d'un président de la Lorraine, le baron de Hammerstein, qui avait du goût pour l'étude du passé et de ses monuments. Il trouva un auxiliaire très actif et très disposé à seconder son initiative en la personne du directeur des archives du département, M. Georg Wolfram. Celui-ci devint le secrétaire du nouveau groupement et sut lui imprimer, dès les premières années, une marche vraiment scientifique, qui aboutit à la production de travaux accueillis avec la plus grande faveur, tant par les érudits, que par ceux qui ne demandent à l'histoire qu'un délassement ou la satisfaction d'une curiosité passagère. Désormais les bureaux des archives, installés à Metz dans les dépendances de la préfecture, seront le siège de la Société et comme le laboratoire de son œuvre littéraire. On ne saurait cependant passer sous silence l'action permanente et éclairée du Comité, recruté parmi les membres de la Société les plus dévoués et les plus capables de travailler selon les vues de ses inspirateurs, qui demeuraient toujours le haut représentant du gouvernement et son délégué aux archives.

Beaucoup de ceux qui répondirent les premiers à l'appel du fondateur en 1888 ont aujourd'hui disparu ou se sont séparés de nous à la suite des derniers événements, mais on est heureux d'en rencontrer encore quelques-uns dans nos rangs, comme MM. Houpert, rédacteur en chef du journal „Le Lorrain", Alexis Weber, membre du Conseil général et banquier à Boulay, Léon Zéliqzon, professeur en retraite du lycée de Metz, Henri Lerond, instituteur en retraite à Destry. Les trois premiers sociétaires cités font encore partie du Comité renouvelé le 15 avril 1920 et qui a assumé la tâche de faire revivre les meilleures traditions de la Société, en lui remémorant les exemples laissés par nos ainés.

C'est d'ailleurs à ceux-ci que revient tout l'honneur d'avoir en un fort court espace de temps assuré le développement de la Société qui prit un merveilleux essor sous leur impulsion. Attirés par une propagande plus discrète qu'on ne l'a dit, séduits autant par son activité laborieuse, par la probité de ses travaux, que par le maintien de la langue française jusqu'à la guerre et même par l'appel à des érudits de l'ancienne France, ses membres devinrent assez nombreux pour lui procurer des moyens d'existence en rapport avec les vues très larges de ses dirigeants. En 1913, la Société réunissait plus de treize cents adhérents et, parmi eux, quarante-quatre communes et soixante-dix bibliothèques. Ses recettes s'élevaient à près de vingt mille francs et ses dépenses à environ seize mille francs. Elle entretenait les relations les plus cordiales avec un grand nombre de sociétés et d'établissements scientifiques des pays étrangers, en échangeant ses publications avec les leurs.

Digitized by Google

Parmi tous ces fervents amis de l'histoire et de l'archéologie entrés dans ses rangs, la Société put toujours s'enorgueillir de dénombrer une forte majorité de Lorrains, de fils de ce pays même dont elle se proposait d'étudier le passé, de remettre en lumière les monuments, les usages, l'ancien art rustique et urbain, le folklore, quantité de choses devenues peut-être vétustes mais restées toujours intéressantes et même instructives pour bien comprendre ce qu'est le présent. En parlant de cette pluralité des membres lorrains, n'est-il pas nécessaire de détruire une légende qui pourrait trouver un certain crédit soit auprès des fonctionnaires nouvellement arrivés dans le département de la Moselle, soit auprès des gens timorés? En effet, des esprits quelque peu chagrins et enclins, dit-on, à la suspicion, ont répandu le bruit que notre Société, celle qui a été restaurée par M. le préfet Mirman en 1919, — aurait conservé des tendances germaniques et ne méritait pas la faveur publique qui lui avait été largement dispensée jusqu'ici. Cependant, bien que nous puissions supposer qu'elle ait été fondée en 1888 avec une arrière-pensée de propagande par les dominateurs d'alors, elle était devenue toute lorraine à cause de son essor même et parce qu'elle était loyale dans son activité scientifique, et préoccupée de la seule vérité historique. C'est ainsi que son œuvre n'a fait qu'établir le caractère bien français de ce pays, affirmé au cours des âges par tous ses écrivains, tous ses constructeurs dont les témoignages se trouvèrent sans cesse remis sous les yeux de nos contemporains, souvent même par la plume d'auteurs germaniques. Tant l'âme lorraine est toujours demeurée fidèle à ses affections françaises, grâce à cette obstination patiente qui est une de ses vertus. Puissions-nous toujours la mieux cultiver et la muer en un ardent patriotisme, afin que soit resoudés à jamais les deux tronçons de cette Lorraine, jadis déchirée par le traité de Francfort!

L'effort de la Société d'Histoire et d'Archéologie s'est manifesté par la publication d'un annuaire et de documents historiques, par des conférences, par des excursions, par la recherche ou le soutien de tout ce qui pouvait favoriser l'essor littéraire, artistique et économique de la région lorraine.

L'œuvre dominante a été et restera toujours l'annuaire. Paraissant chaque année de 1889 à 1914 sous la figure d'un ou deux volumes, qui comprenaient plusieurs centaines de pages, il formait, jusqu'à la guerre, une imposante collection de vingt-six tomes répartis en trente et un volumes, dont les premiers sont épuisés. A côté d'une documentation historique ou archéologique de sévère venue, ils renferment des fragments d'histoire générale de la région lorraine, des comptes rendus critiques d'ouvrages au fur et à mesure de leur sortie des presses, parfois une bibliographie locale complète, par exemple dans les premiers

Digitized by Google

volumes de la collection, des rapports du secrétaire résumant les principaux événements de la vie de la Société pendant l'année écoulée, des nécrologies, enfin la liste tenue à jour des membres. En 1913 est venue s'ajouter à ces matières une table générale indiquant les travaux insérés dans les vingt-cinq tomes publiés depuis l'origine. Cette table condense toute la production de l'annuaire et montre parfaitement quelle est la sérieuse valeur de celui-ci, valeur attestée par l'éminent historien de Nancy et de l'Alsace, M. le doyen Christian Pfister de l'Université de Strasbourg, quand, parlant des publications de notre Société, il écrivait en 1912,[1]) „il ne nous en coûte pas d'affirmer — parce que c'est la „vérité, — que dans l'ensemble la valeur scientifique des vingt-deux „volumes parus jusqu'à ce jour est supérieure à celle des anciennes „collections messines".

La guerre de 1914 a jeté le trouble dans la belle ordonnance des impressions de la Société et entravé leur périodicité. Les tomes 27 et 28 de l'annuaire sont réunis en un seul volume publié en 1916 et depuis cette année-là, jusqu'à l'armistice, la Société désorganisée n'a pu faire paraître aucun annuaire. Le tome 29 qui est présenté au lecteur dans cette introduction est le premier fruit de son réveil. Nous osons espérer qu'il ne paraîtra pas trop inférieur aux précédents, si l'on veut bien tenir compte de l'énorme amoindrissement des ressources de la Société et par contre de l'excessive cherté des frais de publication qui lui incombent.

L'annuaire s'augmentait de temps à autre de suppléments qui forment aujourd'hui une série en annexe, comprenant cinq ouvrages : parmi ces additions à l'annuaire, trois sont consacrées aux patois lorrains.

A côté de l'annuaire et de ses suppléments, on a créé, en 1901, une collection de textes intitulée : Sources de l'histoire lorraine. Pour les éditer, on a eu recours à une commission de travailleurs choisis dans les rangs de la Société. Leur tâche a été facilitée par l'affectation de ressources spéciales, qui sont devenues rapidement assez abondantes pour leur permettre d'élaborer un programme très vaste et qu'ils commencèrent aussitôt à réaliser. Dans cette collection on a donné le recueil des actes et des extraits de registres tirés du Vatican, qui se rapportent à l'histoire de la Lorraine et dont les deux premiers volumes dus à Sauerland vont de 1294 à 1370, et restent séparés d'un troisième volume, inédit par suite de la mort de l'auteur ; la chronique de Jacques d'Esch éditée par M. Wolfram ; les rôles des bans de tréfonds messins du XIIIe siècle reproduits par MM. Wichmann et Grimme en quatre volumes ; les cahiers de doléances présentés en 1789 par les commu-

[1]) Chr. Pfister, La Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés, Paris, Cerf, 1912, p. 44.

Digitized by Google

nautés d'habitants des bailliages de Boulay, Bouzonville et Metz, recueillis en deux volumes par MM. Dorvaux et Lesprand; le dictionnaire des patois allemands-lorrains compilés par Follmann. En résumé, le nombre des volumes édités par la Commission historique s'élève actuellement à dix, sur douze que comportait un premier programme auquel on avait limité les vastes projets émis à l'origine. C'est donc ce programme que nous nous efforcerons d'abord de réaliser en faisant paraître les cahiers des doléances des bailliages de Thionville, de Sarreguemines, de Bitche et d'autres non encore retrouvés, le troisième volume des documents du Vatican préparé par Sauerland.

Mais la Société ne se contentait pas de distribuer annuellement à ses membres des mémoires, auxquels s'ajoutaient des suppléments et, à prix très réduits, des éditions de textes historiques, à l'instar de tant d'autres groupements similaires; elle conviait aussi ses membres à des conférences et à des excursions. Les conférences, données surtout en hiver, portaient sur les sujets les plus divers, pourvu qu'ils se rattachassent à la Lorraine ou tendissent à faire comprendre certains aspects de sa nature physique, économique ou morale.

Quant aux excursions, elles avaient pour but de faire connaître aux adhérents soit des monuments de l'art médiéval et de la Renaissance, soit des vestiges préhistoriques, soit encore des restes de la civilisation gallo-romaine. Elles présentaient aussi cet avantage de rapprocher les membres messins de la Société des membres des groupes locaux fondés dans les chefs-lieux d'arrondissement de la Moselle, tels que ceux de Sarreguemines, de Thionville, de Sarrebourg, de Forbach. La rénovation des groupes entreprise en 1920, ainsi que la reprise des excursions esquissée dans la même année par notre participation au Congrès de la Société française d'Archéologie tenu à Metz le 21 juin 1920 et précédé la veille d'une excursion à Moulins, à Chazelles et à Scy, devront être, dès 1921, l'objet de la constante sollicitude du bureau de la Société.

Faut-il en outre redire quelle part la Société d'Histoire et d'Archéologie, fidèle aux traditions léguées par les Sociétés savantes de Metz disparues, a prise au développement du musée municipal du chef-lieu de la Lorraine? La collection archéologique du musée lui doit la plus grande partie de son accroissement, dû au dépôt des objets trouvés dans les fouilles pratiquées par la Société, ou acheminés sur le musée par son intervention. Car la Société n'a pas fait seulement de l'archéologie livresque ou discursive, elle a exécuté de nombreuses fouilles dans les tumuli, les mares ou mardelles, sur l'emplacement du grand amphithéâtre de Metz, dans les cimetières romains de Metz et du Sablon, à Tarquimpol, à Sarrebourg, dans les substructions de l'église ancienne

Digitized by Google

de Saint-Pierre, dans l'enceinte de la citadelle à Metz. D'autre part, pour sauver d'une destruction immédiate certains monuments encore debout, elle s'en est rendu propriétaire par don ou achat et les a restaurés à ses frais, peut-être même avec excès au gré des vrais connaisseurs, comme il est arrivé pour la monnaie de Vic, ou a consolidé leurs pans de murailles subsistants, par exemple les ruines du château de Frauenberg.

Non seulement la Société a pris part à toutes les expositions locales, mais encore elle a eu l'initiative de celles qui furent consacrées à Metz en 1889 aux vieux meubles de Lorraine, en 1890 aux anciennes images et plans de la ville de Metz, en 1906 aux faïences lorraines.

Enfin, une dernière forme de son activité a été la publication sous ses auspices et par son secrétaire aussi diligent qu'érudit, M. A. Ruppel, en 1917 et 1918, de deux almanachs qui offrent d'excellents modèles de cette littérature accessible à tous, aussi solide de fond que simple de forme, qui est la vulgarisation par de bons esprits des connaissances historiques, littéraires et scientifiques dans des livrets sans prétention.

Le présent annuaire continue la série des mémoires donnés par la Société à ses adhérents à chaque renouvellement de l'année et qui leur sont dus en échange de leurs cotisations. Il serait fort à désirer que l'abaissement des prix du papier et de l'impression permette de redonner aux annuaires à paraître un nombre de pages proportionné à l'importance de la Société et à la légitime ambition de ses auteurs. Un jour viendra peut-être où ce vœu pourra être exaucé, si la Société s'impose la plus sévère parcimonie, renonce à toute dépense ostentatoire, et même en vienne, comme cette année, par une économie qui n'est pas à renouveler, à supprimer la liste de ses membres qui terminait toujours l'annuaire. Nous n'avons pu épargner ce sacrifice à nos confrères et nous nous en excusons, en alléguant de plus la difficulté d'établir une liste exacte après tous les bouleversements produits par la guerre.

Toutefois, à défaut des belles publications des temps révolus, il sera possible, dans les années à venir, de rétablir les conférences, les excursions, de restituer à la Société une partie de son ancien éclat.

D'ailleurs nos lecteurs, en jetant les yeux sur les statuts qui suivent cet avant-propos, verront que rien n'a été changé de la structure intime de la Société. Le but que lui ont assigné ses fondateurs reste identique ainsi que la recherche des moyens destinés à le réaliser, ce but est de favoriser l'étude du passé de la Lorraine, ainsi que le goût des arts et l'intelligence de la civilisation locale. A cette tâche nous ne faillirons pas, en répétant avec l'héroïne lorraine : Vive labeur !

Le Secrétaire :
P. d'Arbois de Jubainville,
Archiviste départemental

Digitized by Google

STATUTS

de la

Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine

§ 1.

Dispositions générales.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine a été fondée le 13 octobre 1888 et enregistrée, comme société légale, le 28 février 1903 (Reg. I, n° 14). Son siège est à Metz; elle s'intéresse surtout au passé du département de la Moselle.

§ 2.

But de la Société.

La Société a pour objet principal de favoriser l'étude de l'histoire et de l'archéologie de la Lorraine et de développer le goût des arts et l'intelligence de la civilisation locale. Pour atteindre ce but, elle se sert des moyens suivants: recherches historiques et archéologiques, conférences suivies de discussions, excursions archéologiques, publications concernant l'histoire du pays (annuaires avec fascicules supplémentaires, monographies de villages, documents et sources historiques, etc.).

En outre, elle doit favoriser dans la mesure du possible la conservation des monuments et des œuvres littéraires qui offrent un réel intérêt historique. A cet effet, son annuaire pourra renfermer des mémoires, des comptes rendus et des

Digitized by Google

communications sur les trouvailles archéologiques les plus récentes ou sur les anciens monuments historiques ou artistiques du pays.

§ 3.

Membres.

La Société se compose de membres ordinaires, honoraires, correspondants, fondateurs et de membres à vie.

Le nombre en est illimité. Peuvent être admis comme membres ordinaires: 1° les particuliers; 2° les personnes juridiques telles que: communes, établissements scientifiques, sociétés de tout genre qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 10 francs au minimum.

Le Comité décide librement des admissions. Sur sa proposition, l'assemblée générale pourra conférer le titre de membre honoraire aux personnes qui auront rendu des services signalés à la Société. Il est également autorisé à accorder le titre de membre correspondant à des savants qui, sans appartenir à notre département, se seront distingués par des travaux sur l'histoire et l'archéologie du pays.

La nomination des membres à vie et des membres fondateurs est réglée par les dispositions du § 10.

Les démissions devront régulièrement être adressées, par écrit et avant le 1er janvier de l'année, soit au président, soit au secrétaire de la Société. Le refus d'accepter l'annuaire ou de le payer équivaut à une démission, mais n'aura son effet que pour l'année suivante.

Les exclusions sont prononcées par le Comité pour des raisons d'ordre grave ou si les intérêts de la Société l'exigent.

§ 4.

Cotisations.

La cotisation annuelle est de 10 francs. Les membres correspondants et les membres honoraires ne versent pas de cotisation; ces derniers seuls ont droit de vote au même titre que les membres actifs.

Digitized by Google

§ 5.

Comité.

Le Comité se compose d'un président, de deux vice-présidents, dont l'un résidera à Metz, d'un premier et d'un deuxième secrétaires, d'un premier et d'un deuxième trésoriers et de 8 assesseurs au minimum. En outre, le Comité de chaque groupe local en fonction y est représenté par un de ses membres.

Le Préfet du département est de droit président de la Société. L'Archiviste départemental et le Directeur de la bibliothèque et des musées de la ville, ainsi que l'Architecte des monuments historiques sont de droit membres du Comité.

Les autres membres sont élus par l'assemblée générale pour une période de 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité peut augmenter le nombre de ses membres par voie de cooptation.

Quand un vote a lieu, la majorité absolue l'emporte; en cas d'égalité des voix, celle du président est décisive.

A la tête de la Société est placé un comité d'honneur composé du Général-Gouverneur, de l'Evêque, du Président du tribunal et du Maire de Metz.

Le Comité répartit les différentes charges parmi ses membres. Il gère les intérêts de la Société et traite toutes les affaires, hormis celles qui doivent être soumises à l'assemblée générale. Pour rendre plus aisées leurs conclusions, les affaires courantes ainsi que les affaires très urgentes peuvent être réglées par un comité exécutif de 3 membres, formé du président ou d'un vice-président, du secrétaire ou du trésorier.

Pour les affaires d'une certaine importance, les membres domiciliés à Metz doivent être convoqués; pour les affaires extraordinaires, les membres du dehors doivent également être invités. — L'ordre du jour des différentes séances auxquelles ils peuvent prendre part, devra préalablement leur être communiqué.

Digitized by Google

§ 6.

Représentation de la Société.

La Société est représentée vis-à-vis des tiers par son président ou par l'un des vice-présidents. Tout acte impliquant une responsabilité juridique devra être revêtu de sa signature, ainsi que de celle du secrétaire et du trésorier. Cependant le président peut donner procuration à un autre membre du Comité.

§ 7.

Assemblées générales. Séances ordinaires. Excursions archéologiques.

L'Assemblée générale se compose de tous les membres actifs de la Société. Convoquée par le Comité, et sur invitation spéciale et personnelle des membres, elle se réunit au moins une fois par an. En dehors de cette réunion ordinaire, d'autres réunions peuvent être organisées, dès que vingt membres en auront fait la demande.

L'Assemblée générale est autorisée à délibérer dès que quinze membres au moins sont présents. Elle procède à l'élection du Comité, conformément aux dispositions du § 5. Elle délibère sur les modifications à apporter aux statuts, ainsi que sur la dissolution de la Société. Dans l'un et l'autre cas, il est nécessaire d'avoir une majorité des trois quarts des membres présents. Aux fins d'apurement, on devra lui soumettre les comptes vérifiés par deux membres-reviseurs pris en dehors du Comité.

Les séances ordinaires, au cours desquelles sont données des conférences, ont lieu généralement du mois d'octobre au mois de mai.

La convocation à ces réunions ainsi qu'aux excursions se fera par invitation spéciale adressée six jours à l'avance aux Sociétaires, ou, dans des cas particuliers, par la voie de la presse locale.

Les Sociétaires ainsi que les membres de leur famille, ont droit d'assister aux séances et de prendre part aux excursions.

Digitized by Google

Les procès-verbaux des délibérations prises dans les assemblées générales, ainsi que ceux des séances ordinaires et des réunions du Comité sont inscrits dans un registre spécial et revêtus de la signature du président et du secrétaire ou de leurs délégués.

§ 8.

Annuaire.

L'annuaire est adressé aux membres qui ont versé la cotisation annuelle. En dehors des travaux scientifiques proprement dits, il renfermera des communications diverses, des rapports sur des trouvailles archéologiques, des indications bibliographiques, un compte rendu sommaire des séances et des excursions, enfin, le compte rendu annuel des travaux de la Société et des groupes locaux.

Tout travail destiné à être publié dans l'annuaire devra préalablement être soumis au Comité. Celui-ci le fera examiner par une commission de rédaction choisie parmi ses membres et statuera ensuite définitivement sur son admission.

§ 9.

Groupes locaux.

Afin d'atteindre plus facilement le but que la Société se propose, il pourra se former des groupements locaux qui s'organiseront librement, à condition toutefois de se conformer aux dispositions générales des statuts et de recevoir l'approbation du Comité central.

Les groupes comprendront les membres habitant un chef-lieu d'arrondissement, lesquels pourront recruter d'autres membres appartenant au même arrondissement. Ils éliront un comité local qui désignera un de ses membres appelé à devenir membre du Comité central.

A condition d'en faire la déclaration au Comité central, au moins 8 jours à l'avance, le comité local pourra organiser des séances spéciales qui seront accessibles à tous les membres de la Société. En outre, il est autorisé à retenir sur la cotisation annuelle la somme de deux francs afférente à chaque membre du chef-lieu; par contre, il ne percevra que un franc sur les autres membres qui font partie du groupe.

Digitized by Google

Il est également chargé de l'expédition de l'annuaire et du recouvrement des cotisations qui devront être versées au trésorier de la Société au plus tard 8 semaines après la réception des annuaires.

Le premier avril de chaque année, le groupe local soumettra au Comité central le compte rendu de l'exercice écoulé.

§ 10.

Fondation.

Dans le but de favoriser l'étude de l'histoire et de l'archéologie du pays, la Société a décidé la création d'une fondation. A cet effet, on a formé un capital, dont les intérêts serviront à récompenser, sous forme de prix, les meilleurs travaux fournis par ses membres sur l'histoire et l'archéologie lorraines.

Les souscripteurs d'une somme d'au moins 500 francs seront nommés membres à vie. Ils reçoivent l'annuaire à titre gratuit. Ceux qui souscrivent 1000 francs et plus seront nommés membres fondateurs. L'annuaire, ses suppléments, ainsi que les collections de documents sur l'histoire de la Lorraine leur sont fournis à titre gratuit au fur et à mesure qu'ils paraîtront.

Les uns et les autres (les membres à vie et les membres fondateurs) sont placés à la tête de la liste des sociétaires; ils jouissent de tous les autres droits des membres ordinaires.

§ 11.

Dissolution de la Société.

En cas de dissolution, le Comité central, tenant compte strictement du but de la Société, statuera sur le sort des immeubles et sur l'emploi des fonds et des collections. Les engagements pris antérieurement devront être respectés.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée générale dans sa séance du 15 avril 1920.

Le Comité.

Digitized by Google

OBITUAIRE

DU COUVENT DES PRÊCHERESSES DE METZ

Par G. THIRIOT

PRÉFACE

Le couvent des Prêcheresses de Metz était un des plus anciens couvents de la ville. Vers le milieu du XIIIe siècle, quelques pieuses filles se réunirent dans le quartier du Pontiffroy, et formèrent une sorte de béguinage. Se rendant compte de ce que leur situation avait de précaire, elles résolurent de s'affilier à un des grands ordres religieux alors existant. Avec la permission de l'évêque de Metz, Laurent de Leistenberg, elles s'adressèrent, en 1270, aux Frères-Prêcheurs établis depuis un certain temps à Metz (1219), et dans la liste, publiée par Bernard Guy, l'historien dominicain, des monastères de l'ordre existant en 1275, figure déjà le nom du couvent des Prêcheresses de Metz.

Se trouvant à l'étroit dans leur maison du Pontiffroy, elles la quittèrent, en 1278, pour venir s'établir dans la Cour de Vic, où elles demeurèrent jusqu'à leur dispersion à la Révolution. La Cour de Vic occupait le pâté de maisons situé actuellement entre les rues des Prêcheresses ou de l'Evêché, du Lancieu, Serpenoise et de l'Esplanade.

En 1280, au chapitre général d'Oxford, leur affiliation à l'ordre fut approuvée, et cette approbation fut confirmée par le chapitre général suivant célébré à Florence, sous le généralat de Jean de Verceil, en 1281.

Digitized by Google

Les Sœurs prêcheresses vécurent tranquillement, vaquant aux obligations de leur état, jusqu'au xve siècle, où le relâchement s'introduisit dans le couvent; des difficultés s'élevèrent alors entre elles, qui nécessitèrent même l'intervention du maître échevin (1495). A partir de cette époque, il y eut dans le couvent deux partis bien tranchés; un de ces partis, à la tête duquel était la sœur Jennette Ferry, désirait la réforme du couvent, et l'autre parti y était nettement opposé.

Le parti de sœur Ferry, grâce à l'appui du prieur du couvent des Prêcheurs, le Père Michel Fabri, et celui du confesseur du couvent, le Père Claude Didier, obtint du général, le Père Etienne Bandelli, l'envoi de cinq religieuses du couvent de Vestroies, près de Til, dans la province de Gueldre (Pays-Bas), pour réformer le couvent de Metz. Ce fut le P. Didier qui se chargea d'aller les chercher et de les accompagner dans leur voyage. Elles étaient sous la direction de la Mère Marguerite de Crépieul. Elles arrivèrent à Metz le 5 Mars 1502. Dans la nuit qui suivit leur arrivée, les sœurs et mères hostiles à la réforme s'enfuirent, emportant avec elles l'argent et les papiers du couvent. Trois sœurs seulement demeurèrent, dont la Mère Jennette Ferry. Les commencements furent pénibles, car les pauvres sœurs étaient dénuées de tout; elles ne perdirent cependant pas courage, et, petit à petit, le monastère se releva, tellement qu'au xvie et au xviie siècles on y rencontre les plus beaux noms de la noblesse lorraine. Elles subsistèrent jusqu'à l'époque de la Révolution, où elles durent subir le sort de tous les couvents et se disperser.

L'obituaire des Prêcheresses de Metz que nous possédons va de 1502 à 1684, plus quelques noms ajoutés au xviiie siècle. Ce n'est pas l'original, ce n'est qu'une copie qui a été faite au xviiie siècle par D. Dieudonné, et que nous trouvons dans un des précieux recueils sur l'histoire de Metz que nous a laissés ce savant bénédictin. [1])

[1]) Ms. 153, p. 173^a^–176^b^. Bibl. Metz. (Mémoires sur Metz. T. III.)

Digitized by Google

Cet obituaire est rédigé en latin. C'est une simple énumération des noms des sœurs défuntes, quelquefois avec l'indication de la charge qu'elles ont remplies, de prieure, sous-prieure, etc. Seul le nom des Mères réformatrices est accompagné d'une note d'une ou de deux lignes. On trouve aussi dans cet obituaire quelques noms de personnes séculières ou religieuses n'appartenant pas au couvent, parents d'une sœur, ou bienfaitrice du monastère. Les listes sont établies mois par mois. Seul le jour du mois, date du décès, est indiqué, l'année de la mort manque généralement. Dix noms seulement, ceux de sept prieures, celui d'une sœur et d'une personne séculière, sont accompagnés de l'année du décès; et pour une prieure cette date est fausse. [1])

Cet obituaire était probablement destiné à être lu au martyrologe. Dans l'ordre des Frères-Prêcheurs il est de prescription d'annoncer, lors de la lecture du martyrologe, les „obitus" des maitres généraux, c'est-à-dire, de rappeler leur nom au jour anniversaire de leur décès, et de réciter ensuite le psaume *De profundis* avec l'oraison pour le repos de leur âme. Dans certains couvents, surtout au moyen âge, on ne se contentait pas d'annoncer les „obitus" des maitres généraux, on y joignait ceux des frères et des sœurs du couvent, et ceux aussi des bienfaiteurs. Il semble, étant donné le mode de rédaction de l'obituaire, mois par mois, avec, en regard du jour du mois, simplement un nom de sœur ou de bienfaiteur, sans aucune autre indication, pas même celle de l'année du décès, que cette coutume ait existé au couvent des Sœurs Prêcheresses de Metz, et que notre obituaire ait été rédigé dans le but de se conformer à cet usage.

L'absence de date dans notre obituaire est une lacune, mais une lacune facile à combler au moyen d'autres documents que nous trouvons dans le peu qui nous reste des archives des Prêcheresses de Metz, la plus grande partie et la plus importante, puisqu'elle avait trait à la fondation et aux années qui suivirent jusqu'au xve siècle, ayant disparu lors de la fugue des religieuses qui refusèrent la réforme.

[1]) Mère Jaqueline Hennequin, 11 octobre 1673 pour 1573.

Digitized by Google

Il existe aux archives de la Moselle [1]) deux cahiers manuscrits qui contiennent: les listes d'entrée au couvent des religieuses depuis la réforme, une liste des confesseurs du couvent, une autre des prieures, un „*Mémoire de quelques euenemens remarquables en cette maison depuis la reforme d'icelle que nous auons apris de nos Meres ancienes*", enfin un obituaire, ou plutôt une liste, rédigée en français, de toutes les sœurs décédées au couvent, avec la date du décès, l'indication de l'endroit de la sépulture, et presque toujours une courte notice biographique.

Ces deux cahiers ne sont, ni l'un ni l'autre, l'original; il a disparu. Le plus ancien est une copie faite par la Mère Françoise Habillon, qui mourut en 1690, et qui avait tenu sa copie à jour jusqu'à sa mort; il passa ensuite entre les mains de Mère Catherine Grosmangin [2]); la Mère Séraphique Mahon [3]) en continua la rédaction; la dernière rédactrice connue est la compagne de la Mère Séraphique Mahon, la Mère Catherine Beaufrère [4]). Après elle, nous ne savons quelle sœur fut chargée de l'inscription des entrées et des décès jusqu'à la Révolution. D'après l'écriture, plusieurs mains y ont travaillé, les dernières avec moins de soins, car souvent elles se contentent de noter simplement le nom de la défunte, et la simple date de son décès.

Le plus ancien de ces deux cahiers, que nous désignerons par la lettre A, est en grande partie de la main de la Mère

[1]) H. 4289.

[2]) Morte en 1709.

[3]) Morte en 1726.

[4]) Morte en 1741. Voici une note de la main de la Mère Catherine que nous trouvons dans le plus ancien des deux cahiers (H. 4289. A. p. 54[a]): „Ce liure est un ancien liure du dépôt quil faut mettre dans un des trois petis coffes ou sont les bulles et les anciennetes de notre monastere. La R[de] Mere françoise abeillon la eû long temps entre les mains elle pernoit soins d'écrires les receptions et la mort des religieuses et tout ce qu'elle a ecrist de remarquable dans ce liure elle auoit apris de ses anciennes qui auoit été nouices de la nièce de nos reformatrices en suite il est tombé dans les mains des R[des] meres catherine gromangin et Marie seraphique Mahon ditte de jesus qui onts pris le meme soin je certifie que cela est ainsy fait à Metz ce premier septembre 1735. Sr Catherine Beaufrere ditte de jesus âgée de 69 ans."

Digitized by Google

Habillon, il ne va que jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. L'autre cahier, que nous désignerons par la lettre B, est une copie de A, mais une copie qui a été tenue à jour jusqu'à la dispersion du couvent à l'époque de la Révolution.

A contient de plus que B: „*Les personnes seculieres enterrée en nre cloitre.*" [1])

B, par contre, contient de plus que A: „*Les noms des R^ds^ peres vicaires generaux de la Congrégation de St Louis que nous avons été sous leur direction l'an 1632*" et, à la suite de cette liste: „*Les noms des R^ds^ peres prouinciaux qui ont gouernée de puis que la congregation de St Louis a été erigée en province.*" [2])

Grâce à ces deux petits cahiers, nous pouvons compléter l'obituaire latin. Nous y trouvons, pour chaque religieuse, la date de son entrée au couvent, parfois celle de sa prise d'habit et celle de sa profession. La liste des décès nous donne la date exacte de la mort, jour, mois et an; pour une seule, pour la mère Catherine Bague [3]), l'année est oubliée. Nous y trouvons aussi l'indication de l'endroit où la sœur a été enterrée, et parfois quelques renseignements biographiques, généralement de nature édifiante. Dans les derniers temps, on rencontre presque toujours le même cliché servant d'introduction à l'article nécrologique: „*Notre chere sœur N... decédée le... âgée de... dont elle en a passé ... dans la Ste Religion dans la pratique des vertus chrétiennes et religieuses*". Parfois même ce cliché forme lui seul toute la notice biographique avec l'indication de l'endroit où se trouvait la tombe. Depuis la mort de la mère Catherine Beaufrère jusqu'à l'époque de la Révolution, la rédaction du cahier B est de moins en moins soignée.

L'obituaire contient en tout 158 noms qui se décomposent ainsi: 131 religieuses ayant fait partie du couvent des Prêcheresses, 9 religieux de l'ordre des frères prêcheurs,

---

[1]) F. 19^a^—31^b^ (il y a dans ce manuscrit une erreur de cote, il saute du feuillet 20 au feuillet 30.)

[2]) F. 25^a^—f. 26^b^.

[3]) Voir p. 14.

Digitized by Google

dont 7 confesseurs du couvent, 2 religieuses étrangères [1]), 14 personnes séculières, et enfin deux noms de religieuses, probablement des tertiaires ayant rempli l'office de tourières.

Les noms de 7 religieuses du couvent décédées avant 1684 manquent dans l'obituaire, nous les donnons plus loin comme premier appendice à notre travail. [2])

Le cloître du couvent des Prêcheresses était le lieu ordinaire de la sépulture des religieuses, et cela jusqu'au 1er septembre de l'année 1700, où le Père Louis Hanicle, confesseur des religieuses, fit rebâtir et cimenter le cloître, travail qui fut terminé le 1er octobre. Ce travail fut fait aux frais du Père Louis Hanicle, et la Mère Marie Alexandre de Saint Thomas, alors prieure du couvent, fit placer une inscription à la porte de l'église en souvenir de cet événement. Déjà, le 7 Avril 1692, on avait enlevé les pierres tombales qui recouvraient les sépultures des religieuses pour en faire „les jambages des portes et des fenêtres de la nouvelle clôture et des parloirs". [3])

Trois côtés du cloître seulement servaient de lieu de sépulture: le côté qui longeait l'église, le côté nord partant de l'église et longeant le chapitre, et le côté sud partant aussi de l'église et longeant la chambre de la procure, les parloirs et la porte de clôture. Quelques sœurs, des prieures, généralement les Pères confesseurs et les Pères de l'ordre étaient enterrés dans l'église ou dans les deux chœurs.

Il y avait en tout pour les personnes mentionnées dans l'obituaire 49 tombes qui se répartissaient ainsi: 2 dans l'église extérieure, 6 dans le grand chœur, 5 dans le petit chœur et le reste, soit 36 tombes, dans le cloître.

L'église, le grand chœur et le petit chœur étaient réservés, nous l'avons dit, aux confesseurs, aux Pères de l'ordre, aux prieures et aux personnages de distinction, à qui on

---

[1]) L'abbesse de Ste Marie, Blanche d'Haussonville, et Anne d'Oriault' religieuse de Ste Marie et sœur d'une religieuse prêcheresse, Philippe d'Oriault.

[2]) Voir p. 49.

[3]) Voir B. f. 66b

Digitized by Google

avait accordé la sépulture [1]). Quelques prieures étaient cependant enterrées dans le cloître.

Les sœurs de chœur avaient ordinairement comme lieu de sépulture les tombes qui se trouvaient dans la partie du cloître longeant l'église, et aussi le long du chapitre; les sœurs converses étaient généralement enterrées dans la partie du cloître allant de l'infirmerie au chapitre, et aussi dans quelques tombes de la partie sud allant de la procure aux parloirs et à la porte de clôture, les autres tombes de ce côté étaient réservées aux familiers et aux domestiques du couvent.

La même fosse servait à plusieurs sœurs. On laissait généralement s'écouler entre deux inhumations un intervalle de 10 à 15 ans. Probablement que la sœur exhumée, qui devait faire place à la nouvelle défunte, était, après la nouvelle inhumation, replacée dans la même fosse, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre les fosses possédaient des cercueils de pierre, et que, nulle part, il n'est question d'un ossuaire. [2])

Quelques tombes avaient des pierres tombales sculptées ou avec inscription.

Sur la tombe n° 15, on voyait gravée, sur la pierre tombale, l'image d'un prêtre [3]); sur la tombe n° 23, c'était une religieuse [4]); tout autour de la pierre tombale n° 25 courait une inscription [5]), une autre inscription de trois lignes se lisaient sur la pierre n° 29 [6]), une autre inscription, celle de Didier Grandjambe, se voyait sur la tombe n° 37. [7])

Il semble que les sœurs étaient enterrées sans cercueils,

---

[1]) Perrette Baudoche, Madame de Landres, Madame de la Loge (Tombe n° 2). Voir le plan du couvent et du cloître où les tombes sont numérotées.

[2]) Avaient des cercueils en pierre les fosses: 15, 17, 20, 22, 23, 25, 26, 29, 35, 38, 40.

[3]) A. 33a.

[4]) A. 48b.

[5]) A. 31b.

[6]) A. 38b.

[7]) A. 36b.

Digitized by Google

et qu'il n'y ait eu, en fait de cercueils, que les bières de pierres existant dans quelques tombes.

Les indications relatives aux tombes des religieuses que l'on trouve dans les Ms. A et B sont précieuses encore à un autre point de vue, c'est que, grâce à elles, nous pouvons nous faire une idée du plan du couvent et en partie de sa distribution intérieure, en nous aidant du petit plan que nous trouvons dans le plan général de la ville de Metz de 1738, appelé généralement plan de Belle-Isle. Le couvent des Prêcheresses se trouvait situé entre les rues actuelles des Prêcheresses ou de l'Evêché, du Lancieu, Serpenoise et de l'Esplanade. L'entrée se trouvait rue des Prêcheresses. L'église, existant encore de nos jours, se composait du sanctuaire, à la suite du sanctuaire, le chœur, et à la suite du chœur, un second chœur, le petit chœur, probablement un chœur d'hiver. [1]) Une petite nef latérale était parallèle au sanctuaire, dont elle était séparée par deux colonnes et deux pans de muraille. Cette nef latérale servait probablement d'église pour les fidèles étrangers au couvent.

Le chœur était séparé de l'église par un mur, au milieu duquel se trouvait une grille, entre le chœur et l'église extérieure. De chaque côté de la grille, il y avait deux autels adossés au mur: l'autel de saint Pierre et celui de saint Thomas [2]). L'autel du Rosaire se trouvait probablement au fond de la nef latérale. Ni la nef principale, ni la nef latérale, n'avaient d'abside, mais elles étaient terminées par un mur droit, en bordure de la rue des Prêcheresses. Il y avait encore, dans l'église, un autre autel, celui de saint Hyacinthe, qui était peut-être adossé au mur qui séparait l'église de la procure [3]). Le confessionnal, c'est-à-dire la petite grille, au travers de laquelle les religieuses se confessaient, se trouvait entre l'autel de saint Thomas et le mur de l'église donnant sur le cloître, devant le tombeau de Perette Baudoche. [4])

---

[1]) L'église sert actuellement de remise à M. Thomas, loueur de voitures, rue de l'Evêché, n° 21.

[2]) A. 20a.

[3]) A. 20b.

[4]) A. 20b.

Digitized by Google

Le chœur était garni des stalles, les „cheses du chœur", de chaque côté et au fond; au milieu se trouvait un pupitre [1]). Le chœur avait deux entrées, une donnant sur le cloître [2]) et une servant de communication avec le petit chœur. [3]) Au dessus du petit chœur régnait un jubé [4]), probablement une tribune pour les malades, donnant sur le grand chœur et ayant vue sur le maitre autel. Un escalier conduisait du petit chœur au dortoir, c'est-à-dire au „dormitorium", aux cellules des religieuses. Un autel était élevé dans le petit chœur. [5])

A l'extrémité nord, du côté du cloitre, longeant l'église et perpendiculaire à elle, se trouvait le chapitre [6]), et, du même côté, en continuation du chapitre, l'infirmerie. [7])

A plusieurs reprises, il est parlé, à propos de ce côté du cloitre, de „taillemens": *près des taillemens* (A. 38[b]); *contre les taillem̄s* (A. 46[a]); *près des taillemens deuers le chapitre* (A 34[a]). Nous ne savons ce que ce mot peut bien désigner.

Dans le coin du cloître formé par le chapitre et l'église, et adossé à l'église, était un autel avec un crucifix. [8]) Un autre autel se trouvait un peu plus haut, adossé au mur de l'église [9]), et plus haut encore, en se rapprochant de la porte de l'église, était fixée l'épitaphe de Michel de Gournay, fermant probablement l'excavation de la muraille où sa petite fille, sœur Philippe d'Oriault de Coucy, avait fait placer ses ossements [10]).

Au milieu de ce côté du cloitre se trouvait, nous l'avons déjà dit, une porte donnant accès dans le chœur des religieuses. [11])

---

[1]) A. 84[b] et 86[b].
[2]) A. 31[b].
[3]) A. 19[b].
[4]) A 48[a].
[5]) A. 36[a].
[6]) A. 34[a]. Tombe du coin du cloitre, contre le chapitre et l'église.
[7]) A. 34[b], 38[b], 39[a], 46[a].
[8]) A. 33[a].
[9]) A. 31[a].
[10]) A. 37[a].
[11]) A. 31[b].

Digitized by Google

A l'extrémité sud se trouvaient les „brochettes“ [1]), les petits robinets, c'est-à-dire une prise d'eau avec un ou deux robinets coulant probablement dans une vasque et servant à se laver les mains, ainsi qu'il est d'usage dans l'ordre des frères prêcheurs avant d'entrer au réfectoire [2]), et, à côté des „brochettes“, étaient suspendus les „sueres des mains“, les essuie-mains [3]). Les „brochettes“ étaient adossées à la procure [4]), qui était perpendiculaire à l'église, et, dans ce nouveau côté du cloître, le côté sud, se trouvaient, à la suite de la procure, les parloirs [5]), la cloche de la porte d'entrée [6]) et la porte de clôture [7]).

Dans aucun des manuscrits il n'est parlé du réfectoire; comme tous les lieux réguliers, il devait se trouver au rez-de-chaussée, et probablement donnant sur le côté du cloître où il n'y avait aucune sépulture, le côté ouest.

Le milieu du cloître était occupé par une cour ou un jardin plus élevé que le sol du cloître, car il est parlé des *„degrez ou on monte au préaux du cloistre“* (A. 31ª), de *„l'escalier pour monter au préaux“* (A. 32ª). Il ne semble pas que cet escalier se soit trouvé au milieu, du côté du cloître longeant l'église, mais bien plutôt vers les coins où se trouvaient les „brochettes“ et la procure. [8])

Parmi les sœurs enterrées, un bon nombre portaient les plus beaux noms messins, nous y trouvons des Gournay, des Roussel, des de Heu, et aussi les plus beaux noms lorrains, de Savigny, des Armoises, de Ficquelmont, de Lenoncourt, de Clemery, de La Marche, de Saulxures, etc. Autant

[1]) A. 37ª; B. 54ᵇ; A. 31ᵇ, etc.

[2]) Constitutiones fratrum prædicatorum. Distinctio. I. Cap. V. Declaratio I. N° 152.

[3]) A. 34ª.

[4]) A. 30ª, 31ª, 31ᵇ.

[5]) A. 32ᵇ, 33ᵇ, 35ª, 33ᵇ.

[6]) A. 32ᵇ.

[7]) A. 33ª.

A. 32ª. *La troisième tombe après la grande écrite* (celle au milieu du cloître) *de deuant l'église alant vers l'escalier pour monter au préaux.* Ces escaliers étaient donc encore plus éloignés du milieu du cloître, où se trouvait *„la grande écrite“*, que la tombe qui suivait en troisième lieu.

Digitized by Google

que cela nous a été possible, nous avons cherché à les identifier ; pour quelques noms, nous croyons avoir réussi, pour d'autres, le plus grand nombre, hélas! nous sommes réduits à des conjectures. Il faut bien se dire qu'ici nous avons à faire à des cadettes de famille qui, par le fait de leur naissance, étaient destinées à la vie religieuse et placées au couvent, souvent dès le plus bas âge, et, à partir de ce moment, que de fois ignorées de leur famille. Leurs noms se trouvent rarement mentionnées dans les généalogies, car, du fait de leur profession, elles étaient mortes civilement ; de là la difficulté de les identifier, on est réduit aux suppositions et aux rapprochements de dates.

Comme appendice à l'obituaire, nous donnons :

1° La liste des religieuses décédées avant 1684 et oubliées dans le texte publié par D. Dieudonné.

2° *„Les personnes seculières enterrées en nre cloître"*, d'après les Ms. A. et B.

3° La continuation de l'obituaire jusqu'à la Révolution, d'après A. et B.

4° Une liste des tombes des religieuses mentionnées dans l'obituaire, avec le nom des personnes enterrées dans chaque tombe.

5° Un plan agrandi du couvent des Prêcheresses, d'après le plan de Belle-Isle, avec indication de l'emplacement des tombes.

Digitized by Google

173a.

Nomina fratrum sororum familiarium et Benefactorum hujus domus ab anno 1502

JANUARIUS

1. Obiit mater Magdalena Grandjean [1]).
3. ob. devota mater totius Religionis exemplar, completo in ordine et vita regulari suo jubilæo soror hildegundis de Halhar [2]), una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus.
Eodem die soror Philippa de Coussi [3]), mater jubilearia.

---

[1]) Magdeleine le Notaire, dite Grandjean, entra au couvent la 73e depuis la réforme, à l'âge de dix ans, le 14 septembre 1586, elle mourut, la 116e, le 1er Janvier 1659, à l'âge de 83 ans. Elle est „enterrée en la fosse de la mère louïse Angenost, en laquelle il y a un beau cercueil". A. 45b. *(Tombe n° 38.)*

[2]) Sœur Hildegonde de Verviers ou de Halhar était une des cinq mères réformatrices, venues, en 1502, du couvent de Vestroïe. Elle mourut, la 14e, le 3 Janvier 1536. Elle „est enterrée en la tombe qui n'est pas écrite deuant l'huis de l'eglise en alant vers le chapitre auec sr Jeanne d'Allar". A. 32a. *(Tombe n° 21.)*

[3]) Philippe d'Oriault de Coucy était entrée au couvent, la 57e, le 2 Janvier 1554; elle fut, pendant trente ans, chantre; elle mourut la 76e, après avoir célébré son jubilé, le 3 janvier, d'après le nécrologe latin, le 27 Janvier, d'après le nécrologe français; elle fut enterrée „en la fosse de vble mère sr philippe de blon". *(Tombe n° 23.)*

Philippe d'Oriault de Coucy était fille de Christophe d'Oriault, écuyer, seigneur de Coucy en Rethelois, et de Claude de Gournay, fille de Michel de Gournay, écuyer, seigneur de Louvigny, Marly, Jouy, etc., maître-échevin en 1504 et 1510.

Deux des sœurs de Philippe d'Oriault étaient religieuses à Metz: Anne d'Oriault à Sainte-Marie (voir 31 Août) et Eve d'Oriault à Sainte-Glossinde.

Philippe d'Oriault avait fait exhumer, en 1590, son grand-père, Michel de Gournay, mort le 14 octobre 1526 et enterré à Saint-Martin, et placer ses ossements dans la muraille du cloître, au chevet de la fosse qu'elle devait occuper. L'inscription de la tombe de Michel de Gournay se trouve actuellement à l'église Saint-Martin, dans la chapelle des Gournay. La voici:

Digitized by Google

4. ob. venerabilis mater Catharina de Savigny [1]).
eodem die soror Desideria Maillard [2]).
soror Maria Naleumont [3]).

EN · CESTE · MVRAILLE · DERRIERE · CESTE · EST
LE · CHEFZ · ET · OTS · DE · NOBLE · Sr MICHEL · DE +
GOVRNAY · FILZ · DE · NOBLE · S. REGNAVLT · DE · GOVR
NAY · ET · DE · DAME · BARBE · DE · CVNEHEM · SA · FEME · LEQL
Sr · MICHEL · MOVRVT · LE · 14 IOUR · DOCTOBRE · 1526 · ET
ONT · ESTE · RAPPORTE · SESSVSDICTS · OTS · DE · LESGLI
SE · S. MARTIN · LE · 20 · DE · IVLET · 1593 · ET · POSE · Ē ·
LIEV · A · LA · REQVESTE · DE · SEVR · PHELIPPE · SON · ADVELET
TE · RELIGIEVSE · DECEANS · FILLE · DE · HŌNORE · Sr · CHRIS
TOFLE · DORIAVLT · ET · DE · DAME · CLAVDE · DE · GOVRNAY.
15 PRIEZ · DIEV · POVR · EVLX 92
REQUIESCANT IN PACE AMEN.

[1]) La mère Louise-Catherine de Savigny de Lemont, entra au couvent la 111e, le 2 Juillet 1613, elle fut prieure de 1626 à 1629. Elle mourut, aussi la 111e, le 4 Janvier 1655, à l'âge de 71 ans, dont 41 ans et demi de religion. Elle est „enterrée en la fosse de la mère d'Orli". A. 44b. (*Tombe nº 16.*) La mère Louise-Catherine de Savigny de Lémont avait été envoyée à Vic avec les mères Marguerite de Ficquelmont et Dominique Barret pour la fondation du couvent de Vic en 1619.

Le premier des Savigny que l'on connaisse est Guillaume de Savigny, qui épousa, en 1378, Marguerite de Lenoncourt, et qui eut, de ce mariage, Jean, qui forma la branche des Lemont, éteinte du temps de D. Pelletier.

Les Savigny portaient : *de gueules à 3 lions d'or, 2 et 1.* (D. Pelletier 807.) C'était une maison de nom et d'armes de l'ancienne chevalerie dans le bailliage des Vosges.

Louise-Catherine de Savigny avait été placée, dès l'âge de 3 ans, dans l'abbaye de chanoinesses de Sainte-Menne de Poussay, où elle demeura 27 ou 28 ans. Une de ses parentes, Catherine de Savigny, qu'on y voit signer en 1578 à la reconnaissance canonique de l'abbesse Claude II d'Anglure, y était chanoinesse.

[2]) Sœur Didiere Maillard, converse, entra au couvent la 101e, le 10 octobre 1606, elle était cuisinière du couvent et remplit sa charge iusque huit jours avant sa mort, qui arriva le 3 Janvier (*nécrologe français*), le 4 Janvier (*nécrologe latin*) 1622, la 81e. Elle est enterrée „en la fosse de sœur lucie, près des taillements deuant le chapitre au cōté de sr bertheline de Gournay". A. 38a. (*Tombe nº 14.*)

[3]) Sœur Marie Naleumont, converse, entra au couvent, la 80e, le 14 Juin 1598; elle mourut, la 94e, le 3 Janvier (*nécrologe français*), le 4 Janvier (*nécrologe latin*) 1636. Elle „est enterrée proche de l'église tout contre la muraille ou on met les sueres des mains il n'y a pōit de tombe". A. 41a. (*Tombe nº 33.*)

Digitized by Google

6. ob. soror joanna de Magnicourt. [1])
9. ob. ven. mater Margarita de Malavillers [2]), et sorores Gabriel de Savigny [3]), et Joanna Melon [4]).
10. ob. ven. mater catharina Bague [5]).

[1]) Sœur Jeanne de Magnicourt, une des nièces des mères réformatrices, de la mère de Crépieul, probablement, entra au couvent dans l'octave de la Visitation, au commencement de Juillet 1518, la 23e. Elle mourut, la 59e, le 6 Janvier 1583, et „est enterré en la 2e tombe après la grande écrite, deuant l'église alant vers le chapitre avec sr Jeañe de Musson". A. 35a. (*Tombe nº 23.*)

Cette sœur „a soufert constammt plusieurs trauerses et contradictions pour ne pas vouloir auouer les obligations dont on chargeait la comuñauté pour des testamens preuoïant que celles qui les suiuroiēt et sen tiendroiēt chargées par ce qu'en leur necessite ayant vendu et despence la plupart du bien leguez pour fournir aus charges, l'obligation demeuroit qui leur pouuoit etre onereuse". A. 35b.

[2]) Mère Marguerite de Malavillers, entra au couvent, la 71e, en 1585; elle fut prieure de 1614–1617, et mourut, la 85e, le 9 Janvier 1626, âgée de 55 ans. Elle „est enterrée en la 4 fosse alant de l'église vers les brochettes, en la tombe ou il y a trois ranges d'écriture grauee dessus". A. 38b. C'est elle qui fit faire la châsse pour la relique de saint Pierre, martyr, que possédait le couvent, les armes de ses parents se voyaient sur le reliquaire.

Sa nièce était aussi religieuse aux Prêcheresses. (*Voir 6 Juin.*)

[3]) Sœur Gabriel de Savigny, entra au couvent, la 107e, le 9 Mai 1611, elle mourut, la 96e, âgée de 47 ans, le 9 Janvier 1639. Elle est enterrée „en la fosse de Sr Gilette au coin du cloitre deuant le chapitre". A. 42a. (*Tombe nº 17.*) Probablement une parente de la mère Catherine de Savigny. (*Voir 4 Janvier.*)

[4]) Sœur Jeanne Melon, entra au couvent, la 77e, le 25 Septembre 1594. Elle mourut, la 114e, âgée de „4×× 4 ās", le 9 Janvier 1658. Elle est enterrée „en la fosse de la V. Mere de lenoncourt deuant l'eglise". A. 45b. (*Tombe nº 24.*)

[5]) Mère Catherine Bague, entra au couvent, la 91e, âgée de 10 ans, le 11 Février 1601. Elle fut prieure de 1635–1638. Elle mourut, la 132e, âgée de 90 ans et six mois, dont 79 de religion, le 10 Janvier 1681. Elle est „enterrée deuant l'autel proche de l'eglise avec sr Jeanne de Boee". A. 48b. (*Tombe nº 19.*) Elle était peut-être une parente d'Isaac Bague, qui fut maître-échevin en 1630.

Le nécrologe français ne donne pas la date du décès, mais étant donné qu'elle entra au couvent le 11 Février 1601, à l'âge de 10 ans, elle dût mourir, âgée de 90 ans, en 1681. Les 79 années passées dans la religion se comptent à partir de la profession et non à partir de l'entrée au couvent. La profession se faisant après un an de noviciat, dans notre cas en 1602, nous arrivons ici aussi à la date de 1681.

Digitized by Google

12. ob. soror Martha de Gournay [1]).
13. ob. soror joanna de Maiseria [2]).

173b.

16. ob. ven. et amantissima mater nostra Margarita de Crepieul [3]) Prima Priorissa Reformationis.
17. ob. ven. mater soror Catharina de fiquelmont [4]).

---

[1]) Sœur Marthe de Gournay, entra au couvent, la 100e, le 20 Mai 1606. Elle mourut, la 87e, âgée de 28 ans, le 12 Janvier 1627, et „est enterrée en la fosse de sr. Anne du parc, sous l'autel qui est proche de l'église". A. 39a. (*Tombe nº 18.*)

Il y eut au couvent des Prêcheresses plusieurs sœurs appartenant à la famille de Gournay, sœur Marthe, sœur Bertheline, sœur Jeanne, il ne nous a pas été possible de les identifier.

[2]) Sœur Jeanne de Maisière, converse, entra au couvent, la 4e, le 9 Avril 1504. Elle mourut, la 15e, le 13 Janvier 1536, et „est enterrée deuant la chambre de la procure tout droit". A. 32a. (*Tombe nº 35.*)

[3]) Mère Marguerite de Crépieul, entra au monastère de Vestroie près de Til, en Gueldre, à l'âge de 26 ans. Au bout de 4 ans, elle devint prieure et, 10 ans après, elle quittait Vestroie avec quatre autres religieuses pour se rendre à Metz, où elle devait travailler à la réforme du couvent. Elle en fut nommée prieure, et le demeura 22 ans. En 1506, elle fut absoute de sa charge de prieure pour aller, sur l'ordre du Père général Jean Clérée, avec les sœurs Jeanne d'Allar, Jeanne de Musson, Berthe Quenaude et Jeanne de Maisière, réformer le couvent royal de Poissy. Elles attendirent pendant un an à Montmartre le moment de se rendre à Poissy. Le général Jean Clérée étant venu à mourir, le projet de réforme de Poissy tomba à l'eau, et les sœurs revinrent à Metz, où la mère de Crépieul fut de nouveau installée dans sa charge de prieure, et la mère de Horst, qui l'avait remplacée, déposée. Elle mourut le 16 Janvier 1525, la 7e, et „est enterrée dans l'Eglise en la tõbe qui est tout auprès des degrès du dortoir". A. 31b. (*Tombe nº 9.*)

[4]) Mère Catherine de Fiquelmont, entra au couvent, la 86e, à l'âge de 6 ans, le 16 Septembre 1599. Elle fut prieure de 1638–1641. Elle mourut, la 126e, le 16 Janvier (*nécr. franç.*), le 17 Janvier (*nécr. latin*) 1671, âgée de 78 ans, dont 72 de religion. Elle „est enterrée en la grande tombe du milieu deuant le chapitre auec mère Bernard". A. 47b. (*Tombe nº 15.*)

La maison de Fiquelmont est une ancienne maison du Barrois mouvant, qui comptait dans celles de l'ancienne chevalerie. Elle portait: *d'or à 3 pals de gueules, surmontés d'un loup passant de sable.*

La mère Catherine de Fiquelmont était peut-être fille de René de Fiquelmont, grand écuyer de Charles III, qui épousa, en 1570, Claude de Joyeuse.

Digitized by Google

18. ob soror Joanna de la Croix [1]).

30. ob. Ludovica agnes Quentin [2]).

FEBRUARIUS

1. obiit ven. mater jubilearia soror Magdalena Boursier [3]); item soror Susanna d'Auri [4]).

2. ob. ven. mater jubilearia soror Catharina Germain [5]) et soror joannna Boez [6]).

---

[1]) Sœur Jeanne de la Croix était une sœur du tiers-ordre de saint Dominique qui avait servi le couvent en qualité de tourière. Sur la fin de sa vie, elle fut admise à l'intérieur du couvent avec la communauté. Elle mourut le 17 Janvier (*Les personnes seculières enterrées en nre cloitre.* A. 30b), le 18 Janvier (*nécrologe latin*), à l'âge de 90 ans. „Elle est enterrée dans la troisième fosse au prest de celles qui a une R^se graué deuant le crucifix proche de l'eglise". (*Tombe n° 22.*) Voir: „*Les personnes séculières enterrées en nre cloître*", p. 34.)

[2]) Sœur Louise Agnès Quentin, dite Louise de Sainte Agnès, converse, entra au couvent, la 117e, le 29 Juin 1622. Elle mourut, la 126e, le 20 Janvier 1667, à l'âge de 65 ans. Elle est „enterrée près de la porte de l'église contre la muraille avec sr. Marie Naleumont". A. 47a. (*Tombe n° 33.*)

[3]) Mère Madeleine Bourcier, jubilée, entra au couvent, la 50e, le 11 Juillet 1548. Elle mourut la veille de la Purification, 1er Février 1620, la 78e. Elle „est enterrée en la grande fosse écrite deuant l'huis de l'église". A. 37a. (*Tombe n° 25.*)

[4]) Sœur Suzanne d'Auri ou Auri, converse, entra au couvent, la 126e, le 23 Juin 1637. Elle mourut, la 118e, âgée de 50 ans, le 1er Février 1662. Elle „est enterrée en la fosse contre les taillems suiuāt celle de sr Didiere deuant le chapitre, alant vers l'infirmerie". A. 46a. (*Tombe n° 13.*)

[5]) Mère Catherine Germain ou Germaine, jubilée, entra au couvent, la 64e, l'année où règna la „grande maladie", où 12 sœurs moururent en quelques mois, en 1573, le 6 Décembre. Etant douée d'une belle voix, et le nombre des sœurs de chœur ayant considérablement diminué, elle fut reçue comme sœur de chœur. Elle mourut, la 90e, âgée de 72 ans, le 2 Février 1631. Elle „est enterrée en la grāde et large tombe auec sr anne de landre". A. 40a. (*Tombe n° 15.*)

[6]) Sœur Jeanne Boez ou le Boëz, entra au couvent, la 112e, le 23 Juin 1615. Elle mourut, la 108e, âgée de 54 ans, le 2 Février 1652, et „est enterrée auec mere pentecoste deuant l'autel proche de l'église". A. 44a. (*Tombe n° 19.*)

Digitized by Google

12. ob. soror anna de Strainchamps [1]).
16. ob. ven. m. soror francisca Bailli [2]).
17. obitus piæ memoriæ Domini Petri de Crepieul [3]).
22. ob. soror Elizabeth Thierry [4]).
23. ob. soror joanna Ferriey [5]).

---

[1]) Sœur Anne de Strainchamps, entra au couvent, la 72e, le 15 Février 1584. Elle mourut, la 69e, le 12 Février 1599, et „est enterrée en la fosse de sœur martine vestier". A. 36a. (*Tombe n° 27.*)

Etait probablement la fille de Jean de Strainchamps (voir 27 Août).

[2]) Mère Françoise Bailli, entra au couvent le jour de saint Bernard. 20 Août 1615, la 113e. Elle fut prieure de 1650–1653, et mourut, la 121e, âgée de 71 ans, le 16 Février 1665. Elle „est enterrée avec la mère de Malauilers, deuant les brochettes ou il y a trois ranges grauées dessus", A. 46b. (*Tombe n° 29.*)

La mère Françoise Bailly appartenait-elle à la famille Bailly qui, aux xviie et xviiie siècles, avait des représentants à Metz : Charles Guillaume Bailly, conseiller au parlement en 1691; Gabriel Bailly, chanoine de la cathédrale, mort en 1709 à 80 ans? (Voir son épitaphe. *D. Dieudonné. Inscriptions*, p. 99, no 93. Ms. 215. Bibl. Metz.)

Les Bailly portaient : *D'or a la fasce d'azur, chargée d'une croisette ancrée du champ et accompagnée en chef de deux glands appointés et en pointe d'un arbre terrassé, le tout de sinople.* (*Michel, Biographie du parlement*, p. 14.)

La mère Françoise Bailly avait été aussi prieure du couvent de Vic en 1647.

[3]) Pierre de Crépieul, était probablement le père de la mère de Crépieul (voir 16 Janvier).

[4]) Sœur Elisabeth Thierry, entra au couvent le jour de la Présentation, 25 Novembre 1636, la 125e, et mourut, la 97e, âgée de 24 ans, le 21 Février (*nécr. français*), le 22 Février (*nécr. latin*) 1642. C'était la nièce du Père François Thierry, confesseur du couvent (voir au 28 Mai). Elle est „enterrée en la 4e fosse aupres de sœur barbe angélique du côté de la chambre des procuresses, il n'y a ni tombe ni cercueil". A. 42a. (*Tombe n° 37.*)

[5]) Sœur Jeanne Ferriey ou Jennette Ferri ou Jeanne Ferry, entra au couvent, à l'âge de 5 ans, vers 1441. Ce fut surtout elle qui, de concert avec le P. Claude Didier, travailla à l'introduction de la réforme au couvent de Metz; elle fut une des quatre sœurs qui demeurèrent au couvent lors de la venue des mères réformatrices, elle mourut, la 5e, le 22 Février, jour de „la chaire de St Pierre" à Antioche (*nécr. franç.*) le 23 Février (*nécr. latin*) 1521. Elle „est enterrée en la premiere tombe qui est après la grande écrite deuant la porte de l'Eglise du côté des brochettes, deuant la susditte église". A. 31a. (*Tombe n° 26.*)

Digitized by Google

24. ob. ven. M. soror Maria harquel [1]).
25. ob. soror catharina Ory [2]).
26. ob. soror Magdalena de Monsonant [3]).

[1]) Mère Marie Harquel, entra au couvent, la 121e, le 22 Juin 1620, Elle fut prieure de 1660-1663. Elle mourut, la 130e, âgée de 72 ans, le 24 Février 1674. „Elle est enterrée soub la seconde tombe aprest la grande qui est deuant la porte de l'Eglise ou il y a une religieuse grauee dessus, il y a un cercueil de pierre". A. 48a. (*Tombe n° 23.*)

Elle avait été prieure du couvent de Vic, la 6e. Pierson, dans son ouvrage: *Le monastère de Notre Dame de Bethléem de Vic,* p. 217, l'appelle Marie Herpul.

Elle était probablement la sœur de Jamin Harquel et sœur de Nicolas Harquel, marchand, puis conseiller secrétaire du Roi et contrôleur en la chancellerie du parlement, décédé, à 75 ans, le 30 Août, et inhumé aux Prêcheresses devant l'autel de saint Hyacinthe. Voici son épitaphe qui se trouvait à Saint Martin en tête de l'épitaphe de la famille Harquel. (*Voir D. Dieudonné, Inscriptions, n° 31, p. 198.* Bibl. Metz, Ms. 215.)

> A la mémoire de Mr Nicolas Harquel escuyer, conseiller secretaire du Roy maison et couronne de France, controlleur en la chancellerie de Metz, inhumé devant l'autel St hyacinthe de l'eglise des prescheresses le 30 Août 1667 agé de 75 ans.

Un petit-fils de Nicolas Harquel et petit-neveu de la mère Marie Harquel, Dominique Harquel, était chanoine de la cathédrale, où se voyait aussi son épitaphe. (*Voir D. Dieudonné. Ms. 215, p. 97, n° 87.*)

Les Harquel portaient: *Coupé d'argent et de sable, l'argent chargé de deux masses de gueules posées en sautoir; et le sable chargé d'une licorne passante d'argent.* (*Michel. Biographie du Parlement, p. 219.*)

[2]) Sœur Catherine Ory était une des quatre sœurs qui restèrent au couvent lors de l'établissement de la réforme. Elle mourut, la 1re, le 24 Février (*nécr. franç.*), le 25 Février (*nécr. latin*) 1508, et „est enterrée en la tombe qui est du long deuant le crucifix auprès de l'église". A. 31a. (*Tombe n° 22.*)

[3]) Sœur Madeleine de Montsonant entra au couvent, la 70e, à l'âge de 3 ans, le 1er jour de l'an 1584, et ce jour-là „fut mise sur le St autel ou lon disoit la Ste messe et offerte en etrene de Notre Seigneur". Elle fut longtemps procuratrice et maitresse des novices. Il fut même question de la nommer prieure, pour quelle élection elle avait besoin d'une dispense (le manuscrit ne dit pas quelle sorte de dispense, probablement une dispense d'âge). Cette dispense fut accordée, mais, sur ses instances, le P. confesseur n'en donna pas communication aux sœurs, de telle sorte qu'elle ne fut pas élue. Elle mourut le 25 Février (*nécr. franç.*), le 26

Digitized by Google

27. ob. soror Elizabeth de Fronville [1]).

MARTIUS

2. obiit soror joanna de Gournay [2]).

3. ob. frater Joannis (*sic*) de quercu [3]) sacerdos, qui hujus conventus indutionis et professionis filius fuit.

Février (*nécr. latin*) 1621, la 80e, à l'âge de 40 ans. Elle „est enterrée en la fosse de la vénérable mère sr colombe damionne, tout contre le chapitre". A. 37b. (*Tombe n° 16.*)

[1]) Sœur Isabeau ou Elisabeth de Fronville entra au couvent, la 32e, en Novembre 1528. Elle mourut, la 12e, le 27 Février 1534. Elle „est enterrée en la seconde fosse entre les degrès tournant vers la chambre du coin". A. 31a. (*Tombe n° 36.*)

[2]) Sœur Jeanne de Gournay, entra au couvent, la 83e, à l'âge de 10 ans, le 10 Janvier 1599, et mourut, la 79e, à l'âge de 30 ans, le 5 Mars (*nécr. franç.*), le 2 Mars (*nécr. latin*) 1620. „Elle est enterrée en la fosse tout devant l'autel près de la porte de l'église, il y a une petite tombe". A. 37b. (*Tombe n° 22.*)

Pas plus que pour sœur Marthe et sœur Bertheline de Gournay, nous n'avons pu identifier sœur Jeanne de Gournay.

[3]) Frère Jean Duchêne était le fils d'une servante, Colette du chêne ou du chenne ou aussi Pierre-Gay, frère de Barbe du chenne et oncle de la sœur Perette Henricy, tous enterrés dans le cloitre. Il est dit ici de frère Jean Du chêne: „qui hujus conventus indutionis et professionis filius fuit". Il ne semble pas que cela doive signifier que frère Jean du chêne était fils du couvent des prêcheresses, en ce sens, qu'il avait pris l'habit et fait profession pour ce couvent. Nous ne connaissons pas dans l'ordre des Frères prêcheurs, de fait de religieux ayant pris l'habit et fait profession pour un couvent de religieuses. L'affiliation dans cet ordre est ou conventuelle ou provinciale, c'est-à-dire qu'on appartient soit à un couvent de religieux, soit à une province de religieux. Frère Jean Duchêne, avait peut-être été élevé au couvent des prêcheresses, où, dans son enfance, il avait servi à l'autel, comme enfant de chœur, plus tard, il était devenu clerc, c'est-à-dire sacristain, avait alors pris l'habit de tertiaire et fait profession de tertiaire, afin de s'attacher plus étroitement au couvent. C'est peut-être à ce titre de tertiaire que le nécrologe lui donne le titre de fils du couvent: „indutionis et professionis filius", ou bien peut-être aussi parce qu'ayant été élevé au couvent des prêcheresses il en était l'enfant sans lui appartenir par la profession. Voir: „*Les personnes seculieres enterrée en nre cloitre* (p. 51)". Il mourut le 4 Mars (*les personnes seculières enterrées en nre cloitre,*), le 3 Mars (*nécr. latin*) 1569. Il „est enterré en la petite tombe du petit chœur qui est ecrite iusque au milieu, aupres de N. R. mere prieure sœur jsabeau" A. 19b (*Tombe n° 8*).

Digitized by Google

6. ob. soror Maria de Horst [1]) quae fuit una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus item ven. M. Anna Drapier [2]).

7. ob. ven. M. jubilearia soror Claudia de Lenoncourt [3]).

14. ob. soror Joanna Clairier [4]) et soror Maria partison [5]).

---

[1]) Mère Marie de Horst était une des cinq mères réformatrices venues de Vestroie. En 1506 à 1507, elle fut prieure en remplacement de la mère de Crépieul partie pour réformer le couvent de Poissy; au retour de la mère de Crépieul, elle lui céda la place; elle mourut, la 9e, le 6 Mars 1530, étant sous-prieure. Elle „est enterrée en la longue fosse qui est écrite tout à l'entour qui est droitemt deuant la porte de leglise." A. 31b (*Tombe n° 25*).

[2]) Mère Anne Drapier entra au couvent, la 109e, le 16 Août 1611, elle fut prieure de 1629—1632. Elle fut envoyée quelques années après son priorat, avec les sœurs Barbe de Mouilli et Anne le Poix, à Nancy, pour établir la réforme au couvent des sœurs prêcheresses de cette ville. Elle mourut, la 103e, à l'âge de 54 ans, le 6 Mars 1647. Elle „est enterrée en la fosse de sr Jeanne de Gournai ou il a un beau cercueil". A. 42b. (*Tombe n° 22.*)

[3]) Mère Claude de Lenoncourt, autrefois Barbe de Lenoncourt, jubilée, entra au couvent la 66e, le 12 Mars 1577, elle mourut la 93e, à l'âge de 76 ans, le 7 Mars 1633. Elle „est enterrée en la première tombe après la grande écrite deuant l'eglise alant au chapitre il y a un cercueil". A. 40b. (*Tombe n° 24.*)

La Mère Claude de Lenoncourt était fille de Bernardin de Lenoncourt, chevalier de St Michel qui était chambellan du duc Antoine (*voir 22 Août*).

La maison de Lenoncourt est une des plus anciennes et des plus illustres de Lorraine, elle portait autrefois le nom de Nancey ou Nancy, elle descendrait d'Odelric, frère de Gerard d'Alsace. Un Lenoncourt, Robert, fut évêque de Metz et contribua beaucoup à faire tomber cette ville entre les mains du roi de France, Henri II.

Françoise de Lenoncourt fut abbesse de Ste Glossinde (1647 - 1654). Les Lenoncourt portaient: *d'argent à une croix engrelée de gueules.*

[4]) Sœur Jeanne Clairier, converse, entra au couvent, la 106e, le 17 octobre 1610, elle mourut, la 82e, le 14 Mars 1622. Elle „est enterrée en la fosse de sœur Dominica". A. 38a. (*Tombe n° 38.*)

[5]) Sœur Marie Partizon, entra au couvent la 90e, avec sœur Catherine Bague (voir: 10 Janvier) le 11 Février 1601. Elle mourut, la 104e, à l'âge de 68 ans, le 14 Mars 1650. Elle „est enterrée en la fosse de sœur Marie Gaillard". A. 42b. (*Tombe n° 30.*)

Digitized by Google

(174a) APRILIS

1. ob. soror firmina Geoffroy [1]).
5. ob. soror Anna de Bar [2]).
7. ob. Dominus Andreas de Renech miles, et Dns de Ladonchamps [3]).

---

[1]) Sœur Firmine Geoffroy ou Geffroi, converse, entra au couvent, a 12Oe, le 28 Juillet 1624, elle mourut, la 124e, à l'âge de 68 ans, le 1er Avril 1667. Elle „est enterrée avec sr oudette belle fille en la dernière fosse près des taillemēt et deuāt la petite infirmerie en la sinquième fosse". A. 47a. (*Tombe n° 11.*)

[2]) Sœur Anne de Bar, entra au couvent la 29e, le jour de saint Georges, 23 Avril 1525, elle mourut, la 20e, „le iour de N. B. S. Vincent, 5 Avril 1542. Elle „est enterrée en la premiere fosse outre les degres pour monter au preaux deuers la chambre du coin avec Sr Blaise". A. 32b. (*Tombe n° 30.*)

La famille de Bar fut anoblie par le duc Charles de Lorraine, le 15 Mars 1590, en la personne de Jean de Bar, mayeur de Neufchateau, elle portait: „*D'azur a la fasce d'argent décorée de trois croisettes pommetées au pied fiché, de gueules, et accompagné de trois besans d'or, deux en chef et un en pointe et pour cimier un lion naissant d'argent tenant une croix de l'écu.* D. Pelletier. 26.

La sœur Anne de Bar appartenait-elle à cette famille? Pour la sœur Françoise de Bar (voir au 27 Décembre) il ne semble pas qu'il y ait lieu de douter.

Plusieurs membres de cette famille habitaient Metz aux xvne et xvme siècles: Jean de Bar, prévôt de St-Thiébaut, mort à 65 ans, le 28 novembre 1700 (voir son épitaphe: *D. Dieudonné, Inscriptions, p. 221, n° 1, ms. 215. Bib. Metz*); Jacques de Bar, huissier au bureau des finances, lieutenant commandant de la compagnie des bourgeois de la paroisse St Etienne, mort à 66 ans, le 1er Mars 1710 (*Poirier. Documents généalogiques, p. 28*); et Armand Raymond de Bar, écuyer, chevalier de N. D. du Mont Carmel et de St Lazare de Jérusalem, lieutenant au régiment de Béarn, mort à 30 ans, le 8 Octobre 1771. (*Poirier l. c.*)

[3]) André de Rineck, chevalier en 1470, seigneur de Ladonchamps, maître échevin en 1469 et 1495, amant de St Hilaire et échevin du palais, vivait encore en 1524, mais tellement âgé, dit Philippe de Vigneulles, qu'il pouvait à peine se soutenir. C'était un bienfaiteur des couvents de Metz et c'est à ce titre que son nom figure dans ce nécrologe. Il fit voûter à ses frais l'église du couvent de la Trinité situé alors à l'entrée de la rue des Clercs. Il avait épousé en Janvier 1464 Perette Roucel, veuve de Perrin Besange, écuyer, échevin du palais, et fille de Nicole Roucel, chevalier, maître échevin en 1440, dont il eût une fille, mariée

Digitized by Google

9. ob. ven. M. soror Alexia Abram [1]).
10. ob. soror Anna de Bloise [2]).
15. ob. soror Dominica Henricy [3]).
16. ob. soror Augustina Colle [4]).
18. ob. soror Bartholomea Sanier [5]) mater jubilearia.

---

dans la maison de Warsberg. (D'Hannoncelles, *Metz ancien, II*, ad. verb.: Rineck.) Les Rineck portaient: *ecartelé, au 1 coupé d'or et losangé de gueules et d'argent; au 2 de gueules avec trois bandes d'or; au 3 de gueules à la couronne royale d'or; au 4 d'or aux deux fasces echiquetées de gueules et d'argent de deux tires.*

[1]) Mère Alexis Abram, entra au couvent le 12 Mars 1620, la 114e, elle mourut, la 127e, âgée de 71 ans, dont 51 de religion, en 1671. Elle „est enterrée, en la tombe près la muraille et la porte du chapitre avec M. Dorli". A. 47b. (*Tombe n° 16.*)

[2]) Sœur Anne de Bloise ou Anne d'Amblemont, entra au couvent, la 94e, le 6 Novembre 1602. Elle mourut, la 110e, à l'âge de 68 ans, dont 52 de religion, le 10 Avril 1654. Elle „est enterrée en la 2de tombe après la grande écrite de deuant la porte de l'eglise alant vers le chapitre". A. 44a. (*Tombe n° 23.*)

La famille de Bloise fut anoblie le 10 Octobre 1574 dans la personne de Jean de Bloise, seigneur d'Amblemont, qui épousa, en 1584, Claude Prudhomme. Il était peut-être le père de sœur Anne de Bloise. Il possédait la seigneurie d'Amblemont, par acquisition du 2 Mars 1580, sur le couvent de Saint Pierremont, moyennant 27.000 fr.; ses descendants l'accolèrent à leur nom.

La famille de Bloise portait: *D'azur, à deux clefs d'argent posées en sautoir.*

[3]) Sœur Dominique Henricy, converse, fut la première religieuse qui prit l'habit au couvent de Metz après la réforme, à Pâques 1503. Elle mourut, la 6e, le 12 Avril 1522, et „est enterrée en la seconde fosse entre les degrès du preaux deuers la chambre des procuresses près de s̄r blaise". A. 31b. (*Tombe n° 38.*)

[4]) Sœur Augustine Colle, converse, entra au couvent, la 26e, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, le 29 Août 1529; elle mourut, la 33e, le 11 Avril 1556, et „est enterrée sous la tombe deuant la porte du dépost et y a un beau cercueil". A. 33b. (*Tombe n° 35.*)

[5]) Mère Bartholomée Sanier, jubilée, était une des quatre sœurs qui restèrent au couvent lors de la réforme de 1502. Elle mourut, la 29e, le 18 Avril 1551, et „est enterrée en la quatrième tombe après la grande écritte deuant la porte de l'Eglise du côté du chapitre auprès de Sr. Simonette". A. 33a. (*Tombe n° 20.*)

Digitized by Google

20. ob. nobilis et Religiosa Dña Blanche de Haussonville abbatissa Divæ Mariæ Metensis [1]).
25. ven. M. Margarita de fiquelmont [2]).
26. ob. ven. Pater Victor de Layens confessarius hujus conventus [3]).
27. ob. nobilis Domina Margarita de Landre [4]).

---

[1]) Blanche d'Haussonville était abbesse de Sainte Marie de 1550 à 1584; sa sœur, Anne d'Haussonville, était abbesse de Saint Pierre; une autre sœur, Claude d'Haussonville, avait épousé Gaspard de Marcossey; à la mort de Jean d'Haussonville, dernier mâle de la famille, cette dernière hérita de la baronie d'Haussonville. La fille de Claude d'Haussonville, Anne de Marcossey, transmit la baronie d'Haussonville à son mari, Claude d'Averhout, et leur fille, Gabrielle d'Averhout, la fit entrer dans la famille Cléron, qui en porte encore aujourd'hui le nom.

Les d'Haussonville portaient: *D'or à la croix de gueules fretée d'argent;* supports: *deux cygnes au naturel;* cimier: *un cygne d'argent courbé, membré et becqué de gueules.*

[2]) Mère Marguerite de Fiquelmont entra au couvent, la 78e, le jour de la Conception, 8 Décembre 1595, à l'âge de 5 ans. Elle fut prieure de 1632–1635. Elle mourut, la 128e, à l'âge de 80 ans, dont 75 de religion, le 25 Avril 1671. „Elle est enseuelie au petit chœur deuant l'autel de ntr Dame auec sr Marie de Marchaumont, il ny a point de cercueil, et faut prendre garde de ny plus enterer personne que l'on n'étansonne, le jubé ayant esté esbranlé et en danger de tomber a cause que cest une terre mouuante le pilier qui le soutient estant coulé dans la tombe", A. 48a. (*Tombe n° 7.*)

La mère de Fiquelmont fut envoyée à Vic en 1619 avec la mère Dominique Barret de Saint Joseph et Louise Catherine de Savigny de Lémont pour y fonder le couvent des Dominicaines. La mère de Fiquelmont fut prieure de ce couvent de Vic pendant 4 ans, à partir du 30 Septembre 1625.

Peut-être était-elle sœur de la mère Catherine de Fiquelmont (voir 17 Janvier) et, dans ce cas, comme elle, fille de René de Fiquelmont, grand écuyer de Charles III.

[3]) Le Père Victor de Layens fut le 6e confesseur du couvent après la réforme, il était fils du couvent de Lille. Il mourut le 25 Avril 1589. Il „est enterré en l'église entre la place de la prieure et souprieure il ny a point de cercueil". A. 20b. (*Tombe n° 4.*) Voir: *Les personnes seculieres enterree en nre cloitre,* p. 52.

[4]) Noble dame Marguerite de Landre, mère de sœur Anne de Landre (voir 10 Mai), s'était retirée au couvent des Prêcheresses de Metz, le 7 Mai 1595, pour y finir ses jours. Elle mourut le 28 Avril 1625 et „est enterrée au grand cœur en la fosse de dame perette Bau-

Digitized by Google

29. ob. soror Simonetta Hennequin [1]).

MAIUS

2. ob. soror Elizabeth Gauvain [2]).
7. ob. soror Egidia de Vienne [3]).
10. ob. soror anna de Landre [4]).

---

doche". A. 30ª. (*Tombe nº 2.*) Voir : *Les personnes seculieres enterree en nre cloitre*, p. 53.)

La maison de Landres était, de nom et d'armes, de l'ancienne chevalerie de Lorraine, sous la chatellenie de Briey.

Elle portait : *D'or à 3 pals de gueules.*

Didier de Landres, seigneur d'Auvillers et capitaine de Briey, portait la bannière de Flandres à la pompe funèbre du duc François en 1547.

Vacaris ou Vary de Landres, seigneur de Trichemont, portait celle du Berry à celle du duc Antoine en 1546.

André de Landres, sieur de Fontenoy, assista à la tenue des Etats de Lorraine en 1594.

La famille de Landres existe encore de nos jours.

[1]) Sœur Simonette Hennequin, entra au couvent, la 10e, dans l'octave de la Visitation, au commencement de Juillet 1505. Elle mourut, la 21e, le 29 Avril 1545, et „est enterrée en la troisième tombe entre la grande écrite de deuant l'Eglise du côté du chapitre aupres de sr Philippe de blon". A. 32b. (*Tombe nº 23.*)

[2]) Sœur Elisabeth ou Isabeau Gauvain, entra au couvent, la 46e, la veille de saint Denis, 8 octobre 1541. Elle mourut, la 42e, le 2 Mai 1570 et „est enterrée en la tombe du coin du cloitre contre le chapitre et l'église au pieds de sœur Colombe, il y a un petit cercueil qui est bien profond". A. 34ª. (*Tombe nº 17.*)

[3]) Sœur Gilette de Vienne, entra au couvent, la 93e, le 28 Juin 1602. Elle mourut, la 74e, le 7 Mai 1611, et „est enterrée en la fosse de sr isabeau gauuain, au coin du cloitre vers le chapitre au pieds de la mère sr colombe". A. 37ª. (*Tombe nº 17.*)

Etait peut-être de la famille de Claude Antoine de Vienne, baron de Clervant, le chef du protestantisme à Metz.

La famille de Vienne était originaire de Bourgogne, elle portait : *De gueules à l'aigle d'or.* (D. Pelletier.)

[4]) Sœur Anne de Landre, entra au couvent, la 55e, le 5 Juillet 1550. Elle mourut, la 70e, le 10 Mai 1599, et „est enterrée en la fosse de sr bartheline deuant la chapitre". A. 36ª. (*Tombe nº 15.*)

Elle était fille de noble dame Marguerite de Landres (voir 27 Avril).

Digitized by Google

13. ob. soror Barbara de Mouilli [1]). item charissim. frat. noster Dionisius Grosmangin [2]).

14. ob. soror Aleidis de Savigny [3]).

18. ob. soror Claudia de Sassure [4]).

---

[1]) Mère Barbe de Mouilli ou de Mouille, entra au couvent, la 105e, le 8 Novembre 1609. Elle mourut, la 105e, âgée de 56 ans, le 13 Mai 1650, à Paris, où elle avait été envoyée, et „est enterrée au couuent des Rds Pères iacobins de l'annonciation". A. 48.

La mère Barbe de Mouilly fut maitresse des novices. Elle avait été envoyée, avec la mère Barbe Drapier et Anne le Poix, à Nancy, pour réformer le couvent des Prêcheresses; elle fut même prieure de ce dernier couvent.

La maison de Mouilly fut anoblie en la personne d'Antoine de Mouilly, fourrier ordinaire de Son Altesse depuis vingt cinq ans, par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy, le 11 Janvier 1609.

Les de Mouilly portaient: *D'azur, à un cheuron d'or, chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, et pour cimier: une rose de l'écu, enuironné de 2 pennes.* (D. Pelletier, 586, 587.)

[2]) Aucun renseignement. Probablement un parent, oncle? de la mère Catherine Grosmangin. (Voir nº 142.)

[3]) Sœur Alexis de Savigny entra au couvent, la 21e, le jour de saint Servais, le 22 Mai 1518. Elle mourut, la 24e, le 14 Mai 1548, et „est enterrée en la quatrième tombe outre la grande qui est écrite deuant la porte de l'Eglise du côté des brochettes, auec sr Berthe quenoïe". A. 33b. (*Tombe nº 29.*)

Voir pour la famille de Savigny au 4 Janvier: mère Louise Catherine de Savigny de Lemont.

[4]) Sœur Claude de Dommartin de Saulxures, entra au couvent, la 28e, la veille de la Nativité de la Sainte Vierge, le 7 Septembre 1521. Elle mourut, la 19e, le 19 Mai 1540, et „est enterrée en la quatrième fosse après la grande écrite de deuant l'église tournant vers le chapitre auec sr Jeanne Mangin". A. 32b. (*Tombe nº 20.*)

La famille de Saulxures fut anoblie en la personne de Mengin Schouel, dit de Saulxures, grand fauconnier de Lorraine, par le duc René II, le 25 Février 1503.

La famille portait: *Bandé, contrebandé de sable et d'argent, le tout supporté d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequins au métail et couleur de l'écu.* (D. Pelletier, 740.)

La sœur Claude de Saulxures était peut-être la fille ou la sœur d'Antoine de Saulxures, seigneur de Dompmartin sous Amance, fils de Mengin Schouel, et marié à Antoinette d'Augy, dame de Sorcy en partie.

Un fils d'Antoine de Saulxures, Daniel de Saulxures, alla s'établir

Digitized by Google

20. ob. soror francisca Dano [1]) et soror Joanna Paule [2]).
23. ob. soror Catharina Saunier [3]) et ven. M. Dominica de S^to^ Joseph [4]).
24. ob. soror angelica de Selve [5]).

---

en Suisse et devint la souche de la famille à laquelle nous redevons l'illustre physicien genévois de Saussure.

Antoine de Saulxures était huguenot et faisait partie de la société intime du baron de Clervant en 1561.

[1]) Sœur Françoise Dano, entra au couvent, la 6e, le jour de saint Servais, 22 Mai 1505. Elle mourut, la 40e, le 20 Mai 1566, et „est enterrée en la sinquième fosse après la grande écrite de deuāt léglise tournant vers le chapitre auec s̄r claude desassure". A. 34^a^. (*Tombe n^0^ 20.*)

[2]) Sœur Jeanne ou Jenon Paule, converse, entra au couvent, la 62e, le jour de la Magdelaine, le 22 Juillet 1571. Elle mourut, la 63e, le 20 Mai 1598, et „est enterrée en la fosse sr Andriette contre l'eglise pres des sueres des mains". A. 35^b^. (*Tombe n^0^ 33.*)

[3]) Sœur Catherine Sanier ou Saunier, converse, entra au couvent, la 61e, le jour de saint Simon et saint Jude, le 28 octobre, 1565. Elle mourut, la 64e, le 23 Mai 1598, et „est enterrée en la fosse sœur Dominica". A. 35^b^. (*Tombe n^0^ 38.*)

[4]) Mère Dominique Barret, dite de Saint Joseph, entra au couvent, la 95e, le 19 Janvier 1603. Elle fut prieure de 1647 à 1650, et mourut, la 106e, âgée de 65 ans, le 23 Mai 1651, et „est enterrée en la longue tombe écrite deuant la porte de l'église auec la mère Magdelaine boursier". A. 43^a^. (*Tombe n^0^ 25.*)

La mère Dominique Barret fut envoyée à Vic en compagnie des mères de Ficquelmont et de Savigny de Lémont pour la fondation du couvent; elle y remplit les fonctions de maitresse des novices, de sous-prieure, et, en 1625, le 20 Avril, de prieure. A son retour de Vic, elle fut nommée prieure du couvent de Metz.

(*Cf. Le Monastère de Notre-Dame de Bethléem à Vic, par l'abbé G. Pierson. Extrait.*)

[5]) Sœur Angélique de Selve, entra au couvent, la 115e, le 23 Juin 1620. Elle mourut, la 107e, âgée de 53 ans, le 24 Mai 1651, et „est enterrée auec s̄r marie germaine en la fosse dont la tombe est de deux pièces deuant les brochettes". A. 43^b^. (*Tombe n^0^ 34.*)

Elle était chargée de l'entretien du vestiaire.

Elle était fille de Lazare de Selve, seigneur de Breuil, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, président pour S. M. ès villes, comtés et évêchés de Metz, Toul et Verdun, et de sa première femme, Théodora Vignoy, veuve d'Etienne Boylesve, seigneur d'Anvers, qui mourut le 6 Juillet 1612 et fut enterrée à Saint Arnould. (*Voir son épitaphe: D. Dieudonné. Inscriptions, p. 160, n^0^ 6, Ms. 215. Bibl. Metz.*)

Digitized by Google

174b.

28. ob ven. Pater franciscus Thierry [1]) confessarius hujus conventus.
29. soror Joanna de Metz [2]).

JUNIUS

4. ob. soror Martina Vestier [3]).
6. ob. soror Catharina Mailfer [4]), mater jubilearia. item soror francisca de Malavillers [5]).
17. ob. soror Antonia Lauboultrier [6]) et soror Anna la Voinotte [7]).

---

[1]) Le R. P. François Thierry, appartenait au couvent de Toul. Il devint confesseur du couvent dans l'année 1635, et le demeura pendant 9 ans et demi. Il mourut le 28 Mai 1643, et „est enterré deuant l'autel du Rosaire, et ni a encore eu personne". A. 30a. (*Tombe n° 1.*)

Il était l'oncle de sœur Elisabeth Thierry (voir au 22 Février).

Voir: *Les personnes seculières enterrée en nre cloître,* p. 53.

[2]) Sœur Jeanne Mangin, dite de Metz, probablement pour la distinguer de sœur Jeanne d'Allar, était une des quatre religieuses demeurées au couvent lors de la réforme, en 1502. Elle mourut, la 3e, le 29 Mai 1514, et „est enterrée en la secōde tombe après sœur Jeanne d'allar, en allant vers le chapitre". A. 31a. (*Tombe n° 20.*)

[3]) Sœur Oudette, appelée depuis sœur Martine Vestier, entra au couvent, la 58e, le 18 Septembre 1556. Elle mourut le 3 Juin (*nécr. franç.*), le 4 Juin (*nécr. latin*) 1589, et "est enterrée auec sa cousine sr. Nicole Merat (voir 2 Août)". A. 35a. (*Tombe n° 27.*)

[4]) Mère Catherine Mailfer, jubilée, entra au couvent, la 40e, le 10 Janvier 1535. Elle mourut, la 60e, le 6 Juin 1588, et „est enterrée en la 5 fosse après la grande écrite de deuant l'église alant vers le chapitre auec sœur françoise dano". A. 35b. (*Tombe n° 20.*)

[5]) Sœur Françoise de Malavillers, entra au couvent, la 99e, à l'âge de 12 ans, le 17 Avril 1606. Elle mourut, la 98e, âgée de 47 ans, le 6 Juin 1642, elle „est enterrée en la même fosse que Rde Mère Marguerite de Malauilers sa tante". A. 42a. (*Tombe n° 29.*) (Voir 9 Janvier.)

[6]) Sœur Antonine Lauboultrier, converse, entra au couvent, la 76e, le 28 Juin 1589. Elle mourut, la 101e, âgée de 86 ans, le 15 Juin (*nécr. franç.*), le 17 Juin (*nécr. latin*) 1645, et „est enterrée en la fosse de sr Didiere Maillard". A. 42b. (*Tombe n° 14.*)

Elle avait été servante chez M. Praillon, probablement Jacques Praillon, maître-échevin en 1604, où elle abjura le protestantisme et ensuite „avec l'aide de son maître", elle se fit religieuse.

[7]) Mère Anne la Voinotte, entra au couvent, la 92e, le 4 No-

Digitized by Google

20. ob. ven. mater soror Clementia d'Attel [1]).

21. ob. soror Maria de Marchaumont [2])

---

vembre 1601, et mourut, la 119e, âgée de 83 ans, le 17 Juin 1662. Elle „est enterrée auec sr Dominique Aubertin". A. 46a. (*Tombe n° 32.*)

Elle fut malade pendant 33 ans.

[1]) Mère Clémence d'Attel, entra au couvent, la 89e, le jour de N. D. des Victoires, dimanche du Rosaire, 1er octobre 1600. Elle fut deux fois prieure, 1608–1611; 1617–1620. Elle mourut, la 113e, à l'âge de 84 ans, dont 57 de religion, le 20 Juin 1657. Elle „est enterrée dans la fosse de mère perette beline". A. 45b. (*Tombe n° 26.*)

Elle avait aussi été longtemps procureuse.

Clémence d'Attel s'était mariée contre son gré pour obéir à ses parents; son mari étant venu à mourir avant la naissance de sa fille, elle se retira, quelque temps après la naissance de cette dernière, au couvent des Prêcheresses. Sa fille était âgée de 22 mois; la mère Clémence d'Attel la conserva auprès d'elle, tout en étant religieuse, et se consacra à son éducation jusqu'à l'âge de 9 ans, où elle prit l'habit religieux, et devint la sœur Anne le Poix de Saint Thomas. Lorsque sa mère mourut, elle était prieure du couvent. Son nom ne se trouve pas au nécrologe latin; au nécrologe français elle figure au n° 133. (*Voir plus loin*, p. 57.)

La famille d'Attel fut anoblie dans la personne de Didier Dattel, gruyer d'Amance, par lettres données par le duc Antoine, le 20 Août 1541.

Elle porte: *D'azur à trois tours d'argent massonnées de gueules, et pour cimier une tour de l'écu entre deux pennes.*

Clémence d'Attel était fille ou bien de Didier II d'Attel, seigneur voué de Champenoux, demeurant à Amance, ou de son père, Jean Dattel, gruyer receveur et cellerier d'Amance et de Château-Salins. (*D. Pelletier. 186.*)

[2]) Sœur Marie Clausse de Marchaumont, entra au couvent, la 76e, le 31 août 1592. Elle mourut, la 65e, le 21 Juin 1598, et „est enterrée deuant l'autel du petit cœur à raison qu'elle l'a orné il ni a point de cercueil et est la première en ceste fosse". A. 35b. (*Tombe n° 7.*)

Elle fut enterrée dans le petit chœur, dit le manuscrit, à raison qu'elle l'a orné; peut-être aussi à cause de sa parenté, car Marie Clausse était sœur ou nièce de Madame de Senneton, femme de Christophe Philippe de Senneton, seigneur de la Verrière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, son conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 30 hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de camp de ses armées, ambassadeur extraordinaire près l'empereur et les princes du Saint Empire, et surtout lieutenant du roi au Pays messin, Toul et Verdun. Monsieur de Senneton de la Verrière

Digitized by Google

et soror Margarita de Pouilly [1]).

22. ob. soror Dominica Aubertin [2]).

23. soror Margarita de Daverdis mater jubilearia [3]).

JULIUS

1. ob. frater Joannes Picis sacerdos ord. prædicat [4])

---

commanda à Metz en qualité de lieutenant du roi, en l'absence des gouverneurs MM. de Piennes, de Rambouillet et d'Epernon.

Elle serait fille ou petite-fille de Cosme Clausse, sr de Marchaumont, en Picardie.

Deux de ses frères ou oncles furent, l'un après l'autre, évêques de Châlons de 1572 à 1624.

Et une de ses sœurs ou tante, Philippe, religieuse de Poissy, devint, vers 1584, abbesse de l'abbaye de Sainte Marie.

L'abbé de Senneton, abbé de Saint Arnould, serait son neveu ou son cousin germain.

[1]) Sœur Marguerite de Pouilly, entra au couvent, la 103e, à l'âge de 11 ans, le jour de saint Thomas, 7 Mars, et prit l'habit le 17 Mars 1608. Elle mourut, la 86e, âgée de 29 ans, le 21 Juin 1626, et „est enterrée en la fosse de sr bernardine de Claimeri la première deuant les brochettes venant à l'église, il ny a poit de cercueil". A. 38b. (*Tombe nº 31.*)

La maison de Pouilly est une maison de l'ancienne chevalerie au bailliage de Saint Mihiel, originaire d'Allemagne.

Elle porte: *D'argent au lion d'azur armé et compassé de gueules.*

Jean de Pouilly, sieur de Hugue, et Simon de Pouilly, sieur d'Esne, assistèrent à la tenue des Etats de Lorraine en 1594. Simon de Pouilly, conseiller d'Etat de Charles IV, maréchal du Barrois, gouverneur de Stenay en 1626, avait été présent au contrat de mariage de Charles IV en 1621.

[2]) Sœur Dominique Aubertin ou Aubethin, entra au couvent, la 81e, le 5 Décembre 1598. Elle mourut, la 88e, âgée de 46 ans, le 23 Juin (*nécr. franç.*), le 22 Juin (*nécr. latin*) 1629. Elle „est enterrée en la fosse près sr Marguerite de pouilli du côté de la chābre du coin il ni a point de tombe et ny a encore eu personne". A. 39a. (*Tombe nº 32.*)

[3]) Mère Marguerite de Daverdis, ou d'Arvertis, jubilée, entra au couvent, la 15e, le jour de saint Thomas, 21 Décembre 1511. Elle mourut, la 37e, la veille de saint Jean-Baptiste, 23 Juin 1561. Elle „est enterrée avec Sœur peronne gellée, qui est la 3e tombe après la grande écrite de deuant l'église du côté des degres pour monter au préaux". A. 33b. (*Tombe nº 28.*)

[4]) Frère Jean Pisson était fils du couvent de Valenciennes.

Le frère Jean Pisson mourut le 2 Juillet 1583, et „est enterré au petit chœur au chef de l'ancien père Pierre sudit (Pierre de L'escot) et ni a point de tombe ni de cercueil". A. 20a. (*Tombe nº 6.*)

Voir: *Les personnes seculieres enterrée en nre cloître,* p. 51.

Digitized by Google

et soror Maria Gaillard [1]).

5. ob. R. P. Joannes Godanus [2]) confessarius hujus domus.

6. ob. ven. ac Religiosa mater soror Elisabeth de Stracelle [3]) quæ fuit una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus quæ in prioratu diem clausit extremum. 1535.

7. ob. ven. M. Priorissa soror Simoneta Tartrier [4]) quæ diem clausit extremum anno 1602.

13. ob. ven. mater Priorissa et jubilearia soror Catharina Guille [5]) anno Dñi 1573.

---

[1]) Sœur Marie Gaillard, entra au couvent, la 84e, à l'âge de 9 ans, le 4 Juillet 1599. Elle mourut, la 92e, à l'âge de 41 ans, le 2 Juillet „iour de la visitation Notre Dame" 1632. „Elle est enterrée en la fosse sr catherine lorent". A. 40b. (*Tombe n° 30.*)

[2]) Le R. P. Jean Godin, fut le 10e confesseur du couvent depuis la réforme. Il mourut le 3 Juillet 1605. „Il est enterré sous la tombe du milieux de notre grand chœur avec le Rd Père Claude Didier". A. 29b. *Tombe n° 3.*)

Voir: *Les personnes seculieres enterrée en nre cloitre*, p. 53.

Il avait fait le pèlerinage de Jérusalem et en avait rapporté la palme que portait la prieure le jour des Rameaux.

[3]) La Mère Isabeau Lonnis, ou de Stracelle, ou de Strasellez, était une des 5 mères réformatrices. Elle avait succédé comme prieure à la Mère Marguerite de Crépieul en 1525, et demeura en charge jusqu'à sa mort, la 13e, le 5 Juillet 1535. „Elle est enterrée en l'église auprès de la Rde mère prieure sr Marguerite de Crépieul". A. 32a. (*Tombe n° 8.*)

[4]) Mère Simone ou Simonette le Tartrier, entra au couvent, la 53e, le 12 Juin 1550. Elle fut prieure de 1573 jusqu'à sa mort. Elle mourut, la 71e, le 7 Juillet 1602, et „est enterrée au petit chœur a la 1ere fosse pres des degrés du dortoir". A. 36a. (*Tombe n° 8.*)

Il semble que ses parents aient joui d'une certaine fortune, car, dit le ms. A, „elle procuroit beaucoup de biens de ces parās, quelle emploioit tout pour la cōmunauté ayant fondé l'huile des lampes de l'infirmerie et du dortoir et du réfectoire, et du bois pour chauffer les malades.

[5]) Mère Catherine Guille, jubilée, entra au couvent, la 24e, le jour de saint Marc, 25 Avril 1519. Elle fut prieure de 1549 jusqu'à sa mort. Elle mourut, la 44e, le 13 Juillet 1573, et „est enterrée en la seconde tombe du petit chœur pour monter au dortoir". A. 34a. (*Tombe n° 8.*)

La mère Catherine Guille fut la première victime de l'épidémie, au cours de laquelle 13 sœurs moururent au couvent des prêcheresses et que le nécrologe français appelle: „la grande mortalité".

Digitized by Google

14. ob. soror Catharina de Blefcour [1]).
16. ob. soror Margarita chansoneti [2]) mater supriorissa.

175ª.

18. ob. soror Martina Piccot [3]).
21. ob. nobilis Domina Barbara de Failly [4]).
22. ob. soror Barbara Angelique [5]).
25. ob. soror Barbara Candida Lana [6]).

---

[1]) Sœur Catherine de Blefcour, ou Blecourt, ou Blescourt, entra au couvent, la 11e, le 16 Mai 1507. Elle mourut, la 23e, le 14 Juillet 1547, et „est enterrée en la grande tombe de deuant le crucifix dessous l'autel auprès du chapitre". A. 33ª. (*Tombe nº 18.*)

[2]) Mère Marguerite Chansonnette, sous-prieure, entra au couvent, la 17e, le jour de saint Vincent Ferrier, 5 Avril 1513. Elle mourut, la 58e, le 16 Juillet 1563. Elle „est enterrée en la seconde tombe après la grande écrite de deuāt l'église tournant vers les brochettes avec s̄r Marguerite Druarde". A. 33ᵇ. (*Tombe nº 27.*)

Marguerite Chansonnette était probablement la sœur du fameux jurisconsulte messin, Claudius Cantiuncula, Claude Chansonnette, qui mourut à Ensisheim en 1560, et la fille de Didier Chansonnette, originaire du diocèse de Toul, et notaire apostolique et impérial à Metz.

[3]) Sœur Martine Piccot, entra au couvent, la 14e, dans l'octave de la Visitation, commencement de Juillet 1511. Elle mourut, la 30e, le 18 Juillet 1552, et „est enterrée en la grande fosse écrite deuant l'église auec mere s̄r Marie de Horst". A. 33ª. (*Tombe nº 25.*)

[4]) Noble Dame Barbe de Failly, peut-être la mère de sœur Hélène de Failly. (*Voir 30 Septembre.*)

La maison de Failly est une maison fort noble et ancienne dans le Barrois non mouvant, sous la châtellenie de Longwy. Elle portait: *D'argent à un rameau de trois feuilles de gueules accompagné de deux merlettes affrontées de sable.*

Il en est de ce nom, dit D. Pelletier (242), qui portent *un choux simple*, et d'autres *trois maillets.*

La maison de Failly a fourni une abbesse à Saint Maur de Verdun, la 31e, Jeanne de Failly, et une à Juvigny, Catherine de Failly.

[5]) Sœur Barbe Angélique Roïer, entra au couvent, la 123e, le jour de saint Michel, 29 Septembre 1631. Elle mourut, le 95e, âgée de 22 ans, le 22 Juillet 1638. Elle „est enterrée en la fosse auprès de sœur Dominique Aubertin, ou il ni a point de tombe du côté de la chambre des procuresses, elle prit le st habit le iour des Anges (2 octobre) fit profession le iour de s. Gabriel (24 Mars)". A. 41ª. (*Tombe n 36.*)

[6]) Sœur Barbe Blanchelaine, entra au couvent, la 65e, le 7 Février 1574. Elle mourut, la 72e, le 25 Juillet 1606, et „est enterrée en la fosse

Digitized by Google

26. ob. soror Joanna de Aller [1]) quæ fuit una de quinque sororibus evocatis ad reformationem hujus conventus.

AUGUSTUS

1. ob. soror Nicolaa Barlet [2]).
2. ob. soror Nicolaa Merat [3]).
4. ob. soror Blasia Peuleu [4]).
8. ob. mater soror Margarita Capie [5]).

---

de sœur Madelaine de Claimeri, la longue tombe deuant l'autel près de l'église, il ni a point de cercueil". A. 36b. (*Tombe n° 19.*)

Elle était probablement nièce du chanoine Sébastien Blanchelaine, qui entra au chapitre en 1578 et mourut en 1587. (*Dorvaux. Pouillés.*)

La famille Blanchelaine fut anoblie par lettres données à Lunéville le 24 Août 1736, dans la personne de Etienne François, avocat à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et gruyer de la gruerie de Nancy.

Elle portait: *D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe d'une tête de lion arrachée d'or, et pour cimier un chêne de sinople fruité d'or.* (*D. Pelletier, 59.*)

[1]) Mère Jeanne d'Allar ou d'Aller, était une des cinq mères réformatrices, venues de Vestroie à Metz. Elle mourut, la 2e, le 20 Juillet (*nécr. franç.*), le 26 Juillet (*nécr. latin*) 1510, et „est enterrée en la tõbe qui n'est pas écrite deuant la porte de l'Eglise, du côté du chapitre". A. 31a. (*Tombe n° 21.*)

[2]) Sœur Nicole Barlet, ou Barlette, entra au couvent, la 96e, le 25 Avril 1603. Elle mourut, la 99e, âgée de 73 ans, le 1er Août 1643, et „est enterrée auec sœur Alexis de Sauigni en la derniere tombe deuant les brochettes près de s̄r Marguerite de pouīlli il y a un cercueil et deux ranges grauées sur la tombe". A. 42a. (*Tombe n° 29.*)

[3]) Sœur Nicole Merat, ou le Merat, entra au couvent, la 56e, le 21 Août 1551. Elle mourut, la 58e, le 3 Août (*nécr. franç.*), le 2 Août (*nécr. latin*) 1575, et „est enterrée en la seconde tõbe après la grande ecrite deuant l'eglise tournant vers les brochettes auec sr Marguerite Sasoñette". A. 35a. (*Tombe n° 27.*)

Elle était cousine de sœur Martine Vestier (voir 4 Juin).

[4]) Sœur Blaise Peuleu, ou Puleu, ou Pulue, entra au couvent, la 13e, dans l'octave de la Visitation, commencement de Juillet 1511. Elle mourut, la 4e, le 4 Août 1518, et „est enterrée en venant de l'Eglise pour aller au parloir tout aupres des degres ou on monte au préaux du cloitre". A. 31a. (*Tombe n° 30.*)

[5]) Mère Marguerite Capie, ou Capsé, ou Capé, entra au couvent, la 131e, à 19 ans, en 1661, le jour de la Toussaint, 1er Novembre. Elle mourut à Vic, où elle était prieure depuis le 15 Novembre 1674, le 6 Août (*nécr. franç.*), le 8 Août (*nécr. latin*), le 16 Août (*Pierson. Le*

Digitized by Google

11. ob. soror Magdalena de Claimeri [1]).
14. ob. Dña Perretta Baudache *(sic)* [2]).

Monastère de N. Dame de Bethléem à Vic, p. 218) 1676, à l'âge de 34 ans, dont 15 de religion. A. 48b.

[1]) Sœur Madeleine de Claimeri, ou de Clémeri, entra au couvent, la 48e, le jour de saint Mathias, 24 Février 1545. Elle mourut, la 45e, le 11 Août 1573, et „est enterrée en la 6e tõbe après la grande écrite de devant l'église vers le chapitre auec sr Jaqueline de la Marche". A. 34a. (*Tombe n° 19.*) Elle mourut pendant la grande mortalité.

La maison de Clémery est une maison d'ancienne chevalerie.

Elle portait. *D'argent, coupé de gueules à l'aigle d'or* (*D. Pelletier*), ou *D'argent à un aigle d'or en chef et brochant* (*Callot*).

La terre de Clémery fut donnée par René II à Antoine Warrin, son receveur général, qui y fit bâtir un château et en prit le nom; il épousa Claude de Revigny, dont il eut René de Clémery, maître d'hôtel du cardinal de Lorraine, qui épousa Françoise de Gournay.

Madeleine, dame de Clémery, s'étant mariée avec Jean Frédéric du Hautois, en 1598, porta, par son mariage, cette terre dans la maison du Hautois.

[2]) Perrette Baudoche, fille de Pierre Baudoche, écuyer, seigneur de Moulins, maître échevin en 1464 et 1489, le constructeur de l'Hôtel du Passe-Temps, et de sa 3e femme, Bonne de la Mark, fut fiancée, à 11 ans, le 1er Septembre 1500, avec Jean, fils de François de Gournay, qu'elle devait épouser à 14 ans; mais François mourut en 1502. En Juillet 1503, elle fut mariée à Androuin Roucel, écuyer, seigneur d'Aubigny, maître échevin en 1505 et 1525, mais ce mariage fut cassé, en 1515, pour cause d'impuissance du mari. Perrette épousa alors, le 20 Novembre 1516, Bernard de Norroy, seigneur de Port sur Seille, et, nous dit Philippe de Vigneules (*Mém., p. 300*), „fut menée ce dit jour au moustier, la teste nue et descouverte comme une vraie pucelle, jay ce que x ans devant elle avait desjay esté menée ainsy..... Et puis voiant le dit seigneur Androwin sa dite femme en prendre et espouser ung aultre et ailler a nue teste néanmoins force lui fut d'avoir la patience". A la mort de son mari (1519), elle fit le voyage de Jérusalem, d'où elle était de retour à Metz, le 10 Février 1520. En raison de ce voyage, elle portait, brochant sur le tout de ses armes, un écu d'argent à la croix potencée et contrepotencée de sable. Elle mourut en 1531, le 14 Août. Elle „est enterrée en notre église dedans le gradus deuãt les degrés pr̃ entrer es hautes cheses du chœur dextre". A. 20a. (*Tombe n° 2.*)

Son épitaphe nous a été conservée par D. Dieudonné (*Epitaphes, p. 174, n° 2. Ms. 215. Bibl. Metz*), la voici :

> Cy gist Madame Parette Baudoche fille de honoré Sgnr
> Pierre Baudoche • Sgnr de Mollin..... et de Madame
> Bonne sa femme.....
> Et morut l'an 1531.

Digitized by Google

15. ob. soror Perreta hanricy [1]).
18. ob. R. P. jubilearius frater petrus de Scalda [2]) item ven. soror Barbara de Pouilly [3]).
19. ob. soror Joanna de Riencourt [4]).
21. ob. soror Colomba Damionne [5]).
22. ob Dn̄s Bernardinus de Lenoncourt [6]) eques divi Michaelis et pater sororis nostræ Barbaræ de Lenoncourt.

---

[1]) Sœur Perrette Hanricy, ou Hanrie, entra au couvent, la 41e le jour de saint Pierre et saint Paul, 29 Juin 1336. Elle mourut, la 39e, le jour de l'Assomption N. Dame, le 15 Août 1563, et „est enterrée en la tombe quatrième auec sa grand mère Colette pierre gay ou du chêne en alant hors du parloir vers la clôture". A. 38b. (*Tombe nº 42.*)

Sœur Perrette Henricy, ou Henry, appartenait à la famille Du Chêne, dont plusieurs membres étaient enterrés dans le cloître : Colette du Chêne, sa grand'mère (*tombe nº 42*), frère Jean du Chêne (*tombe nº 8*), son oncle, et Barbe du Chêne (*tombe nº 41*), sa mère ou sa tante.

[2]) Le R. P. jubilé Pierre de L'escot, ou de Scalda, était le 4e confesseur depuis la réforme. Il appartenait au couvent de Douai, et vint à Metz en 1545 ; il fut confesseur pendant 32 ans, et mourut, âgé de 76 ans, le 17 Août (*nécr. franç.*), le 18 Août (*nécr. latin*) 1576. Il „est enterré au petis chœur en la tombe tout devant la porte du grand chœur et ny a point de cercueil". A. 19b. (*Tombe nº 5.*)

[3]) Mère Barbe de Pouilly, entra au couvent, la 110e, le 19 Février 1612. Elle mourut, la 129e, âgée de 71 ans, le 18 Août 1672, et „est enterrée auec sa sœur marguerite de pouilly et sr Marguerite Boez". A. 48a. (*Tombe nº 31.*)

Voir, pour la famille de Pouilly, la notice de la sœur de Barbe de Pouilly, sœur Marguerite de Pouilly, au 21 Juin.

[4]) Sœur Jeanne de Riencourt, ou de Riancourt, entra au couvent, la 37e, le 27 Décembre 1534, avec sa sœur Marie (voir 1er Septembre). Elle mourut, la 17e, pendant son noviciat, et fit profession sur son lit de mort, la veille de saint Bernard, le 19 Août 1536. Elle „est enterrée en la première fosse devant le parloir, sous la cloche". A. 32b. (*Tombe nº 39.*)

[5]) Sœur Colombe Damionne, ou Damienne, entra au couvent, la 18e, le 13 Juin 1514, et mourut, la 36e, le 21 Août 1558, et „est enterrée en la grande tombe tout contre la muraille du chapitre sous la belle peinture". A. 33b. (*Tombe nº 16.*)

[6]) Bernardin de Lenoncourt, chevalier de Saint-Michel, était chambellan du duc Antoine de Lorraine. Il mourut le 22 Août .... Il était père de mère Claude de Lenoncourt (voir 7 Mars).

Les Lenoncourt, une famille des plus anciennes et des plus illustres de

Digitized by Google

27. ob. Dns Joannes de Strainchamps [1]).
31. ob. nobilis Dna Anna D'oriault [2]) Religiosa divæ Mariæ metensis.

SEPTEMBRIS

1. obiit soror Maria de Riencourt [3]).
2. ob. soror Ludovica Ludot [4]).
4. uno et eodem die obierunt sorores Antonia Didier [5]) mater vicaria et jubilearia, soror Susanna de Magnicourt [6]),

---

Lorraine, portaient autrefois le nom de Nancey ou Nancy. Elle descendrait d'Odelric, père de Gérard d'Alsace.

Ils portaient : *D'argent à une croix engrelée de gueules.*

Robert de Lenoncourt, évêque de Metz (1551-1556), appartenait à cette famille.

[1]) Jean de Strainchamps, était peut-être le père de sœur Anne de Strainchamps (voir 12 Février).

[2]) Noble dame Anne d'Oriault, religieuse de l'abbaye de Sainte Marie de Metz, était la sœur de la mère Philippe d'Oriault de Coucy (voir 3 Janvier), la fille de Christophe d'Oriault, écuyer, seigneur de Coucy en Rethelois, qui, étant veuf d'une fille de Nicole de Heu, avait épousé Claude de Gournay, fille de Michel de Gournay, dont la mère Philippe d'Oriault avait fait transporter et inhumer les ossements dans le cloître du couvent des Prêcheresses.

[3]) Sœur Marie de Riencourt, ou Riancourt, entra au couvent, la 38e, le 27 Décembre 1534, avec sa sœur Jeanne (voir 19 Août). Elle mourut, la 46e, le 1er Septembre 1573 (grande mortalité), et „fut enterrée en la première tõbe deuant le parloir en alant vers la closure, en la fosse de sr jeañe de riancourt". A. 34a. (*Tombe nº 39.*)

[4]) Sœur Louise Ludot, entra au couvent, la 43e, le 8 Avril 1538, et mourut, la 34e, le 2 Septembre 1556, et „est enterrée près de sr augustine deuant la fenêtre du petit parloir et y a un fort beau cercueil grand et large". A. 33b. (*Tombe nº 40.*)

[5]) „La vénérable mère vicaire sr antoinette ou anne (A. 3a) didier souprieure", jubilée, entra au couvent, la 27e, le jour de saint Georges, 23 Avril 1520. Elle mourut, la 47e, le 4 Septembre 1573 (grande mortalité) et „est enterrée avec sr martine picoté en la grande fosse écrite deuant l'église". A. 34a. (*Tombe nº 25.*)

[6]) Sœur Susanne de Magnicourt, entra au couvent, la 19e, le jour de saint Pierre, martyr, 29 Avril 1515. Elle mourut, la 48e, le même jour que la mère Antoinette Didier, le 4 Septembre 1573 (grande mortalité), et „est enterrée en la 4e tombe après la grande écrite alant vers

Digitized by Google

175b.

soror Bernardina de Claimery [1]).

11. ob. ven. ac Religiosa Priorissa electa soror Magdalena Constant anno 1573 [2]).

12. ob. ven. M. joanna de Mussono [3]) supriorissa et jubilearia.

15. ob. soror Margarita de Cleru [4]).

---

les brochettes auec sr Alix il y a deux range grauee et un cercueil dedans". A. 34b. (*Tombe nº 29.*)

Elle était sœur de sœur Jeanne de Magnicourt (voir 6 Janvier) et „niepce de nos mères reformatrices" probablement de la mère de de Crépeuil.

[1]) Sœur Bernardine de Claimery, ou de Clemeri, entra au couvent, la 44e, le 13 Mai 1538. Elle mourut, la 49e, le même jour que les deux précédentes, mère Antoinette Didier et sœur Jeanne de Magnicourt, le 4 Septembre 1573 (grande mortalité) et „est enterrée en la sinquieme tombe outre les brochettes auprès de sœur Susañe de Magnicourt, à côté de la procurie". A. 34b. (*Tombe nº 31.*)

Sœur Bernardine de Clémery était sœur de la sœur Madeleine de Clémery (voir 11 Août).

[2]) Mère Madeleine Constant, entra au couvent, la 45e, le jour de la Décollation de saint Jean Baptiste, le 29 Août 1538. Elle fut élue et confirmée prieure en 1573, après la mort de la prieure Mère Catherine Guille, pendant la „grande mortalité". Le messager qui apportait la confirmation de son élection, entrait en ville au moment où la cloche de l'église sonnait pour annoncer son décès. Elle mourut le 10 Septembre (*nécr. franç.*), le 11 Septembre (*nécr. latin*) 1573, et „est enterrée en la 3e tombe au coin du cloître deuers le chapitre, auprès de Sr Simonette". A. 34b. (*Tombe nº 23.*)

[3]) Mère Jeanne de Musson, sous-prieure, „la première fille voilée après la réforme", c'est-à-dire la première sœur de chœur, la première religieuse ayant été une sœur converse, sœur Dominique Henricy (voir 12 Avril); elle avait succédé comme sous-prieure à la mère Philippe de Blon (voir 21 Septembre). Elle entra au couvent, la 2e, la veille de saint Dominique, le 3 Août 1503. Elle mourut, la 35e, le 12 Septembre 1556, et „est enterrée deuant l'église en la même fosse de la sudite souprieure sr philippe de blon". A. 33b. (*Tombe nº 23.*)

La maison de Musson était d'ancienne chevalerie, et portait : *Vairé d'argent et de gueules.*

[4]) Sœur Marguerite de Cleru, ou de Clerie, entra au couvent, la 31e, le 19 Février 1528. Elle mourut, la 51e, le 14 Septembre (*nécr. franç.*), le 15 Septembre (*nécr. latin*) 1573 (grande mortalité), et „est enterrée sous la première tombe outre les degrés du côté de la chambre des procuresses". A. 34b. (*Tombe nº 30.*)

Digitized by Google

17. ob. soror Joanna Marchandet [1]).
18. ob. soror Petronilla gelée [2]).
19. ob. soror Nicolaa de Watronville [3]), mater jubilearia, soror Martha Thiriot [4]) et soror Oudette Belle fille [5]).
20. ob. soror Andrieta de Vezon [6]) et ven. mater Maria Bernard [7]).

---

[1]) Sœur Jeanne Marchandet, ne figure ni dans la liste des prises d'habit, ni dans le nécrologe français. C'était probablement une tertiaire, remplissant peut-être l'office de sœur tourière.

[2]) Sœur Pétronille Gellée, entra au couvent, la 7e, le jour de saint Servais, le 22 Mai 1505. Elle mourut, la 11e, le 18 Septembre 1533, et „est enterrée en la troisième tombe après la grande écrite de deuant l'église alant vers l'escalier pour monter au préaux près de sr berte". A. 32a. (*Tombe nº 28.*)

[3]) Mère Nicole de Watronville, jubilée, entra au couvent, la 25e, en 1519. Elle mourut le 20 Septembre 1573 (grande mortalité), et „est enterrée en la premiere tombe après la grãde écrite du costé des brochettes". A. 34b. *(Tombe nº 26.)*

La famille de Watronville était une famille de l'ancienne chevalerie lorraine, une des quatre pairies de Verdun.

Elle portait: *D'or à la croix de gueules* (*D. Pelletier*).

En 1510, le 21 Septembre, Jean de Watronville fut fait capitaine et prévôt de Dun, à la place de Jean de Rivière; en 1523, le 22 Août, il fut bailly d'Epinal. Il avait pour femme Jeanne de Savigny. En 1555, il fut fait conseiller ordinaire. Peut-être était-il le père de la mère Nicole de Watronville.

Yolande de Watronville, mariée à Gérard de Housse, porta, par son mariage, la terre de Watronville en la maison de Housse.

[4]) Sœur Marthe Thiriot, converse, entra au couvent, la 35e, le 7 Avril 1534, et mourut, la 57e, le 19 Septembre 1574, et „est enterrée en la 3e fosse deuant le parloir avec barbe du chêne". A. 34b. (*Tombe nº 41.*)

[5]) Sœur Oudette Belle-fille, ou Beau-fils, converse, jubilée, entra au couvent, la 67e, la veille de la Madeleine, le 21 Juillet 1577, et mourut, la 89e, âgée de 67 ans, le 19 Septembre 1629, et „est enterrée en la fosse deuant la petite infirmerie, en la première fosse, ou il ny a encore eu personne, et na point de tombe ..... elle entra en religion âgée de 15 ans". A. 39a. (*Tombe nº 11.*)

[6]) Sœur Andriette de Vezon, converse, entra au couvent, la 60e, le 14 Septembre 1558, et mourut, la 41e, la veille de saint Mathieu, apôtre, le 20 Septembre 1569, et „est enterrée du long contre l'église près des sueres des mains elle était niepce à frère Jean du chesne". A. 34a. (*Tombe nº 33.*) Probablement native de Vezon (Moselle).

[7]) Mère Marie Bernard, entra au couvent, la 98e, le 18 Septembre 1605, et mourut, la 115e, âgée de 73 ans, le 19 Septembre (*nécr. franç.*)

Digitized by Google

21. ob. soror Philippa de Blon [1]).
23. ob. soror jacobea de la Marche [2]).
25. ob. soror joanna Quenaude [3]).
26. ob. soror Bertheline de Gournay [4]).
30. ob. soror helena de Fay [5]).

---

le 20 Septembre (*nécr. latin*) 1638, et „est enterrée en la fosse de sr marie germaine deuant la porte du chapitre ou il y a un beau cercueil". A. 45b. (*Tombe nº 23.*)

La mère Marie Bernard fut prieure de 1620–1623.

[1]) Sœur Philippe de Blon, entra au couvent, la 5e, le 19 Avril 1504, et mourut, la 10e, étant sous-prieure, le 21 Septembre 1532, et „est enterrée en la troisième tumbe deuant l'église tournant vers le chapitre, écrite à l'entour et y a une religieuse tirée dessus". A. 32a. (*Tombe nº 23.*)

[2]) Sœur Jacqueline de la Marche, entra au couvent, la 16e, le 12 Janvier 1513, et mourut, la 22e, le 23 Septembre 1545, et „est enterrée en la 5e tombe, outre la grande écritte de deuant l'église deuers le chapitre auprès de sr Jeañe mangin. Ceste bone sr étoit de grande maison, et cousine à l'empereur". A. 32b. (*Tombe nº 19.*)

La maison de la Marche était d'ancienne chevalerie, et portait : *D'azur à une croix d'argent cantonnée de 4 rocs d'échiquier d'or* (*D. Pelletier*).

[3]) Sœur Jeanne Quenaude, ou Quenode, converse, entra au couvent, la 63e, le 17 août 1572. Elle mourut, la 66e, le 23 Septembre (*nécr. franç.*), le 25 Septembre (*nécr. latin*) 1598, et „est enterrée en la fosse près de didier grandjambe du costé de la chambre des procuresses, la seconde tombe". A. 36a. (*Tombe nº 37.*)

[4]) Sœur Bertheline de Gournay, entra au couvent, la 33e, le 19 Mai 1529, et mourut, la 28e, le 28 Septembre (*nécr. franç.*), le 26 Septembre (*nécr. latin*) 1550, et „est enterrée en la plus grande large tombe deuant le chapitre là où est gravé un pretre dessus". A. 33a. (*Tombe nº 15.*)

Pas plus que sœur Marthe et sœur Jeanne de Gournay, nous n'avons pu identifier sœur Bertheline.

[5]) Sœur Hélène de Fay, de Faÿ, ou peut-être de Failly, entra au couvent, la 47e, le 9 Novembre 1541. Elle mourut, la 53e, le 30 Septembre 1573 (grande mortalité), et „est enterrée en une tombe toute seule, auprès de la petite infirmerie et ny a point de cercueil". A. 34b. (*Tombe nº 10.*) Plus tard son corps fut transféré dans la tombe nº 18.

Est peut-être la fille de dame Barbe de Failly (voir 21 Juillet), à moins qu'elle n'appartienne à la famille de Fay.

Digitized by Google

OCTOBER

3. obiit ven. ac Religiosa mater priorissa et jubilearia soror Ludovica Angenott [1]).
4. ob. honorandus vir Desiderius Basemon [2]).
6. ob. Dña Perrota Cuer de fer [3]).
8. ob. soror Margarita Druarde [4]).
10. ob. soror anna de Roucels [5]).

---

[1]) Mère Louise Angenot, entra au couvent, la 59e, le 18 Septembre 1556. Elle changea son nom d'Oudette en celui de Louise, en mémoire de sa sœur Louise Angenot, qui était morte le 24 Décembre 1550, après 6 mois de noviciat, dont le nom ne figure pas au nécrologe latin.

La mère Oudette Louise Angenot fut prieure de 1602 à 1608. Après qu'elle eût rempli cette charge pendant 6 ans, les supérieurs décidèrent de ramener le couvent de Metz à la législation commune, c'est-à-dire que la durée d'un priorat devait être de trois ans avec des interstices de 6 ans pour une réélection. Elle mourut, étant jubilée, la 83e, le 3 Octobre 1622, et „est enterrée en la fosse sr simonette hennequin". A. 38b. (*Tombe nº 23.*)

[2]) Didier Basemon, nous n'avons pas pu identifier ce nom.

[3]) Dame Perrette Cuer de fer. La famille des Cuer de fer était une famille de Metz dévouée aux dominicains. Ils avaient leur lieu de sépulture dans le cloître du couvent des Prêcheurs. Deux Cuer de fer, frère Alexandre et frère Jacques, avaient été prieurs du couvent des Prêcheurs: frère Alexandre, en 1320, et frère Jacques, qui était aussi prédicateur général, vers le milieu du XIVe siècle.

Dame Perrette Cuer de fer est peut-être Perrette Bataille, dame de Talange, qui avait épousé Jeoffroy II Cœur de fer, chevalier en 1461, maître échevin en 1463. Elle vivait en 1497. Elle aurait peut-être été une des bienfaitrices du couvent au moment de la réforme en 1502.

[4]) Sœur Marguerite Druarde, entra au couvent, la 8e, dans l'octave de la Visitation, commencement de Juillet, 1505. Elle mourut, la 18e, la veille de saint Denis, le 8 Octobre 1538, et „est enterrée en la tombe ioignant celle de sr jennette ferri deuers celle de sr. perronne". A. 32b. (*Tombe nº 27.*)

[5]) Sœur Anne de Roucels, entra au couvent, la 20e, le jour de saint Thomas d'Aquin, 7 mars 1516. Elle mourut, la 54e, le 10 Octobre 1573 (grande mortalité), et „est enterrée dessous l'autel près de l'église. A. 35a. (*Tombe nº 18.*)

La famille de Roucel était une vieille famille messine qui avait fourni à la ville plusieurs maîtres échevins. Elle portait: *Vairé d'azur à 3 pals de gueules, au chef d'azur chargé de 2 besans d'or* (D. Pelletier), ou *de gueules à 3 pals de vair au chef d'azur chargé de 3 besans d'or*

Digitized by Google

11. ob. soror Jacobea Hennequin Priorissa [1]) electa an. 1673.
15. ob. soror Maria Germain [2]).
16. ob. soror Barbara Mailfer [3]) et soror Elizabeth Champlon [4]).

176a.

17. ob. R. et Religiosus pater frater Claudus Desiderii [5]) hujus mōnrii primus a reformatione confessor.

(Hugo), ou *de vair à 3 pals de gueules au chef d'or chargé d'une étoile de sable posée entre deux tourteaux de gueules* (Husson l'Ecossois).

Anne de Roucel était probablement une sœur de Philippe de Roucel, qui était enterré aux Célestins, et dont l'épitaphe nous a été conservée par D. Dieudonné (*Epitaphes, p. 231.2, nº 15. Ms. 215. Bibl. Metz*), et, dans ce cas, fille de Warin de Roucel et de dame Anne de Gournay. Une de ses sœurs, Madeleine de Roucel avait épousé Nicolas des Armoises et était la mère de la mère Madeleine des Armoises (voir 16 Décembre), dont elle était par conséquent la tante.

[1]) Mère Jaqueline Hennequin, entra au couvent, la 42e, le 8 Avril 1538. Elle mourut, la 55e, le 11 Octobre 1573 (grande mortalité), et „est enterrée en la troisième tombe de deuant l'église après la grande écrite alant vers le chapitre auec sr Simonette". A. 35a. (*Tombe nº 23.*)

Elle avait été élue prieure après la mort de la mère Madeleine Constant (voir 11 Septembre), qui était morte au moment où le messager apportant la confirmation de son élection entrait en ville; mais elle mourut de l'épidémie alors régnante avant que son élection ait été confirmée.

L'obituaire latin donne par erreur la date de 1673 comme date de sa mort.

[2]) Sœur Marie Germain, entra au couvent, la 69e, le 11 Septembre 1583, et mourut, la 77e, le 14 Octobre 1619, et „est enterrée en la seconde fosse deuant les brochettes, ou la tombe est rompue en deux pieces". A. 37a. (*Tombe nº 34.*)

[3]) Sœur Barbe Mailfer, entra au couvent, la 34e, le 15 Janvier 1532, et mourut, la 56e, le 17 Octobre 1573. (Ce fut le dernier décès pendant la „grande mortalité" de 1573.) Elle „est enterrée en la première fosse après la grande écrite de deuant l'église du côté du chapitre". A. 35a. (*Tombe nº 24.*)

[4]) Sœur Elisabeth Champlon, dite de Saint Thomas, converse, entra au couvent, la 122e, le 11 Mai 1629, et mourut, la 125e, le 16 Octobre 1670, et „est enterrée en la fosse près des taillemens auec sr Didiere Maillart, elle a vécu 47 ans en la Ste Religion". A. 47b. (*Tombe nº 14.*)

[5]) Le Père Claude Didier mourut le 17 Octobre 1529, il „est enterré deuant le gradus du milieu de notre chœur". A. 19a. (*Tombe nº 3.*)

Le Père Claude Didier fut pendant 27 ans confesseur du couvent.

Digitized by Google

19. ob. soror Lucia Claudot [1]).
21. ob. ven. Dominus Sebastianus Candida Lana [2]) canonicus ecclesiæ cathedralis Stⁱ Stephani metensis.
28. ob. nobilis Dña Claudia de Choiseux [3]).

NOVEMBER

2. obiit soror Catharina Lorint [4]).

C'est lui le premier confesseur depuis la réforme. C'est lui aussi qui, de concert avec la sœur Jeanne Ferry, travailla activement à l'introduction de la réforme dans le couvent de Metz, et qui alla chercher, à Vestroie, les Mères réformatrices et les accompagna pendant leur voyage. Il était fils du couvent des frères prêcheurs de Metz.

[1]) Sœur Lucie Claudot ou Claudette, converse, entra au couvent, la 30e, le jour de saint Jacques et saint Christophe, le 25 Juillet 1525. Elle mourut, la 43e, le 18 Octobre 1572, et „est enterrée près des taillemens deuers le chapitre au costé de sœur Bertheline". A. 34a. (*Tombe nº 14.*)

[2]) Le chanoine de la cathédrale Sébastien Blanchelaine, était probablement l'oncle, ou du moins un parent de sœur Barbe Blanchelaine (voir 25 Juillet); il était entré au chapitre en 1578 et mourut en 1587. (*Dorvaux. Pouillés.*)

Il appartenait à la famille Blanchelaine, qui fut anoblie par lettres données à Lunéville le 24 Août 1736, et qui portait: *D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe d'une tête de lion arrachée d'or, et pour cimier: un chêne de sinople, fruité d'or.* (*D. Pelletier. 59.*)

[3]) Noble dame Claude de Choiseul, était probablement Claude Angélique de Choiseul qui avait épousé Albert de Savigny († 1686) et que nous voyons figurer en 1651, à Saint Victor, comme marraine de Henry de Labriet (*Poirier, ad verbum: Choiseul*).

Les Choiseul étaient une maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Champagne. Ils portaient: *D'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même, 10 en chef et 8 en pointe.*

Cette maison se divisa en plusieurs branches qui ont fourni deux abbesses à Remiremont: Alix, morte en 1521; Madeleine, morte en 1549; et une à l'abbaye Saint Pierre de Metz, qui fut, sous son gouvernement, reunie à l'abbaye Sainte Marie pour former le chapitre royal et noble de Saint Louis.

[4]) Sœur Catherine Laurent, ou Lorent, ou Lorint, entra au couvent la 75e, le jour de la Conception de la Vierge, 8 Décembre 1588, et mourut, la 67e, le 2 Novembre 1598, et „est enterré en la fosse de s̄r blaise auec s̄r Margueritte de cleru. il y a une tombe". A. 36a. (*Tombe nº 30.*)

Digitized by Google

8. ob. ven. M. Soror Martha Boleur [1]).
12. ob. soror Anna d'Enneri [2]).
18. obitus venerabilium personarum joannis hermani et conjugis ejus joannæ senescalis [3]).

[1]) Mère Marthe de Boler, ou Bouleur, entra au couvent, la 88e, le 30 Juillet 1600; elle mourut, la 117e, le 8 Novembre 1661, à l'âge d'environ 78 ans, dont 61 de religion. Elle exerça l'office de chantre et celui de maitresse des novices pendant plusieurs années; elle „est enterrée avec sr Susanne de Magnicourt et sr Alix en la 4e tombe après la grande écrite alant vers les brochettes". A. 46a. (*Tombe n° 29.*)

La famille de Boler est originaire du hameau de Boler, commune de Breistroff la Grande, canton de Cattenom près de Rodemack. Le premier connu est Frédéric de Boler, dit de Rodemack.

Son oncle, Jean Lallemand, dit de Rodemack, avait été anobli par René II, le 6 (alias 18) Décembre 1486. Il fit reporter ses armes à son neveu Frédéric, le 28 Février 1505.

Frédéric perdit sa noblesse pendant l'espace de 10 à 12 ans, parce qu'il devint marchand et pourvoyeur de Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg. Il mourut vers 1592, laissant plusieurs enfants, dont Charles de Boler, né vers 1577, et probablement les mères Marthe et Charlotte de Boler. (Voir 23 Novembre.)

Charles de Boler obtint des lettres patentes de réhabilitation de noblesse le 6 Décembre 1605. Il avait épousé Salomé de Bastogne et mourut, lui: le 20 Août 1647; elle: le 27 Février 1652. Ils furent tous deux enterrés à Saint-Martin. D. Dieudonné nous a conservé leurs épitaphes. (*Voir: Epitaphes, p. 214, n° 67. Ms. 215. Bibl. Metz.*)

Les Boler portaient: *D'argent à une ancre de sable, la trabe d'or.*

Voir: *J. Florange. Généalogie de la famille Boler en Lorraine Paris 1900. – D. Pelletier. 62.*

[2]) Anne d'Enneri, ou Anne de Heu, entra au couvent, la 22e, le 16 Mai 1518; elle mourut, la 25e, le 12 Novembre 1549, et „est enterrée en la première tombe après la grande écrite deuant l'église du coté des brochettes auec sr jennette ferri". A. 33a. (*Tombe n° 26*).

Anne de Heu était un des quatorze enfants de Collignon de Heu, seigneur d'Ennery, Servigny, Montigny, Flévy, etc.; maitre échevin en 1485, armé chevalier par le roi Louis XII, à son sacre à Reims, le 27 Mai 1498, mort le 8 Juin 1535, âgé de 75 ans, et enterré à Saint Martin. Collignon de Heu avait épousé: 1° Catherine de Gournay, morte le 18 Novembre 1490 sans enfants, et 2° Marguerite de Brandebourg, dont il eut ses 14 enfants.

Anne de Heu était né le 20 Mai 1511.

(*Comte de Mirbach.*) *Généalogie de la famille de Heu. Extrait de l'annuaire de la noblesse de Belgique. 1885. Félix Callewaert père, Bruxelles. 1885.*

[3]) Jean Herman et son épouse Jeanne Sénéchal, étaient probablement les parents de la mère Agnès Herman (voir 13 Décembre).

Digitized by Google

item ob. ven. mater Joanna Gondreville [1]) Priorissa 1725.
21. ob. ven. mater Maria francisca Patée 1727 [2]).
23. ob. ven. mater Carola Voler [3]).
29. ob. soror Claudia Mathieu [4]).

DECEMBER

6. ob. ven. mater Catharina Beaufrere [5]) priorissa 1741.

[1]) Mère Jeanne Gondreville, entra au couvent, la 146e, à l'âge de 29 ans; elle prit l'habit le 18 Septembre 1689, et fit profession le 24 Septembre 1690. Elle mourut, la 152e, le 18 Novembre 1725, âgée de 64 ans et 7 mois, dont 36 de religion; elle mourut après 18 mois de priorat, elle avait été élu prieure en 1724. „Elle est enterrée sous notre grand chœur du côté droit proche la tombe du Rd père vitou". A. 52b. (*Tombe n° 46.*)

[2]) Mère Marie Françoise Patée, entra au couvent, la 154e, le jour de saint Simon et saint Jude, le 28 Octobre 1692; elle prit l'habit, âgée de 15 ans et 6 mois, le 10 Mai 1693; elle fit profession le lundi de la Pentecôte, 31 Mai 1694. Elle mourut, la 154e, le 21 Novembre 1727, âgée de 50 ans, dont 35 de religion. Elle „est enterrée dans notre grand chœur entre le pulpitre et les degrés pour monter aux cheses du chœur gauche". A. 84b. (*Tombe n° 47.*)

[3]) Mère Charlette de Boler, ou Bouleur, ou Voler, entra au couvent, la 85e, le 22 Août 1599, et mourut, la 109e, le 22 Novembre (*nécr. franç.*), le 23 Novembre (*nécr. latin*) 1653, âgée de 75 ans, dont 54 de religion. Elle fut prieure de 1611 à 1614. Elle „est enterrée en la 4 tombe après la grande écrite deuant l'église près du cart des taillemens, il y a un beau cercueil et bien profond, cet en alant vers le chapitre". A. 44a. La mère Charlette était probablement la sœur de la mère Marthe de Boler (voir 8 Novembre). (*Tombe n° 20.*)

[4]) Sœur Claudon Mathieu, converse, entra au couvent, la 87e, le 13 Janvier 1600, et mourut, la 102e, le 29 Décembre (*nécr. franç.*), le 29 Novembre (*nécr. latin*) 1646. Elle „est enterrée en la fosse de sœur laurence". A. 42b. (*Tombe n° 14.*)

[5]) Mère Catherine Beaufrère, dite de Jésus, entra au couvent, la 150e, le 27 Octobre 1692, âgée de 28 ans et 8 mois; elle prit l'habit le jour de la Conception, 8 Décembre 1692, et fit profession le 8 Décembre 1693. Elle mourut, la 161e, le 6 Décembre 1741, âgée de 78 ans, dont 49 années passées au couvent de Metz, après avoir été 13 ans tertiaire de saint Dominique. Elle était née à Paris, et fut baptisée à Saint Germain l'Auxerrois, le 1er Mars 1664. Elle „est enterrée au milieu de notre grand chœur proche le pulpitre où l'on chante". A. 86b. (*Tombe n° 48.*)

La mère Catherine Beaufrère faisait partie de cette petite troupe de quatre tertiaires, qui, sous la conduite de la mère Séraphique Mahon, vint, en 1692, de Paris à Metz, pour prendre l'habit au couvent de Metz, après avoir vécu de la vie de la communauté, comme tertiaires,

Digitized by Google

8. ob. ven. mater Petronilla Grandjambe [1]) supriorissa jubilearia.
11. ob. ven. ac Religiosa mater Priorissa soror Antonia des Bauves [2]).
13. ob. soror Agnes herman [3]) mater jubilearia.

à Paris, sous la conduite des Pères du couvent de Saint Honoré. Ce furent là, pour le couvent, de précieuses recrues, car, outre que ces quatre sœurs avaient reçu, des Pères de Paris, une formation religieuse solide, elles donnèrent, à leur entrée au couvent, la somme de 1800 livres, puis firent abandon au couvent, la veille de leur profession, de tout ce qu'elles avaient possédé en commun pendant les 12 ans qu'elles avaient vécu ensemble, soit 10200 livres, tant en „contrat de constitutions" de rente qu'en argent comptant, plus un ornement brodé, un reliquaire, des statues, des tableaux, des nappes d'autel, „environ 60 aunes de point de France et de dentelles d'Angleterre", des serviettes, des draps, leur bibliothèque et le mobilier de leurs chambres, plus „environ 800 livres qui leur étaient dus à Paris" et qui leur furent payées en étoffe, franges et cordonnet d'or. A. 15b et 16a.

La mère Catherine Beaufrère fut trois fois prieure: 1715–1718, 1726–1729, 1741. Elle mourut au bout du sixième mois de son troisième priorat.

[1]) Mère Pétronille ou Perrette Grandjambe, jubilée, entra au couvent, la 52e, le jour de saint Luc, 18 Octobre 1549, et mourut, la 78e, le jour de la Conception de N. Dame, 8 Décembre 1610. Elle „est enterrée en la fosse de son père, didier grandjambe, vers le parloir". A. 36b. (*Tombe n° 37.*)

La mère Perette Grandjambe avait passé 61 ans au couvent et avait été sous-prieure pendant 37 ans, sans interruption.

Son père, Didier Grandjambe, était clerc, ou sacristain, du couvent; il mourut le 23 Août 1552, et „est enterré en la longue tombe ou est écrit son épitaphe au coin du cloitre près de la chābre des procurresses". A. 30b. (*Tombe n° 37.*)

[2]) Mère Antoinette des Bauves, entra au couvent, la 12e, la veille de saint Thomas d'Aquin, le 6 Mars 1508; elle mourut, la 26e, le 11 Décembre 1549, et „est enterrée en la première fosse au petit chœur pres des degrès du dortoir". A. 33a. (*Tombe n 9.*)

Mère Antoinette des Bauves fut prieure de 1535–1449,

[3]) Mère Agnès Herman, ou Hermande, jubilée, entra au couvent, la 8e, la veille de la Circoncision, 31 Décembre 1503. Elle mourut, la 32e, le jour de sainte Lucie, 13 Décembre 1555, et „est enterrée deuant l'église auec sr helegonde vūervūers et s̄r jeanne d'allar". A. 38a. (*Tombe n° 21.*)

Elle était probablement fille de Jean Herman et de Jeanne Sénéchal, qui figurent au nécrologe, au 18 Novembre.

Digitized by Google

item R. admodum pater frater jacobus Dupuis [1]) ex-provincialis, et hujusce monrii vicarius, in sanctuario sepultus.

15. ob. soror Margarita Boes [2]).

16. ob. soror Bertha Guenaude [3]).

item ven. mater Magdalena Des armoises [4]).

---

[1]) Le T. R. P. Jacques Dupuis, ex-provincial, mourut le 13 Décembre 1745, âgé de 64 ans, 2 mois et 13 jours.

Le Père Dupuis avait été deux fois confesseur du couvent: la première fois, le 28e, en 1726, et le demeura 4 ans et 3 mois, jusqu'en 1730, où il fut remplacé par le P. Michel Soutinier, qui, lui-même, fut remplacé, en 1736, par le P. Claude Donoy. Le Père Jacques Dupuis fut élu provincial en 1735 et conserva cette charge jusqu'en 1739, où il vint reprendre sa fonction de confesseur du couvent de Metz, fonction qu'il garda jusqu'à sa mort.

D. Dieudonné nous a conservé son épitaphe. (Voir: *Epitaphes, p. 177, 178, n° 10. Ms. 215. Bibl. Metz*). La voici:

Cy gist le R. P. Jacques Dupuis natif de Gonesse et enfant de notre couvent de Caen lequel ayant toujours par les vertus d'un grand et parfait religieux édifié notre province ou il a été plusieurs fois Prieur ensuite provincial et ayant conduit sainctement ce monastère pendant plusieurs années en qualité de vicaire provincial, épuisé de pénitence et de fatigue y mourut de la mort des Justes a l'aage de 64. ans, le 13e jour d'octobre 1745.

Priez Dieu pour luy.

La date de la mort donnée par l'épitaphe ne concorde pas avec celle du nécrologe latin, ni avec celle de la liste des confesseurs donnée par A. 28b.

Le P. Jacques Dupuis était enterré dans le sanctuaire du côté de l'épitre. (*Tombe n° 49.*)

[2]) Sœur Marguerite Le Boez, ou Boez, entra au couvent, la 116e, le 20 Juillet 1620, et mourut, la 100e, le 15 Décembre 1644, âgée de 44 ans. Elle „est enterrée en la fosse de sœur marguerite de pouilli". A. 42a. (*Tombe n° 31.*)

[3]) Sœur Berthe Guenaude, ou Gennoye, ou Quenoïe, entra au couvent, la 9e, dans l'octave de la Visitation, au commencement de Juillet 1505, et mourut, la 8e, le 16 Décembre 1527, et „est enterrée en la quatrième fosse après la grande ecrite qui est deuant l'église du côté des brochettes". A. 31b. (*Tombe n° 29.*)

[4]) Mère Madeleine des Armoises, entra au couvent, la 108e, le 29 Juin 1611, et mourut, la 112e, le 16 Décembre 1656, âgée de 61 ans,

Digitized by Google

22. ob. soror Oudette Quentin [1]).

23. ob. soror Perotta Belin mater jubilearia [2]).

---

dont 45 ans de religion; elle était entrée au couvent à l'âge de 15 ans. „Elle est enterrée en la fosse de sr anne de Roussel". A. 45a.

La Mère Madeleine des Armoises fut prieure de 1641 à 1646; à un moment, elle fut sur le point de sortir du couvent „comme on prétendoit, sous prétexte de sa veüe qu'elle auoit un peu courte", elle demanda alors d'être reçue comme sœur converse plutôt que de quitter la vie religieuse, „ferueur qui vainquit les religieuses et Mrs ces parans qui supleerēt a ce defaut releuāt son dot".

La famille des Armoises est originaire de Champagne et non pas de Flandres, comme beaucoup l'ont écrit, d'après Vincent. (*La maison des Armoise, originaire de Champagne. Mém. Soc. archéol. lorraine 1877, p. 199 seq.*) Le plus ancien membre de cette famille dont il soit fait mention, est Nicolas Dagar, qualifié, en 1247, de sire des Armoises dans le cartulaire de Mont Dieu. C'est le grand père de Nicolas le Guellart, chevalier, sire des Armoises, que l'on considérait généralement comme premier de cette famille qui soit venu habiter le Barrois. La maison des Armoises portait: *Gironné d'or et d'azur de 12 pièces; à un ecusson parti d'argent et de gueules en abisme.* Il ne semble pas que cette maison ait toujours porté ces armes, car la pierre tumulaire de Nicolas le Guellart (1303) lui donne, comme armes, un champ plein (les émaux ne sont pas indiqués), avec un écusson parti en abisme. Cette pierre tombale se trouve actuellement aux Rosiers, commune de Séchault, canton de Monthois (Ardennes).

Une branche de la famille des Armoises s'était établie à Metz et demeurait dans les environs de la place des Maréchaux. Un des membres de cette famille, Robert des Armoises, épousa, en 1436, la fausse Pucelle d'Orléans qui, à cette époque, avait surgi dans les environs de Metz.

La mère Madeleine des Armoises était fille de Nicolas des Armoises et de Madeleine de Roucel, et tante de la sœur Anne de Roucel (voir au 10 Octobre).

[1]) Sœur Oudette Quentin, converse, entra au couvent, la 82e, le 13 Décembre 1598; elle mourut, la 84e, le 22 Décembre 1624, et „est enterrée en la fosse seconde sortant de la petite infirmerie pr aller à leglise près des taillemens". A. 38b. (*Tombe n° 12.*)

[2]) La Mère Perrette Belin, jubilée, entra au couvent, la 51e, le 11 Juillet 1548; elle mourut, la 75e, le 23 Décembre (*nécr. latin*), le 24 Décembre (*nécr. franç.*) 1616. Elle „est enterrée en la fosse deuāt l'église près de la grande tombe écrite du côté des brochettes". A. 37a. (*Tombe n° 26.*)

Digitized by Google

176b.

25. ob. Dña Maria Genotteau de la Loge 1703 [1]).

26. ob. soror Coletta Thielle [2]).

28. ob. soror Joanna Boes [2]).

---

[1]) Marie Jenoteau, était femme de César Hector de Vassinhac, seigneur de la Loge. Elle était née dans la religion réformée et se refugia au couvent des Prêcheresses de Metz pour se convertir au catholicisme. Ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'elle abjura le protestantisme entre les mains de M. Seron, vicaire général, peu de temps avant sa mort.

Elle mourut le 25 Décembre 1703, et fut enterrée, revêtue de l'habit dominicain, dans la tombe de Perrette Baudoche qui est „entre le confessionnal et la grande vierge".

Elle laissa deux filles, dont l'une, Alexis Madeleine de Vassinhac Imécourt, était abbesse de Juvigny (élue le 18 Janvier 1711), et l'autre mourut sans enfants.

Madame de la Loge légua, par testament, aux Prêcheresses, 2000 livres, pour un service le lendemain de l'Assomption. De plus, elle stipula que, si ses filles mouraient sans enfants, tout son bien devait revenir aux Prêcheresses, à Saint Nicolas et aux Repenties. Monsieur de la Loge ayant disputé cette succession aux héritiers testamentaires, il y eut un procès; comme il trainait en longueur, les trois maisons religieuses transigèrent: les Prêcheresses eurent, pour leur part, 1666 livres 13 s. 4 d., qui leur furent payés en décembre 1737. (Voir plus bas: *Les personnes séculières enterrées en nre cloître,* p. 56 [A. 31a seq.]).

D. Dieudonné nous a conservé l'épitaphe de Madame de la Loge (voir: *Epitaphes, p. 176, n° 6. Ms. 215. Bibl. Metz*). La voici:

Cy gist dame Marie jenoteau vivante epouse de de (*sic*) Mre Cœsar hector de Vassignac Seigneur de la Loge et d'imecourt et colonnel de cavalerie decedee en cette maison le 25. decembre 1703 laquelle a legué aux Dames Precheresses par son testament du 15. octobre 1703 depose chez Me Mamiel, la somme de deux mille livres tournois à charge par les dittes dames de lui faire chanter a perpetuité tous les ans le lendemain de l'assomption de la Ste Vierge une messe haute de requiem pour le repos de son ame, et aux autres charges et considerations portees en iceluy.

Pries Dieu pour elle.

[2]) Les sœurs Colette Thielle et Jeanne Boes ne figurent ni dans la liste des entrées au couvent ni dans le nécrologe français, ce sont probablement des sœurs du tiers-ordre qui servaient peut-être le couvent en qualité de sœurs tourières.

Digitized by Google

29. ob. soror Anna Francisca de Bar [1]) dicta a Sta Maria 1767.
30. ob. soror Laurentia Hocart [2]).

---

[1]) Sœur Anne Françoise de Bar, dite de Sainte Marie, entra au couvent, la 179e, le 7 Janvier 1742, elle prit l'habit le 19 Octobre 1742, et fit profession, âgée de 27 ans et demi, le 19 Octobre 1743. Elle mourut, la 175e, le 27 Décembre (*nécr. franç.*), le 29 Décembre (*nécr. latin*) 1767. Avant d'entrer au couvent des Prêcheresses, elle avait été longtemps pensionnaire au couvent de Sainte Claire de Metz. A. 89^b^.

Pour la famille de Bar, voir au 5 Avril l'article concernant sœur Anne de Bar.

[2]) Sœur Laurence Hocquart, Hocart ou Hocquarde, converse, entra au couvent, la 86e, le 21 Juin 1534, et mourut, la 68e, le 30 Décembre 1598. Elle „est enterrée en la fosse de sœur lucie". A. 36^a^. (*Tombe n° 14.*)

Digitized by Google

Religieuses oubliées dans l'obituaire

16e Sœur Chrétienne, converse, entra au couvent le 21 Juin 1534, la 39e, et mourut pendant son noviciat, le 22 Avril 1536, „est enterrée sous la seconde tombe auprès de la chambre des procuresses alant vers le parloir".

27e La petite sœur louïse Angenot entrée au couvent avec sœur simonne le Tartrier (voir p. 30) le 12 Juin 1550, la 54e, mourut le 7 Septembre 1552, et „est enterrée en la fosse de sœur Dominica (voir p. 22, Dominique Henrici) qui est la 3e après les degres alant à la chābre du coin". Sa sœur oudette (voir p. 39) entra au couvent en 1556 et prit en souvenir de sa petite sœur, le nom de Louise.

31e Sœur Françoise Chouart, entrée au couvent le 5 Juin 1547, la 49e, mourut le 7 Novembre 1553, et „est enterrée en la première tombe deuant la cloture du côté du parloir".

62e Sœur Anne du Parc, entrée au couvent le lendemain de St Jean-Baptiste, 25 Juin 1581, la 68e, mourut le 4 Juillet 1594, et „est enterrée en la fosse de sr̄ caterine de blefcourt (voir p. 31) au pieds du crucifix près du chapitre, on a mis en laditte fosse les ossemens de sr helene de faÿ (voir p. 38) et n'et plus en celle ou elle a esté inhumée".

91e Mère Pentecôte L'Armignac, entrée au couvent le 11 Janvier 1598, la 79e, mourut agée de 50 ans le 24 Novembre 1631, „est enterrée en la fosse de sœur barbe blanche laine (voir p. 31) en la longue tombe deuāt l'autel proche de l'église".

120e Mère Jeanne Mailfer, entrée au couvent le 8 Mai 1605, la 97e, mourut, agée de 80 ans, le 29 Avril 1663, „est enterrée auec sr̄ Jeāne de Gornaix (voir p. 19) deuant l'autel près du chapitre".

122e Sœur Marie Tourain, converse, entrée au couvent le 23 Juin 1609, mourut agée de 78 ans le 29 Juillet 1665, „est enterré auec sr̄ oudette belle fille (voir p. 37) deuant la petite infirmerie".

Digitized by Google

Les personnes seculières enterrée en nre cloitre

Ms. A. 19a

L'an 1528, le premier Auril, deceda, didiere notre seruante femme de Guillaume le tonnelier notre seruiteur, et est enterrée au cloître, deuant la porte de la cloture, en la tombe du millieu.

L'an 1529, le 17 octobre le Rd et tres vertueux Père, frere Claude Didier, religieux et vetu du s. habit de n. religion au couuent des peres Prescheurs de ceste ville de Metz, et premier Père confesseur de ceans depuis la reforme, a laquelle il aida beaucoup, et fut lui meme querir les Mères de vestroïe les conduisit en leur voïage, et les amena en ce monastere pour y faire ceste sainte et pieuse œuvre de la reforme dequoi nre sgnr lui en soit loïer éternel, il est enterré deuāt le gradus au milieu de notre chœur, il a vecu auec tant de perfection, et a esté doïé de tant de graces et vertus que ce serois trop longue a les remarquer, sur tout il exelloit en la Ste vertu de pauureté, ne voulant retenir sur soi ni ailleurs la valeur d'un sous, qu'auant son coucher il ne le donat au couuent. et pour la comūnauté il nous a laissez un grand exemple de Religion parfaite — en son nouiciat il eust une forte tentation de quitter la religion et retourner secretement au monde a la maison de ces parans en lorraine d'ou il etoit natif. ce qu'il fit, et etant aus portes de la ville il y treuua une Dame de tres grande beauté qui le fit retourner a son susdit couuēt ou il auoit pris l'habit de l'ordre de N. B. P. S. Dominique lui disant que pour la deuotion qu'il auoit eu a la Bte vierge Marie et a Stē Catherine la martire, que Dieu lui seroit en aide a touiours et qu'il paruiendroit en grande perfection s'il perseueroit en icelle, ce qu'il promit de faire, et étant retourné en son dit conuent sans que personē s'aperceut de la tentation qu'il auoit eüe, il continua tous les iours de sa vie a en faire mémoire. toutes les fois qu'il disoit matines et vespres, quelque grade

19b

feste que ce soit et etant proche de rendre sa belle ame a Nre Seigneur, apres etre munis des ss. sacremens, il souleuat la

Digitized by Google

tete en regardant en haut, et mettant la main a son chaperon disant monstra te esse matrem, et en souriant, il inclina un peu la tête et en ce meme instant trépassa de ce monde en l'autre [1]).

L'an 1536. le 15. Mai. deceda colette du chenne ou pierre gay seruante mere de frere jean du chenne, et est enterrée au cloitre en la 4e tombe en alant hors du parloir vers la cloture. auelette ou petite fille sr perrette henrici enterree auec elle [2]).

L'an 1543. mourut Barbe du chenne, femme seculiere, sœur a frere iean du chesne. et est enterrée a main senestre deuāt le parloir. aupres de sa mere. colette du chenne, qui est la 4e tōbe alant hors du parloir vers la cloture [3]).

L'an 1550. mourut Guillaume notre seruiteur, et est enterré en la seconde fosse de deuant la closure auec sa femme didiere [4]).

L'an 1569. le 4. mars. trepassa frere iean du chenne, et est enterré en la petite tombe du petit chœur qui est écrite iusque au milieu. aupres de N. R. mere prieure sœur jsabeau [5]).

L'an 1562. deceda lucie notre seruante. le 12. decembre et est enterree deuant l'huis de la cloture, en la tombe du millieu [6]).

L'an 1576. le 17. aust. N. Rd P. confesseur, frère pierre de l'escot. ou de scalda. apres avoir esté confesseur en ceste maison. 32. ou 33. ans. eagé de 76. ans et est enterre au petit chœur, en la tombe tout deuant la porte du grand chœur, et ny a point de cercueil, il etoit de doüay [7]).

20a

L'an 1583. le 2. iuillet. trepassa frere Jean pisson, et est enterré au petit chœur au chef de l'ancien pere Pierre sudit,

[1]) Le Père Claude Didier était enterré dans la tombe N° 3 qu'il partagea avec les PP. Jean Godin et J. B. Vitou. Voir: *Obituaire*, 17 octobre.

[2]) Colette du Chenne était enterrée dans la tombe N° 42.

[3]) Barbe du chenne était enterrée dans la tombe N° 41. Elle était enterrée „*a main senestre* deuāt le parloir *auprès* de sa mère" et non pas *avec* sa mère qui, elle, était enterrée dans la 4e tombe. D'ailleurs à l'article de la sœur Marthe Thiriot (p. 37) nous lisons que cette dernière fut enterrée „dans la *3e fosse* deuant le parloir *auec barbe du chenne*".

[4]) C'était la tombe N° 44.

[5]) Tombe n° 8. Voir: *Obituaire*, 3 Mars.

[6]) Tombe n° 44.

[7]) Tombe n° 5. Voir: *Obituaire*, 18 Août.

Digitized by Google

et ni a point de tombe ni de cercueïl. ce bon frere etoit de Valencieñe [1]).

L'an 1531. trepassa Dame parette baudoche la veille de l'Assomption N. Dame, et est enterrée en notre eglise dedans le gradus. deuāt les degres pr̄ entrer es hautes cheses du chœur dextre [2]). Il est à noter qu'on ne peut faire d'autre tombe en tous le gradus. a cause qu'on tomberoit au celier qui est sous l'eglise, sinon du cōmencement du bateme iusque a la muraille du chœur dextre, en ce celier il y a en la vousure d'en haut du coté de la chapelle de saint pierre comme un petit huis en aparence, et corespons tout aupres de l'arche. au ciment qui est sous la courtine qui est au bas de l'autel auprès de N. Dame et la est le meilleur endroit pour y faire ouuerture s'il ariuoit quelq. fortune. car le reste du celier est tout voulte. il y a aussi au meme celier cōme une fenestre qui repons au mur. et au coin de la chapelle S. Thomas. du coté du chœur dextre, et ne sçay que cela signifie. si ce n'et pr̄ y faire quelque ouuerture en cas que l'on ne pouroit de l'autre costé — il ne se peut faire de tombe en toute l'etendue du chœur des R^{ds} Pères. iusque a la chapelle de S. hiacinthe et n'est pas trop conuenable d'enterrer persoñe en la tombe qui est au siege des dits Peres a cause qu'elle repond dans une des arches du cellier, cela y pouuant causer quelque mauuaise odeur, et depuis la porte du chœur des Peres en sa largeur iusque au portail de notre eglise, ce sont les alées dudit cellier toutes voultee, et depuis le confessional iusque au millieu du grand autel, est une petite alee assez large auec les degres dudit cellier, et en descendant lesdits degrés a main dextre il y a une petitte ouuerture. ou il y a une petite arche qui contient depuis le comencemt̄ du gradus

20b

iusque au premier siege des sr̄s conuerses du chœur senestre.

Le 25. auril. l'an 1589. deceda le R^{d} Pere Victor de layens du couuent de Lille, confesseur de ceste maison, et est enterré en l'église entre la place de la prieure et sou-

---

[1]) Tombe n° 6. Voir: *Obituaire*. 1er Juillet.

[2]) Tombe n° 2. Voir: *Obituaire*, 14 Août.

Digitized by Google

prieure il ny a point de cercueil. ce bon Pere a beaucoup trauaillé pr la consolation des Ames, et esté grandement zelé pour l'ofice divin reprenant aigrement le parler tant au chœur qu'a l'eglise, il assistoit a matine et a l'ofice tous les iours, mais en se dissimulant et a petit bruit pour en mieux recognoitre les manquemens [1]).

L'an 1605. deceda le R^d^ Pere jean godin, homme de tres ste vie et fort austere. portant la haire ordinairement. il epargnoit ses portions pour les donner aux pauures, il a fait le voïage de hierusalem, et etoit encor en dessein d'i retourner, si la mort ne leut prevenu, il en raporta ceste palme que la superieure porte le iour des ramaux. et plusieurs stes dignites. il est enterré en la fosse du milieu de notre grand cœur. auec le bon Pere claude et deceda le 3 iuillet l'an susdit [2]).

30a [3])

L'an 1552. le 20 May deceda georgette notre seruante, et est enterrée en la 2e tombe pres de la chambre qui est proche de la cloture. pres de la tombe de son mari husson. qui mourut 4. ou 5. ans auparauant. et est la toute premiere [4]).

L'an 1552. le 23 Aust. deceda didier grandjambe notre clerc, et est enterre en la longue tombe ou est ecrit son epitaphe. au coin du cloitre pres de la chābre des procurresses [5]).

L'an 1623. le iour des jnnocens. deceda en n̄re maison jeanne Remi muette, et est enterrée en la fosse sœur jsabeau de fronuille, entre sr blaise puleu et sr Dominica henrici [6]).

L'an 1625. le 28. auril. deceda Madame Margueritte de landre, et est enterrée au grand cœur dans la fosse Dame parette Baudoche [7]).

L'an 1643. le 28. Mai. deceda n̄re R̄d et bon Pere confesseur le R̄d Pere françois Thierri religieux du couuent de toul, apres auoir esté confesseur en ce monastere 9. ans. et

[1]) Tombe n° 4. Voir: *Obituaire*, 26 Avril.
[2]) Tombe n° 3. Voir: *Obituaire*, 3 Juillet.
[3]) La cote du ms. saute ici de 20 à 30.
[4]) Tombe n° 45.
[5]) Tombe n° 37.
[6]) Tombe n° 36.
[7]) Tombe n° 2. Voir: *Obituaire*, 27 Avril.

Digitized by Google

deux mois, et soufert d'une grande patience beaucoup d'infirmité au plus fort desquelles il conseruoit la ioïe et la tranquilité de son esprit, il etoit extremement feruent et deuot spialement a l'enfāt Jesus, enflamant les cœurs en son amour par ces entretiens, et ayant ceste deuise, l'amour de iesus sur toute chose, il est enterré deuant l'autel du Rosaire et ni a encor eu personne [1]).

Nostre tres chere sœur jeanne de la croix du tierce ordre de ntr pere St-Dominique la qu'elle ayant esté afiliee a nt maison et nous ayant seruit plusieurs annees

30 b

en qualité de tourier auec Beaucoup de charité et a cause des malheurs des temps ayant esté contrainte daler quester pour faire subsister c'este pauures communauté auec beaucoup de fatigues qui ayant consommé ses forces elle fut admise auec la communauté ou elle c'est comporté auec beaucoup de charité d'humilité douceur et edification auant que d'entrer seant elle auoit quelque argent prouenant de feu son mary le qu'elle estant a la guerre luy aparu en songe et luy dit Jeanne gouuerne toit bien et le peux de bien que ie te lesse en mesme temps elle vit tomber de son cheual mort et peux de jour aprest elle receu c'este nouuelle auec l'argant quil luy auoit lessez qu'elle employa a faire la table du grand autel et les deux joignant. elle deceda le 17 januier 1675 agée de quatre vingt dix ans. Elle est enterrée dans la troisieme fosse au prest de celles qui a une R^se^ graué dessus deuant le crucifix proche de l'eglise. Requiescat in pace. Amen [2]).

31 a

Le 25 Decembre 1703 jour de la natiuité de notre Seigneur deceda dans le monastere de R^euses^ Precheresses de Metz notre chere et Bien-aimée Madame Marie Jenoteau, epouse de Mre Cesar Hector de Vassignat, seigneur de la Loge et D'hemecour. Et colonel des armées du Roi. Elle auoit été engagee dans l'hérésie par le malheur de sa naissance quoi que des son Enfence elle auoit toujours eû une affection et deuotion a la tres ste Vierge et que depuis un songe dans

[1]) Tombe n° 1. Voir: *Obituaire*, 28 Mai.

[2]) Tombe n° 22. Voir: *Obituaire*, 18 Janvier.

Digitized by Google

lequel elle auoit vu represente les ceremonies qui se pratique dans nos eglises, elle eut toujours conserue un secret desir de se faire catolique. Enfin elle se fit catolique dans le temps que le Roi y obligeoit les hérétiques; en suite dequoi s'etant mise pensionaire dans ce monastère pour quelque affaire de famille aprez auoir perseuere quelques annees sans faire son deuoir de cattolique et sans approcher des sacremens. Et ne pouuoit se rendre a aucunes raisons que nôtre R^d^ Pere Louis hanicle ni memes beaucoup d'autres sçavens quil lui presenta, lui alléguant, remettant sans cesse et promettant toujours. Cependant elle tomba malade dangereusement aprez nous etres toutes eppuisees a lui parler ne sçachant plus quoi faire voiant que cette ame que nous cherissions tendrement s'alloit precipiter dans l'abime nous nous sentiment pressées de recourir à Notre Dame du St Rosaire dont la grande feste approchoit, et de faire une deuotion en son honneur, afin qu'elle retira des griffes de Sathan cette pauure ame rachettee du précieux sang de son cher fut (*sic*). ce fut de nous unir 15 ensemble

31 b

à l'honneur des 15 misteres du Rosaire. on honoroit chaque jour un desdits misteres 15 jours de suitte on tira au sort lesdits misteres, et les prieres, et penitences que chacune deuoit pratiquer en leur honneur. Nous commençames ladite deuotion le samedi veille de la feste du St Rosaire auec beaucoup d'ardeur, et l'octaue ne fut pas passé que la Ste Vierge fit eclatter son pouvoir cette chere Dame s'etant rendue a tout ce qu'on desiroit d'elle, elle fit son abjuration entre les mains de Mr Seron [1]) grand vicaire auec bien des marques de sincerité, et de foi. Elle vecut encore un mois pendant lequel elle confessa et communia plusieurs fois dans des sentimens d'une deuotion la plus tendre et qui nous donna autant de joie que sa resistance nous auoit

[1]) Joseph Seron, né à Bourg St Andéol le 26 Mars 1661, docteur en Sorbonne, était vicaire général de Monseigneur de Coislin et official de l'évêché de Metz. Il fut nommé chanoine par le roi et reçu le 20 Juin 1700. Il devint archidiacre de Marsal le 22 Décembre 1700, renonça a cette charge, ayant été élu chancelier en Mars 1720; il mourut jubilaire, à l'âge de 81 ans, le 6 Juillet 1749.

Digitized by Google

causé de tristesse. Elle fit son Testament par lequel elle nous légua 2000 ℔ en reconnoissance de nôtre amitié et des bons soins que nous auions pris tant de son ame que de son corps, et dans le désir qu'elle auoit de nous faire du bien elle ordonna qu'en cas que Mles ses filles mourussent sans Enfens elle nous laissoit conjointement auec l'hopital St Nicolas et les Repenties tout son bien. Elle nous a chargé d'une messe haute chaque année le lendemain de l'Assomption N. Dame qu'elle nomoit sa bonne mere. Elle est enterree dans la fosse de Mme Bodoche sous la Tombe qui est entre le confessional et la grande vierge elle désira etre enterree dans une de nos tuniques ce qu'on lui accorda [1]). On a crû deuoir marquer ces particularitez a la gloire de Dieu et de nôtre Ste Mere la glorieuse Reine du St Rosaire et afin d'exiter de plus en plus en nous la deuotion et la confiance que nous deuons auoir en sa douce bonté. La fille ainée de Mme de la Loge est a présent 1715 abbese de Juvigni de lordre de St Benoit.

Les deux filles de Madame de la Loge qui estoit pensionnaires dans l'ordre de St François une c'est fait religieuse et l'autre a été mariee qui est morte sans Enfens. Elle a laicé son bien a son mary qui nous a disputé la succession de Mde Laloge. nous auons plêdée conjointement auec lhopitalle St Nicolas et les repenties. voïant que cela tiroit en longueur nous nous sommes accommodé nous auons eu 5000 ℔ pour les 3 communauté.

Ms. B. 42b

nous nous sommes accommodé auec les parants qui nous ont donné cinq milles Liures pour les trois communautés, cestoit pour notre part 1666 ℔ 13s 4d qui nous ont ètè païez au mois de Decembre de l'année 1787.

Ms. B. 41b

Le 16me juillet 1691 deceda a une heur a pres minuit le Rd pere Jean Baptiste Vitou âgée de 54 ans apres 9 ans et de my de gouuernement, il est enterré au milieu de notre grand chœur auec le Rd pere claude didier, et le Rd pere jean godin [2]).

[1]) Tombe n° 2. Voir: *Obituaire*, 25 Décembre.

[2]) Tombe n° 37.

Digitized by Google

Suite de l'obituaire, d'après le Ms. H. 2428 (Arch. dép.)

133e – Mère Anne le Poix, fille de la Mère Clémence d'Attel (voir p. 28) qui était entrée au couvent après la mort de son mari. Entra au couvent avec sa mère à l'âge de 22 mois en 1600, elle prit l'habit le 15 novembre 1607, la 102e; elle fut deux fois prieure, de 1653—1657, et de 1672—1675, elle était prieure quand sa mère, la Mère Clémence d'Attel mourut. La Mère Anne le Poix mourut le 8 Mai 1684, agée de 85 ans, après en avoir passé 83 et 2 mois dans la religion, elle avait fait profession à l'âge de 16 ans, elle fut enterrée avec sa mère. *(Tombe N° 26.)*

134e – Mère Colombe Cerrier ou Serrier ditte du St Esprit, dans le monde Claude Serrier, entra au couvent le 20 mai 1646, la 128e, et prit l'habit le 2 septembre de la même année, elle mourut âgée d'environ 66 ans après en avoir passé 38 en la religion. La liste des décès ne donne pas de date, ce fut probablement vers 1684.

135e – Mère Anne de Paul, entra au couvent le 8 mai 1623, la 118e, elle mourut le 25 Janvier 1689 agée de 88 ans, dont 64 de religion, elle fut quatre fois prieure, 1644—1647, 1657—1660, 1666—1669, 1675—1678, fut enterrée auprès de la Mère Harquel (voir p. 18) devant la porte de l'eglise. *(Tombe N° 23.)*

136e – Mère Françoise Habillon, dite de Ste Hyacinthe, entra au couvent âgée de onze ans, le 23 Mai 1624, la 119e; elle mourut le 7 Juin 1690, âgée de 77 ans dont 66 de religion, elle fut prieure de 1669—1672, fut enterrée devant la porte de l'église dans un cercueil de pierre „il y auoit dessus une grande tombe". *(Tombe n° 25.)*

137e – Sœur Geneviève Rustain de St Jory, prit l'habit le 26 Mai 1672, la 142e; fit profession le 30 Mai 1674, âgée de 25 ans, elle mourut âgée de 45 ans, dont 20 de religion, le 6 Février 1692, elle fut enterrée „au coin du cloître entre le chapitre et l'eglise, il y auoit alors une grande tombe". *(Tombe n° 17.)*

Digitized by Google

138e – Mère Marguerite Hudant, prit l'habit le 6 Avril 1665, la 137e; fit profession le 24 Juin 1666, et mourut âgée de 68 ans, dont 33 de religion, le 16 Juin 1698, elle fut enterrée „au cloître deuant la brochette, c'est la dernière qu'on y a enterrée". *(Tombe n° 34.)*

139e – Sœur Marie Madeleine Renaudel, converse, entra au couvent le 28 Septembre 1644, la 127e; elle mourut âgée de 77 ans dont 57 ans et demi de religion, le 12 Avril 1702, elle fut enterrée „au petit chœur proche la porte du noviciat, il y a sur sa fosse une petite pierre carrée en lozange".

140e – Mère Marie Françoise d'Heulan, prit l'habit le 22 Mars 1665, la 136e, fit profession le 31 Mai 1666, âgée de 20 ans 6 mois, fut prieure de 1685—1688, elle mourut âgée de 57 ans, dont 37 de religion, le 11 Septembre 1702, elle fut enterrée „sous la plus petite tombe des 4 qui sont de rang au petit chœur deuant la porte du grand chœur en descendant les degrez du dortoir".

141e – Mère Agnès Françoise Bastogne, entra au couvent le 8 Juin 1663, la 133e; prit l'habit le 10 Août suivant, fit profession le 28 Août 1664, âgée d'environ 24 ans. Elle mourut âgée de 67 ans. dont 43 de religion, le 30 Avril 1706, elle fut enterrée „sous la tombe qui est au petit chœur tout vis a vis la porte du grand chœur".

142e – Mère Catherine Gromangin, dite de St Joseph, entra au couvent le jour de l'Assomption, 15 Août 1658, la 130e; âgée de 22 ans et demi, elle mourut âgée de 73 ans, dont 51 de religion, le 13 Janvier 1709, elle fut enterrée „au petit chœur au bas du degré en entrant sous la tombe qui tient au degré".

143e – Mère Marie de la Mare, entra au couvent à l'âge de 26 ans, prit l'habit le 27 Décembre 1661, la 132e; fit profession le 27 Décembre 1662, et mourut le 17 Janvier 1709, âgée de 73 ans, dont 48 de religion. Elle fut trois fois prieure, 1688—1691, 1697–1700, 1706—1709; „elle est enterrée au milieu de notre grand chœur dans la même tombe ou avoit été enterré 18 ans auparavant le Rd. Père Jean Baptiste Vitou trés digne supérieur de ce monastère".

Digitized by Google

144e – Mère Claude Marie Angélique Duchêne, prit l'habit le 1er octobre 1665, la 139e; et fit profession le 21 octobre 1666 à l'âge de 21 ans, et mourut le 18 Avril 1710, à l'âge de 66 ans, dont 45 de religion. Elle avait été prieure de 1694—1697 et plusieurs fois sous-prieure et procureuse. „Elle est enterrée dans le grand chœur entre le pupitre et les degres pour monter aux chaires du chœur gauche. Il ni a point de tombe mais une pierre pour remarque".

145e – Mère Marie Goeury de St Hyacinthe, prit l'habit le 27 Juin 1683, la 145e; et fit profession le 29 Juin 1684, agée de 22 ans, elle mourut le 28 May 1712, à l'âge de 40 ans dont 28 de religion, elle fut chargée du vestiaire. „Elle est enterrée dans notre grand chœur a côté de la tombe de la Rde Mère de la Mare, et aux pieds de la Rde Mère Angélique du Chêne au bas des chaires du chœur gauche".

146e – Sœur Marguerite Maillard, converse, prit l'habit le 15 Octobre 1672, la 141e; fit profession le 17 Octobre 1675, âgée de 30 ans, elle mourut le 23 Octobre 1712 à l'âge de 72 ans dont 41 de religion. „Elle est enterrée au petit chœur a côté de notre chere Sr Marie Madeleine Renaudel vis à vis la porte du noviciat".

147e – Sœur Marie Agnes de la Mare, prit l'habit le 11 Juin 1673, fit profession le 15 Août 1674, la 132e; elle mourut le 10 Octobre 1713, à l'âge de 64 ans dont 40 de religion. „Elle etoit natife de Gonesse proche Paris, elle auoit été recue Sr̄ de chœur mais n'aiant du tout pû apprendre à lire pendant l'année de son noviciat elle fut recue pour conuerse, auec permission du Rme Père Général de lui donner le scapulaire blanc et le voille noir, et qu'on l'exemteroit des gros ouurages à condition qu'elle n'auroit point de voix actiue ni passiue et qu'elle seroit toujours aprez la derniere Sr̄ du chœur .... Elle est enterrée au petit chœur entre la Sr̄ Marguerite Maillard et les bancs des sr̄s conuerse".

148e – Mère Françoise de St Dominique, entra au couvent à l'âge de 20 ans, la 129e; le 2 Juillet 1655, elle mourut, étant souprieure le 8 Mai 1715, à l'âge de 80 ans 9 mois,

Digitized by Google

dont 60 de religion. Elle avait été 3 fois prieure, 1678—1682, 1691—1694, 1703—1706: elle avait été aussi plusieurs fois procureuse, maîtresse des novices et sous-prieure. „Elle est enterrée sous la grande tombe qui est à la porte du grand chœur entre la chaire de la R^de^ Mère et celle de la R^de^ Mere souprieure. elle etoit sr̄ uterine du tres R^d^ P. D'obsent exprovincial de notre Province et jubilé". Le P. Dobsent fut deux fois provincial de la province de St Louis de 1703—1707 et de 1719 à 1722, il mourut en charge.

149e – Sœur Anne Pierron, converse, prit l'habit le 22 Octobre 1671, la 140e; fit profession le 25 Octobre 1675, à l'âge de 18 ans, elle mourut le 29 Juin 1715, à l'âge de 62 ans, dont 43 de religion. „Elle est enterrée au petit chœur vis a vis la porte du grand chœur les pieds tournez deuers le degre qui monte au dortoir".

150e – Sœur Marguerite Pierga, converse, prit l'habit le 5 Mars 1665, la 134e, fit profession le 15 Mars 1666, à l'âge de 22 ans. Elle mourut le 18 Février 1716, à l'âge de 73 ans, dont 51 de religion. Elle „est enterrée dans la fosse de Sr̄ Marie Renaudel au petit chœur deuant la porte du nouiciat".

Le 15 de Mars 1719 „est décédée dans ce monastère Marie Guilleret laquelle etoit muette, elle etoit agée de 52 ans, dont elle en a passé 26 a notre seruice en qualité de domestique perpétuelle, elle setoit confessée il y a quelque mois auec piété et des marques de douleur de ses fautes depuis ce temps elle a toujours été mal elle a perdu d'abord connaissance et n'a pû recevoir que l'extreme onction, elle est enterrée au petit chœur entre Sr̄ Agnes et Sr̄ Marguerite Maillard nous la recommandons aux prieres de nos cheres Meres et Sœurs."

151e – Mère Françoise Chanteraine, prit l'habit le 5 Mars 1665, la 135e; fit profession le 15 Mars 1666 à l'âge de 22 ans; elle mourut jubilée le Jeudi-Saint 13 Avril 1724, à l'âge de 80 ans, dont 59 de religion. „Elle est enterrée au petit chœur sous la 2e tombe proche la montée qui va au dortoir".

152e – Mère Jeanne Gondreville (voir plus haut, *Obituaire*, 18 Novembre).

Digitized by Google

154e – Mère Marie Séraphique Mahon, née à Paris, le 26 Novembre, et baptisée le 29 Novembre 1652; fit sa première communion, à 9 ans, à St Roch, le 1er Janvier 1662; entra au couvent, la 148e, le 27 Octobre 1692 à l'âge de 39 ans et 11 mois. Elle était tertiaire avant de prendre l'habit, et avait mené une vie retirée en compagnie de plusieurs autres jeunes filles. Lorsqu'elle vint prendre l'habit, elle était accompagnée de 6 autres jeunes filles qui entrèrent au couvent avec elle. Elle prit l'habit le 8 Décembre 1692 et fit profession l'année suivante 1693, aussi le 8 Décembre. Elle fut deux fois prieure 1709–1712 et 1718–1721. Elle mourut le 8 Juin 1726. „on l'enterra au petit chœur sous la tombe proche et vis à vis la porte du grand chœur".

154e – Mère Marie François Patée. (Voir plus haut, *Obituaire*, 21 Novembre.)

155e – Mère Elisabeth Crespin, prit l'habit le 12 Juillet 1665, la 138e, fit profession le 19 Novembre 1666, à l'âge de 18 ans, et mourut le 10 Septembre 1728, à l'âge de 80 ans, dont 63 de religion. „Elle est enterrée dans notre grand chœur, entre le pulpitre et les degrez pour monter aux chaires du chœur droit".

156e – Sœur Jeanne Marly (ou Marty) dite Louise de St Dominique, entra au couvent le 26 Mars 1714, prit l'habit le 16 Septembre 1714, la 164e; et fit profession le 12 Janvier 1716, âgée de 17 ans et 7 mois, elle mourut le 3 Mars 1730, à l'âge de 33 ans, dont 16 de religion. „Elle est enterrée au milieu de notre grand chœur proche et vis à vis le pulpitre du cotte de la porte du chœur".

157e – Mère Michelle Nicolas ditte de Ste Colombe. Une des compagnes de la Mère Marie Séraphique Mahon, entra au couvent le 27 Octobre 1692, la 149e, âgée de 38 ans et 8 mois, prit l'habit le 8 Décembre 1692 et fit profession le 8 Décembre 1693. Elle mourut le 15 Mars 1731, à l'âge de 77 ans, dont 38 de religion et 14 ans passés dans le tiers ordre. „Elle etoit natife de Paris, bâtisée en la paroisse de St Paul, elle est enterrée au bas de notre grand chœur entre la place de la souchantre et les chaires du chœur gauche".

Digitized by Google

158e – Mère Marie Alexandre de St Thomas. Elle prit l'habit le 16 Mai 1673, fit profession le 11 Juin 1684, à l'âge de 24 ans, la 144e. Elle mourut le 28 Janvier 1732, âgée de 70 ans et 10 mois, dont 48 de religion. Elle fut procureuse et dépositaire et 4 fois prieure, 1700—1703, 1712 - 1715, 1721 — 1724, 1729 — 1732; elle mourut 2 mois avant la fin de son quatrième priorat. „Elle est enterrée au milieux de notre grand chœur sous la tombe du Rd père vitou et mère Lamar son père de religion et sa mère maitresse."

159e – Mère Marie Anne Gomet, une des compagnes de Mère Marie Séraphique Mohon. Elle entra au couvent le 27 Octobre 1692, âgée de 32 ans 8 mois, la 151e; prit l'habit le 8 Décembre 1692 et fit profession le 8 Décembre 1693. Elle mourut le 29 Juin 1733, âgée de 74 ans, dont 40 de religion et 12 ans passés dans le tiers ordre. „Elle est enterrée dans notre grand chœur au bas du gradus proche les chaisses du chœur gauche. elle etoit natife de Paris. batisée en la paroisse St lorant".

160e – Mère Elisabeth Antoinette Heurton, une des compagnes de la Mère Marie Séraphique Mahon. Elle entra au couvent le 27 Octobre 1692, à l'âge de 25 ans et 6 mois, la 155e. Elle prit l'habit le 14 Décembre 1692 et fit profession le 18 Février 1694. Elle mourut le 8 Janvier 1740, âgée de 72 ans et 8 mois, dont 47 de religion. „Elle est enterrée dans notre grand chœur proche les basses chaise du côté droit, elle estoit de paris batissez à St Roch". Elle fut prieure de 1732—1735.

161e – Mère Catherine Beaufrère (voir plus haut: *Obituaire*, 6 Décembre).

162e – Mère Jeanne Marguerite du four ditte de Ste Rose, une des compagnes de la Mère Marie Séraphique Mahon. Entra au couvent le 27 Octobre 1692, à l'âge de 19 ans et 5 mois, elle prit l'habit le 14 Décembre 1692, la 152e; et fit profession le 27 Décembre 1693. Elle mourut le 28 Février 1742, âgée de 69 ans, dont 50 de religion. „Elle estoit natiffe de Paris, batisée en la paroisse St Roch le 24 mai 1673, elle

Digitized by Google

est enterrée au bas du gradus du cotté gauche, a cotté de la mère Marianne Gomet".

163e – Sœur Marie Marguerite Alexandre, converse. Entra au couvent le 31 Juillet 1710, âgée de 19 ans, elle prit l'habit le 11 Janvier 1711, la 159e, et fit profession le 2 Février 1714, âgée de 22 ans. Elle mourut le 22 Août 1749, âgée de 58 ans et 4 mois, dont 37 de religion. „Elle est enterrée au petit chœur entre les deux coffre ou l'on met les parment".

164e – Mère Jeanne Hugo ditte de Sainte thérèse. Entra au couvent le 24 Juin 1689, elle prit l'habit le 27 Novembre 1689, la 147e; et fit profession le 30 Novembre 1690, âgée de vingt ans. Elle mourut le 13 Septembre 1751, âgée de 81 ans, dont 62 de religion. Elle fut prieure de 1738—1741. „Elle était natife de Metz batissé en la paroisse St Marcel, le 3 7bre 1670. Elle est enterrée en la première tombe la plus proche en allant au nouitiat".

165e – Mère Anne Séraphique Marchal. Entra au couvent le 20 juin 1711, âgée de 21 ans, elle prit l'habit le 20 Septembre 1711, la 162e; fit profession le 21 Septembre 1712. Elle mourut le 9 Février 1756, âgée de 66 ans. „Elle est enterrée à l'avant chœur sous l'avant dernière tombe du costé de larmoire des cierges qui est la 3eme en entrant a l'avant chœur a côté gauche de celle de mere vogein".

166e – Sœur Françoise Bouche, converse (ou Boucher). Entra au couvent le 12 Février 1709, âgée de 21 ans, elle prit l'habit le 1er Mai 1709, la 157e; et fit profession le 5 Mai 1712, âgée de 24 ans. Elle mourut le 9 Juin 1757, âgée de 70 ans, dont 48 de religion. „Elle est enterrée dans lavant chœur proche lescalier".

167e – Mère Marguerite vogein dite de Saint Louis. Entra au couvent le 21 Décembre 1703, âgée de 20 ans, elle prit l'habit le 25 Mars 1704, la 155e; et fit profession le 25 Mars 1705. Elle mourut le 7 Février 1759, âgée de 77 ans, dont 56 de religion. „Elle est enteré au petit chœur dessous la tombe qui est vis à vis la cloche que l'on sonne l'office qui est la 2me en entrant à l'avant chœur".

Digitized by Google

168e – Mère Marie Cécile de Cuigy, entra au couvent le 4 Août 1710, elle prit l'habit le 9 Novembre 1710, la 158e; et fit profession le 9 Novembre 1711, âgée de 34 ans. Elle mourut le 23 Février 1759, âgée de 82 ans, dont 49 de religion. „Elle est enterrée dans l'avant chœur desous la tombe qui est devant l'autel de la Sainte vierge la 4me en entrant dans l'avant chœur".

169e – Mère Marie Thérèse Mangot (Elisabeth Mangeot dite Marie Thérèse), entra au couvent le 9 Juin 1711, âgée de 16 ans, elle prit l'habit le 8 Septembre 1711, la 161e; et fit profession le 12 Septembre 1712. Elle mourut le 2 Février 1761, âgée de 67 ans, dont 49 de religion. Elle avait été maitresse des novices et mourut en charge. „Elle est enteré dans l'avant chœur proche l'escalier du noviciat pret du mure".

170e – Sœur Dieudonnée Petitjean, dite de St Dominique, prit l'habit le 27 Décembre 1735, la 173e; fit profession le 25 Décembre 1736, âgée de 27 ans. Elle mourut le 15 Février 1761, âgée de 52 ans, dont 25 de religion. „Elle est enteré dans l'avant chœur desous la tombe qui est au côté gauche de l'autel de la Ste Vierge".

171e – Mère Jeanne Poinsignon de St Louis. Entra au couvent le 5 Mai 1708, la 156e, âgée de 18 ans; elle prit l'habit le 15 Août 1708 et fit profession le 22 Décembre 1709. Elle mourut, étant sous-prieure, le 17 Février 1761, à l'âge de 72 ans, dont 53 de religion. Elle fut deux fois prieure: 1741—1745 et 1751—1754. „Elle est enteré dans l'avant chœur a côté de la premièr tombe la plus proche en allant au noviciat".

172e – Mère Louise Mora. Entra au couvent, la 160e, le 31 Janvier 1711, âgée de 14 ans et dix mois, comme postulante, elle prit l'habit le 25 Mai 1711 et fit profession le 5 Juin 1712. A l'âge de 12 ans elle avait été placée comme pensionnaire au couvent. Elle mourut le 4 Octobre 1765. Elle avait été procureuse et 5 fois prieure, 1735—1738, 1745—1748, 1754—1757; puis avec dispense du général pour non observation des interstices fixés par les constitutions (6

Digitized by Google

ans entre deux priorats), de 1757—1760; et une cinquième fois, avec de nouveau dispense du général, en 1763, elle mourut en charge. „Elle est enterrée vers le milieu de l'avant chœur".

173e – Sœur George Marcelle Rivers, dite Angélique de Ste Marie. Elle prit l'habit le 25 Août 1730, la 172e, âgée de 30 ans, et fit profession le 9 septembre 1731. Elle mourut le 25 Mai 1765, à l'âge de 65 ans, dont 35 de religion. „Elle a procuré (à la communauté) par Mselle Rivers, sa sœur, demeurante à Rome, des avantages temporels assez considérable . . . ., elle est enterrée devant la grande armoire de l'avant chœur".

174e – Mère Marguerite Rousselot d'Hedival, dite Saint Thomas. „sortie d'une fort bonne famille, mais pas avantagée des biens de la fortune", entra au couvent le 11 Juin 1712, à 19 ans 4 mois, la 163e; prit l'habit le 2 Février 1713, fit profession le 2 Février 1714 et mourut le 24 Juin 1766; fut deux fois procureuse, et à plusieurs reprises depositaire. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

175e – Sœur Anne Françoise de bar ou de barre, dite de Ste Marie, fut d'abord pensionnaire au couvent de Ste Claire de Metz. Elle entra au couvent des Prêcheresses le 7 Janvier 1742, la 179e; prit l'habit le 6 Octobre 1742, fit profession le 19 Octobre 1743, et mourut le 27 Décembre 1767.

176e – Mère Barbe Sponville dite de St Michel, était sœur de la Mère Anne Sponville (181e,) avec qui elle partageait une pension de 100 livres. Entra au couvent le 9 Mars 1719, âgée de 15 ans et 11 mois, prit l'habit le 18 Juin 1719, la 165e; fit profession en 1720, le 18 Juin, âgée de 17 ans et 3 mois. Fut maîtresse des novices, procureuse, prieure (9 Avril 1760—1763), la 59e depuis la réforme; elle mourut étant sous-prieure, le 17 Juillet 1768. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

177e – Sœur Gabriel Jamain, (Jamin, *Reg. prises d'habit*): entra au couvent le 11 Mars 1760, la 185e; prit l'habit le 23 Octobre 1760, fit profession le 23 Octobre 1763, âgée de 22 ans et demi et 8 jours; mourut le 13 May 1774. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

Digitized by Google

178e – Mère Catherine François, dite de St Charles. Entra au couvent le 10 Mars 1769, la 187e; prit l'habit le 11 Juin 1769, âgée de 25 ans et 6 mois, fit profession le 12 Juin 1770, et mourut le 1er Janvier 1778. Elle était la nièce de la Mère Marie Rose Collignon (179e). Elle fut enterrée „dans le cloître à deux toises de l'entrée du petit chœur du cotté du parloir de nôtre Rd père".

179e – Mère Anne Marie Collignon, dite Marie Rose, entra au couvent le 30 Janvier 1727, âgée de 20 ans, la 168e; prit l'habit le 1er Mai 1727, fit profession le 6 Mai, jour de l'Ascension, 1728. Fut trois fois prieure, 23 Janvier 1748—1751, 19 Avril 1775—1778, et avec dispense du général, 3 Mai 1778—1780. Elle mourut en charge, le 26 Février 1780, elle était jubilaire. Elle est inhumée entre sa nièce Mère Catherine François (178e) et sa sœur Anne Collignon „vers le parloir de notre Rd pere". Sa sœur Anne Collignon qui demeurait au couvent, n'était que tertiaire et portait l'habit blanc de tertiaire. Elle mourut deux jours après la Mère Anne Marie, le 28 Février 1780, âgée de 89 ans.

180e – Sœur Madelaine Royer, dite Sœur Marie (Roier dite Ste Marie. *Reg. des prises d'habit*), converse, entra au couvent le 6 Novembre 1759 *(sic)*, la 181e; prit l'habit le 8 Décembre 1754, fit profession le 3 Février 1758, âgée d'environ 29 ans. Elle mourut le 12 Février 1782, âgée de 52 ans. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

181e – Mère Anne Sponville dite Claude de St Charles, sœur de la Mère Barbe Sponville avec qui elle partageait une pension de 100 livres. Entra au couvent à 18 ans, le 29 Juin 1722, la 167e; prit l'habit le 4 Octobre 1722, fit profession le 4 Octobre 1723; elle fut prieure du 24 Décembre 1765—1769. Elle mourut le 12 Mars 1782, âgée de 79 ans, dont 59 de religion. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

182e – Sœur Scolastique (*Registre des prises d'habit:* Sœur Anne Marez dite de Sainte Scolastique). Entra au couvent le 20 Juillet 1754, la 182e; prit l'habit le 20 Juillet 1755, fit profession le 26 Juillet 1756, âgée de 19 ans. Elle mourut le 12 Novembre 1782. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

Digitized by Google

183e – Mère Magdelaine des champs, prit l'habit le 26 Février 1736, la 174e; fit profession le 16 Mai 1737, âgée de 25 ans 1 mois, fut prieure du 3 Avril 1772 — 1775. Elle mourut le 24 Septembre 1783, âgée de 72 ans, dont 27 de religion. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

184e – Sœur Hiacinthe (*Registre des prises d'habit:* „Sr. Elizabet Millar dit de hyacinthe") prit l'habit le 12 Février 1730, la 169e, fit profession le 18 Février 1731. Elle mourut le 12 Novembre 1782. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

185e – Sœur St Augustin (*Registre des prises d'habit:* „Sr barbe lainel ditte de Saint Augustin"), entra au couvent le 7 Août 1740, la 176e; prit l'habit le 27 Novembre 1740, fit profession le 3 Décembre 1741, âgée de 23 ans. Elle mourut le 4 Août 1784. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

186e – Sœur Genevieve (*Reg. des prises d'habit:* „Sr. françoise Fondeur dite de Ste Genevieve"), converse, entra au couvent le 3 Janvier 1720, âgée de 22 ans, la 166e, prit l'habit le 1er Mai 1720, fit profession le 9 Mai 1723, âgée de 25 ans, et mourut le 10 Juin 1786. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

187e – Sœur Anne Petitjean dite de Ste Gloscinte, entra au couvent le 30 Septembre 1775, la 190e, prit l'habit le 14 Janvier 1776, „sous le nom de Marie Glosente", âgée de 36 ans, fit profession le 19 Janvier 1777. Elle mourut le 19 Novembre 1787, âgée de 49 ans, dont 10 de profession. Le Ms. ne dit pas où elle fut enterrée.

188e – Mère Jeanne d'Hauly, dite de Ste Catherine (*Reg. des prises d'habit:* „Sr Jeanne françoise Dhaudy ditte de Ste Catherine"), prit l'habit le le 25 Juillet 1730, la 171e, fit profession le 26 Juillet 1731, âgée de 20 ans. Elle mourut le 28 Février 1788, âgée de 77 ans, dont 57 de religion; elle mourut étant sous-prieure. „Elle est inhumée dans le cloitre le long du chœur de l'eglise".

Digitized by Google

Liste des tombes

1.

„Devant l'autel du Rosaire". A. 30a.

R. P. François Thierri, 1643.

2.

„Dedans le gradus deuant les degres pr entrer es hautes cheses du chœur dextre". A. 20a.

Dame Perette Baudoche, 1531.

Madame Marguerite de Landre, 1625.

Madame de la Loge, 1703.

3.

„Deuāt le gradus au milieu de notre chœur". A. 19a.

R. P. Claude Didier, 1529.

R. P. Jean Godin, 1605.

R. P. J. B. Vitou, 1691.

4.

„Entre la place de la prieure et souprieure, il ny a point de cercueil". A. 20b.

R. P. Victor de Layens, 1589.

5.

„Au petit chœur, en tombe tout deuant la porte du grand chœur, et ny a point de cercueil". A. 19b.

R. P. Pierre de L'escot ou de Scalda, 1576.

6.

„Au petit chœur au chef de l'ancien Père Pierre sudit, et ni a point de tombe ni de cercueïl". A. 20a.

Frère Jean Pisson.

7.

„Deuant l'autel du petit cœur". A. 36a.

Sœur Marie Clausse de Marchaumont, 1598 (65e). „à raison qu'elle l'a orné".

Mère Marguerite de Fiquelmont, 1671 (28e), prieure.

Digitized by Google

8.

„En l'église auprès de la Rde mère prieur Sr̄ Margueritte de Crèpieul“ A 32a. „sous une tombe proche les degréz du dortoir“ B. 46b „seconde tombe“. A. 34a.

Sœur Isabeau de Strascelles, 1535 (13e), prieure.
Fr. Jean du Chêne, 1569.
Mère Catherine Guille, 1573 (44e), prieure.
Mère Simonne le Tartrier, 1602 (71e), prieure.

9.

„Dans l'église en la tōbe qui est tout aupres des degres du dortoir“ A. 31b „en la première fosse“ A. 33a.

Mère Marguerite de Crépieul, 1525 (7e), prieure.
Sœur Antoinette des Bauves, 1549 (26e), prieure.

10.

„Tombe toute seule auprès de la petite infirmerie et ny a point de cercueil“. A. 34b.

Sœur Hélène de Faÿ, 1573 (53e), ses ossements furent dans la suite transférés dans la tombe n° 18.

11.

„En la fosse deuant la petite infirmerie, en la premiere fosse ou il ny a encore eu personne et ni a point de tōbe“. A. 39a.

Sœur Odette Belle fille, 1629 (89e), converse.
Sœur Marie Tourain, 1665 (122e), converse.
Sœur Firmine Geoffroi, 1667 (124e), converse.

12.

„La fosse seconde sortant de la petite infirmerie pour aler à l'église, près des taillemens, „A. 38b „dans le cloitre devant la petite infirmerie“. B. 54a.

Sœur Odette Quentin, 1624 (84e), converse.

13.

„En la fosse contre les taillemś suivāt celle de Sr Didier (n° 14) deuant le chapitre alant vers l'infirmerie“. A. 46a.

Sœur Susanne d'auri, 1662 (118e), converse.

Digitized by Google

14.

„Près des taillemens deuers le chapitre au costé de sœur bertheline (n" 15)". A. 34[a].

Sœur Lucie Claudette, 1572 (43e), converse.
Sœur Lorence Hocquarde, 1598 (68e), converse.
Sœur Didierre Maillart, 1622 (81[e]), converse.
Sœur Antonine L'auboultrier, 1645 (101[e]), converse.
Sœur Claudon Mathieu, 1646 (102[e]), converse.
Sœur Elisabeth Champlon, 1670 (125[e]), converse.

15.

„En la plus grande large tombe deuant le chapitre la ou est graué un prêtre dessus" A. 33[a] „il y a un beau cercueïl" A. 45[b].

Sœur Bertheline de Gournay, 1550 (28[e]).
Sœur Anne de Landre, 1599 (70[e]).
Mère Catherine Germaine, 1631 (90[e]).
Mère Marie Bernard, 1658 (115[e]), prieure.
Mère Catherine de Fiquelmont, 1671 (126[e]), prieure.

16.

„En la grande tombe tout contre la muraille du chapitre, sous la belle peinture". A. 33[b].

Sœur Colombe Damionne, 1558 (36[e]).
Sœur Madeleine de Montsonant, 1621 (80[e]).
Mère Louise Catherine de Savigny de Lemont, 1655 (111[e]), prieure.
Mère Alexis Abram, 1671 (127[e]).

17.

„Tombe du coin du cloître contre le chapitre et l'église au pieds de sœur Colombe (n" 16), il y a un petit cercueil qui est bien profond". A. 34[a].

Sœur Isabeau Gauvain, 1570 (42e).
Sœur Gilette de Vienne, 1611 (74e).
Sœur Gabrielle de Savigny, 1639 (96e).
Sœur Genevieve Rustain de St Jory, 1692 (137e).

Digitized by Google

18.

„En la grande fosse de deuant le crucifix de dessous l'autel auprès du chapitre" A. 33a „il y a un beau cercueil" A. 42b.

Sœur Catherine de Blecourt, 1547 (23e).
Sœur Anne de Roucel, 1573 (54e).
Sœur Anne du Parc, 1594 (62e), „on a mis dans la ditte fosse les ossemens de sœur Helene de Faÿ (voir n° 10).
Sœur Marthe de Gournay, 1627 (87e).
Mère Madeleine des Armoises, 1656 (112e), prieure.

19.

„En la cinquième tombe outre la grande écritte de deuant l'église deuers le chapitre". A. 32b.

Il y a ici une difficulté, à l'article de Sœur Madeleine de Clémery, il est dit qu'elle fut enterrée „en la 6e tombe . . . *auec* sœur Jacqueline de la Marche"; il faut alors compter en commmençant par „la grande écrite", car, à l'article de sœur Jaqueline de la Marche, il est dit qu'elle fut enterrée en la 5e tombe *outre la grande écrite*".

Sœur Jacqueline de la Marche, 1545 (22e).
Sœur Madeleine de Clémery, 1573 (45e).
Sœur Barbe Blanchelaine, 1606 (72e).
Mère Pentecôte Larmignac, 1631 (91e).
Sœur Jeanne le Boez, 1652 (108e).
Mère Catherine Bague, 1600 (132e), prieure.

20.

„La 4e tombe après la grande écrite de deuant l'église . . . il y a un beau cercueil et bien profond. C'et en alant vers le chapitre". A. 44a.

A l'article de sœur Françoise Dano il est dit: „en la sinquième fosse apres la grande écrite". A. 34a. Cela doit s'entendre en comptant la fosse „grande écrite", car à ce même endroit il est dit que sœur Françoise Dano fut enterrée avec Sr Claude de Saulxures, or cette dernière fut inhumée en la „quatrième fosse après la grande écrite". A. 32b.

Digitized by Google

Sœur Jeanne Mangin, 1514 (3e).
Sœur Claude de Saulxure, 1540 (19e).
Sœur Barthemette Sanier, 1551 (29e).
Sœur Françoise Dano, 1566 (40e).
Mère Catherine Mailfer, 1588 (60e).
Mère Charlotte de Boler, 1653 (109e), prieure.

21.

„Tōbe qui n'est pas écrite deuant la porte de l'église du côté du chapitre". A. 31.

La situation de cette tombe est déterminée par l'article de sœur Jeanne Mangin (n° 20), où il est dit qu'elle fut enterrée „en la secōde tombe après sœur Jeanne d'Allar". Il faut entendre cette seconde tombe en comptant comme première celle de sœur Jeanne d'Allar; or la tombe de sœur Jeanne Mangin étant la quatrième après la grande écrite, et d'après l'article de sœur Claude de Saulxures (A. 32 b), celle de sœur Jeanne d'Allar étant la troisième elle devra prendre la place que nous lui assignons ici.

Mère Jeanne d'Allar, 1510 (2e).
Sœur Hildegonde de Verviers, 1536 (14e).
Sœur Agnès Hermande, 1555 (32e).

22.

„Tombe qui est du long deuant le crucifix auprès de l'église" A. 31 a „auprès de celle qui a une religieuse grauee dessus" A. 30 b „il y a un beau cercueïl". A. 42 b.

Sœur Catherine Ori, 1508 (1e).
Sœur Jeanne de Gournay, 1620 (79e).
Mère Anne Drapier, 1647 (103e), prieure.
Mère Jeanne Mailfer, 1663 (120e), prieure.
Sœur Jeanne de la Croix, 1675, tertiaire.

23.

„La seconde tombe aprest la grande qui est deuant la porte de l'église (alant vers le chapitre, A. 34 b), ou il y a une religieuse grauee dessus, il y a un cerceuil (*sic*) de pierre". A. 48 b.

Digitized by Google

Sœur Philippe de Blon, 1532 (10e), sous-prieure.
Sœur Simonette Hennequin, 1545 (21e).
Mère Jeanne de Musson, 1566 (35e).
Sœur Magdeleine Constant, élue et confirmée prieure, meurt au moment où la confirmation arrivait à Metz, 1573 (50e).
Sœur Jacqueline Hennequin, 1573 (55e).
Mère Jeanne de Magnicourt, 1583 (59e).
Mère jubilée Philippe d'Oriault de Coussy, 1618 (76e).
Mère Louise Angenot, 1622 (83e), prieure.
Sœur Anne de Bloise, 1654 (110e).
Mère Marie Harquel, 1674 (130e), prieure.
Mère Anne de Paul, 1689 (135e), prieure.

24.

„Première fosse après la grande écrite de deuant l'église du côté du chapitre". A. 35a.

Sœur Barbe Mailfer, 1573 (56e).
Mère jubilée Claude de Lenoncourt, 1633 (93e).
Mère Jeanne Melon, 1658 (114e).

25.

„En la longue fosse qui est écrite tout a l'entour qui est droitement deuant la porte de l'église". A. 31b.
Il y avait dans cette fosse un cercueil de pierre et dessus une „grande tombe". A. 49a.

Mère Marie de Horst, 1530 (9e), prieure.
Sœur Martine Piccot, 1552 (30e).
Sœur Antoinette Didier, 1573 (47e), sous-prieure.
Mère jubilée Madeleine Bourcier, 1620 (78e).
Mère Dominique de St Joseph, 1651 (106e), prieure.
Mère Françoise Habillon, 1690 (136e), prieure.

26.

„En la première tombe qui est après la grande écrite de deuant la porte de l'église du costé des brochettes, deuant la susditte église" A. 31b „il y a un cercueil de pierre". 49a.

Sœur Jeannette Ferry, 1521 (5e).
Sœur Anne de Heu, 1549 (25e).

Digitized by Google

Sœur Nicole de Watronville, 1573 (52e).
Mère jubilée Perette Belin, 1616 (75e).
Mère Clémence d'Attel, 1657 (113e), prieure.
Mère Anne le Poix, 1684 (133e), prieure.

27.

„En la tombe ioignant celle de s̄r Jennette ferri (n° 26), deuers celle de s̄r Peronne (n° 28)" A. 32b „seconde tombe après la grande écrite . . . . tournant vers les brochettes". A. 33b.

Sœur Marguerite Druarde, 1538 (18e).
Mère Marguerite Chansonnette, 1563 (38e), sous-prieure.
Sœur Nicole Merat, 1575 (58e).
Sœur Martine Vestier, 1589 (61e).
Sœur Anne de Strainchamps, 1599 (69e).

28.

„En la troisième tombe après la grande écrite de deuant l'église alant vers l'escalier pour monter au préaux près de sœur berte (n° 29)". A. 32a.

Sœur Peronne Gellée. 1533 (11e).
Sœur Marguerite de Daverdis, 1561 (37e).

29.

„En la quatrième fosse après la grande écrite qui est deuant l'eglise du coté des brochettes" A. 31b „il y a un cercueil" A. 41b „il a trois ranges d'ecriture graué dessus". A. 38b.

Sœur Berthe Quenoie, 1527 (8e).
Sœur Alexis de Savigny, 1548 (24e).
Sœur Susanne de Magnicourt, 1573 (48e).
Mère Marguerite de Malavillers, 1626 (85e), prieure.
Sœur Françoise de Malavillers, 1642 (98e).
Sœur Nicole Barlette, 1643 (99e).
Mère Marthe de Boler, 1661 (117e).
Mère Françoise Bailli, 1665 (121e), prieure.

30.

„En venant de l'eglise pour aler au parloir tout aupres des degrez ou on monte au préaux du cloistre" A. 31a.

Digitized by Google

Sœur Blaise Puleu, 1518 (4e).
Sœur Anne de Bar, 1542 (20e).
Sœur Marguerite de Cleru, 1573 (51e).
Sœur Catherine Lorent, 1598 (67e).
Sœur Marie Gaillard, 1632 (92e).
Sœur Marie Partizon, 1650 (104e).

31.

„Sinquième tombe outre les brochettes auprès de sœur Susanne de Magnicourt (n° 29), du coté de la procurie" A. 34b „la première deuant les brochettes venant à l'eglise". A. 38b.

Sœur Bernardine de Clémery, 1573 (49e).
Sœur Marguerite de Pouilly, 1626 (86e).
Sœur Marguerite le Boez, 1644 (100e).
Mère Barbe de Pouilly, 1672 (129e).

32.

„En la fosse près de s̄r Marguerite de Pouilly (n° 31), du coté de la chābre du coin, il ni a point de tombe et ny a encor eu personne" A. 39a „dans le (cloitre, *manque*) vers les brochettes". B. 54b.

Sœur Dominique Aubertin, 1629 (88e).
Mère Anne la Voinotte, 1662 (119e).

33.

„Du long contre l'église, pres des sueres des mains" A. 34a „dans le cloitre du côté de l'église". B. 48b.

Sœur Andriette, 1569 (41e), converse.
Sœur Jenon Paul, 1598 (63e), converse.
Sœur Marie Naleumont, 1636 (94e), converse.
Sœur Louise Agnes Quentin, 1667 (123e), converse.

34.

„La seconde fosse deuant les brochettes, ou la tombe est rompue en deux places". A. 37a.

Sœur Marie Germaine, 1619 (77e).
Sœur Angelique de Selve, 1651 (107e).
Mère Marguerite Hudan, 1698 (138e) „c'est la dernière qu'on y a enterré". A. 49b.

Digitized by Google

35.

Deuant la chambre de la procurie tout droit" A. 31[a] „deuant la porte du depost, et y a un beau cercueil" A. 33[b].

Sœur Jeanne de Maisiere, 1536 (15[e]), converse.

Sœur Augustine Colle, 1556 (33[e]), converse.

36.

„La seconde fosse outre les degres tournant vers la chambre du coin" A. 32[a] „entre s̄r blaise puleu (n[0] 30) et s̄r Dominica Henrici (n[0] 38)". A. 30[a].

Sœur Isabeau de Fronville, 1534 (12e).

Jeanne Remi, muette, 1623.

Sœur Barbe Angelique Roïer, 1638 (95e).

37.

„En la seconde tombe auprès de la chambre des procurresses alant vers le parloir" A. 31[a] „au coin du cloitre près de la chambre des procurresses". A. 30[a].

Sœur Crestienne, 1536 (16e), converse.

Didier Grandjambe, „notre clerc", 1552.

Sœur Jeanne Quenaude, 1598 (66[e]), converse.

Sœur Perette Grandjambe, 1610 (73[e]), sous-prieure, fille de Didier Grandjambe.

Sœur Elisabeth Thierry, 1642 (95[e]).

38.

„La seconde fosse outre les degres du préaus deuers la chambre des procuresses, près de s̄r Blaise (n[0] 30)" A. 31[b] „il y a un beau cercueil". A. 45[b].

Sœur Dominique Henrici, 1522 (6[e]).

Sœur Louise Angenot, 1550 (27[e]).

Sœur Catin Sanier, 1598 (64[e]), converse.

Sœur Jeanne Clairier, 1622 (82[e]), converse.

Mère Madeleine Grandjean, 1659 (116[e]).

39.

„La premiere fosse deuant le parloir sous la cloche". A. 32[b].

Digitized by Google

Sœur Jeanne de Riencourt, 1536 (17e).
Sœur Marie de Riencourt, 1573 (46e).

40.

„Près de sr Augustine (n° 35) deuāt la fenetre du petit parloir, et y a un fort beau cercueil grand et large", A. 33b, c'est-à-dire dans les environs de sœur Augustine.

Sœur Louise Ludot, 1556 (34e).

41.

„3e fosse deuant le parloir auec barbe du chene". A. 35a.

Barbe du chêne, 1543, sœur de frère Jean du Chêne (n° 8).
Sœur Marthe Thiriot, 1574 (57e), converse.

42.

„Tombe quatrieme en alant hors du parloir vers la cloture". A. 33b.

Colette du Chenne ou Pierre Gay, 1536, servante et mère de frère Jean du Chene (n° 8), grand-mère de:
Sœur Parette Henricy, 1563 (39e).

43.

„En la première tombe deuant la cloture du côté du parloir". A. 33a.

Sœur Françoise Chouart, 1553 (31e).

44.

„Deuant la porte de la cloture en la tombe du milieu". A. 19a.

Didierre, femme de Guillaume le tonnelier, „notre servante", 1528.
Guillaume, „notre serviteur", 1550.
Lucie, „notre servante", 1562.

45.

„En la 2e tombe près de la chambre qui est proche de la cloture .... et est la toute premiere". A. 30a.

Georgette, „notre servante", 1552.

Digitized by Google

46.

„Dans notre grand chœur du cotté droit proche la tombe du R^d père vitou". A. 52^b.

Mère Jeanne Gondreville, 1725 (152e), prieure.

47.

„Dans notre grand chœur entre le pulpitre et les degrès pour monter aux cheres du chœur gauche". A. 84^b.

Mère Marie Françoise Patée, 1727 (154e).

48.

„Au milieu de notre grand chœur proche le pulpitre où l'on chante". A. 86^b.

Mère Catherine Beaufrère, 1741 (161e).

49.

„Dans le sanctuaire du côté de l'épitre". (*Bibl. Metz. Ms. 153, p. 178. D. Dieudonné, Inscriptions.)*

Le T. R. P. Jacques Dupuis, 1745.

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES

A.

Abram (Mère Alexis A.): 22; 22 n.; 70.
Abeillon (Mère Françoise A.): 4 n. *Voir: Habillon.*
Agnes (Sœur A.): 60. *Voir: Mare (Sœur Agnès de la M.).*
Alexandre (Mère Marie A. de St Thomas, prieure): 62.
Alexandre (Sœur Marie Marguerite A.): 63.
Allar (Mère Jeanne d'A.): 15 n.; 27 n.; 32; 32 n.; 44 n.; 72.
Alix (Sœur A.): 42 n. *Voir: Savigny (Sœur Alexis de S.).*
Alsace (Gerard d'A.): 35 n.
Amblemont (Sœur Anne d'A.): 22 n. *Voir: Bloise (Anne de B.).*
Andriette (Sœur A.): 26 n.; 75.
Angenot (Sœur Louise A.): 39 n.; 49; 76.
Angenot ou **Angenost** (Mère Oudette Louise A., prieure): 12 n.; 39; 39 n.; 49; 73.
Anglure (Claude II d'A., abbesse de Poussay): 13 n.
Antoine le Bon, duc de Lorraine: 28 n.
Armoises (des A.): 10. — **Armoises** (Mère Madeleine des A., prieure): 40 n.; 45; 45 n.; 71. — **Armoises** (Nicolas des A.): 40 n.; 46 n. — **Armoises** (Nicolas Dagar, sire des A.): 46 n. — **Armoises** (Nicolas le Guellart, chevalier, sire des A.): 46 n. — **Armoises** (Robert des A.): 46 n.
Arvertis ou **Daverdis** (Mère Marguerite d'A. ou D.): 29; 29 n.
Attel (Mère Clémence d'A., prieure): 28; 28 n.; 57; 74. — **Attel** (Didier II d'A., seigneur voué de Champenoux): 28 n. — **Attel** (Jean d'A., gruyer receveur et cellerier d'Amance): 28 n.
Aubertin ou **Aubethin** (Sœur Dominique A.): 29; 29 n.; 31 n.; 75.
Augustin (Sœur A.): 67. *Voir: Lainel (Barbe L. dite de St Augustin).*
Augustine (Sœur A.): 77. *Voir: Colle (Sœur Augustine C.).*
Augy (Antoinette d'A., dame de Sorcy, femme d'Antoine de Saulxures) 25 n.
Auri ou **d'Auri** (Sœur Suzanne A. ou d'A.): 16; 16 n.; 69.
Averhout (Gabrielle d'A.): 23 n.

Digitized by Google

B.

Bague (Mère Catherine B., prieure): 5; 14; 14 n.; 20 n.; 71. — **Bague** (Isaac B., maître-échevin): 14 n.

Bailly ou **Bailli** (Charles-Guillaume B., conseiller au parlement : 17 n. — **Bailli** (Mère Françoise B., prieure): 17; 17 n.; 74. — **Bailly** (Gabriel B., chanoine de la cathédrale): 17 n.

Bandelli (Révérendissime P. B., maître général des Frères-Prêcheurs: 2.

Bar (Sœur Anne de B.): 21; 21 n.; 48 n.; 75. — **Bar** (Sœur Anne Françoise de B., dite de Ste Marie): 21 n.; 48; 48 n.; 65. — **Bar** (Armand Raymond de B., écuyer, chevalier de N.-D. du Mont Carmel): 21 n. — **Bar** (Jacques de B., huissier au bureau des finances): 21 n. — **Bar** (Jean de B., mayeur de Neufchateau): 21 n. — **Bar** (Jean de B., prévôt de St Thiébault): 21 n.

Barbe Angélique (Sœur B. A. Roïer): 31; 31 n.

Barlet ou **Barlette** (Sœur Nicole B.): 32; 32 n.; 74.

Barret (Mère Dominique B., de St Joseph : 13 n.; 23 n.

Basemon (Didier B.): 39; 39 n.

Bastogne (Mère Agnès Françoise B.): 58.

Bastogne (Salomé de B., femme de Charles de Boler): 42 n.

Bataille (Dame Perette B., femme de Jeoffroy II Cuer de fer): 39 n.

Baudoche (Dame Perette B.): 7 n.; 8; 23 n.; 33; 33 n.; 47 n.; 52; 53; 56; 68. — **Baudoche** (Pierre B., maître-échevin): 33 n.

Bauves (Mère Antoinette des B., prieure): 44; 44 n.; 69.

Beau fils ou **Belle fille** (Sœur Oudette B.): 37; 37 n.

Beaufrère (Mère Catherine B., dite de Jésus, prieure): 4; 4 n.; 5; 43; 43 n.; 62; 78.

Belin ou **Beline** (Mère Perette B.): 28 n.; 46; 46 n.; 74.

Belle fille ou **Beau fils** (Sœur Oudette B.): 37; 37 n.; 49; 69.

Bernard (Mère Marie B., prieure): 15 n.; 37; 37 n.; 70.

Berte (Sœur B.): 37 n. *Voir: Quenoie (Sœur Berthe Q.).*

Bertheline (Sœur B.): 41 n. *Voir: Gournay (Sœur B. de Gournay).*

Besange (Perrin B., écuyer, échevin du palais): 21 n.

Blaise (Sœur B.): 21 n.; 22 n. *Voir: Puleu (Sœur Blaise P.).*

Blanchelaine ou **Candida lana** (Sœur Barbe B.): 31; 31 n.; 41 n.; 49; 71. — **Blanchelaine** (Etienne B., avocat à la cour souveraine de Lorraine): 32 n. — **Blanchelaine** (Sebastien B., chanoine de la cathédrale): 32 n.; 41; 41 n.

Blecourt, ou **Blefcour,** ou **Blefcourt,** ou **Blescourt** (Sœur Catherine B.): 31; 31 n. 49; 71.

Bloise (Sœur Anne de B. ou d'Amblemont): 22; 22 n.; 73. — **Bloise** (Jean de B., seigneur d'Amblemont): 22 n.

Blon (Sœur Philippe de B.): 12 n.; 24 n.; 36 n.; 38; 38 n.; 73.

Boee, ou **Boez,** ou **le Boez** (Sœur Jeanne B.): 14 n.; 16; 16 n.; 71. — **Boez** ou **Le Boez** (Sœur Marguerite B.): 34 n.; 45; 45 n.; 75.

Boes (Sœur Jeanne B.): 47; 47 n.

Digitized by Google

Boler (Charles de B.) : 42 n. -- **Boler,** ou **Boleur,** ou **Voler** (Mère Charlette de B., prieure) : 42 n.; 43; 43 n.; 72. — **Boler** (Frédéric de B.) : 42 n. — **Boler** ou **Bouleur** (Mère Marthe de B.) : 42; 42 n.; 43; 74.

Bouche ou **Boucher** (Sœur Françoise B.) : 63.

Bourcier ou **Boursier** (Mère Madeleine B. : 16; 16 n.; 26 n.; 73.

Boylesve (Etienne B., seigneur d'Auvers, premier mari de Théodora Vignoy) : 26 n.

Brandebourg (Anne de B., 2e femme de Collignon de Heu.) : 42 n.

C.

Candidalana ou **Blanchelaine** (Sœur Barbe C.) : 31; 31 n.

Cantiuncula ou **Chansonnette** (Claude C., jurisconsulte messin) : 31 n.

Capé, ou **Capie,** ou **Capsé** (Mère Marguerite C., prieure des dominicaines de Vic) : 32; 32 n.

Cerrier ou **Serrier** (Mère Colombe S., dite du St Esprit) : 57.

Champion (Sœur Elisabeth C., de St Thomas) : 40; 40 n.; 70.

Chansonnette (Claude C., jurisconsulte messin) : 31 n. — **Chansonnette** (Didier C., notaire apostolique et impérial à Metz) : 31 n. — **Chansonnette** (Mère Marguerite C.) : 31; 31 n.; 74.

Chanteraine (Mère Françoise C.) : 60.

Charles III, duc de Lorraine : 15 n.; 21 n.

Charles IV, duc de Lorraine : 29 n.

Choiseul ou **Choiseux** (Dame Claude-Angélique de Ch., femme d'Albert de Savigny) : 41; 41 n. — **Choiseul** (Alix de Ch., abbesse de Remiremont) : 41 n. — **Choiseul** (Charlotte-Eugénie de Ch., abbesse du chapitre noble de St Louis) : 41 n. — **Choiseul** (Madeleine de Ch., abbesse de Remiremont) : 41 n.

Chouart (Sœur Françoise Ch.) : 77.

Chrétienne (Sœur C.) : 49. *Voir: Crestienne (Sœur C.).*

Clairier (Sœur Jeanne C.) : 20; 20 n.; 76.

Claude (P. Claude) : 53. *Voir: Didier (P. Clauae D.).*

Claudot ou **Claudette** (Sœur Lucie C.) : 41; 41 n.; 70.

Claimery ou **Clémery** : 10. — **Clémery** (Sœur Bernardine de C.) : 29 n.; 36; 36 n.; 75. — **Clémery** (Sœur Madeleine de C.) : 32 n.; 33; 33 n.; 36 n.; 71. — **Clémery** (Madeleine, dame de C., femme de Jean Frédéric du Hautois) : 33 n. — **Clémery** (René de C., maître d'hôtel du cardinal de Lorraine) : 33 n. — **Clémery** (Antoine Warrin de C., receveur général de René II) : 33 n.

Clérée (Révérendissime Père Jean C., maître général des Frères-Prêcheurs) : 15 n.

Clerie ou **Cleru** (Sœur Marguerite de C.) : 36; 36 n.; 41 n.; 75.

Cléron (Famille de C.) : 23 n.

Cleru ou **Clerie** (Sœur Marguerite de C.) : 36; 36 n.; 41 n.; 75.

Digitized by Google

Coislin (Monseigneur de C., évêque de Metz) : 55 n.
Colle (Sœur Augustine C.) : 22 ; 22 n. ; 76.
Collignon (Mère Anne Marie C., dite Marie Rose, prieure) : 66.
Colombe (Sœur C.) : 24 n. *Voir : Damionne (Sœur Colombe D.).*
Constant (Mère Madeleine C., prieure) : 36 ; 36 n. ; 40 n. ; 73.
Coussi (Sœur Philippe de C.) : 12. *Voir : Oriault (Sœur Philippe d'O. de Coussy).*
Crépieul (Mère Marguerite de C., prieure) : 2 ; 14 n. ; 15 ; 15 n. ; 20 n. ; 30 n. ; 36 n. ; 69. — **Crépieul** (Pierre de C.) : 17 ; 17 n.
Crespin (Mère Elisabeth C.) : 61.
Crestienne (Sœur C.) : 76. *Voir : Chrétienne (Sœur C.).*
Cuer de fer (P. Alexandre C., prieur des dominicains) : 39 n. — **Cuer de fer** (P. Jacques C., prieur des dominicains) : 39 n. — **Cuer de fer** (Dame Perette C.) : 39 ; 39 n.
Cuigy (Mère Marie Cécile de C.) : 64.
Cunehem (Dame Barbe de C., femme de Regnault de Gournay) : 13 n.

D.

Dagar (Nicolas D., sire des Armoises) : 46 n.
Damienne ou **Damionne** (Sœur Colombe D.) : 19 n. ; 34 ; 34 n. ; 70.
Dano (Sœur Françoise D.) : 26 ; 26 n. ; 27 n. ; 71 ; 72.
Dattel ou **d'Attel** (Didier D. ou d'A., gruyer d'Amance) : 28 n. *Voir : Attel*
Daverdis ou **d'Avertis** (Mère Marguerite D. ou d'A.) : 29 ; 29 n. ; 74.
Deschamps (Mère Magdeleine D., prieure) : 67.
Dhaudy (Sœur Jeanne Françoise D., dite de Ste Catherine) : 67.
Didier (P. Claude D., confesseur) : 2 ; 17 n. ; 30 ; 40 ; 40 n. ; 50 ; 51 n. ; 56 ; 68.
Didier (Mère Antoinette ou Anne D.) : 35 ; 35 n. ; 36 n. ; 73.
Didierre (Sœur D.) : 16 n. *Voir : Maillart (Sœur Didierre M.).*
Didierre, femme de Guillaume le tonnelier : 50 ; 51 ; 77.
Dieudonné (Dom D.) : 2 ; 11.
D'Obsent ou **Dobsent**, provincial de la province dominicaine de St Louis : 60.
Dominica (Sœur D.) : 20 n. *Voir : Henrici (Sœur Dominique H.).*
Dominique (Mère D. de St Joseph, prieure) : 73.
Donoy (P. Claude D., confesseur) : 45 n.
Dorli (Mère D.) : 22 n.
Drapier (Mère Anne D., prieure) : 20 ; 20 n. ; 25 n. ; 72.
Druarde (Sœur Marguerite D.) ; 39 ; 39 n. ; 74.
Duchêne (Mère Claude Marie Angélique D., prieure) : 59.
Duchêne ou **Duchenne** (Barbe D.) : 19 n. ; 34 n. ; 37 n. ; 51 ; 77.
Duchêne, Duchenne ou **Pierre Gay** (Colette D.) : 17 n. ; 34 n. ; 51 ; 77.
Duchêne, ou **Duchenne,** ou **de Quercu** (Fr. Jean D., dominicain) : 19 ; 19 n. ; 34 n ; 37 n. ; 51 ; 69 ; 77.

Digitized by Google

Du four (Mère Jeanne Marguerite D.): 62.
Dupuis (T. R. P. Jacques D., provincial de la province de St Louis, et confesseur): 45; 45 n; 78.

E.

Enneri ou **de Heu** (Sœur Anne d'E. ou de H.): 42; 42 n.
Epernon (Jean Louis Nogaret de la Valette, duc d'E., pair de France, gouverneur de Metz, 1583-1613): 29 n.
Escot, ou **Lescot**, ou **de Scalda** (P. Pierre de l'E., ou L., ou de Sc., confesseur): 29 n.

F.

Fabri P. Michel F., prieur du couvent des Frères-Prêcheurs de Metz): 2.
Failly, ou **Fay**, ou **Faÿ** (Sœur Hélène de F.): 38; 38 n.; 49; 69; 71.
Failly (noble dame Barbe de F.): 31; 31 n.; 38 n. — **Failly** (Catherine de F., abbesse de Juvigny): 31 n. — **Failly** (Jeanne de F., abbesse de St Maur de Verdun): 31 n.
Ferriey, ou **Ferri**, ou **Ferry** (Sœur Jeanne F.): 2; 17; 17 n.; 39 n.; 41 n.; 73.
Ficquelmont ou **Fiquelmont** (de F.): 10. — **Ficquelmont** (Mère Catherine de F., prieure): 15; 15 n.; 70. — **Ficquelmont** (Mère Marguerite de F., prieure): 13 n.; 23; 23 n.; 26 n.; 68. — **Ficquelmont** (René de F., grand écuyer de Charles III, duc de Lorraine): 15 n.
Fondeur (Sœur Françoise F., dite de Ste Geneviève): 67.
François I, duc de Lorraine: 24 n.
François (Mère Catherine Fr., dite de St Charles): 66.
Françoise (Mère Fr. de St Dominique, prieure): 59.
Fronville (Sœur Isabeau ou Elisabeth de Fr.): 19; 19 n.; 76.

G.

Gaillard (Sœur Marie G.): 20 n.; 30; 30 n.; 75.
Gauvain (Sœur Isabeau ou Elisabeth G.): 24; 24 n.; 70.
Gay (Colette Pierre G., ou Du chêne): 19 n.; 34 n.; 51; 77.
Gelée ou **Gellée** (Sœur Péronne ou Pétronille G.): 29 n.; 37; 37 n.; 74.
Geneviève (Sœur G.): 67.
Gennoy, ou **Guenaude**, ou **Quenoïe** (Sœur Berthe G. ou Q.): 45 n.
Geffroi ou **Geoffroy** (Sœur Firmine G.): 21; 21 n.; 69.
Georgette, „notre servante": 53; 77.
Germain ou **Germaine** (Mère Catherine G.): 16; 16 n.; 70.
Germain ou **Germaine** (Sœur Marie G.): 26 n.; 40; 40 n.; 75.
Gilette (Sœur G.): 14 n.
Godanus ou **Godin** (P. Jean G., confesseur): 30; 30 n., 51 n.; 53; 56; 68.
Gœury de St Hyacinthe (Mère Marie G.): 59.
Gomet (Mère Marie-Anne, ou Marianne G.): 62; 65.

Digitized by Google

Gondreville (Mère Jeanne G., prieure): 43; 43 n.; 60; 78.
Gournay (famille de G.): 10. — **Gournay** (Sœur Bertheline de G.): 13 n.; 15 n.; 19 n.; 38; 38 n.; 70. — **Gournay** (Sœur Jeanne de G.): 15 n.; 19; 19 n.; 20 n.; 38 n.; 49; 72. — **Gournay** (Sœur Marthe de G.): 15; 15 n.; 19 n.; 38 n.; 71. — **Gournay** (Catherine de G., 1re femme de Collignon de Heu: 42 n. — **Gournay** (Claude de G., 2e femme de Christophe d'Oriault): 12 n.; 13 n.; 35 n. — **Gournay** (François de G.): 33 n. — **Gournay** Françoise de G., femme de René de Clémery): 33 n. — **Gournay** (Jean de G.): 33 n. — **Gournay** (Michel de G.): 9; 12 n.; 13 n.; 35 n. — **Gournay** (Regnault de G.): 13 n.
Grandjambe (Didier G., „notre clerc"): 7; 44 n.; 53; 76. — **Grandjambe** (Mère Perette ou Petronille G.): 44; 44 n.; 76.
Grandjean (Mère Madeleine le Notaire, dite G.): 12; 12 n.; 76.
Grosmangin (Mère Catherine G., dite de St Joseph): 4; 58. — **Gromangin** (Frère Denys G., religieux dominicain): 25.
Guellart (Nicolas G., chevalier, Sire des Armoises): 46 n.
Guenaude, Gennoye ou **Quenoïe** (Sœur Berthe G. ou Q.): 45; 45 n.
Guillaume, „notre serviteur"; 51; 77.
Guille (Mère Catherine G., prieure): 30; 30 n., 36 n.; 69.
Guilleret (Marie G., servante muette): 60.
Guy (Bernard G.): 1.

H.

Habillon (Mère Françoise H., ou Abeillon, prieure): 4 n.; 57; 73.
Halhar (Mère Hildegonde de H., ou de Verviers): 12; 12 n.
Hanicle (Père Louis H., confesseur): 6; 55.
Hanricy ou **Hanrie** (Sœur Perette H.): 34; 34 n. *Voir: Henricy.*
Harquel (Mère Marie H., prieure : 18; 18 n.; 57; 73. — **Harquel** (Dominique H., chanoine de la cathédrale): 18 n. — **Harquel** (Jamin H.): 18 n. — **Harquel** (Nicolas H., conseiller secrétaire du Roy): 18 n.
Hauly (Mère Jeanne d'H., dite de Ste Catherine): 67.
Haussonville (Anne d'H., abbesse de St Pierre): 23 n. — **Haussonville** (Blanche d'H., abbesse de Ste Marie): 6 n. — **Haussonville** (Claude d'H., femme de Gaspard de Marcossey): 23 n. — **Haussonville** (Jean d'H.): 23 n.
Hautois (Jean Frédéric du H.): 33 n.
Hennequin (Mère Jacqueline H., prieure); 3 n.; 40; 40 n.; 73. — **Hennequin** (Sœur Simonette H.): 24; 24 n.; 39 n.; 73.
Henrici, Henricy ou **Henri** (Sœur Dominique H.): 22; 22 n.; 36 n.; 49; 53; 76. — **Henrici, Henricy** ou **Henri** (Sœur Perette H.): 19 n.; 34 n.; 51; 77.
Henri II, roi de France: 20 n.
Henri II, duc de Lorraine: 25 n.

Digitized by Google

Herman ou **Hermande** (Mère Agnès H.): 42 n.; 44; 44 n.; 72.
Herman (Jean H.): 42; 42 n.; 44 n.
Herpul (Mère Marie H.): 18 n. *Voir. Harquel.*
Heu (Famille de H.): 10. — **Heu** ou **d'Enneri** (Sœur Anne de H. ou d'E.): 42; 42 n.; 73. — **Heu** (Collignon de H.): 42 n. — **Heu** (Nicole de H., 1re femme de Christophe d'Oriault): 35 n.
Heulan (Mère Marie Françoise d'H., prieure): 58.
Heurton (Mère Elisabeth Antoinette H., prieure): 62.
Hiacinte (Sœur H.): 67.
Hocquarde, Hocart ou **Hocquart** (Sœur Laurence H.): 48; 48 n.; 70.
Horst (Mère Marie de H., prieure): 15 n.; 20; 20 n.; 31 n.; 73.
Housse (Gerard de H.): 37 n.
Hudan ou **Hudant** (Mère Marguerite H.): 58; 75.
Hugo (Mère Jeanne H., dite de Ste Thérèse, prieure): 63.

I.

Isabeau (Sœur I., prieure): 51. *Voir: Strascelles (de S.).*

J.

Jamain ou **Jamin** (Sœur Gabrielle J.): 65.
Jenoteau (Dame Marie J. de la Loge, femme de César Hector de Vassinhac ou de Vassignac, seigneur de la Loge et d'Imécourt): 47; 47 n.; 54.
Joyeuse (Claude de J., femme de René de Ficquelmont): 15 n.

L.

Labriet (Henry de L.): 41 n.
La Croix (Sœur Jeanne de L.): 16; 16 n.; 54; 72.
Lainel (Sœur Barbe L., dite de St Augustin): 67.
Lallemand (Jean L., dit de Rodemack): 42 n.
Landre ou **Landres** (André de L.): 24 n. — **Landre** ou **Landres** (Sœur Anne de L.): 16 n.; 23 n.; 24; 24 n.; 70. — **Landres** (Didier de L.): 24 n. — **Landre** ou **Landres** (Dame Marguerite de L.): 7 n.; 23; 23 n.; 24 n.; 53; 68. — **Landres** (Vary de L.): 24 n.
Larmignac (Mère Pentecoste L.): 49; 71.
Lauboultrier ou **L'auboultrier** (Sœur Antonine L.): 27; 27 n.; 70.
Laurent, Lorent ou **Lorint** (Sœur Catherine L.): 30 n.; 41 n.; 75.
Layens (Père Victor de L., confesseur): 52; 68.
Leistenberg (Laurent de L., évêque de Metz): 1.
Lenoncourt (Famille de L.): 10. — **Lenoncourt** (Bernardin de L., chambellan du duc Antoine de Lorraine): 20 n.; 34; 34 n. — **Lenoncourt** (Mère Claude de L., autrefois Barbe de L.): 14 n.; 20; 20 n.; 34; 34 n.; 73. — **Lenoncourt** (Françoise de L., abbesse de Ste Glossinde): 20 n. — **Lenoncourt** (Robert de L., évêque de Metz): 20 n.; 35 n.

Digitized by Google

Le Poix (Mère Anne L., prieure): 20 n.; 25 n.; 28 n.; 57; 74.
Lescot, L'escot ou **de Scalda** (Père Pierre L., L'e. ou de S., confesseur): 29 n.; 34; 34 n.; 51; 68.
Loge (Madame de la L.): 7 n.; 68. *Voir: Jenoteau.*
Lonnis, ou **de Stracelles,** ou **Strascelles** (Mère Isabeau L., prieure): 30; 30 n.
Lorent, ou **Lorint,** ou **Laurent** (Sœur Catherine L.): 30 n.; 41 n.; 75.
Lorraine (Charles, cardinal de L.): 42 n.
Louis XII, roi de France: 42 n.
Lucie (Sœur L.): 13 n.; 48; 48 n.
Lucie, „notre servante": 51; 77.
Ludot (Sœur Louise L.): 35; 35 n.; 77.

M.

Magnicourt (Sœur Jeanne de M.): 14; 14 n.; 73. — **Magnicourt** (Sœur Susanne de M.): 35; 35 n.; 42 n.; 74; 75.
Mahon (Mère Marie Séraphique M., prieure): 4; 4 n.; 43 n.; 61; 62.
Mailfer (Sœur Barbe M.): 40; 40 n.; 73. — **Mailfer** (Mère Catherine M.): 27; 27 n.; 72. — **Mailfer** (Mère Jeanne M., prieure): 49; 72.
Maillard ou **Maillart** (Sœur Didière M.): 13; 13 n.; 27 n.; 40 n.; 70. — **Maillart** (Sœur Marguerite M.): 59; 60.
Maiseria ou **Maisière** (Sœur Jeanne de M.): 15; 15 n.; 76.
Malavillers (Sœur Françoise de M.): 27; 27 n.; 74. — **Malavillers** (Mère Marguerite de M.): 14; 14 n.; 27 n.; 74.
Mamiel (Me M., notaire): 47 n.
Mangeot ou **Mangot** (Mère Marie Thérèse M., Elisabeth Mangeot, dite Marie Thérèse): 64.
Mangin (Sœur Jeanne M., dite de Metz): 25 n.; 27; 27 n.; 38 n.; 72.
Marchal (Mère Anne Séraphique M.): 63.
Marchandet (Sœur Jeanne M.): 37; 37 n.
Marchaumont (Come Clausse, seigneur de M.): 29 n. — **Marchaumont** (Sœur Marie Clausse de M.): 23 n.; 28; 28 n.; 68. — **Marchaumont** (Philippe de M., abbesse de Ste Marie): 29 n.
Marche (Famille de la M.): 10. — **Marche** (Sœur Jacqueline de la M.): 38; 38 n.; 71.
Marcossey (Anne de M., femme de Claude d'Averhout): 23 n. — **Marcossey** (Gaspard de M.): 23 n.
Mare (Mère Marie de la M., prieure): 58; 59. — **Mare** (Sœur Marie Agnès de la M.): 59.
Marez (Sœur Anne M., dite de Ste Scolastique): 60.
Mark (Bonne de la M., femme de Pierre Baudoche): 33 n.
Marly ou **Marty** (Sœur Jeanne M., dite Louise de St Dominique): 61.
Mathieu (Sœur Claudon M.): 43; 43 n.; 70.
Melon (Mère Jeanne M.): 14; 14 n.; 73.

Digitized by Google

Merat (Sœur Nicole M., ou le M.) : 27 n.; 32; 32 n.; 74.
Metz (Sœur Jeanne Mangin, dite de Metz) : 27; 27 n.
Millar (Sœur Elisabeth M., dite de Hyacinthe) : 67.
Montsonant (Mère Madeleine de M.) : 18; 18 n.; 70.
Mora (Mère Louise M., prieure) : 64.
Mouilli ou **Mouilly** (Antoine de M., fourrier ordinaire de S. A. le duc de Lorraine) : 25 n. — **Mouilli** ou **Mouilly** (Sœur Barbe de M. : 20 n.; 25; 25 n.
Musson (Mère Jeanne de M.) : 14 n.; 15 n.; 36; 36 n.; 73.

N.

Naleumont (Sœur Marie N.) : 13; 13 n.; 16 n.; 75.
Nicolas (Mère Michelle N., dite de Ste Colombe) : 61.
Norroy (Bernard de N., seigneur de Port sur Seille) : 33 n.
Notaire (Mère Madeleine le N., dite Grandjean) : 12; 12 n.

O.

Odelric, frère de Gérard d'Alsace : 20 n.; 35 n.
Oriault de Coussy (Sœur Anne d'O., religieuse de l'abbaye de Sainte Marie) : 6 n; 12 n.; 35; 35 n. — **Oriault** (Christophe d'O., seigneur de Coussy) : 12 n.; 13 n.; 35 n. — **Oriault** (Eve d'O., religieuse de Sainte Glossinde) : 12 n. — **Oriault** (Philippe d'O. de Coussy) : 6 n.; 9; 12 n.; 35 n.; 73.
Ori (Sœur Catherine O.) : 72. *Voir: Ory.*
Orli (Mère d'O., ou Dorli) : 13 n.; 22 n.
Ory (Sœur Catherine O.) : 18; 18 n. *Voir: Ori.*

P.

Parc (Sœur Anne du P.) : 15 n.; 49; 71.
Partizon (Sœur Marie P.) : 20; 20 n.; 75.
Patée (Mère Marie Françoise P.) : 43; 43 n.; 61; 78.
Paul (Mère Anne de P., prieure) : 57; 73.
Paul ou **Paule** (Sœur Jeanne ou Jenon P.) : 26; 26 n; 75.
Pentecoste (Mère P.) : 16 n. *Voir: Larmignac.*
Perrone (Sœur P.) : 39 n. *Voir: Gellée.*
Petitjean (Sœur Anne P., dite de Ste Gloscinte) : 67. — **Petitjean** (Sœur Dieudonnée P., dite de St Dominique) : 64.
Peuleu (Sœur Blaise P.) : 32; 32 n. *Voir: Puleu.*
Piccot ou **Picoté** (Sœur Martine P.) : 31; 31 n.; 35 n.; 73.
Picis ou **Pisson** (Frère Jean de P. ou P.) : 29; 29 n.
Picoté (Sœur Martine P.) : 35 n. *Voir: Piccot.*
Piennes (Marquis de P., gouverneur de Metz, 1573-1582) : 29 n.
Pierga (Sœur Marguerite P.) : 60.

Digitized by Google

Pierron (Sœur Anne P.) : 60.
Pierson (L'abbé P.) : 18 n.
Pisson ou **de Picis** (Frère Jean P. ou de P.) : 19 n.; 29; 29 n.; 51; 68.
Poinsignon (Mère Jeanne P., de St Louis, prieure) : 64.
Poix (Mère Anne Le P., prieure) : 74. *Voir: Le Poix.*
Pouilly (Mère Barbe de P.) : 34; 34 n.; 75. — **Pouilly** (Jean de P., sieur de Hugne) : 29 n. — **Pouilly** ou **Pouilli** (Sœur Marguerite de P.) : 29; 29 n.; 32 n.; 34 n.; 45 n.; 75. — **Pouilly** (Simon de P., sieur d'Esne) : 29 n.
Praillon (Jacques P., maître-échevin) : 27 n.
Prudhomme (Claude P., femme de Jean de Bloise) : 22 n.
Puleu, Puluc, Pulue ou **Peuleu** (Sœur Blaise P.) : 32; 32 n.; 53; 75; 76.

Q.

Quenaude, ou **Quenode** (Sœur Jeanne Q.) : 38; 38 n.; 76.
Quenaude, Quenoïe, Guenaude ou **Gennoye** (Sœur Berthe Q.) : 15 n.; 25 n.; 45; 45 n.; 74.
Quentin (Sœur Odette Q.) : 46; 46 n.; 69. — **Quentin** (Sœur Louise Agnès Q., dite de Ste Agnès) : 16; 16 n.; 75.

R.

Rambouillet (Nicolas d'Angennes, marquis de R., gouverneur de Metz, 1582-1583) : 29 n.
Remi (Jeanne R., muette) : 53; 76.
Renaudel (Sœur Marie Madeleine R.) : 42 n.; 58; 59; 60.
René II, duc de Lorraine : 25 n.; 33 n.; 42 n.
Renech ou **Rineck** (André de R., seigneur de Ladonchamps, maître-échevin) : 21; 21 n.
Riancourt ou **Riencourt** (Sœur Jeanne de R.) : 34; 34 n.; 35 n.; 77. — **Riancourt** ou **Riencourt** (Sœur Marie de R.) : 34 n.; 35; 35 n.; 77.
Rivers (Sœur George Marcelle R., dite Angélique de Ste Marie) : 65. — **Rivers** (Mademoiselle R.) : 65.
Rivière (Jean de R., capitaine et prévôt de Dun) : 37 n.
Roier (Sœur Barbe Angélique R.) : 31; 31 n. 76.
Roier ou **Royer** (Sœur Madeleine R.) : 66.
Roucel, Roucels ou **Roussel** (Famille R.) : 10. — **Roucel, Roucels** ou **Roussel** (Sœur Anne de R.) : 39; 39 n.; 46 n.; 71. — **Roussel** (Audrowin R., maître-échevin) : 33 n. **Roucel** (Madeleine de R., femme de Nicolas des Armoises) : 40 n.; 46 n. — **Roucel** (Nicole R., chevalier, maître-échevin) : 21 n. — **Roucel** (Perette R., veuve de Perrin Besange, femme d'André de Rineck) : 21 n. — **Roucel** (Philippe de R.) : 40 n. — **Roucel** (Warin de R.) : 40 n.
Rousselot d'Hédival (Mère Marguerite R.) : 65.
Rustain de St Jory (Sœur Geneviève R.) : 57; 70.

Digitized by Google

S.

Saint Thomas (Mère Marie Alexandre de St Thomas, prieure): 6.
Sanier (Sœur Bartholomée S.): 22; 22 n.; 72. — **Sanier** ou **Sannier** (Sœur Catherine S.): 26; 26 n.; 76.
Sasonette (Sœur Marguerite S.): 32 n. *Voir: Chansonnette.*
Sassure (Sœur Claude de S.): 26 n. *Voir: Saulxures.*
Savigny (Famille de S.): 10. — **Savigny** (Albert de S.): 41 n. — **Savigny** (Sœur Alexis de S.): 25; 25 n.; 32 n.; 74. — **Savigny** (Mère Louise Catherine de S. de Lemont, prieure): 13; 13 n.; 14 n.; 23 n.; 25 n.; 26 n.; 70. — **Savigny** (Catherine de S., chanoinesse de Poussay): 13 n. — **Savigny** (Sœur Gabrielle de S.): 14; 14 n.; 70. — **Savigny** (Jeanne de S., femme de Jean de Watronville): 37 n.
Saulxures (Famille de S.): 10. — **Saulxures** (Antoine de S., seigneur de Dompmartin sous Amance): 25 n. — **Saulxures** (Sœur Claude de Dommartin de S.): 25; 25 n.; 71; 72. — **Saulxures** (Daniel de S.): 25 n.
Scalda (Père Pierre de S. ou Lescot, confesseur): 34; 34 n.; 51; 68. *Voir: L'escot ou Lescot.*
Schouel (Mengin S., dit de Saulxures, grand fauconnier de Lorraine): 25 n.
Selve (Sœur Angélique de S.): 26; 26 n.; 75. — **Selve** (Lazare de S., président pour S. M. ès villes, comtés et évêchés de Metz, Toul et Verdun): 26 n.
Sénéchal (Jeanne de S., femme de Jean Herman): 42; 42 n.; 44 n.
Senneton (Charles de S., abbé de Saint Arnould): 29 n. — **Senneton** (Christophe Philippe de S. de la Verrière, lieutenant du roi au Pays messin): 28 n. — **Senneton** (Madame de S.): 28 n.
Seron (Joseph S., vicaire général de Metz): 47 n.; 55; 55 n.
Serrier ou **Cerrier** (Mère Colombe S., dite du St Esprit): 57.
Simonette (Sœur S.): 22 n.; 40 n.; 36 n. *Voir: Hennequin.*
Soutinier (Père Michel S., confesseur): 45 n.
Sponville (Mère Anne S., dite Claude de St Charles, prieure): 65; 66. — **Sponville** (Mère Barbe S., dite de St Michel, prieure): 65; 66.
Stracelle ou **Strascelles** (Mère Isabeau Lonnis de S., prieure): 30; 30 n.; 69.
Strainchamps (Sœur Anne de S.): 17; 17 n.; 74. — **Strainchamps** (Jean de S.): 17 n.; 35; 35 n.

T.

Tartrier (Mère Simonette Le T., prieure): 30; 30 n.; 49; 69.
Thielle (Sœur Colette T.): 47; 47 n.
Thierri ou **Thierry** (Sœur Elisabeth T.): 17; 17 n.; 27 n.; 76. — **Thierri** ou **Thierry** (Père François T., confesseur): 17 n.; 27; 27 n.; 53; 68.

Digitized by Google

Thiriot (Sœur Marthe T.): 37; 37 n.; 51 n.; 77.
Thomas (Monsieur T.): 8 n.
Tourain (Sœur Marie T.): 49; 69.

V.

Vassinhac ou **Vassignac** (César-Hector de V., seigneur de la Loge et d'Imécourt): 47 n.; 54. — **Vassinhac** ou **Vassignac-Imécourt** (Alexis Madeleine de V., abbesse de Juvigny): 47 n.
Verceil (Révérendissime Père Jean de V., maître-général des Frères-Prêcheurs): 1.
Verviers (Sœur Hildegonde de V. ou de Halhar): 12; 12 n.; 72.
Vestier (Sœur Oudette V., depuis Martine V.): 17 n.; 27; 27 n.; 32 n.; 74.
Vezon (Sœur Andriette de V.): 37; 37 n.; 75.
Vienne (Claude Antoine de V., baron de Clervant): 24 n.; 26 n. — **Vienne** (Sœur Gilette de V.): 24; 24 n.; 70.
Vigneulles (Philippe de V.): 21 n.; 33 n.
Vignoy (Theodora V., veuve d'Etienne Boylesve, femme de Lazare de Selve): 26 n.
Vitou (Père Jean Baptiste V.): 43 n.; 51 n.; 56; 58; 68; 78.
Vogein (Mère Marguerite V., dite de St Louis): 63.
Voinotte (Mère Anne la V.): 27; 27 n.; 75.
Voler, Boler ou **Boleur** (Mère Charlotte V.): 43; 43 n. *Voir: Boler.*
Vüervüers (Sœur Hildegonde V.): 44 n. *Voir: Verviers.*

W.

Warsberg (Maison de W.): 22 n.
Watronville (Jean de W., capitaine et prévôt de Dun): 37 n. — **Watronville** (Mère Nicole de W.): 37; 37 n.; 74. — **Watronville** (Yolande de W., femme de Gerard de Housse): 37 n.

Digitized by Google

SUR LE PRÉTENDU
CLAUDE-HENRI DES ARMOISES
BARON D'ANDERNY, vers 1617

Dans la dissertation de dom Calmet sur la célèbre famille des Armoises [1]), il y a un chapitre intitulé: „Branche des Armoises d'Anderney", c'est-à-dire d'Anderny [2]); il s'agit en réalité de la suite directe de la branche de Hannoncelle [3]). Or, le personnage donné comme tige de celle d'Anderny est tout à fait imaginaire, et cette erreur, que j'ai découverte récemment, me paraît trop importante pour ne pas mériter d'être signalée sans retard: la rectification me paraît nécessaire; elle évitera sans doute à d'autres les difficultés, les longues recherches et les pertes de temps qui en sont résultées pour moi.

---

[1]) Dom Calmet, *Hist. de Lorraine,* 2e édit., t. V, Dissert.: Généalogie de la maison des Armoises: col. *cloij – cc.*

[2]) Moselle, arrond. Briey, cant. Audun-le-Roman. Je donne l'indication des localités d'après les *Dictionnaires topographiques*; celui de la Moselle a été publié en 1870.

[3]) Commune de Ville-en-Woëvre, Meuse, arr. Verdun, cant. Fresnes-en-Woëvre.

Digitized by Google

L'article de dom Calmet sur la branche d'Anderny commence par le texte suivant: je crois devoir le reproduire afin qu'on l'ait facilement sous les yeux:

„*Claude-Henri des Armoises,* fils de Philippe des Armoises et de Claude d'Allamont, fut Baron d'Anderney, et en l'an 1617 [1]) il fut pourvû d'une commission de lever deux cens hommes de pied. Il étoit alors Gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Henri, Duc de Lorraine.

„En 1621, il obtint grâce pour avoir blessé en duël le Sieur de Marcossey, qui étoit mort de ses blessures.

„Il fit ses reprises le 26 Mars 1625, pour les Seigneuries de Bosserville [2]), Parroye [3]), Lenoncourt [4]), Anderney, Heimonville [5]).

„Un autre Claude des Armoises, apparemment fils du premier, épousa vers l'an 1660 Françoise-Catherine Gillet, fille de Philippe Gillet, Seigneur de Muzey [6]) et de Xivry-les-Busancy [7]), Lieutenant d'une Compagnie de cent Chevaux-légers, et de Marie de Rouilly [8]). Il eut de son mariage,

„1° François-Florimond des Armoises . . .“ [9])

Claude des Armoises indiqué en 1660 me paraît avoir existé et être fils de Philippe. Il ne pouvait en être de même de Claude-Henri majeur en 1617, car Philippe est né vers 1600 [10]) et jamais à cette époque, que je sache, un Des Ar-

---

[1]) En marge est inscrit: „1617, 28 juin“.

[2]) Hameau, commune d'Art-sur-Meurthe: Meurthe, arr. Nancy, cant. Saint-Nicolas.

[3]) *Parroy,* Meurthe, cant. Lunéville-Sud-Est.

[4]) Cant. de Saint-Nicolas, précité.

[5]) Héminville? hameau, commune de Ménil: Meurthe, arr. Nancy, cant. Pont-à-Mousson.

[6]) Je ne sais quelle est cette localité.

[7]) *Sivry-lès-Buzancy,* Ardennes, arr. Vouziers, cant. Buzancy.

[8]) Au lieu de *Rouilly,* il faut sans doute lire *Pouilly.*

[9]) Dom Calmet, *op. cit.*, col. *clxxxij.*

[10]) D'après l'épitaphe de sa mère; v. l'une des notes suivantes.

Digitized by Google

moises n'a pris le titre de baron d'Anderny [1]). Cette seigneurie était divisée: une portion en échut, au XVIe siècle, à Reine de Beuvange, qui fut mariée, avant 1567, à Philippe de Pillard de Naives; ils paraissent n'avoir eu qu'une fille, Antoinette, héritière d'Anderny, qui épousa, vers 1599, Paul des Armoises, mourut le 26 Mai 1602 et fut la mère de Philippe [2]).

Ce que dom Calmet dit du prétendu Claude-Henri des Armoises provient évidemment d'une confusion avec Claude de *Lisseras*: c'est lui qui se qualifiait baron d'Anderny, eut des emplois élevés dans l'armée lorraine, fut Gentilhomme de la Chambre du duc Henri et était seigneur de Bosserville, Parroy, Lenoncourt, etc. Mais, surtout, il est connu par son fameux duel avec François de Marcossey, qui mourut à l'âge de 17 ans, dernier mâle légitime de sa famille. Claude de Lisseras fut lui-même le dernier de sa maison; il avait épousé Claire de Choiseul, mais n'eut pas de postérité [3]).

Il resterait deux points secondaires à élucider; je n'ai pu découvrir la raison précise du double prénom donné au prétendu fils de Philippe des Armoises [4]); de plus, Brizion, qui indique Claude-Henri semblablement à dom Calmet, mais sans détails, ni date, ajoute, sans aucune référence, qu'il épousa „Catherine de Maircy" [5]). D'après ce que j'ai entendu

---

[1]) On voit Philippe des Armoises prendre ce titre en 1664.

[2]) Cf. mes *Recherches généal. sur la famille de Pillard de Naives* (Nancy, 1883, in-8°), p. 23–26, et R. de Souhesmes, *La chapelle et les tombeaux d'Aulnois-en-Woëvre*, dans la *Lorraine artiste*, 1892, p. 554–556, 572–573.

[3]) J'ai réuni des notes nombreuses sur cette famille à propos de mon travail: *Les tombeaux de l'église de Lenoncourt*, 1882. Entre autres sources, v. Henri Lepage, *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, Paris, 1884, p. 154, 165, 267.

[4]) Je serais assez disposé à croire que les deux prénoms ont été portés par le second Claude, vivant vers 1660; v. l'extrait de l'œuvre de Brizion à la note suivante.

[5]) A. Brizion, *Hist. des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre*, Verdun, 1886, in-8°; voir p. 44. — A la page suivante, tout en indiquant la vente d'Hannoncelle faite en 1689, au prejudice de Florimond des

Digitized by Google

dire, Brizion était un modeste instituteur, dépourvu d'érudition sur l'histoire locale; toutefois, il composa son intéressant ouvrage sous l'inspiration d'un membre de la noblesse lorraine, qui s'occupait de recherches généalogiques et possédait des documents anciens. On doit néanmoins considérer comme suspect d'authenticité ce prétendu mariage, manquant de preuve et offrant un nom ignoré; c'est en vain que j'ai consulté mes notes, assez nombreuses, sur l'ancienne famille de Mercy.

En somme, me paraît-il, „Claude-Henri des Armoises..., baron d'Anderney" vers 1617, est à biffer de la généalogie de cette maison.

L. Germain de Maidy

Armoises, „septième et dernier des Des Armoises qui posséda cette terre", Brizion ajoute: „Cette même année, 1689, on voit aussi Claude-Henri Des Armoises qualifié seigneur de Hannoncelle." Il y a là une contradiction et un témoignage de l'obscurité de la question généalogique.

Digitized by Google

PHILIBERT DES ARMOISES

SEIGNEUR DE TICHÉMONT

(XVe Siècle)

Dans la si défectueuse Généalogie de la Maison des Armoises qu'a publiée dom Calmet, existe un morceau dépourvu de relations avec ce qui le précède et avec ce qui le suit. Je crois devoir le reproduire afin d'en montrer les erreurs.

„*Philibert des Armoises* [1]) et Jeanne de la Force [2]), sa femme, vendent la Terre de Richemont [3]) à Didier de Briey et à Jeanne de Puligny, sa femme. *Généalogie de Briey* [4]).

„Il fut père: 1° de *Philibert des Armoises*, et 2° de *Simon des Armoises*, dont il sera parlé ci-après.

„Simon fut père: 1° de *Jean*, 2° de *Philippe*, 3° de *Colart*.

„Simon ou Simonin des Armoises vivoit en 1463, 1469 et 1470. Il s'attacha au Duc Jean de Calabre [5]), et l'accompagna en son voyage de Catalogne, où ce Prince mourut en 1470 [6]).

---

[1]) En marge est inscrit: „Philibert des Armoises, vers l'an 1460".

[2]) *La Force*, variante connue de *La Fosse* (alias La Foxe), famille considérable de Verdun.

[3]) Il s'agit certainement de *Tichémont*, hameau et château, commune de Giraumont, Moselle, arrond. Briey, cant. Conflans. — Pour les références administratives, je me servirai du *Dict. topogr. du départ. de la Moselle*, publié en 1870; j'indiquerai successivement le département, le chef-lieu d'arrondissement et le chef-lieu de canton.

[4]) Sans doute un travail manuscrit. — Cf. la généal. de la même famille par Lainé, p. 76, qui ne précise pas la date.

[5]) Jean d'Anjou (fils aîné du roi René), duc de Lorraine de 1453 à 1470.

[6]) Le 13 décembre.

Digitized by Google

„Il étoit Bailli de S. Mihiel en 1471 et Capitaine des Gardes du Duc Nicolas en 1472. *Voyez notre Histoire de Lorraine*, tom. 2. En 1473, il fut fait Capitaine-Général d'Artillerie le 26 Août; en 1476, s'étant jetté dans Nancy, pour y soûtenir les Bourguignons, son bien fut confisqué par le Duc René II, le 21 Septembre. Nous ignorons le nom de son épouse; on a vû celui de ses fils un peu plus haut.

„*Jean des Armoises,* fils de Simon, Seigneur de Gussainville [1]) et de Rambercourt-aux Pots [2]), donne son dénombrement à Arnoû de Sampigny [3]), pour tout ce qu'il posséde audit Rambercourt, et aux lieux voisins.

„En 1441 et 1443, comme Seigneur de Dalun [4]), il fait aussi ses reprises.

„Le même Jean des Armoises, Seigneur de Gussainville, donne son dénombrement, à cause de Jeanne de Leyk, peut-être d'Essey [5]), ou de Lixiers [6]) (apparemment son épouse), pour les héritages qu'il tient au Sart-de Trieux [7]) en 1439 [8])."

Dom Calmet parle ensuite de Colart des Armoises, seigneur de Fléville [9]), vivant à la même époque, mais qui, en réalité, appartient à une autre branche, mieux connue.

De ce qui précède, résulterait la filiation suivante:

---

[1]) Meuse, Verdun, Etain.

[2]) Rembercourt-aux-Pots: Meuse, Bar, Vaubecourt.

[3]) Je trouve traces de ce personnage de 1416 à 1438.

[4]) Ce nom m'est inconnu. Serait-ce une altération de *Delut* (Meuse. Montmédy, Damvillers), qui a appartenu à la famille des Armoises?

[5]) Vers la même époque, un Colard des Armoises était marié à Catherine d'Essey (près de Nancy).

[6]) Cf. *Lixières:* Meurthe, Nancy, Nomeny. Mais cette localité n'a pas, que je sache, donné son nom à une famille féodale.

[7]) V. *Dict. topogr. Moselle,* au mot *Trieux* (canton d'Audun-le-Roman).

[8]) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.,* 2e édit., t. V, Dissert.: Généal. de la maison des Armoises, col. *clxix-clxx.*

[9]) Arrond. de Briey, cant. de Conflans.

Digitized by Google

Philibert, 1460, ép. Jeanne de la Force

Philibert

Simon, 1463, 1476
ép. N. . . . . .

Jean Philippe Colart
1439, 1443
ép. Jeanne de Leyk,
Essey ou Lixiers.

Au premier coup d'œil, une invraisemblance apparaît dans ce fragment généalogique: il n'est pas admissible que Jean des Armoises, vivant en 1439-1443, soit le fils de Simon qui existait encore en 1476 et le petit-fils de Philibert cité en 1460. Il semble plutôt que ce qui est dit de Jean doive se rapporter à un homonyme, dit le Jeune, que je crois retrouver de 1400 à 1439. Il me paraît être le fils de *Philippe* et le neveu de *Jean* dit *l'aîné* [1]). Jean le Jeune eut lui-même un fils nommé Philippe.

Quant à Simon, je pense qu'il s'agit de Simon des Armoises, seigneur de Fléville, dont j'ai pris note de mentions allant de 1450 à 1492; il paraît avoir épousé successivement Claude de Haraucourt et Marguerite de Landres.

Dom Calmet, on l'a vu, dit que Simon, prétendu fils de Philibert, aurait eu trois fils: Jean, Philippe et Colart. Or, je rencontre ces deux derniers noms parmi ceux des enfants de Simon des Armoises époux d'Yolande de Morey, dont je crois connaître des actes de 1399 à 1426, et j'ai dit que Jean paraît devoir être identifié avec Jean le Jeune, fils de Philippe.

J'ai trouvé, dans une ancienne généalogie manuscrite de la famille de Custine [2]), une indication précieuse, qui nous fait connaître le père et les enfants de Philibert. On y voit, en effet, la mention suivante d'un document [3]): „Testament

[1]) Je compte m'occuper plus tard de ces personnages.

[2]) Elle m'a été communiquée, vers 1880, par le P. Hipp. Goffinet. S. J., l'historien des comtes de Chiny.

[3]) Les parenthèses existent dans le texte.

Digitized by Google

de Philebert des Hermoises, escuyer, seigneur de Trichiemont, bourgeois de Verdun, le 23 août 1482. Il y parle: de son père, Robert des Hermoises, et de sa mère (c'était Alix de Manonville); de sa femme défunte (c'était Jeanne de la Poxe [1]), veuve d'Amcherin Sainctignon [2]) de Chastel; de ses trois enfants, Richard des Hermoises, Yolant des Hermoises, et feue Biétrix des Hermoises, femme de Guillaume Denizet, dont Didette [3]); de sire Loys de Chaudeney [4]), dit Wichart, échevin du Palais de Verdun; de Jeanne de Ransière [5]), sa tante, etc. Il était alors malade de la peste."

Ainsi, Philibert était fils de Robert des Armoises et d'Alix de Manonville, qui sont connus; je les vois mentionnés dans un acte de 1419 où Robert est qualifié seigneur de Tichémont [6]). C'est lui qui, devenu veuf, eut le tort de se remarier avec la fausse Pucelle [7]). Nous apprenons, en outre, que Philibert eut trois enfants, — un fils nommé Richard, et deux filles, Yolande et Béatrix, — tout autres que ceux qu'indique dom Calmet.

Cet historien, ce me semble, n'a pas connu les deux filles; et, entre les nombreux Richard des Armoises qui vivaient vers cette époque, il a fait tant de confusions, que l'on a bien de la peine à y répandre quelque lumière. Je n'ai pas réussi à y retrouver le fils de Philibert, que l'on peut reconnaître dans le titre suivant.

Anatole Durand a cité un acte de vente de 1499, rappelant la forte maison de Tichemont (*Thechiemont*), vente faite par „Phillibert des Hermoises, escuier", à „un appelé

[1]) *La Poxe,* variante de *La Fosse.*

[2]) Je n'ai pas trouvé mention de ce mariage dans la *Maison de Saintignon* par l'abbé Lionnois.

[3]) Elle épousa, en 1494, François de Custine (fils de Collard de Custine et de Margriette Gehel de Villy); c'est pourquoi il est parlé de sc famille dans le manuscrit.

[4]) Chaudeney, canton de Toul-Sud.

[5]) *Ranzières* (Meuse, Commercy, Saint-Mihiel): ce lieu a donné son nom à une famille comptée dans l'ancienne chevalerie; mais je n'ai rien trouvé sur Jeanne, tante de Philibert des Armoises.

[6]) *Chartes de Reinach,* n° 1276.

[7]) C'est bien à la suite de ce Robert que dom Calmet parle de Philibert, sans dire que l'un était le père, l'autre le fils.

Digitized by Google

Thomasse de Cappe [1]), jadis cap^ne^ de certains nombre de gendarmes soubs la compaignie de mons^r^ le duc de Charles de Bourg^ne^ " [2]). Cette vente était sans doute en contradiction avec celle de 1460, faite à Didier de Briey.

Touchant la seconde fille, je retrouve cette indication: „Guillaume Deniset *ou* de Nicey, échevin et citain de Verdun, qui fit son testament le 28 août 1482 et fut enterré dans l'église Saint-Sauveur de Verdun, épousa suivant les uns Béatrix des Armoises et, suivant d'autres, Marie Pourcelot [3])." Le premier mariage est certain. On aura remarqué que le testament de Guillaume est postérieur de cinq jours seulement à celui de son beau-père: très probablement, la peste enleva presqu'en même temps l'un et l'autre.

Dans le même travail sur la généalogie de la famille de Custine, je vois mentionner François de Custine, maître échevin et citain de Verdun, qui épousa en 1494 Didelette de Nisey, fille de Guillaume et de Béatrix des Armoises. Il vivait encore avec sa femme en 1509.

Cette famille Denizet occupait, ce semble, une haute situation à Verdun. Ne me souvenant pas d'en avoir vu ailleurs les armoiries, je les indique ici d'après le travail cité: *de sinople (ou d'azur), au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'un croissant de même* [4]).

La famille de la Fosse tenait une place importante à Verdun vers la fin du Moyen-Age; elle se transporta ensuite à Toul. Je n'ai rien trouvé en particulier sur Jeanne, femme de Philibert des Armoises.

L. Germain de Maidy

[1]) Sans doute un aventurier italien.

[2]) Anatole Durand, *Les bords de l'Orne,* dans les *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de la Moselle,* 1864, p. 147.

[3]) V. mon travail: *Monuments funéraires de l'église Saint-Etienne à Saint-Mihiel,* 1884, p. 17 (extr. des *Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc,* 2e série, t. III). J'ai omis de donner une référence; sauf pour l'alliance *Pourcelot,* ma source a été le manuscrit sur la famille de Custine.

[4]) Le texte ajoute, ce qui me paraît dénué de sens: *„et chargé d'un chevron de gueules".*

Digitized by Google

JOFFROY D'APREMONT

SEIGNEUR DE TICHÉMONT

XIVe siècle

RECTIFICATION D'UNE DATE DES „CHARTES DE REINACH"

Le précieux catalogue des „Chartes de Reinach" [1]) renferme, sous le n° 2862, l'analyse d'un acte qui est évidemment antidaté d'un siècle ou environ; je crois qu'il importe de signaler cette erreur, car le document est, pour la Lorraine, très intéressant. Voici le texte de l'analyse:

„1546, 15 octobre. – Joffroy d'Aspremont [2]), chevalier, seigneur de Tiechimont [3]) et de Hame [4]), déclare que feu Hue, sire d'Autel [5]) et de Sterpigney [6]), chevalier, devait à feu Gille, seigneur de Hame, la somme de 600 fl. du Rhin et pour iceux devait payer chaque année 40 fl.; cette créance est échue, après le décès de Gilles, à Barbe de Hame, sa fille, et femme du déclarant. Hue d'Autel, seigneur d'Aspremont, et Gobert, seigneur d'Autel, frères, chevaliers, héritiers de Jean d'Autel, fils du dit Hue d'Autel, lui ont remboursé capital et intérêt.

„Orig. Parch. Sceau bien conservé."

Au lieu de **1546**, il faut sans doute lire **1446** [7]): l'examen des noms des personnes citées prouve que la charte

[1]) *Chartes de la famille de Reinach*..., Luxembourg, 1877 et 1879.

[2]) Meuse, arr. Commercy, cant. Saint-Mihiel.

[3]) *Tichémont*, hameau et château, commune de Giraumont, Moselle, arr. Briey, canton Conflans.

[4]) *Hamm*, au pays de Trèves.

[5]) Belgique, prov. de Luxembourg, arr. et canton d'Arlon.

[6]) *Sterpigny*, dépendance de Cherain; *idem*, canton de Bastogne.

[7]) On pourrait supposer une interversion de chiffres et lire 1456, mais je suis peu porté à le croire.

Digitized by Google

est incontestablement de cette époque, et non du milieu du XVIe siècle.

Ces personnes peuvent être rangées en deux groupes : l'un comprend Hue d'Autel, seigneur d'Apremont, et Gobert d'Autel, seigneur d'Autel, frères, héritiers de feu Jean d'Autel, fils de feu Heu, sire d'Autel et de Sterpigny. Ce dernier est, à n'en pas douter, *Hue* d'Autel, qui fut mis en possession de la seigneurie d'Apremont en 1386 et l'assura à son fils *Jean* en lui faisant épouser Jeanne d'Apremont, l'héritière légitime. Jean mourut en (ou vers) 1435 [1]), laissant trois fils, dont les deux aînés sont précisément *Hue* et *Gobert*, qui se partagèrent Apremont et Autel.

L'autre groupe est formé de Joffroy d'Apremont, seigneur de Tichémont, époux de Barbe de *Hame*, fille de feu Gilles, seigneur de *Hame*. — Le même seigneur de Tichémont est connu par d'autres actes contemporains.

C'est sans doute lui, très jeune encore, qui figure, en 1416, au nombre des écuyers membres de la Compagnie du Lévrier blanc [2]).

„En 1435, dit dom Calmet, Geoffroy d'Apremont promit rendre la forteresse de Tichemont, saisie sur Robert des Armoises, chevalier, par le duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar [3])."

On le retrouve dans cinq chartes des „Archives de Clervaux" [4]), dont les quatre premières, datées de 1428 à 1445, le montrent vivant, tandis que la dernière, de 1461, est postérieure à son décès ; dans ces actes, son nom est germanisé : *Schœffart, Schoffart*, etc. ; sa femme y est appelée Barbe de *Milburg, Mylberch*, etc. ; mais c'est bien la même

[1]) Cf. *Chartes de Reinach*, nos 1453 et 1457.

[2]) Pierre Boyé, *La „Compagnie du Léorier blanc"* dans *Bulletin mensuel de la Soc. d'Archéol. Lorr.*, 1903, p. 180 et 187, note 26.

[3]) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. V, Dissert., col. *clxio*. — Sur le même sujet, v. Anatole Durand, *Les bords de l'Orne*, dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, 1864, p. 143.

[4]) *Archives de Clervaux...*, Luxembourg, 1883, nos 816, 851, 852, 915, 1102.

Digitized by Google

qui, dans l'acte en question, est désignée par le nom de sa terre de *Hame*. Semblablement, le père de cette dame est nommé non plus Gilles de Hame, mais *Zyls de Milberg*, *Gils von Mylberch, Schill de Mulleberg*, dans trois actes des „Chartes de Reinach" datés de 1399, 1402 et 1411 [1]). Je pense qu'il appartenait en réalité à la très importante famille de Malberg [2]). Joffroy d'Apremont mourut en 1451 [3]). — De son vivant ou après lui (la date exacte m'est inconnue), la terre de Tichémont fit retour à Robert des Armoises ou à son fils Philibert, qui la vendit à la famille de Landre [4]).

Il est donc certain que la date de l'acte analysé dans les „Chartes de Reinach" sous le n° 2862 doit être reculée d'un siècle [5]).

9 oct. 1919. L. Germain de Maidy.

[1]) *Chartes de Reinach*, nos 994, 1041, 1188.

[2]) Malberg, au pays de Trèves.

[3]) Dom Calmet, *ibid.*, t. III., Dissert., Généal. de la maison d'Apremont, col. *xxxiv;* Joffroy y est dit seigneur *d'Ichemont,* au lieu de *de Tichemont;* mais on ne saurait, je crois, s'y tromper.

[4]) Je compte y revenir dans un prochain article.

[5]) Dans la première quinzaine d'octobre 1919, j'ai écrit, au sujet de cette charte, à M. le Conservateur des Archives de l'Etat à Luxembourg; aucune réponse ne m'est parvenue.

Digitized by Google

SUR LA

SEIGNEURIE DE LORRY-LÈS-METZ

AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

Lorsqu'il a écrit, en 1865, son intéressante *Notice sur Lorry-lès-Metz* [1]), E. de Bouteiller n'a pas connu un très curieux passage du *Nobiliaire* de dom Pelletier qui se trouve à l'article de „Didier NICOLAS, lieutenant de conservateur des privilèges de l'université de Pont-à-Mousson", anobli en 1598. „Didier Nicolas, dit dom Pelletier, étoit seigneur de Lorry et Arry [2]) en partie en 1584, conjointement avec Antoinette de Mandres, femme de Christophe de Bertheléville [3]),

---

[1]) E. DE BOUTEILLER, *Notice sur Lorry-lès-Metz,* dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* 1865, p. 219–255. – Lorry-lès-Metz, 1er canton de Metz.

[2]) Arry, canton de Gorze, arr. de Metz.

[3]) D'après M. René de Mandre, Antoinette était la fille ainée de Remy de Mandres, seigneur d'Outremécourt, et de Marguerite de Jainville. Elle fut „mariée avant 1562, en premières noces, à Henri de Xonville et, en secondes noces, à Christophe de Bertheléville, seigneur de Fresnoy, qui donne son dénombrement, le 20 décembre 1594, pour Outremécourt, Chaumont-la-Ville, Graffigny et Chemin, avec son beau-frère et sa belle-sœur". (René de Mandre, *Les familles et localités du nom de Mandre ou Mandres,* La Chapelle-Montligeon (Orne), 1904, in-8°, p. 41–42. Il se réfère à Henri LEFEBVRE, *Recherches sur les familles de Lorraine qui ont porté le nom de Mandres* (extr. du *Jour-*

Digitized by Google

seigneur de Fresnoy [1]), et François de Preny, écuïer... [2])" La femme de Didier se nommait Catherine Mauljean, et appartenait à une famille anoblie en 1570. „Il acquit avec elle, continue le même auteur, le 25 juillet 1607, une autre portion de la terre de Lorry, de Pierre et Simon Busselot, demeurans à Metz, et de Jacques Couet, seigneur du Vivier [3]), docteur en médecine, et d'Eve le Goullon son épouse, aussi demeurans à Metz; ladite portion provenante auxdits vendeurs de N. du Chastelet, seigneur de Deuilly [4]), leur auteur, à cause de Thiebault Bataille, duquel ils étoient descendus par la maison de Baudoche [5])."

Pour comprendre l'intérêt de ce texte, il faut rappeler ce qu'a écrit E. de Bouteiller. Au xive siècle, la seigneurie de Lorry, dit-il, se trouvait en la possession de la famille de Laitre; après l'extinction de cette famille, „Lorry appartint, par voie d'héritage ou par voie d'acquisition, c'est ce que je ne saurais dire, à quatre familles des paraiges messins, dont celle des Baudoche était la principale... Mais ces seigneurs n'y possédaient leur part de domaine que comme arrière-fief de la famille d'Esch [6]), autre famille des paraiges de Metz, si l'on en croit une note manuscrite provenant de l'abbaye de Senones, qui est reproduite dans *Metz ancien*

---

nal de la Société d'Archéologie lorraine, janvier 1897, et J. Marchal, *Souvenirs du Bassigny, fragments détachés de l'histoire de La Mothe,* Langres, 1889.) – Bertheléville, canton de Gondrecourt, arr. de Commercy, Meuse.

[1]) Je pense qu'il s'agit de Fresnoy, canton de Montigny-en-Bassigny, arr. de Langres, Haute-Marne.

[2]) Prény, canton de Pont-à-Mousson, arr. de Nancy; je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce personnage.

[3]) Je doute que cette localité fût située en Lorraine.

[4]) Commune de Serécourt, canton de Lamarche, arr. de Neufchâteau, Vosges.

[5]) Dom Pelletier, *Nobiliaire,* p. 593.

[6]) Cette famille figure dans *Metz ancien* sous le nom de *Desch*. Je suis tout à fait disposé à croire qu'elle est une branche de la grande famille d'Esch, du Luxembourg. Cf. Jules Vannérus, *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre,* Luxembourg, 1910, gr. in-8°, de 431 et xxxi pages.

Digitized by Google

(t. II, p. 23), à la suite de la généalogie des Baudoche ; de sorte que l'on doit penser que c'étaient les d'Esch qui avaient succédé aux de Laitre dans la possession intégrale de la seigneurie, et qui avaient ensuite rétrocédé diverses portions, à titre de fiefs servants, à d'autres familles. Toutefois, ce qui est certain, c'est que les Baudoche ne tardèrent pas à en reconstituer l'intégralité .." L'auteur montre plus loin le passage de cette seigneurie dans la célèbre famille du Châtelet, par le mariage (en 1520) de Bonne Baudoche avec Pierre du Châtelet [1]).

On ne sait, dit-il, comment, vers la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe, la terre de Lorry est sortie de la maison du Châtelet ; à cette époque, „les familles de Rodemack, d'Inguenheim et de Busselot en avaient la seigneurie". La part de la première de ces familles paraît être passée à la famille Le Goullon, puis transmise par alliance à la famille de Couët. „Il est dit dans l'acte de mariage d'Eve Le Goullon avec Jacques de Couët du Vivier, en date du 23 janvier 1605, que l'épousée apportait en dot une partie de la terre et seigneurie de Lorry qu'elle avait héritée de sa grand'mère maternelle, Anne de Rodemack, morte en 1592, épouse de Didier Rollin, personnage qui avait joué un rôle assez important lors de la réunion de Metz à la France [2])." E. de Bouteiller parle ensuite de la famille d'Inguenheim, sans donner de nouveaux renseignements sur Lorry ; il en vient après à la famille Busselot, qui possèda pendant peu de temps une part de cette terre ; la famille de Couët paraît l'avoir, dans la suite, acquise en totalité. „Par deux ventes, faites en 1640 et en 1645, les Busselot leur avaient fait cession de leur part. Les d'Inguenheim, en quittant la France, en 1680, leur cédèrent également la leur..." [3])

---

[1]) E. de Bouteiller, *loc. cit.*, p. 227.

[2]) E. de Bouteiller, *loc. cit.*, p. 229. – Eve était fille de Jérémie le Goullon et de Barbe Rollin, fille de Didier Rollin et d'Anne de Rodemack. (Abbé F.-J. Poirier, *Metz. Documents généalogiques*, Paris, 1899, gr. in-8°, p. 286.)

[3]) *Idem*, p. 231.

Digitized by Google

On le voit, ces renseignements, en ce qui touche l'histoire de la seigneurie vers le commencement du XVIIe siècle, s'accordent mal avec le texte de dom Pelletier, d'après lequel Lorry serait passé de Thiebault Bataille aux Baudoche, puis aux Du Châtelet, pour se partager ensuite entre plusieurs familles; partie en aurait été possédée en héritage par Pierre et Simon Busselot, ainsi que par Jacques de Couët, du chef de sa femme, Eve Le Goullon; d'autres portions se trouvaient aux mains de Didier Nicolas, d'Antoinette de Mandres, femme de Christophe de Bertheléville, et de François de Prény, écuyer.

Thiébault Bataille était maître-échevin de Metz en 1397 [1]; mais je ne vois aucun mariage entre une fille de cette famille et un Baudoche. Par contre, la transmission de Lorry, des Baudoches aux Du Châtelet, est connue [2]; mais je ne trouve pas comment cette terre est sortie de la famille, ni comment les Busselot et Eve Le Goullon pouvaient descendre maternellement des Du Châtelet Pour cette dernière, ce serait, on l'a vu, par la famille de Rodemack; or je ne découvre pas d'alliance entre cette famille et les Du Châtelet. Quant aux Busselot, j'ai fait de longues recherches: Pierre et Simon, seigneurs en partie de Lorry en 1607, devaient être fils d'un autre Simon, déjà seigneur de la même terre et dont je ne connais pas la femme; il paraît lui-même être issu d'un autre Pierre Busselot, dont j'ignore également l'alliance. Ce Pierre était frère de Jacques et de Jean Busselot, avocats à Saint-Mihiel, qui furent anoblis en 1578; ils sont dits fils de Jacques Busselot et de Françoise Barber [3]; rien ne nous met sur la trace d'une descendance de la famille du Châtelet. Le père ou l'aïeul de Pierre et Simon Busselot aurait-il épousé une sœur d'Eve Le Goullon?

Le problème est posé: à d'autres de le résoudre.

---

[1]) Baron D'HANNONCELLES, *Metz ancien,* t. II, p. 10.

[2]) *Idem,* p. 13, et dom CALMET, *Histoire généal. de la Maison du Châtelet,* Nancy, 1741, in-fol., p. 73.

[3]) Dom PELLETIER, *Nobiliaire,* p. 94.

Digitized by Google

E. de Bouteiller a été entraîné dans plusieurs erreurs en ce qu'il dit de la famille Busselot. Je crois utile de reproduire le passage, en y joignant des notes correctives ou explicatives :

„La famille de [1]) Busselot, dit-il, était originaire de Champagne [2]) et était venue vers la fin du XVIe siècle s'établir à Metz [3]). Il est probable que ce fut alors qu'elle acquit une part dans la seigneurie de Lorry. Mais son séjour dans notre ville fut de peu de durée [4]) et elle se transporta en Lorraine [5]) où elle se propagea jusqu'à la fin du dernier siècle [6]). Son départ de Metz concorde vraisemblement avec la cession faite aux Couët de leur part de la seigneurie commune [7]). Un de ses membres y revint en 1748, avec le titre de second président du bureau des finances de Metz et d'intendant des finances et gabelles de la généralité [8]). Enfin, le dernier qui porta ce nom [9]), tout jeune encore et officier dans l'armée de Condé, y vint aussi, mais ce fut, en 1793, pour y monter sur l'échafaud; il fut une

---

[1]) C'est seulement au XVIIIe siècle que la famille a commencé à mettre la préposition *de* devant son nom.

[2]) Grave erreur : la famille était originaire de Saint-Mihiel, capitale du Barrois non mouvant ; cf. dom PELLETIER, *Nobiliaire*, p. 94, et DUMONT, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, t. I, p. 194.

[3]) Il s'agit de membres, non anoblis, de la famille Busselot qui, ayant adhéré à la Réforme, durent quitter Saint-Mihiel et se rendirent à Metz.

[4]) Les Busselot de Metz y disparaissent vers le milieu du XVIIe siècle.

[5]) Erreur : les descendants des Busselot de Metz ne paraissent nullement être revenus dans les duchés.

[6]) La famille ne s'est éteinte que dans la première moitié du XIXe siècle.

[7]) Il y a concordance, mais non relation.

[8]) Il s'agit de Charles-Henri de Busselot, qui descendait de l'un des anoblis ; outre dom Pelletier et Dumont, v. sur lui Emm. MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 66.

[9]) Il ne fut pas le dernier du nom ; un baron de Busselot, appartenant, je crois, à un autre rameau, vivait dans la première moitié du XIXe siècle.

Digitized by Google

des rares victimes dont le sang coula sur la place publique de Metz. Il ne laissait qu'une fille au berceau [1]). Parmi cinq écussons qui portent la date de 1599, et qui figurent au-dessus d'une porte, à l'angle de la rue d'Enfer et de la rue de la Fonderie, se trouve celui des Busselot, souvenir évident de leur premier séjour dans notre cité [2])."

Je me plais à espérer que ces notes exciteront quelqu'un de nos confrères du pays de Metz à entreprendre, sur l'histoire de la terre de Lorry, des recherches plus approfondies et plus efficaces.

L. Germain de Maidy.

---

[1]) Il s'agit sans doute du baron de Busselot qui épousa Françoise-Louise Caillou, baronne de Valmont, et en eut *deux* filles. Il avait émigré, dit M. Houzelle, „avant la naissance de sa seconde enfant. Apprenant que sa femme, restée en France, venait d'accoucher et, désireux de voir l'enfant qu'elle venait de mettre au monde, il revint en France, où il fut arrêté et guillotiné à Metz". (F. Houzelle, *Brouenne,* dans le *Bulletin de la Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse,* t. XVIII, 1906 : Archéologie et histoire locale, p. 129, note 2.)

[2]) E. de Bouteiller, *loc. cit.*, p. 230. Sur cette frise sculptée, v. aussi Emm. Michel, *Biographie du Parlement de Metz,* p. 66; à l'époque où il publiait son ouvrage (1853), elle venait d'être détachée : „Cette frise, dit-il, a été replacée dans la ruelle d'Enfer, au-dessus d'une porte de la maison construite sur cet emplacement, il y a quelques années."

Digitized by Google

L'ANOBLISSEMENT
DU
CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE METZ

De tout temps, le chapitre de la cathédrale de Metz formait le corps le plus important du diocèse. Sans compter la part que prenaient ses membres à l'administration épiscopale, dans les dignités d'archidiacres ou de vicaires généraux, il avait par lui-même un prestige sans égal : le nombre des prébendes, qui s'élevait à quarante, la qualité des personnes, toutes de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, l'étendue des biens et la quantité des revenus, des droits de patronage sur nombre d'églises et d'autres bénéfices, la dépendance d'un personnel considérable, attaché à la cathédrale ou employé dans ses différentes seigneuries, etc. Avec cela, des privilèges antiques qui lui garantissaient une autorité propre assez indépendante et nourrissaient un esprit de corps très jaloux de ses droits : l'évêque, les curés, les moines, l'hôtel de ville, le parlement même en savaient quelque chose. Quoi d'étonnant que, dans une société comme celle de l'ancien régime, le chapitre ait voulu faire proclamer cette prééminence d'honneurs et de puissance par un titre nouveau et une décoration publique ? On lui en donnait l'exemple de tous les côtés, et sans vouloir dénier

Digitized by Google

à ses démarches tout caractère d'ambition ou de vaine gloire, nous croyons que le désir d'une décoration et de l'anoblissement devait naître chez nos chanoines assez naturellement par suite de tout ce qui se passait autour d'eux.

Depuis l'annexion des Trois-Evêchés à la France, les ducs de Lorraine n'avaient cessé de désirer le démembrement du diocèse de Toul et la création de quelque évêché lorrain; en attendant, ils se dédommageaient par l'érection à Nancy d'une église primatiale avec un chapitre très choyé de leur part. En 1756, le roi Stanislas avait obtenu du pape pour ce chapitre de la Primatiale le droit de porter soutane, rochet et camail violets. C'était une faveur insigne; mais c'était aussi une humiliation, peut-être intentionnelle, infligée au chapitre de la cathédrale de Toul, qui, supérieur quant au rang, ne jouissait pas de ce privilège. Il résolut de protester et, pour donner plus de poids à ses réclamations, il voulut gagner à sa cause les chapitres des cathédrales de Metz et de Verdun. Celui de Metz, qui aimait à se dire le premier chapitre de la province, ne devait-il pas prendre en mains la cause commune? Loin de là: le 8 mars 1757, il se déclarait „sans qualité, sans caractère et sans intérêts pour cette jonction". Est-il bien sûr que nos chanoines virent, sans le moindre dépit, les confrères de Nancy s'empourprer à la date du 1er mai 1757 et bientôt après ajouter à ce beau violet une croix pectorale suspendue à un large ruban de soie moirée? Hélas! au lieu d'un bon roi Stanislas, Metz avait alors, en Mgr de Saint-Simon, un potentat d'autre caractère, et son chapitre ne pouvait guère compter sur l'appui, indispensable en cette occurrence, de son évêque. Mais que la Providence donnât au chapitre un évêque avec qui l'on pût s'entendre, et l'on allait voir ce que l'exemple de Nancy inspirait réellement à nos chanoines.

Or, Mgr de Saint-Simon mourait le 29 février 1760, et Mgr de Montmorency, nommé par le roi au mois d'août de cette année, ne faisait son entrée solennelle à Metz que le 26 mai 1762. Qui le mit au courant des secrets désirs de son chapitre? Le chef même de cet illustre corps, le princier, rendait compte à ses confrères, au chapitre du 28 août sui-

Digitized by Google

vant, du succès de ses démarches auprès du nouvel évêque: celui-ci non seulement approuvait le désir d'une croix pectorale, mais encore il „avait bien voulu donner les assurances les plus flatteuses de s'employer et de solliciter lui-même cette grâce auprès du roi". On n'avait donc pas perdu de temps et l'on se promettait sans doute un rapide succès. Une nombreuse députation fut envoyée à l'évêque pour le remercier et lui déclarer qu'on s'en remettait à lui pour la forme de la croix et la couleur du cordon. On priait néanmoins le princier de vouloir bien continuer ses soins à cette affaire. Pourquoi les choses traînèrent-elles en longueur? et comment, malgré le crédit et la bonne volonté de Mgr de Montmorency, notre chapitre eut-il le dépit de se voir devancé encore dans la possession d'une croix par le chapitre de Saint-Dié, auquel Stanislas accordait cette décoration en 1765?

On le sait, en Lorraine la question avait son côté politique, en France également, quoique d'une autre manière. Nos chanoines ne songeaient pas à rien changer à la collation de leurs prébendes: le roi au contraire ne cherchait partout que riches bénéfices ecclésiastiques à donner à sa noblesse appauvrie. Le ministre du roi posera nettement cette condition, lorsqu'on reprendra la question de la décoration du chapitre dix ans plus tard: „il présumait que le roi ne se porterait à accorder la grâce dont il s'agissait qu'autant que tous les membres du chapitre consentiraient et s'engageraient à ne nommer et à ne résigner leurs canonicats qu'à des gentilshommes ou nobles de père jusqu'au troisième degré". La cour avait-elle parlé aussi nettement en 1762, et nos chanoines auraient-ils regimbé? C'était demander beaucoup que d'exiger l'unanimité pour un tel engagement, dans un corps qui comptait des roturiers ou des membres de noblesse récente ou des esprits forts qui commençaient à s'enticher de liberté et d'égalité plutôt que de privilèges. Pourtant cette unanimité se trouva en 1773.

En effet le princier, qui avait mené jusque là l'„importante" affaire, la reprenait au chapitre tenu le 23 juin 1773. Il lisait à la compagnie un mémoire dressé par lui,

Digitized by Google

où il lui „remettait sous les yeux les principaux avantages qui résulteraient pour elle de cette marque de distinction, et les motifs qui devaient la porter aujourd'hui à reprendre les errements de ses premières démarches, dont la réussite ne pourrait que lui acquérir un nouveau lustre". Il proposait donc d'accepter la condition posée par le roi; mais on supplierait Sa Majesté de réserver un certain nombre de prébendes qui pourraient être conférées à des gradués soit de la Faculté de Paris, la première du royaume, soit de celle de Nancy, qui est celle de la province, „afin de donner à Messieurs la facilité d'y faire étudier ceux de leurs parents ou amis sur lesquels ils avaient des vues de bonne volonté et à qui il manquerait les trois degrés de noblesse". Ces idées furent approuvées; et l'on nomma, pour s'entendre définitivement avec l'évêque, une commission composée du princier lui-même, du chantre, du grand archidiacre et du syndic, qui ensuite rédigeraient un projet de délibération.

Tout fut prêt pour le 10 juillet. Ce jour-là, en chapitre spécialement commandé, on arrêtait les termes de la demande et les conditions acceptées: vu les avantages qui devaient en résulter au chapitre et à la noblesse, principalement à celle de la province, le roi serait supplié d'accorder à chacun des chanoines et aux dignitaires qui ne seraient point en même temps pourvus de prébendes, une croix portant d'un côté l'effigie de saint Etienne, patron de la cathédrale, et de l'autre celle de saint Louis, patron de Sa Majesté, laquelle serait suspendue à un ruban noir liseré de rouge; moyennant quoi le chapitre s'engageait à ne nommer aux dignités de doyen, chantre, chancelier, trésorier, écolâtre et grand aumônier et à trente canonicats, pendant les six mois que lui accordait le concordat germanique, que des gentilshommes ou nobles de père jusqu'au troisième degré inclusivement; on supplierait Sa Majesté de vouloir permettre que les huit autres canonicats pussent être conférés à des sujets qui n'auraient pas les trois degrés de noblesse, mais qui seraient licenciés ou au moins bacheliers en théologie d'une des Universités du royaume; si quelqu'un était nommé à une prébende avant d'être gradué, il ne pourrait,

Digitized by Google

en attendant, jouir des gros fruits de son canonicat et ne recevrait que la pension scolastique. Naturellement le roi, pour les mois à sa collation, et l'évêque, pour la nomination aux archidiaconés, observeraient les mêmes règles. La délibération était signée des vingt-cinq chanoines présents [1]). Le syndic fut chargé de solliciter l'adhésion des absents: ce fut bientôt fait. MM. Jean-François Le Picard, Pierre-Alexandre de Meyras de Laroquette, Jean-Baptiste d'Estran, Jean-François Jobal, Jean-François Nioche, Jacques-Théodore Faure, Louis de Chambre et Nicolas Bertin souscrivaient à Metz le 23 juillet; MM. François de Montholon, doyen, Jean-Jacques de Durand du Pujet, Charles-Borromée Boulanger et François Jobal adhéraient de Paris le 27 juillet. Enfin M. Jean du Chilleau, grand aumônier, signait à Metz le 11 août. L'unanimité demandée par le roi était ainsi obtenue. Et déjà, escomptant d'avance ce résultat, le chapitre avait renouvelé à la commission ses pouvoirs pour, de concert avec l'évêque, rédiger la requête au roi et les lettres à écrire aux ministres et aux personnes en place.

La soumission du chapitre aux vues de la cour n'était-elle pas assez complète? La réserve de huit canonicats, si bien justifiée par les privilèges accordés depuis des siècles aux gradués, parut-elle excessive? ou les conjonctures étaient-elles si défavorables à Metz et à son chapitre? Celui-ci eut la mortification de ne pas se voir exaucé immédiatement et même d'être encore une fois devancé, dans cette course

---

[1]) Louis Le Bègue de Majainville, princier; Gaspard de la Richardie de Besse, chantre; Paul-François de Saintignon, chancelier; François-Henri de la Broue de Vareilles, trésorier; Louis Le Grand, grand archidiacre; Paul-François de Laubrussel, archidiacre de Marsal; Charles-François Fromantin, archidiacre de Vic; Jacques de la Roche, archidiacre de Sarrebourg; Gabriel Besançon; Antoine de Moreau de Vérone; Claude de Clinchant d'Aubigny; Marie-Henry de Mackau d'Hirckeim; Protais du Perier; Jean-Claude de la Croix; Jean du Lau-Candale; Joseph-Pierre de Lartigue; Antoine-Ambroise Lalliat; Jean-Baptiste-Joseph-François Le Picard; Fabien de Candale; Nicolas Nancy; Louis de Montigny; Charles-Gabriel-Siméon Marien de Frémery; Charles-Maurice du Bouzet; Pierre-Charles d'Amelin de Beaurepaire; Charles-Etienne-Nicolas de Ficquelmont.

Digitized by Google

aux honneurs, par le chapitre de Toul, qui obtint (août 1776) la croix tant désirée et même l'anoblissement, qu'il n'avait pas demandé, en récompense du consentement qu'il donnait enfin au démembrement de l'évêché. „Cette distinction honorable concédée au chapitre de Toul, qui ne tient que le second rang dans la province, dira le parlement dans ses Remontrances au roi, réveilla, irrita même l'ambition du chapitre de Metz, qui y jouit du premier. Quoiqu'il n'eût pas les mêmes droits à cette décoration, excité d'abord par l'amour-propre et aiguillonné depuis par le sentiment de la rivalité, il résolut de faire les derniers efforts pour conserver dans tout son lustre son ancienne primauté en partageant avec le chapitre de Toul l'honneur que celui-ci venait d'obtenir et en ne lui laissant que le faible avantage de l'avoir devancé. Appuyé par des protecteurs également recommandables par leur rang et leur naissance, il recourut de nouveau à Votre Majesté". Les solliciteurs, députés à Paris pour hâter la décision, furent le princier et le grand aumônier.

Enfin la bonne nouvelle arriva, envoyée à l'évêque par l'Intendant, qui avait soin d'y joindre copie de l'avis favorable qu'il avait émis dans cette affaire. Par brevet du 10 mai 1777, le roi accordait la croix demandée et l'anoblissement, et il allait en délivrer des lettres patentes. Au chapitre du 16 mai, la communication en fut faite aux chanoines, et M. du Chilleau, grand aumônier, de retour de la capitale, ajouta que la grâce „avait été accordée tout d'une voix au conseil des dépêches"; mais il ne manqua pas de signaler à la reconnaissance du chapitre ceux à qui on en était redevable: c'était „au puissant crédit de Mgr l'évêque de Metz, à ses vives instances et au zèle ardent qu'il avait marqué pour procurer à son église cette nouvelle illustration; à la protection de M. le comte de Maurepas et à celle de M. le comte de Saint-Germain et de M. le prince de Montbarey, ministres et secrétaires d'Etat de la province, de M. le maréchal de Broglie et de M. le comte de Broglie, son frère, qui avaient bien voulu y prendre l'intérêt le plus vif, ainsi que M. l'Intendant, indépendamment de l'avis favorable qu'il

Digitized by Google

avait donné". On devait des remerciements à tous ces personnages; une nombreuse députation [1]) fut envoyée pour les porter personnellement à l'évêque et chargée d'exprimer par lettres la reconnaissance du chapitre à ses autres protecteurs.

Entre-temps, trois des signataires de la délibération du 10 juillet 1773, MM. Fabien de Candale, du Bouzet et d'Estran, étaient morts; leurs remplaçants, MM. de Sinéty, Rulland et Vernier, durent donner leur adhésion à cette délibération (7 mai 1777). On demanda même celle de Mgr de Montmorency, qui la donna le 18 du même mois.

L'expédition des lettres patentes devait demander quelque temps; l'impatience de nos chanoines ne voulait plus de délais. Ils ordonnèrent la confection immédiate des croix et qu'on en fit deux pour chacun des chanoines. Le maître de fabrique fut chargé (28 mai) d'en régler le payement, ainsi que celui des rubans; il en retiendrait ensuite le montant sur les sommes revenant à chaque prébende. De même pour les frais faits et à faire dans toute cette affaire, le maître de fabrique fut chargé d'y pourvoir, et comme ils montaient assez haut, on l'autorisa à contracter, au nom du chapitre, un emprunt suffisant pour les acquitter.

Le 21 juillet, on apprenait que les lettres d'anoblissement étaient entre les mains du procureur général du parlement : cette cour n'allait-elle pas faire ou permettre qu'on fit quelques difficultés à l'enregistrement de ces lettres? Vite on députa M. du Chilleau, grand aumônier, et M. de Laroquette pour aviser avec M. le premier président, le procureur général et le conseiller rapporteur. Mais la vérification se fit, ainsi que l'enregistrement (24 et 28 juillet) sans aucun incident. Le chapitre en pouvait donc coucher le texte en toute sécurité sur ses registres : il l'ordonna le 30 juillet. Le roi rappelle d'abord les nombreuses prérogatives qu'avait

[1]) Grand chantre, grand archidiacre, archidiacre de Vic, grand aumônier, le syndic, MM. d'Aubigny, de Laroquette, qui avait entretenu la correspondance „la plus suivie et la plus essentielle" avec les députés du chapitre à Paris, et M. Lalliat.

Digitized by Google

obtenues le chapitre des empereurs et des rois, ses prédécesseurs; à son tour, il veut contribuer à l'honorer: „Nous nous y sommes porté, dit-il, d'autant plus volontiers qu'il nous a été observé que cette faveur rejaillirait également sur les anciennes familles de magistrature que la séance de notre parlement à Metz y rassemble, et sur un grand nombre de militaires retirés dont nous savons que cette ville est plus peuplée qu'aucune autre, et que rien ne nous a paru plus conforme à nos vues de bienveillance pour deux états aussi recommandables que de leur ouvrir une nouvelle source de grâces et de secours en affectant à la noblesse le plus grand nombre des prébendes du premier chapitre de la province". Vraiment le parlement aurait eu mauvaise grâce à refuser de semblables avances (alors que le souvenir de ses dernières disgrâces était encore cuisant) [1]).

D'ailleurs, par une générosité qui dépassait la demande du chapitre, le roi attribuait dix prébendes aux gradués, en ce sens qu'elles pouvaient, au gré des collateurs, mais ne devaient pas nécessairement leur être conférées. Par contre, toutes les dignités étaient réservées à la noblesse. Le chapitre devait, avant toute installation et prise de possession, faire vérifier par des commissaires les preuves de noblesse des candidats. Puis le brevet décrivait et, dans une pièce annexée, donnait la forme de la décoration: c'était une croix d'or émaillée à huit pointes égales, ornée de quatre fleurs de lis, une dans chaque angle des quatre branches, portant de face l'image de saint Etienne avec la légende: *Religionis decus et virtutis præmium,* au revers le chiffre du roi avec, en exergue: *Ex munificentia regis, anno 1777.* Les dignitaires et les chanoines qui étaient dans les ordres sacrés, porteraient la croix en collier, suspendue à un ruban moiré

[1]) On sait que le parlement de Metz, supprimé en 1771, n'avait été rétabli en 1775 que sur les instances des autorités de la ville et de la province, comme l'évêque, le maréchal de Broglie, l'Intendant. Or, tous ces personnages étaient maintenant du côté du chapitre. Pouvait-on, sans une sorte d'ingratitude, s'élever contre eux? et ne serait-ce pas leur faire injure que de prétendre qu'ils méconnaissaient maintenant le bien de la ville et du pays?

Digitized by Google

de couleur noire, liseré de feu ; les autres auraient une croix plus petite, portée à boutonnière. Pour pouvoir, après avoir quitté le chapitre, continuer de porter la croix, il fallait en avoir été membre dix ans, ou au moins quatre, si par suite de maladie on avait dû donner sa démission. Tel était dans ses grandes lignes le règlement royal.

Toutes les formalités remplies, il ne restait qu'à arborer solennellement la précieuse décoration. L'évêque avait manifesté le désir d'en faire lui-même la remise aux chanoines et fixé pour cela le 2 août, veille de la grande fête de saint Etienne. Ce jour donc, il se rendit vers 10 heures du matin dans la salle du chapitre, écouta d'abord un petit discours du princier, qui le remercia de vouloir bien mettre le comble à ses bienfaits, puis il bénit les décorations que M. de Majainville avait rapportées de Paris, reçut des mains de ce dernier celle que le chapitre lui destinait et en remit une successivement à chaque chanoine, en l'embrassant. L'évêque parti, le chapitre arrêta, pour reconnaître le bienfait du roi, la fondation d'une messe solennelle au premier jour non empêché après la fête de saint Etienne au mois d'août pour Sa Majesté et la famille royale, et fit remettre 600 livres à l'hôpital de la Charité des Bouillons.

Un an s'écoula sans amener une vacance qui eût permis d'appliquer le brevet du roi ; mais alors M. d'Hirckeim mourut le 31 mai 1778 : ce qui mettait la collation de cette prébende aux mains du roi. Il la conféra (14 juin) à M. Jean-Louis Ravaut, vicaire général, promoteur et syndic du clergé de Metz. Ces titres, qui font supposer une intervention de l'évêque dans cette nomination, lui enlèvent peut-être toute importance comme choix d'un gradué et non d'un noble. Les titres de M. Ravaut, examinés par une commission de trois membres nommés le 30 août, devaient être admis sans difficulté (2 septembre) : maître ès arts de l'Université de Paris le 28 novembre 1729, bachelier en théologie le 3 février 1733, il avait été reçu licencié en théologie à l'Université de Pont-à-Mousson le 23 juillet 1749. La première nomination à titre de noblesse ne vint donc pas du roi, mais d'un chanoine tournaire. M. Le Grand étant décédé le

Digitized by Google

7 décembre 1778, M. d'Amelin de Beaurepaire conférait le même jour sa prébende à Hugues-Josué de Lauzières de Thémines, clerc tonsuré du diocèse d'Agen, qui se trouvait encore au séminaire „*Lundunæ urbis*“ [1]). Celui-ci présenta ses lettres de noblesse et, les trois commissaires nommés (7 janvier 1779) pour les examiner les ayant reconnues valables, il prit possession le même jour (9 janvier).

Huit jours plus tard, une difficulté surgit, à laquelle ne s'attendaient pas certains membres du chapitre. Le décès de l'écolâtre [2]) laissait vacante une des dignités désormais réservées aux nobles. Aussi le chanoine tournaire, M. de Laubrussel, y ayant nommé (19 janvier) un de ses confrères, Jean-Paul du Lau de Candale, celui-ci annonça qu'il allait produire ses lettres de noblesse. Aussitôt M. Fromantin, archidiacre de Vic, protesta, disant que le règlement porté par les lettres d'anoblissement ne devait pas concerner ceux qui faisaient déjà partie du chapitre et qui, nobles ou non, en demandant l'anoblissement du corps, n'avaient nullement entendu se dépouiller eux-mêmes de l'aptitude à posséder des dignités. C'est ainsi qu'on l'avait entendu à Toul, où par arrêt du conseil du 30 août 1777 Sa Majesté avait déclaré n'avoir voulu priver aucun des membres composant ce chapitre au moment de l'anoblissement „de leur aptitude et habileté à posséder les dites dignités“. On prit le temps de réfléchir et, le 23 janvier, le chapitre de Metz arrêta de demander au roi de faire pour lui la même déclaration que pour le chapitre de Toul; mais, comme l'évêque était absent, on remit jusqu'à son retour l'exécution de cette décision. Consulté le 27 février, il refusa de s'associer à la requête qu'on souhaitait présenter au roi, ne voulant point se contredire, puisque la délibération prise le 10 juillet 1773 ne conte-

[1]) Le 18 décembre, un prêtre de Montpellier, M. de la Vergne de Tressan, fit bien signifier au chapitre un brevet du roi du 2 août 1778, qui le nommait, à titre de joyeux avènement, à la première prébende vacante qui serait à la nomination du chapitre; mais il arriva trop tard: la prébende était donnée depuis dix jours.

[2]) Louis Amelot, mort à Paris le 10 octobre 1778, ayant possédé cet office pendant trente-quatre ans, sans avoir une prébende au chapitre.

Digitized by Google

nait aucune restriction. Ce refus arrêta net toute l'affaire, et les chanoines roturiers purent se livrer au remords de s'être, en adhérant à cette fameuse délibération, exclus eux-mêmes de toute dignité [1]).

A cette occasion, le chapitre jugea prudent d'établir par un règlement la manière dont se ferait la vérification tant des titres de noblesse que de ceux des gradués. Quatre commissaires, désignés le 26 mars, élaborèrent un projet de ce règlement, que le chapitre examina dans sa réunion du 5 mai. On dressa alors un statut en quatre chapitres réglant la réception à un canonicat à titre de noble ou de gradué, la réception à une dignité, à un office, selon que le candidat serait déjà chanoine ou non, enfin la nature des titres à présenter comme preuves de noblesse. Signalons seulement un détail de ce règlement, qui plus tard soulèvera des tempêtes: dans les trois degrés de noblesse exigés, le chapitre ne comptait pas le récipiendaire, mais demandait les preuves de noblesse du père, de l'aïeul et du bisaïeul. Pour chacun de ces degrés, la noblesse devait se prouver par trois titres originaux ou équivalents à des originaux: un d'église (extrait baptistaire, mortuaire ou de mariage) et deux civils (contrats de mariage, testaments, partages, aveux et dénombrements, etc.); ces titres, d'abord vérifiés par des commissaires, étaient ensuite définitivement admis ou rejetés en chapitre. Un même examen se faisait pour les pièces présentées par les gradués; on pouvait cependant être reçu chanoine avant d'être gradué; mais alors on devait, dans un temps fixé par le chapitre, passer ses examens et, en attendant, on ne jouissait que de la pension scolastique.

Mais ces preuves de noblesse, embrouillées souvent à plaisir, pouvaient exiger des connaissances spéciales et des recherches difficiles: le chapitre trouva bon de s'adjoindre un généalogiste officiel et il donna ce titre (7 août) à Dominique-Nicolas-Hyacinthe-Louis Bardou-Duhamel, écuyer, membre de l'Académie de Metz. A lui incombait la pre-

[1]) Les titres de M. du Lau, confiés le 13 mars à des commissaires, ne furent examinés en chapitre que le 1er juin, et le nouvel élu prit possession de l'écolâtrerie le lendemain.

Digitized by Google

mière vérification des titres de noblesse, qui étaient ensuite revisés par une commission de chanoines et enfin par le chapitre lui-même. Chaque récipiendaire devait au généalogiste trois louis d'or pour son travail. Ajoutons, pour compléter les changements qu'amena l'anoblissement, que le chapitre ordonna, le 4 septembre 1782, la modification de ses sceaux : les nouveaux devaient porter les marques et attributs de sa décoration.

Pendant une paire d'années, le nouvel ordre de choses fonctionna sans accroc : une réception se fit à titre de gradué à la fin de 1779, trois réceptions à titre de noblesse pendant les années 1780, 1781 et au début de 1782 [1]) sans heurter aucun point du règlement. Mais le 2 mars 1782 mourait M. Gabriel Besançon, chanoine de la cathédrale depuis soixante-cinq ans ; en prévision de sa mort, il avait démissionné le 1er février en faveur de son neveu Nicolas-Michel Crevon de Méricourt, conseiller-clerc au parlement de Metz, qui habitait chez lui, et le chanoine tournaire s'était empressé (4 février) de nommer celui-ci au canonicat de son oncle. Ses preuves de noblesse, présentées au chapitre le 29 mai, s'accompagnaient d'un certificat de vérification faite le 3 avril par M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France. Le chapitre n'en tint pas compte et nomma à l'ordinaire des commissaires pour vérifier ces titres. Ceux-ci parurent tout d'abord entachés d'une supercherie : comme M. Crevon avait demandé au parlement l'autorisation de prendre possession du temporel de sa prébende, ainsi que cela se faisait toujours, les pièces essentielles avaient été examinées et enregistrées par cette cour. Mais le greffier, dépassant les termes de l'arrêt, avait transcrit sur le registre le certificat de d'Hozier à la suite des autres pièces, et l'attestation de ce fait sur la pièce même semblait aux chanoines un empiètement sur leurs droits de vérification. Ni le greffier ni M. Crevon n'avaient sans doute pensé à cela ; ce dernier demanda de retirer la

[1]) Entre autres celle de M. de la Vergne de Tressan (15 mars 1780), qui réussit cette fois à présenter à temps son brevet du roi à titre de joyeux avènement.

Digitized by Google

malencontreuse pièce et ne put l'obtenir, bien que le procureur général et le premier président eussent nettement renseigné les commissaires du chapitre à cet égard [1]). Ce vice de forme ou de procédé ne pouvait dissimuler aux yeux du chapitre l'insuffisance réelle des preuves de M. Crevon. D'Hozier attestait bien trois degrés de noblesse, mais en y comprenant le récipiendaire lui-même [2]): cette inclusion était contraire à la politique suivie jusqu'alors par le chapitre, pour qui le premier degré partait du père. En conséquence, on déclara (18 juin) à M. Crevon qu'il n'avait pas satisfait à la preuve des trois degrés et qu'il ne pouvait être reçu en qualité de noble.

Mais on n'écartait pas aussi facilement un conseiller-clerc au parlement. Le chapitre, en prévision d'un procès, nommait dès le lendemain une commission, composée du doyen, du trésorier et de l'archidiacre de Vic, pour suivre l'affaire. De fait, le 22 juin, le candidat évincé se présentait à la porte de la salle où le chapitre tenait ses séances, accompagné de deux notaires, dont l'un sommait le chapitre d'avoir à mettre M. de Méricourt en possession du canonicat dont il était pourvu. On déclara s'en tenir à la décision du 18. Sur ce refus, les deux notaires allèrent à la grille du chœur, soigneusement fermée sur l'ordre du chapitre, et y figurèrent de leur mieux une mise en possession, dont ils

[1]) Le premier président vint même leur déclarer qu'arrêt avait été pris le 10 juin rayant l'acte d'enregistrement avec défense aux greffiers d'inscrire aucune pièce sur les registres sans en avoir reçu l'ordre.

[2]) Crevon de Méricourt. Armes: d'azur à une bande d'argent, chargée de trois têtes de corbeau arrachées de sable. Premier degré: Nicolas-Michel Crevon de Méricourt, né à Paris le 8 mai 1732, tonsuré le 31 décembre 1758, ordonné prêtre le 16 mai 1761, pourvu de l'office de conseiller-clerc au parlement de Metz le 10 août 1761, reçu le 7 septembre. Fils de (deuxième degré) François Crevon, né le 25 février 1692, écuyer, avocat au parlement, conseiller du roi, notaire honoraire au Châtelet de Paris, mort le 25 juillet 1760 à l'abbaye de Hiverneaux en Brie, où il demeurait et où il fut inhumé, ayant épousé Marie Besançon, fille de Gabriel Besançon et de Marie-Elisabeth Dinglant. Troisième degré: François Crevon, écuyer, élu échevin de la ville de Paris le 16 août 1700, époux de Marie-Marguerite Dumont.

Digitized by Google

signifièrent acte au chapitre le même jour. Aussitôt M. de Méricourt interjetait au parlement appel comme d'abus et de la décision du 18 juin et du règlement arrêté par le chapitre de sa seule autorité le 15 mai 1779. L'appel était admis par le parlement le 25 juin, et dès le lendemain, le chapitre était assigné à comparaître. Mais celui-ci comprit le danger qui le menaçait de ce côté et envoya aussitôt son trésorier, M. de la Broue de Vareilles, à Paris se pourvoir au conseil du roi contre la citation du parlement. Ce recours eut tout le succès possible : des lettres patentes du 24 août consacrèrent l'interprétation donnée par le chapitre au brevet d'anoblissement. Il ne pouvait plus être question d'en appeler comme d'abus. Mais ce procédé, humiliant pour une cour souveraine, poussait le parlement à s'unir aux ennemis du noble chapitre.

L'anoblissement, en effet, avait fait bien des mécontents, et, malgré le silence observé jusque-là, les intérêts froissés devaient enfin élever la voix. Cette voix retentit le 29 juin 1782 dans une assemblée des Trois-Ordres de la ville de Metz et du pays messin : elle demandait s'il ne serait pas de l'intérêt de la ville d'intervenir dans l'appel comme d'abus interjeté par M. de Méricourt. Cette question, confiée à l'examen d'une commission [1]), ne parut pas offrir une base suffisante à l'opposition des Trois-Ordres et, dans leur séance du 27 juillet, ceux-ci décidèrent de s'en prendre aux lettres mêmes d'anoblissement et de faire toutes dilligences pour obtenir de la justice du roi qu'elles fussent retirées. On chargea donc Emmery de rédiger une requête au parlement en opposition à l'enregistrement fait sans les notifications voulues le 28 juillet 1777, et une commission, comprenant le même Emmery, l'abbé Pouchot et M. de Bock, avec le procureur syndic de la ville, de solliciter l'effet de la requête.

---

[1]) Elle était composée, outre le maître-échevin, M. le baron de Poutet, et le procureur syndic Maujean, de trois membres de chacun des trois ordres : Pouchot et Maujean, chanoines de Saint-Sauveur, et Dom Collette, bénédictin, pour le clergé, Le Duchat de Rurange, de Bock et d'Argent, pour la noblesse, Emmery, Thiebault et Pelte pour le tiers état.

Digitized by Google

Malheureusement, on était à la veille des vacances judiciaires, et l'affaire ne put être poussée pour le moment.

Survinrent les lettres du 24 août 1782, explicatives des trois degrés de noblesse exigés des récipiendaires. Avant d'enregistrer ces lettres, le parlement décida (25 novembre) d'en donner connaissance aux gens des Trois-Ordres. Ceux-ci, avertis (28 novembre) par le maitre-échevin, lui-même conseiller au parlement, stimulèrent le zèle de leurs commissaires nommés le 29 juin, leur donnant pleins pouvoirs et „promettant d'agréer et ratifier tout ce qui serait par eux fait, même de leur rembourser tous frais et dépenses qu'ils seraient dans le cas d'exposer". Emmery eut bientôt dressé la requête. Partant du concordat germanique, étendu au diocèse de Metz par des bulles de 1450 et de 1453, qui assuraient au chapitre de Metz la plus entière liberté dans la collation des dignités, prébendes et canonicats, il montrait l'opposition faite par le chapitre à toute „réserve quelconque, même en faveur des gradués". D'où, „le mettant en contradiction avec lui-même, on fera voir à la cour, disait-il, que les inconvénients majeurs qui pourraient résulter de l'exécution des lettres patentes de 1777, ont été prévus et démontrés par le chapitre dans des circonstances où il s'agissait de donner au concordat germanique une atteinte bien moins formelle et bien moins considérable qu'aujourd'hui, puisqu'il n'était question que d'affecter les dignités et de réserver éventuellement un petit nombre de canonicats aux gradués".

Il rappelait ensuite que tout „le mal était venu du chapitre de Toul, qui, ayant obtenu, pour prix de son consentement au démembrement de l'évêché, d'être érigé en chapitre noble" malgré les justes réclamations de la ville de Toul, avait excité la jalousie du chapitre de Metz. Et „les moyens mis en usage pour attirer des disgrâces accablantes sur la ville de Toul, et notamment sur le procureur du roi, en haine des efforts qu'ils firent contre les démarches de leur chapitre", furent cause qu'à Metz on garda le silence, la cour de parlement ayant craint „d'exposer les Trois-Ordres à la dangereuse nécessité de rompre le silence,

Digitized by Google

puisqu'elle ne jugea point à propos de communiquer les lettres patentes". Mais, pour avoir été retardée, leur opposition n'en était pas moins recevable. Les lettres accordées au chapitre n'étaient pas de celles qui, concernant les affaires publiques et émanées de la seule autorité du roi et de son propre mouvement, sont au-dessus de toute opposition d'après une déclaration du 24 février 1673 et un édit de février 1775.

Le chapitre a sollicité ces lettres, et elles lui ont été accordées comme une grâce; mais une grâce ne peut s'accorder que si elle ne blesse pas les droits d'autrui. Or, „il n'y a pas un des ordres, pas un des corps de la ville, à qui l'érection d'un chapitre noble ne cause un véritable préjudice. Elle rompt l'antique union et la confraternité qui a existé de tout temps entre la cathédrale et les collégiales; sous prétexte de favoriser les nobles Messins, elle leur oppose des barrières et une concurrence beaucoup plus redoutable pour eux que celle qui existait ci-devant. Elle écarte à jamais les enfants des magistrats des juridictions inférieures qui, dans une ville telle que Metz, jouissent d'un état distingué; les enfants d'un grand nombre de militaires qui n'ont encore d'autre illustration que celle de leurs services, et d'autres titres de noblesse que leurs glorieuses cicatrices; les enfants de tous les honnêtes bourgeois qui vivent noblement, mais qui ne sont pas assez riches pour faire le sacrifice des dépenses qu'entraînent cinq ans d'étude dans une université et les frais d'un acte de doctorat ou de licence, dépenses qui deviennent d'autant plus gênantes que la ville de Metz a perdu l'avantage qu'avaient prétendu lui procurer les fondateurs de l'université de Pont-à-Mousson, lorsque, pour compenser en quelque sorte l'application qui lui fut faite des biens situés dans cette province, ils crurent juste et convenable de la faire placer à une égale distance de Metz et de Nancy; dépenses qui seraient d'autant plus aventurées que par les lettres patentes de 1777 la réserve de dix canonicats n'est pas spéciale en faveur des gradués, comme elle est à Toul, mais qu'ici les gradués n'auront que la faculté de concourir avec les nobles, auxquels le crédit de leurs

Digitized by Google

parents assurera presque toujours la préférence". Comment, dans ces conditions, le chapitre de Metz a-t-il osé „faire entendre que ce serait moins à lui qu'aux familles les plus recommandables de la ville que serait accordée la grâce qu'il sollicitait, et qu'elle était l'objet d'un vœu quasi général?" „illusion qui ne peut déjà plus subsister à la vue de la réclamation des Trois-Ordres, représentant tout le clergé, la noblesse et le tiers état de la ville et du pays".

La requête des Trois-Ordres fut naturellement accueillie par le parlement, qui, le 2 décembre, ordonnait que les parties auraient audience et permettait aux Trois-Ordres de faire assigner le chapitre. Il en fut cette fois comme dans l'appel de M. Crevon: le chapitre recourut à Paris, et immédiatement une lettre du garde des sceaux venait blâmer le parlement de n'avoir pas enregistré les lettres du 24 août sans en avoir donné connaissance aux Trois-Ordres et prescrivait cet enregistrement sous la menace de lettres de jussion. La cour fit répondre le 14 décembre par la plume du doyen de ses présidents à mortier, Antoine-Louis Dutertre. Elle se justifiait d'avoir reçu l'opposition des Trois-Ordres par les mêmes raisons que ceux-ci avaient apportées pour la soutenir. Les lettres patentes de 1777 ne concernaient que des particuliers auxquels on accordait une faveur; même en leur donnant la forme des lois publiques, comme on l'avait fait en les adressant directement au procureur général au lieu de les remettre au chapitre, qui aurait dû en solliciter lui-même l'enregistrement, on n'en avait pas changé la nature: „Comme les grâces ne doivent pas préjudicier à autrui, les cours peuvent et doivent examiner si elles ne sont pas nuisibles à des tiers, entendre les parties intéressées et recevoir leur opposition pour y statuer en connaissance de cause. Même si les lettres patentes contenant des concessions particulières sont revêtues des formes propres aux lois publiques, si elles sont adressées aux cours par des lettres de cachet et présentées à l'enregistrement par le procureur général, les cours sont en droit d'en surseoir la vérification et de demander que ces lettres patentes irrégulières soient expédiées dans la forme usitée pour les concessions particu-

Digitized by Google

lières avant de procéder à leur enregistrement". Autrement „les personnes en crédit obtiendraient impunément des grâces onéreuses au public et aux particuliers, et ceux-ci, trouvant l'accès des tribunaux ordinaires fermé, seraient réduits sans cesse à porter de stériles réclamations au pied du trône. . . La communication n'est pas admise pour les lois publiques de justice et de finance, parce que l'administration est instruite des objets importants qu'elles concernent; mais la communication est permise, elle est même indispensable pour des concessions particulières, parce que le souverain ne peut pas connaître par lui-même les inconvénients et le préjudice souvent inséparables des grâces qu'il accorde quelquefois à la faveur et à l'importunité."

Comparant les lettres de 1777 à celles du 24 août 1782, on disait: „Les premières n'exigeaient que trois degrés de noblesse, les secondes en demandent quatre; celles-ci ne sont, par conséquent, qu'une extension de celles-là . . . Intimement convaincu qu'il contrevenait à l'esprit et à la lettre de sa propre loi, le chapitre n'avait pas osé faire homologuer sa délibération. Pour suppléer à cette formalité indispensable, il avait sollicité une première fois de nouvelles lettres patentes sans pouvoir les obtenir". Il les obtint plus tard dans l'affaire de M. Crevon; mais quoique ces lettres ne mentionnent pas la demande du chapitre, en réalité elles n'ont pas d'autre motif. „Il y est dit que c'est pour prévenir les difficultés que pourrait faire naître l'interprétation des lettres patentes de 1777; mais cette difficulté existait déjà entre le chapitre et le nouveau présenté, qui venait d'essuyer un refus de sa part. Le chapitre ne supposait par conséquent des difficultés à venir que pour en terminer une déjà subsistante à son avantage. Ainsi, il est évident que les lettres patentes du 24 du mois d'août dernier ne sont point émanées du propre mouvement du roi et que Sa Majesté ne les a accordées que sur la demande du chapitre, réitérée en différents temps". Cela ressort encore de la comparaison avec les lettres patentes obtenues par le chapitre de Toul au mois d'août 1776: si, pour une concession semblable, le roi donne une interprétation différente, c'est que le chapitre de Metz l'a demandé ainsi.

Digitized by Google

Mais pourquoi le parlement n'a-t-il pas observé pour l'enregistrement de ces nouvelles lettres la même discrétion qu'en 1777? „En 1777, lorsqu'il a enregistré les premières lettres patentes du chapitre, incertain de la sensation qu'elles feraient dans le public, où elles n'avaient point transpiré, il a mieux aimé attendre l'événement que de le faire naitre en quelque sorte. Il a craint, s'il ordonnait la communication, de donner le signal d'un mécontentement qui peut-être n'éclaterait pas; d'ailleurs, il n'appréhendait pas de compromettre les intérêts du public par sa circonspection, parce que, si les citoyens jugeaient à propos de réclamer leurs droits, ils pouvaient après l'enregistrement, de même qu'auparavant, se faire entendre et faire opposition . . . L'indisposition générale des citoyens a éclaté . . .; les différents ordres se sont plaints hautement que la loi leur fermait l'entrée du chapitre pour l'ouvrir de préférence aux sujets des autres provinces. Cependant, les clameurs s'étaient insensiblement apaisées; on avait réfléchi que . . . il y avait à Metz un certain nombre de familles qui pourraient encore obtenir ces prébendes. Mais au lieu de profiter du calme des esprits pour jouir paisiblement de l'état honorable qu'il s'était procuré au préjudice des citoyens, le chapitre a sollicité un nouvel accroissement d'honneur au risque de réveiller et même d'aigrir le ressentiment de tous les ordres. Ses démarches ont été publiques; les lettres patentes expédiées dès le 24 août ont été divulguées longtemps avant leur présentation. J'aurais peine à exprimer le mécontentement général, et vous auriez peine à le croire, Mgr, n'en ayant pas été le témoin oculaire. Je n'exagère pas, il était extrême et, loin de diminuer depuis, il semble s'accroître de jour en jour. Les citoyens les plus considérables et les plus modérés se plaignent que ces nouvelles lettres patentes donnent l'exclusion à tous les Messins, aux familles les plus distinguées de la ville, où il y a peu d'ancienne noblesse qui puisse faire preuve de quatre degrés. Témoin de la disposition des esprits, le parlement n'a pas pu garder la même conduite qu'il avait tenue en 1777". Dans ces conditions, on ne comprendrait guère „des lettres de jussion, qui ne sont ex-

Digitized by Google

pédiées que pour accélérer l'enregistrement des lois publiques". En terminant, le président Dutertre soumettait à la sagesse du ministre ces vues qu'il ne hasardait que „par l'extrême désir qu'il aurait de voir finir à la satisfaction générale une affaire qui excite la plus grande fermentation des esprits".

Cette réserve était bien de saison; car à Paris l'on s'inquiétait plus des prébendes de la cathédrale que de la satisfaction des Messins. Le chapitre, qui le savait, montra à MM. des Trois-Ordres (28 décembre 1782) le cas qu'il faisait de leur assignation à comparaître au parlement. Se couvrant des lettres patentes, qu'il osait dire „émanées du propre mouvement du roi", et prétendant n'être point partie dans la discussion, il renvoyait les Trois-Ordres à se pourvoir pardevant Sa Majesté par la voie des représentations, comme ils avaient déjà fait en 1777; pour nos chanoines, le parlement n'avait pas à connaître de l'affaire. A cela les commissaires des Trois-Ordres répondirent (7 janvier 1783) en niant d'abord qu'en 1777 on se fût adressé au roi ni à ses ministres pour solliciter la révocation des lettres patentes; ensuite, tout en s'étonnant que le chapitre désavouât les avoir sollicitées, ils maintenaient que les lettres de propre mouvement qui ne concernaient pas les affaires publiques, étaient parfaitement susceptibles d'opposition; du reste, l'acte déclinatoire signifié par le chapitre devait être régularisé devant le parlement, sans quoi les Trois-Ordres passeraient outre et feraient prononcer le défaut contre le chapitre. Mais il fallait prévoir que celui-ci saurait bien susciter „quelque obstacle supérieur propre à empêcher le cours de la justice ordinaire"; et alors on prierait le parlement de faire porter à Paris les représentations de la ville et de la province par une députation de ses membres, à la tête desquels serait le président Goussaud et auxquels s'adjoindrait le maître-échevin. De fait, le chapitre ne comparut pas au parlement dans les délais voulus, et pas un procureur ne proposa en son nom la moindre excuse. La cour toutefois, avant de prononcer le défaut que requéraient les Trois-Ordres, voulut connaître tous les documents dont ceux-ci prétendaient étayer leurs réclamations. Tandis qu'on recueillait les pièces, on put

Digitized by Google

croire que l'affaire allait prendre un autre cours à Paris: le secrétaire d'Etat de la province redemandait au parlement les lettres patentes du 24 août 1782, qui n'étaient pas encore enregistrées.

Que signifiait ce retrait? Le chapitre l'expliqua en déclarant ces lettres superflues, celles de 1777 contenant les mêmes dispositions et sa propre délibération restant en vigueur pour fixer la manière de procéder aux preuves de noblesse des récipiendaires. Le parlement au contraire vit là une révocation et rétractation tacite des lettres défavorables à la province, le résultat de la requête des Trois-Ordres, que le garde des sceaux avait dû mettre sous les yeux du roi. C'était pour lui la condamnation des exigences du chapitre quant au quatrième degré de noblesse, condamnation plus sensible à l'amour-propre des chanoines: „Il serait en effet bien plus avantageux au système erroné du chapitre de n'avoir jamais obtenu les lettres patentes de 1782, que d'avoir le désagrément d'en voir demander le renvoi."

Encore une fois le parlement s'était trompé, et avec lui les Trois-Ordres. Ceux-ci aussi interprétaient en leur faveur la lettre du marquis de Ségur, et le retrait des lettres de 1782 leur paraissait déjà l'annonce du triomphe contre celles de 1777. Leurs commissaires chargeaient (6 février) le maitre-échevin, partant pour Paris, de témoigner aux ministres „la parfaite reconnaissance des Trois-Ordres pour la justice qui vient de leur être faite sur l'objet des lettres patentes de 1782 . . ., et l'espérance légitime . . . que leur recours aux tribunaux sur l'objet des lettres de 1777 ne sera gêné ni empêché par aucun moyen extraordinaire". Le baron de Poutet était du reste autorisé à écouter et même à proposer les tempéraments propres à assoupir l'affaire, si le chapitre voulait se départir de ses prétentions exorbitantes.

Et à ce moment même (6 février), un huissier commençait à parcourir la ville pour remettre au chapitre, puis au parlement et aux Trois-Ordres notification officielle d'un arrêt du conseil d'Etat, datant déjà du 7 janvier, qui cassait les arrêtés du parlement des 25 novembre et 2 décembre, annulait l'opposition formée par les „officiers municipaux" de

Digitized by Google

la ville de Metz, déclarait nuls tous les actes qui s'étaient ensuivis et faisait défense aux parties de procéder par-devant le parlement dans la dite affaire, la seule voie ouverte aux réclamants étant celle des représentations à faire à Sa Majesté.

Un coup pareil ferait aujourd'hui rentrer sous terre tout esprit d'opposition: les magistrats d'alors avaient plus de courage. Une voie leur restait ouverte, ils s'y engagèrent sans hésiter. Le parlement envoyait au roi le 6 mars de respectueuses remontrances où, résumant les différentes phases de l'affaire, reprenant les arguments déjà présentés, il justifiait son opposition à l'enregistrement des lettres obtenues par le chapitre en 1782. Celui-ci, dans sa délibération de 1779, avait habilement détourné le sens des lettres de 1777. Mais cette délibération renfermait deux vices essentiels: le premier résultait du défaut de pouvoir du chapitre, qui s'érigeait en interprète d'une loi; le second provenait du défaut d'homologation, parce que cette formalité est indispensablement nécessaire pour valider les délibérations capitulaires et pour en autoriser l'exécution. C'est dans la conscience qu'il avait de ces défauts, que le chapitre s'est efforcé d'obtenir ces lettres d'août 1782, retirées depuis par le garde des sceaux. Or, le roi n'a-t-il pas reconnu lui-même dans ses lettres du 5 février 1780 „l'inconvénient qui résultait de la multiplicité récente des chapitres nobles et des décorations extérieures accordées à un si grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre? Vous avez cru devoir, Sire, leur interdire les marques apparentes de distinction dans votre capitale et même hors de leurs provinces respectives, pour empêcher la confusion des rangs et prévenir même les méprises du public entre ces prébendiers récemment anoblis et les ecclésiastiques issus de notre ancienne noblesse."

On se serait attendu à des ménagements semblables de la part du conseil du roi envers les Trois-Ordres du pays. „Cependant l'arrêt du 7 janvier dernier affecte de ne leur donner d'autre dénomination, d'autre qualification que celle d'officiers municipaux de la ville de Metz . . . Il est aisé de démêler les motifs secrets de cette affectation

Digitized by Google

marquée. On voulait dégrader la qualité et diminuer le nombre des adversaires du chapitre . . . Mais les Trois-Ordres sont composés des trois principaux états du Pays messin : du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. Le clergé est représenté par les députés des chapitres et des abbayes. Le chapitre nommément y a plusieurs membres pour représentants. L'ordre de la noblesse est composé de tous les gentilshommes qui ont justifié leur qualité et qui ont des possessions dans le Pays messin. Enfin le tiers état est formé des députés du bailliage, de ceux des paroisses, des officiers municipaux et des citoyens qui, ayant été auparavant agrégés au corps municipal, conservent leur entrée aux assemblées des Trois-Ordres. Avant la réunion de la ville de Metz à la couronne et longtemps après cette heureuse époque, le corps connu sous le nom des Trois-Ordres du Pays messin tenait le même rang, avait le même pouvoir et jouissait des mêmes prérogatives dont les trois états de la province de Bretagne sont encore en possession. Quoiqu'il ait perdu insensiblement quelques-uns de ses privilèges, il en a conservé une partie considérable, qui ne permet pas de le ranger dans la classe des simples officiers municipaux. Les ministres de vos prédécesseurs, Sire, les gouverneurs de la province, ont tenté plus d'une fois, mais inutilement, d'anéantir les prérogatives et le titre même des Trois-Ordres ; mais leurs tentatives, quoique réitérées, ont toujours été infructueuses. Plus justes envers les représentants d'une province dont ils avaient reçu des services signalés . . ., nos rois ont maintenu successivement les Trois-Ordres dans leur titre antique et dans une partie de leurs anciens droits . . . Tels sont, Sire, ceux qui ont formé opposition aux lettres patentes de 1777 et à celles de 1782. C'est le clergé séculier et régulier, ce sont les nobles, c'est le tiers état ; en un mot, ce sont tous les ordres, tous les corps, tous les citoyens et tous les individus, puisqu'il n'en est aucun qui ne soit placé dans les trois classes qui composent les Trois-Ordres du Pays messin. Le clergé, dont le chapitre fait partie, la noblesse, à laquelle il a voulu s'agréger, la bourgeoisie, dont il a voulu se séparer, s'opposent donc à son anoblissement."

Digitized by Google

Comment le parlement n'eût-il pas entendu toutes ces voix? Il est vrai qu'on leur a laissé „la liberté apparente" de recourir au roi. Mais „l'ambition et l'avidité environnent les avenues du trône; elles sont incessamment occupées à surprendre les honneurs et les grâces. Il est peu de simples citoyens qui aient des protecteurs . . . Et cependant, Sire, c'est à l'établissement de vos communes que vos ancêtres doivent l'affranchissement de leur couronne, que les lettres, les sciences et les arts doivent leur renaissance, leurs découvertes et leur perfection." Ainsi „le chapitre de Metz est un corps considérable qui jouit du crédit personnel de chacun de ses membres; il a des députés actifs et sédentaires dans la capitale, à la cour des protecteurs puissants qui ont un libre accès près des ministres de Votre Majesté et qui appuient ses sollicitations de leurs bons offices. Les Trois-Ordres du Pays messin au contraire sont composés de membres isolés, sans aucune relation à la cour ni dans la capitale, sans crédit comme sans protection . . . Secondé de toute part, le chapitre ne doit pas craindre sans doute que des antagonistes aussi faibles fassent pencher de leur côté le poids de la faveur ni même la balance de la justice . . . Déjà le bruit se répand que les députés que nommeraient les Trois Ordres, n'auraient pas la liberté de se rendre à leur destination et de remplir leur mission près de Votre Majesté." Cependant „c'est l'homme faible à qui il faut ménager la facilité de se faire entendre; l'homme puissant sait toujours se la procurer. C'est le premier qu'il faut écouter en personne, parce qu'il est le seul qui parle en sa faveur, tandis que le second n'est que l'écho de ses nombreux solliciteurs."

Le parlement concluait en protestant contre l'inobservation des règles dans l'expédition des lettres de 1777 et de 1782, qui, quoique contenant des grâces particulières, avaient reçu les formes de lois publiques, cause de tout le mal, et il demandait que l'arrêt du 7 janvier fût cassé et qu'on laissât libre cours à la justice; car si les maximes que contenait cet arrêt „pouvaient s'accréditer parmi les partisans secrets du pouvoir arbitraire sous le règne même des lois,

Digitized by Google

elles conduiraient bientôt à l'anéantissement de l'autorité monarchique par l'asservissement même des peuples."

Le peuple messin protestait de son côté par ses représentants des Trois-Ordres. Dans une lettre du 19 mars, adressée au baron de Poutet, que le soin de ses affaires personnelles retenait à Paris, mais qui annonçait son prochain retour, ils renouvelaient „les instances qui vous ont déjà été faites de notre part, de vouloir bien vous occuper à Paris non seulement de l'intérêt capital dont nous venons de parler, mais encore de tous les objets intéressants pour la ville et pour l'hôpital qui sont dans le cas d'être traités avec MM. les ministres. Vous êtes à portée de nous ménager leurs suffrages, ainsi que les bons offices de M. le maréchal de Broglie et des personnes en place qui daignent s'intéresser au bonheur de nos concitoyens. Vous ne doutez certainement pas, Monsieur, de notre confiance en vos lumières et en votre amour pour le bien public. Nous vous assurons qu'elle est sans bornes." Détail curieux: en l'absence du maitre-échevin, la séance des Trois-Ordres était présidée par un député du chapitre de la cathédrale; or, l'abbé Nancy souscrivit sans remarque la délibération qui ordonnait l'envoi de cette lettre.

Son collègue, l'abbé de Laroquette, qui présidait le 4 avril, n'eut pas le même esprit. La réponse du maitre-échevin, datée de Paris le 25 mars et transmise à sa femme, était là sur le bureau à l'ouverture de la séance. Après l'expédition de quelques affaires, il s'agit d'en faire la lecture. „La souscription était de la main du maitre-échevin, le cachet était celui de ses armes. Cependant le chanoine député s'est défendu longtemps d'en faire la lecture et même l'ouverture, sous différents prétextes également frivoles. Il a même poussé l'indécence jusqu'à en feindre un plus grave, en insinuant que la lettre de son chef, de son président, . . . d'un conseiller au parlement, pouvait contenir quelque chose de contraire au bon ordre et au service du roi." (1)

Or, voici ce que disait le baron de Poutet: „MM., Je ne puis plus répondre à la confiance dont vous m'avez

(1) Lettre du parlement au garde des sceaux.

Digitized by Google

accordé un si glorieux témoignage, que par des vœux. Lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'est parvenue, je venais d'adresser ma démission à M. le marquis de Ségur. Je ne m'y étais déterminé qu'en perdant l'espoir de vous servir. C'est lui qui m'aurait soutenu dans des difficultés sans doute supérieures à mes forces, mais non certainement à mon zèle pour le bien public, à mon attachement vif et sincère pour chacun de vous et pour tous mes concitoyens. Vous avez toujours, MM., secondé mes efforts, vous avez daigné quelquefois y applaudir: recevez-en mes remerciements. Si je n'ai pas eu le succès que semblaient promettre les secours que vous me prêtiez, je ne dois en accuser personne. J'avais à la vérité prévu les fatigues de l'administration; mais je n'en connaissais pas les dangers. Le seul où je pusse succomber avec quelque gloire, était sûrement celui de me livrer avec trop d'ardeur à la défense de vos droits.

„J'ai communiqué, MM., votre lettre à M. le maréchal de Broglie et en ai adressé copie à M. le marquis de Ségur, non pour jouir à leurs yeux de l'honneur de votre suffrage, mais afin de les engager à vous obtenir la permission du roi pour venir par des députés faire valoir vos moyens ou du moins solliciter quelques adoucissements aux dispositions des lettres patentes de 1777. Si vous demandez vous-mêmes cette permission, je suis assuré que maintenant elle ne vous sera pas refusée. Lorsque l'on sera ici, l'on pourra du même coup s'occuper de différents objets qui intéressent la ville. Tout en regrettant de n'avoir pas personnellement fait prospérer vos vues, je verrai volontiers d'autres plus heureux que moi y réussir et, quels ils puissent être, je jouirai de tous les avantages qu'ils parviendront à vous procurer. Ce sont là les sentiments vrais d'un cœur qui vous est entièrement dévoué."

Ainsi le baron de Poutet était la victime de cette malheureuse affaire. Sous les termes voilés de sa lettre, on sent que les ministres du roi, lui endossant comme au président des Trois-Ordres toute la responsabilité de cette opposition, lui ont retiré leur confiance et laissé entendre

Digitized by Google

que toutes ses démarches seraient inutiles. Et le maître-échevin s'était sacrifié, espérant que sa démission apaiserait les colères gouvernementales et que „maintenant" des députés de la ville seraient admis à la cour.

Ce noble dévouement toucha l'assemblée, malgré le dépit que causait la nouvelle. M. de Bock, premier du banc de la noblesse, propose aussitôt d'envoyer à M. de Poutet un témoignage de la reconnaissance et des regrets des Trois-Ordres et „d'écrire en même temps à M. le maréchal (de Broglie) et au ministre pour leur marquer les dispositions de l'assemblée et du public à cet égard". L'abbé Pouchot, le plus ancien des députés de Saint-Sauveur, fait remarquer „qu'il paraîtrait convenable de signer avant tout les délibérations précédentes, parce qu'il était naturel que M. l'abbé de Laroquette ne voudrait pas assister ni prendre part à la délibération" présente. Un des députés de Saint-Thiébault propose d'enregistrer au moins la lettre du maître-échevin. Obligé de s'expliquer, M. de Laroquette déclara qu'il s'opposait à la motion de M. de Bock et ne permettrait même pas d'en inscrire la proposition sur le registre, répétant: „Ecrivez que j'ai bien voulu donner lecture de la lettre de M. Poutet, et rien de plus"; si l'on insistait sur ce sujet, il lèverait la séance. Aussitôt plusieurs gentilshommes se levèrent pour quitter la salle; mais on leur fit observer qu'il vaudrait mieux signer une protestation. Déjà Le Duchat de Rurange était parti à la recherche d'un notaire pour dresser cet acte et, rencontrant sur la place deux avocats, dont M. Le Dure, il les avait rapidement consultés et rapportait à l'assemblée leur avis comme très défavorable à M. de Laroquette. Celui-ci ne s'en émut point et, en attendant qu'on eût dressé la protestation projetée, il laissa Maujean, le procureur syndic, proposer une nouvelle assemblée pour le lendemain, dans laquelle le député de la cathédrale laisserait la présidence à l'abbé Pouchot. Mais il eût fallu un engagement formel sur ce point, et M. le président ne disait mot. Entretemps, le procès-verbal de protestation avançait péniblement; on finit par le trouver suffisant sur le point principal: la liberté de délibération

Digitized by Google

refusée par l'abbé de Laroquette. On écarta donc la proposition du syndic malgré son insistance et l'on signa la protestation. Quelques-uns s'y refusèrent : le syndic Maujean et son frère, chanoine de Saint-Sauveur, ainsi que le bureau municipal, gagné par le premier. Mais les membres du clergé ne firent point défaut : Pouchot, de Saint-Sauveur ; Dubalay et Pierre, de Saint-Thiébault, et six bénédictins : les PP. Collette, Peuchot, Bouet, Marionnelz, Tabouillot et Perrin.

Le silence imposé à l'assemblée des Trois-Ordres n'empêchait pas les commissaires nommés par elle pour suivre cette affaire de continuer leurs efforts : on leur avait donné des pouvoirs à peu près illimités ; ils résolurent, au sortir même de l'assemblée du 4 avril, de s'en servir et, selon la proposition de M. de Bock, d'écrire aux ministres et personnes en place, notamment au maréchal de Broglie. Ce n'était pas l'avis du syndic qui essaya encore une fois de faire croire à une convocation prochaine de l'assemblée des Trois-Ordres. Voyant l'inutilité de ses efforts, il se retira de nouveau avec son frère. Les commissaires restants dressèrent aussitôt la lettre suivante : „M., nous sommes chargés par une délibération du 28 novembre dernier de suivre l'affaire de la ville et du pays contre le chapitre de la cathédrale de Metz, comme le pourraient MM. des Trois-Ordres eux-mêmes. Nous croirions manquer à nos devoirs, si nous tardions un instant à vous adresser avec cette délibération la copie d'une lettre que MM. des Trois-Ordres ont reçue de M. le baron de Poutet et du procès-verbal auquel la lecture de cette lettre a donné lieu dans l'assemblée générale qui s'est tenue ce matin. Nous ne nous permettrons, Mgr, qu'une seule réflexion sur ces pièces. Le roi, par son arrêt du conseil du 7 janvier dernier, a formellement permis aux parties de se pourvoir vers lui et de lui adresser leurs respectueuses représentations, si elles le jugeaient à propos. Serait-il possible que les Trois-Ordres fussent réduits à ne pouvoir profiter des bontés et de la justice du roi? ce qui arriverait néanmoins, s'il était possible qu'écartés constamment des avenues du trône, nous ne pussions même

Digitized by Google

délibérer ici sur une affaire de cette importance ni sur les objets qui y ont quelque rapport."

Vaines espérances: le gouvernement voulait étouffer l'affaire, et il avait trouvé son homme pour cela. Le 4 mai, Pierre Maujean, le procureur syndic, qui avait donné au gouvernement les gages que l'on vient de voir, recevait avec sa nomination de maître-échevin les instructions suivantes: „Le roi, Monsieur, vous a nommé maître-échevin de la ville de Metz sur le compte avantageux qui lui a été rendu de votre sagesse, de votre capacité pour les affaires et de votre zèle pour son service, ainsi que pour les intérêts et le bonheur de vos concitoyens. Sa Majesté est persuadée que la manière dont vous remplirez les fonctions de cette place importante, répondra entièrement à la confiance qu'elle met en votre prudence et en vos lumières. Son intention est que vous apportiez l'attention la plus grande à prévenir les divisions entre les différents corps. Dans le cas où vous ne pourriez y parvenir, elle désire qu'au moins vous fassiez en sorte que les discussions qui pourraient s'élever entre eux, soient toujours traitées avec l'honnêteté convenable entre les habitants d'une même ville et ne produisent pas des animosités qui subsistent longtemps encore après la décision des affaires.

„Les règlements ont statué sur celles qui concernent l'hôtel de ville. Ils disent quelles sont celles dont il doit être donné connaissance aux Trois-Ordres, par qui les rapports doivent être faits, enfin quels sont ceux qui doivent être commissaires, lorsque quelque objet important demande qu'il en soit nommé, chose qui doit arriver rarement, ainsi que les assemblées des Trois-Ordres. Lorsqu'elles deviendront nécessaires, vous aurez attention d'y observer exactement quatre choses: la première, que le président et le procureur syndic ou son subsitut soient instruits d'avance de l'affaire qui doit y être traitée, pour que le président, après en avoir conféré avec le procureur syndic, puisse connaître s'il est convenable qu'elle soit proposée; la seconde, que dans le cas où elle serait jugée telle, elle soit d'abord présentée au bureau municipal pour être discutée, de manière qu'elle

Digitized by Google

puisse être rapportée assez clairement aux Trois-Ordres par l'échevin qu'elle concernera, pour qu'ils soient en état de se déterminer avec connaissance de cause après avoir préalablement entendu les conclusions du procureur syndic ou de son subsitut; la troisième, que tout se passe dans ces assemblées avec ordre et décence; que chaque membre y siège dans la place qui lui est marquée; qu'il s'abstienne de la quitter pour en occuper une autre; qu'il donne tout haut son avis personnel, qui ne doit lui être dicté que par ses lumières et sa conscience; que personne n'en interrompe un autre; enfin que, si quelqu'un s'échappait jusqu'à des personnalités ou des propos fâcheux, vous lui imposiez silence et fassiez connaître à M. le maréchal de Broglie ceux qui auraient été capables de se porter à ces excès, pour qu'il en informe Sa Majesté; la quatrième, que s'il était proposé par quelque membre des choses dont le président et le procureur syndic n'eussent pas été prévenus, vous vous opposiez à ce qu'il en fût délibéré; que si l'on voulait passer outre, vous leviez la séance; que les officiers municipaux se retirent avec vous et que vous dressiez de cela un procès-verbal que vous envoyiez sur-le-champ à M. le maréchal de Broglie.

„Les règlements ont déterminé les objets pour lesquels les Trois-Ordres doivent s'assembler; il suffira pour ces cas prévus que vous en demandiez la permission à l'officier, soit général, soit particulier, qui commandera à Metz. Mais lorsqu'il sera question d'affaires d'un autre genre, vous devez en informer M. le maréchal de Broglie et ne les laisser porter devant les Trois-Ordres ni convoquer ceux-ci extraordinairement, qu'il ne vous en ait donné la permission. Vous devez aussi lui envoyer exactement les délibérations qui auront été prises dans chaque assemblée. Telles sont, Monsieur, les intentions de Sa Majesté, qu'elle m'a chargé de vous faire connaître. Elle vous ordonne de vous y conformer et vous rend responsable de leur exécution. Vous ferez part de cette lettre à l'assemblée des Trois-Ordres et au bureau municipal et la ferez porter sur leurs registres pour leur servir de règle jusqu'au nouveau règlement que Sa Majesté se propose de donner."

Digitized by Google

Maujean se montra le digne exécuteur des hautes œuvres ministérielles, et les Trois-Ordres n'eurent plus à s'occuper de l'anoblissement du chapitre. Pour imposer le même silence au parlement, le garde des sceaux lui répondit le 24 mars [1]) que les lettres patentes de 1777 enregistrées avaient force de loi, et que l'intention du roi était qu'elles fussent interprétées dans le sens indiqué par les lettres d'août 1782, bien qu'elles fussent retirées. C'était péremptoire, mais d'une logique douteuse, et qui n'éclairait guère nos magistrats sur leur compétence en cette affaire. Ils le firent remarquer à leur chef (réponse du 12 avril), comme aussi ce qu'il y avait de singulier à maintenir l'objet des lettres de 1782, tout en retirant celles-ci. „L'interprétation d'une loi formant essentiellement la loi elle-même, elle doit se manifester aux magistrats et aux peuples avec tout l'appareil qui accompagne la promulgation de la loi primitive . . . Nous convenons, Mgr, que votre lettre pourra avoir la plus grande influence sur l'esprit des magistrats par leur profonde soumission pour tout ce qui porte la plus légère empreinte de la volonté du roi et par leur extrême déférence pour le chef respectable de la justice . . . Mais vous nous désavoueriez vous-même, Mgr, si par une coupable adulation, indigne de la noblesse de notre ministère, nous érigions en loi une lettre plus propre à éclairer nos esprits qu'à captiver nos suffrages."

N'avaient-ils pas eu raison de dire dans leurs remontrances „que le recours au prince n'était qu'une justice colorée ou plutôt un véritable déni de justice", quand il s'agissait, comme pour les Trois-Ordres de la ville de Metz, d'un „corps composé de membres épars, sans séance fixe, subordonné au pouvoir militaire pour la tenue de ses propres assemblées?" Et le parlement racontait la fameuse séance du 4 avril, présidée par l'abbé de Laroquette: „Un seul de ses membres, sans dignité et même sans office, a rendu impuissants les efforts de l'assemblée des Trois-Ordres

[1]) Nous n'avons pas sa lettre, mais on en saisit le sens d'après la réplique du parlement.

Digitized by Google

réunis: que n'opérera donc pas le chapitre entier, soutenu des appuis les plus puissants?" On a peine à croire à cette „entreprise d'un simple membre du chapitre . . .; mais l'intérêt privé l'a emporté sur le devoir public . . . Le parlement aurait été en droit de rétablir sur-le-champ le bon ordre, que le député de la cathédrale avait troublé; il aurait pu venger à l'instant l'honneur et la fidélité d'un de ses membres les plus distingués, que ce chanoine n'avait pas respectés." Mais il a préféré laisser à des commissaires le temps d'un examen approfondi. Il aurait craint d'autre part „que le chapitre n'affectât d'attribuer à notre ressentiment personnel l'œuvre même de notre justice. Il y avait à peine quelques jours que le premier dignitaire du chapitre, portant la parole à la tête d'une nombreuse députation de son corps, n'avait pas rougi d'assaisonner la fadeur d'un compliment de félicitation avec le fiel amer de l'invective; qu'il avait insulté tous les ordres, toutes les classes des citoyens de la province, en présence des chefs et des principaux membres des corps les plus considérables. Nous dédaignons, Mgr, de consigner par écrit un outrage que n'aurait jamais dû proférer ni même concevoir un homme revêtu du sacerdoce. M. le premier président, qui en a été averti avant son départ, vous en instruira, Mgr, si vous jugez à propos de vous en faire rendre compte."

Sans juger de tous les membres du chapitre „d'après la conduite de ces deux chanoines imprudents", le parlement redoutait une exaltation dangereuse dans un corps „qui n'a que des patrons et point de juges", et il demandait qu'on lui laissât exercer sa juridiction pour connaître de l'opposition des Trois-Ordres. „Si nous pouvions être trompés une seconde fois dans l'espérance la plus légitime, nous serions forcés de reprendre la voie éclatante des remontrances, que nous avions d'abord suivie, et de porter nous-mêmes au pied du trône nos itératives et respectueuses représentations." Comme, grâce à Maujean, on supprimait l'opposition des Trois-Ordres, l'ardeur du parlement devait se perdre dans le vide. Il essaya cependant un dernier coup: voulant connaître et juger cette délibération du 15 mai 1779, qui réglait

Digitized by Google

la vérification des preuves de noblesse, il avait ordonné au chapitre le 10 février 1783 de lui en fournir une copie en forme dans les vingt-quatre heures; celui-ci s'était exécuté, tout en protestant. Le 31 juillet, le parlement rendait un arrêt, défendant de faire usage de cette délibération, jusqu'à ce qu'on en eût obtenu l'homologation. Le 8 novembre, le nouvel arrêt était cassé par le conseil d'Etat.

Le chapitre triomphait sur toute la ligne. Crevon de Méricourt, qui avait soulevé cette tempête, voyant qu'il n'avait plus à espérer d'être admis au nombre des nobles chanoines, échangea son canonicat contre une chapellenie de Saint-Denis en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris. Jean-Baptiste Ouvray, qui lui cédait cette chapelle, était licencié en théologie et dans l'un et l'autre droit; ses titres de gradué, remis au chapitre le 21 mai 1784, admis le 24, lui permirent de prendre possession de sa prébende le 16 septembre. Il avait du reste consenti à M. Crevon, et le pape avait ratifié la chose (bulle du 5 Kal. Mart. 1783), une réserve de 80 ducats d'or sur son canonicat; mais le roi, en autorisant la prise de possession (17 août 1783), interdit cette réserve en faveur de M. Crevon, qui cédait son canonicat sans l'avoir réellement possédé. N'y avait-il pas aussi une certaine rancune contre ce chanoine trop peu noble?

Le garde des sceaux, dans sa lettre au nouveau maître-échevin, avait parlé de „ces animosités qui subsistent longtemps encore après la décision des affaires". Et il avait tranché cette affaire de l'anoblissement du chapitre par des coups d'autorité répétés, bien capables de susciter ces animosités durables. D'abord l'abbé de Laroquette n'osa plus reparaître aux assemblées des Trois-Ordres après la fameuse séance du 4 avril; il donna sa démission de député du chapitré le 24 mai „pour raison de santé" et fut remplacé par l'abbé Fromantin. Maujean, nommé maître-échevin dans ces malheureuses circonstances, puis continué deux fois dans ces fonctions par lettres de cachet, quoique excellent homme [1]),

---

[1]) Voir une notice sur lui dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* 1862, p. 281 et ss.

Digitized by Google

vit en 1789 la haine se déchaîner contre lui : il n'était qu'une créature de la cour. Le baron de Poutet au contraire est élu d'abord député de la noblesse du bailliage de Metz aux Etats généraux, ensuite maire de cette ville, enfin procureur général syndic du département de la Moselle. Le maréchal de Broglie, le croque-mitaine des Trois-Ordres, devenu pour quelques jours ministre de la guerre en juillet 1789, se vit fermer les portes de la ville, quand il voulut y rentrer après le 14 juillet. Et toute cette noblesse, si ardente à la curée des riches bénéfices, et le chapitre, si fier d'accueillir ces cadets de la noblesse, se verront bientôt poursuivis, dépouillés, proscrits. Vraiment la Révolution, si injuste qu'elle fût parfois, s'explique en partie par les fautes qui l'ont préparée.

P. LESPRAND.

Digitized by Google

MATHIAS II DURRUS

ABBÉ DE VILLERS-BETTNACH

1591-1614

Quelle fut l'efficacité des mesures prises par le Concile de Trente pour la réforme des ordres religieux? C'est ce que nous voudrions examiner dans l'histoire de l'abbaye cistercienne la plus importante en Lorraine, Villers-Bettnach, fondée vers 1133 et chargée, au moins pour quelque temps, de la visite des maisons de l'ordre en Allemagne.

La principale source des abus était dans le régime de la commende, qui allait à ruiner matériellement les maisons religieuses, ce qui compromettait leur recrutement et par suite tout relèvement intellectuel et moral. Aussi le Concile, dans sa dernière session, veut-il que désormais les monastères ne soient confiés qu'à des religieux [1]), et pour hâter l'exécution de la réforme, il révoque tous les privilèges qui pourraient y mettre obstacle [2]). Le succès répondit assez généralement aux espérances du Concile là où les moines avaient conservé, comme dans les pays soumis au Concordat germanique, la liberté d'élire leurs supérieurs. Ailleurs

[1]) Sess. XXV (3—4 décembre 1563) c. 21: „Iis (monasteriis), quæ nunc commendata reperiuntur et quæ suos conventus habent, regulares personæ, eiusdem ordinis expresse professæ, et quæ gregi præire et præesse possint, præficiantur. Quæ vero in posterum vacabunt, non nisi regularibus spectatæ virtutis et sanctitatis conferantur." Cf. aussi Sess. XIV c. 10. *B. Eggert*, Orden und Kongregationen, dans: J. Scheuber, Kirche und Reformation, Einsiedeln 1917, 166.

[2]) Sess. XXV c. 22.

Digitized by Google

il fut difficile d'arracher aux princes et à la noblesse un moyen si commode de placer les cadets de grande famille. Il y eut des essais de réforme, mais l'abus reprit bientôt le dessus. Un supérieur régulier avait-il relevé une maison de la misère matérielle et spirituelle causée par la commende, aussitôt la cupidité suscitait des prétendants, et trop souvent la cour de Rome cédait à leurs intrigues, malgré les décrets du Concile. C'est ainsi qu'à Villers-Bettnach, l'abbé Mathias Durrus, ayant rétabli la prospérité dans cette abbaye à force de travail et de souffrances, dut la céder à un prince de Lorraine.

Nous exposons ce double aspect de son gouvernement en nous appuyant presque uniquement sur les documents conservés aux Archives départementales de la Moselle [1]), et nous ne craignons pas de donner à ce travail le caractère prépondérant d'une histoire locale, vu l'absence de toute étude de quelque étendue sur notre abbaye.

I.

Mathias Durrus fut élu par les religieux de Villers-Bettnach au mois d'octobre 1591. Comment le siège abbatial était-il vacant? La liste des abbés, jointe au cartulaire rédigé en 1628 par le prieur même de l'abbaye [2]), rapporte que Mathias Metzinger, prédécesseur de Durrus, avait donné sa démission en 1579, de sorte que le couvent aurait été sans chef depuis 12 ans. Nous ne pouvons croire à un si long interrègne, et, sans remonter aux événements de 1579, voici deux faits qui prouvent que Mathias Ier présida bien plus longtemps, sinon jusqu'en 1591, aux destinées de l'ab-

[1]) Série H. 1713—1918.

[2]) Le prieur Jean-Jacques Sacley fit ce grand travail à la demande du cardinal de Lorraine, abbé commendataire, et de Claude Briffault, abbé de Morimond. La liste des abbés (H. 1714, f. xxxi) est ainsi du 17e siècle et se trouve reproduite dans le *Gallia christiana*, xiii (Paris 1874) 945—947, et *D. Calmet*, Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, 2e édition, Nancy 1757, ccxxx. *R. Dupriez* (Notice historique sur l'ancienne abbaye de Villers-Bettnach, dans les Mém. de l'Acad. de Metz 1876—1877, 270 et 280) a étudié cette liste, mais sans rectifier les dates de l'abbé Metzinger.

Digitized by Google

baye. Au mois d'août 1580 il assistait aux plaids-annaux d'Altroff [1]), et, le 27 octobre 1587, l'archidiacre de Vic confirmait une présentation à la cure de Bettlainville, faite conjointement avec l'abbé de Villers et le prieur de Saint-Vincent [2]). D'ailleurs, Metzinger conserve pour sa pension, „pour son plat", les revenus des biens de l'abbaye situés en Bourgogne, c'est-à-dire au pays luxembourgeois, et il les touchait en 1592 et jusqu'à son décès [3]).

D'où venait l'élu de 1591? Quelle était son origine, son âge, sa formation religieuse? A défaut de réponses péremptoires, nous conjecturons que le nouvel abbé appartenait à une famille du pays, famille attachée à l'abbaye pour la gérance de ses propriétés, et qu'il aura sans doute reçu son éducation et fait profession dans l'abbaye même. On trouve un maire de Hinckange de ce nom, Nicolas Durrus, en 1676–1680, et la famille se perpétue en ce village (Noël Durrus en 1707); un autre Nicolas Durrus est fermier à la Petite-Villers (Nidange) en 1664; à l'époque même de notre abbé, un Nicolas Durrus est fermier à Bibiche [4]). Cependant nous ne voyons pas paraître le nom du nouvel abbé dans aucun acte avant son élection et c'est à celle-ci peut-être qu'est due l'arrivée de cette famille au pays.

---

[1]) H. 1766, 4.

[2]) H. 1773, 1. Ce document nous fournit le vrai nom de l'archidiacre, Thibourel (non Thiboulet); mais est-il la preuve que le patronage de la cure de Bettlainville n'appartenait pas anciennement aux seuls seigneurs laïcs (*N. Dorvaux,* Les Pouillés du Diocèse de Metz, Nancy 1902, 466)? Une nouvelle présentation à la cure en 1634 (H. 1773, 2 et 4) amène un conflit sur ce point; et peut-être en avait-il été de même en 1587. Le curé nommé alors était un cistercien appelé Petrus Lungdovicinus ou Pierre de Longwy; celui qui résigne en 1634 est appelé Pierre Kellen et il tenait la cure du comte de Créange. Pierre Kellen n'est-il pas le même que Pierre de Longwy? et ne fut-il pas présenté en 1587 par le seigneur laïc aussi bien que par les décimateurs ecclésiastiques? Il semble bien que l'institution canonique lui fut donnée (29 octobre) et qu'il prit possession de la cure (4 novembre 1587) au nom de ces derniers. Mais avons-nous tous les documents de l'affaire? Le pouillé de 1574 attribue la collation au seigneur laïc uniquement.

[3]) H. 1789, 5 f. 3.

[4]) H. 1838, 6—8; 1866; 1774, 18.

Digitized by Google

Quand cette élection fut-elle confirmée? Quand et où se fit la bénédiction abbatiale? Nous l'ignorons aussi; nous savons seulement que les frais de cette installation montèrent à 1600 francs.

La tâche qui s'offrait au nouvel abbé, était des plus ardues. D'abord on mit opposition à son élection. Son prédécesseur avait pris, vers 1580, un coadjuteur dans la personne de Dom Remi Pichart [1]). Celui-ci n'entendait pas renoncer à son droit et il fut, semble-t-il, soutenu par le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, et par l'abbé de Morimond [2]), père immédiat de Villers-Bettnach. L'abbé de Cîteaux, Edme de la Croix, s'interposa et amena un accord (4 juin 1594), complété un an plus tard (29 juillet 1595) par un arrangement financier, négocié par l'abbé de Morimond avec le consentement de l'abbé et du couvent de Villers. Dom Remi devait recevoir, au mois de septembre de la même année 1595, 2400 francs barrois, somme à laquelle il estimait les dépenses faites pour la coadjutorerie et la résignation à cette dignité. Sans tarder, le couvent emprunta cette somme (22 août) à Jacques de Ville-sur-Yron, receveur lorrain à Sierck, en présence de Zolner, châtelain de Faulquemont, et de Joseph Cousturier de Sierck, et lui engagea une rente de 168 francs lorrains sur les biens de l'abbaye à Neudorf et à Bibiche. En ratifiant le tout, le 4 septembre suivant, le supérieur immédiat fixait un délai de six ans pour le dégagement de ces biens [3]).

L'année qui vit l'avènement de Durrus avait été terrible pour Villers-Bettnach. La guerre qui avait éclaté entre le duc de Lorraine, Charles III, chaud partisan de la Ligue,

---

[1]) H. 1789, 5 f. 8.

[2]) Claude Ier Masson, docteur en théologie et conseiller d'Etat, abbé de Morimond de 1591 à 1620 (*Dubois,* Histoire de l'abbaye de Morimond, Paris 1851, 415, et *Gallia christiana,* IV, 8).

[3]) H. 1774, 22. Dom Remi Pichart vivait encore en 1605, où l'abbé Durrus invoquait son témoignage au sujet de 1800 francs que le couvent avait empruntés à Schreckhan, échevin de Sierck, pour payer les bulles de coadjuteur (H. 1789, 5). On le voyait souvent à Metz. Peut-être avait-il sa demeure dans la Cour de Villers.

Digitized by Google

et les Messins, partisans du roi, avait complètement ruiné l'abbaye [1]). Celle-ci se trouvait en pays lorrain, à quelques lieues à peine de la ville de Metz, donc exposée aux premiers coups de ce côté. La guerre n'était pas encore déclarée [2]), et déjà le pillage commençait. Dans la nuit du 12 janvier, les capitaines Laforge et Lafabricie, „alors en garnison au chasteau de Wrich dict la petite Metz distant de la dicte maison d'environ une lieue", pénétrèrent, pendant que tout le monde dormait, dans l'enceinte du monastère, pillèrent et emmenèrent „tout le bestail rouge en nombre de six-vingt pièces" et 80 chevaux. Le lendemain matin, ils revinrent avec plusieurs soldats, paysans, leurs femmes et enfants tant de Vry que d'autres lieux circonvoisins et vidèrent tous les greniers, caves, celliers où se trouvaient les provisions de la maison qu'ils emportèrent. Ils emmenèrent aussi les porcs gras de rente qui n'étaient pas encore tués et tous les autres, „quoique tout maigres". Et la misère ne fit que s'accroître par la déclaration de guerre, les deux partis se jetant alors sur l'abbaye. Aussi, à son avènement, l'abbé Durrus trouva tout dans un état pitoyable. Les bâtiments étaient dégradés, à l'église il ne restait que les tables d'autel, et encore: „les autelz de l'eglise ruinez, les ymages rompus, . . ., les vitres et fenestrages de la dicte Eglise, celles du cloistre, refectoire, dortoir et de tous aultres lieux tant reguliers que non reguliers, du tout rompus sans qu'il y fut demeurée chose entière; desquelz fenestrages les dicts gens de guerre emportèrent tout le plomb, celuy du clocher et de tous les lieux où il

[1]) Ce triste tableau remplit un mémoire, rédigé en 1605 par les ordres de l'abbé (H. 1789).

[2]) Quand le fut-elle? Au mois de janvier, dit l'Histoire de Metz par les Bénédictins (III, 134); *Digot,* Histoire de Lorraine, Nancy 1880, IV, 264, cite comme premier acte d'hostilité l'édit du 11 février, par lequel Charles défendit de „mener vivres, marchandises ni autres denrées quelconques à Metz et à Marsal, mesme de n'avoir aucun commerce, intelligence ni fréquentation avec les bourgeois et sujets des dicts lieux ni d'autres places ennemies de Son Altesse". Cependant dès le 27 janvier, il y eut, près d'Ars-Laquenexy, un combat qui coûta la vie au neveu de Soboles, gouverneur de Metz, et, le même jour, la garnison de Pont-à-Mousson saccagea le village de Lorry (ibid.).

Digitized by Google

y en avait en très grande quantité". Les ornements étaient emportés ou déchirés. Aucune cloche n'appelait plus au service divin. Les six cloches, tant grosses que petites, „avec l'horologie et sa cloche", avaient disparu. Au-dessus du maître-autel s'ouvrait un énorme trou. „La voulte de la coiffe . . . ensemble le grand pignon de devant . . . étaient tombés sur la basse nave et sur le cloistre . . . dont il advint si grande ruine qu'il n'y ait moyen si tost d'y remedier". Les autres parties de la maison ressemblaient à l'église. Le mémoire dit que l'abbé avait trouvé „toutes les chambres et demourances . . . tant regulieres que non regulieres desgarnies du tout comme de leurs portes, huys, placards, chalets, buffets, tables, coffres, escabelles, sièges, landières, manteaux de cheminées et toutes aultres choses, n'estant resté que les murailles, les granges et estables ruynez, le bois emporté et bruslé". Tous les meubles de la cuisine avaient été pris et pillés, à l'exception des gros landiers [1]).

Les plus belles et meilleures fermes de l'abbaye se trouvaient dans le pays d'opération: toutes devinrent la proie des flammes. Tel fut le sort des quatre „moictresses scizes au lieu d'Espange proche la dicte maison". On retirait de chacune d'elles 80 quartes par an „sans les aultres droictures". La grange de Bengen [2]), non loin de là, fut également brûlée. Il en est de même de Grand-Lallieu ainsi que de la Petite Villers-Bettnach située sur le ban de Marsal. Fouquet de la Routte, partisan de la Ligue, avait été obligé de rendre la forteresse de Marsal à Robert de Com-

[1]) L'abbaye cistercienne de Freistroff n'eut pas moins à souffrir. Le 10 mars 1593, l'abbé Nic. Sellier vendit à Jacques de Ville-sur-Yron et à Anne de Berg, son épouse, une rente annuelle de 10 fr. pour une somme de 200 fr. d'argent ayant cours en Lorraine, „à cause de la grande perte et dommage qu'ils ont souffert par les guerres modernes comme aussi pour avoir tout meilleur moyen de refectionner leur monastère de Freistorff qui s'en alloit du tout en ruyne" (*Wurth-Paquet*, Archives de Marches de Guirsch, dans les Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg [Arlon 1878], p. 64 n. 170). François, frère de Jacques de Ville-sur-Yron, était prévôt de Marienfloss en 1631 (*ibid.*, p. 67 n. 186 et 188).

[2]) Bengen (Biengen, Begengen, Beyngen, Bingen) entre Volmerange et Hinckange.

Digitized by Google

minges, sieur de Soboles, qui commandait à Metz en l'absence du duc d'Epernon [1]). Charles ne voulut pas laisser cette place importante entre les mains des Messins. Il se mit à la tête de ses troupes et assiégea lui-même la ville pendant vingt jours [2]). Soboles le jeune dut capituler et le duc livra la place au pillage de ses soldats [3]). C'est à cette occasion que Petite-Villers fut détruite par les Messins, probablement pour que les Lorrains n'y eussent pas de point d'appui contre la ville. Mêmes ruines dans les prévôtés de Sierck [4]) et de Longwy; partout les fermes brûlées, les terres restant incultes pendant des années. La paix ne rentra dans le pays qu'après l'absolution de Henri IV par le pape Clément VIII (1595) [5]).

Quelle situation pour un nouvel abbé! Cinq années sans aucun revenu des plus riches possessions de l'abbaye. Et il faut faire face non seulement aux dépenses courantes, mais encore aux dettes laissées par le prédécesseur.

Les impôts sont lourds tant en Lorraine qu'en pays luxembourgeois. Rien que pour les décimes accordées au duc de Lorraine, l'abbaye doit annuellement soit à Sierck soit à Longwy 700 francs barrois. Dans le Luxembourg, l'abbé Durrus ne peut acquitter les contributions, dues encore par Metzinger, qu'en contractant une dette annuelle de 214 florins ou 321 francs, représentant un capital de 3821 francs.

Une dette plus ancienne, due aux guerres continuelles du XVIe siècle [6]), grève de 45386 ℔ 6 s. barrois les plus grands biens de l'abbaye, surtout les propriétés qui se trouvaient en Bourgogne.

---

[1]) Le 27 avril 1589 (Histoire de Metz par les *Bénédictins,* III, 127—131; *Digot,* IV, 259 et s.).

[2]) Histoire de Metz, III, 139; *Digot,* IV, 266.

[3]) D'après le baron Du Prel, Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen nach dem Stande vom 1. Januar 1648, II (Strassburg 1909), 337, le duc rentra dans Marsal le 25 janvier 1590.

[4]) Voir p. ex. *Digot,* IV, 265, où il est question d'une défaite infligée, au mois de mars, à la garnison de Sierck par les royalistes.

[5]) La bulle d'absolution, datée du 17 septembre 1595, se trouve p. ex. dans *A. Segretain,* Sixte-Quint et Henri IV, Paris 1861, 389-419

[6]) H. 1756, 5 et 1789, 5.

Digitized by Google

Comment sortir de cette situation quasi désespérée? Au chapitre du 25 mars 1592, l'abbé énumérait „les pertes enormes et dopmaiges irreparables que nous sont escheues et survenues en diverse manière pendant et constant les guerres survenues . . . entre le Roy et Son Altesse de Lorraine, par le moyen desquel[les] non seulement nostre maison abbatialle, mais tous les biens, maisons, édifices, terre et seigneurie, dépendence d'icelle reduites en friche, desertes, incultes et du tout déteriorées“ [1]). Cependant on ne perdit pas courage. Fidèle au serment qu'il avait prêté le jour de son élection, l'abbé se mit à l'œuvre et ses religieux le secondèrent puissamment.

Leur nombre est petit: pour les faire vivre, on achète, en 1592, pour 200 francs de blé à maitre Gabriel, châtelain de Tiercelet, et pour 150 francs à Gaspar, maire de Bréhain-la-Ville. L'année suivante on s'adresse à la Chartreuse de Rettel qui leur vend 81 quartes de blé, à raison de 7 francs la quarte. Le mémoire ajoute tristement: le grain était cher. Aussi vit-on pendant ces cinq années „fort petitement, n'ayant le plus souvent que de l'eau pour boisson, comme la vérité est et le savent fort bien les supérieurs de l'ordre pour l'avoir veu et notamment recogneu“.

En même temps les bâtiments se relèvent, lentement sans doute, mais l'abbé peut dire en 1605 que toute la maison est restaurée à neuf.

A l'église [2]) le service divin a repris régulièrement. Un bon toit recouvre la nef rétablie. „Le grand pignon et les ruines faictes sur la basse nave et partye du cloistre de la dicte esglise relevés“, il ne restait que „la woulte et coiffe sur le maistre autel pour laquelle reparer et remettre comme elle estoit en estat et orner de massonnerie, les maistres massons sont en doubte et difficulté, d'aultant que les montans des fenestrages et murailles de part et d'aultre se trouvent trop faibles.“ L'abbé pensait néanmoins attaquer aussi cette besogne. — Les autels étaient suffisamment pourvus

[1]) H. 1744, 32.

[2]) Une description de l'église, faite en 1631, nous est conservée. H. 1789, 6.

Digitized by Google

de tout ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice. L'abbé avait commandé quatre tableaux d'autel à Trieux. Le peintre eut pour son travail la somme de 700 francs. Un religieux prémontré de Saint-Pierremont fit pour 550 francs un jeu d'orgues „que de mémoire d'hommes ne s'y en estoient veues". Dans la tour restaurée pendaient quatre cloches; auxquelles il faut ajouter celles de l'horloge et du réfectoire [1]).

On profita de l'occasion pour modifier un peu, en les améliorant, certains lieux réguliers. L'abbé relève qu'il fit faire aux côtés de la cuisine réparée, deux réfectoires „joindant icelle, l'un pour le temps d'esté, l'aultre pour . . . l'hyver; ez lieux desquelz refectoires auparavant on y mettait quelques foys des fruicts, d'aultres foys on y engrossoit des porcs (à Reverence), où se voit presentement l'un des plus beaux lieux de la dicte maison, y ayant une cheminée, en laquelle est en taille l'ymaige de l'Assumption Nostre Dame". Dans le cloitre se trouvait une fontaine, et „aussi en taille la représentation de la principale partie de la passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ".

Inutile de dire qu'on soigna également les réparations et l'ameublement de la maison abbatiale, qui touchait à l'abbaye [2]).

En même temps il fallait penser aux fermes [3]), ces sources principales de revenus.

Les quatre granges d'Epange, „bruslées et ruinées de fond en comble", se relevèrent peu à peu. „Tant pour la refection que pour les remettre en charrue, chevaux, harnoys, bestail et toutes aultres choses nécessaires", l'abbé dépensa 1593 francs. Ainsi furent-elles „mises en meilleur estat qu'elles ne furent onc". Il en fut de même des fermes de Bengen. Petite-Villers près de Marsal rapportait avant la

---

[1]) Pour ce qui regarde l'usage des cloches dans l'ordre de Citeaux, v. *G. Müller,* Von den Glocken und vom Läuten, dans Cistercienser-Chronik, XXX (Bregenz 1918), 25—31.

[2]) H. 1789, 6.

[3]) Les fermes des Cisterciens s'appellent granges, grangia.

Digitized by Google

guerre 99 francs et un muid de sel [1]: c'était trop peu pour une ferme assez grande; elle était d'ailleurs entre les mains du sieur de Romain, gouverneur de Marsal. Il fallut un procès pour l'en retirer, mais aussi Petite-Villers rendait en 1605 à l'abbaye 110 quartes moitié froment moitié avoine, mesure de Marsal. Grand-Lallieu devint une grange modèle. A Bréhain-la-Cour, détruit en grande partie, „tout est restauré, la maison bien ameublée de toute sorte de meubles et bien fornie de bestailz . . . la chapelle bien ornée et desservie par un religieux“ [2]).

L'abbé Durrus, non content de relever les ruines amoncelées pendant les guerres, voulut remettre l'abbaye en possession des biens perdus plus anciennement par la négligence ou par le malheur des temps. Depuis plus de 40 ans, on n'avait rien perçu des dîmes de Languimberg à quatre lieues de Marsal que Villers-Bettnach partageait avec l'abbaye de Haute-Seille [3]). Aucun des religieux n'avait souvenance d'en avoir vu venir ni grains ni argent. On trouva que les dîmes étaient engagées au sieur Colet, directeur des salines de Marsal. Durrus les racheta pour 600 francs et les admodia moyennant 50 quartes moitié froment et moitié avoine, mesure de Marsal. – Même situation à Algrange. Ce village appartenait alternativement par année aux paroisses de Fon-

---

[1]) Pierre, abbé de Villers-Bettnach, avait, le 22 juin 1543, ascensé à Isabelle Crottnier et à Nicolas Salvaige, xaffenaier à Marsal, la grange de Villers „avec ce que nous avons à Langueberg et à Mietwerchen et à trois lieues à l'environ de la dicte ville de Marsal“ pour 99 ans moyennant 30 francs lorrains. En outre, le fermier devait loger et nourrir le voiturier et les chevaux, quand on venait chercher du sel pour l'abbaye (H. 1857).

[2]) Vers la même époque, on termina un différend au sujet du droit de pâture à Bréhain, réclamé par les habitants de Tiercelet. Afin d'écarter, une fois pour toutes, les difficultés innombrables qui se présentaient à cause des grandes forêts que l'abbaye possédait à Bréhain et dans les environs, on en fixa les limites par de grandes bornes (H. 1713, f. 45, et 1778, 18). L'affaire se traitait devant le bailli de Saint-Mihiel en 1599.

[3]) *N. Dorvaux*, Anciens Pouillés 616; *Edmond de Martimprey de Romécourt*, L'Abbaye de Haute-Seille, dans les Mém. de la Soc. d'Arch. Lorr., 3e série, xv (Nancy 1887), 93.

Digitized by Google

toy et de Hayange. Une moitié de la dîme allait à l'abbaye de Sainte-Glossinde et au curé de Hayange; l'autre se partageait entre l'abbaye de Villers-Bettnach (3/4) et le curé de Fontoy (1/4) [1]). Cette dîme ne rapportait plus rien depuis au moins 40 ans, étant engagée à Nicolas Demutte, bourgeois de Thionville. On paya à celui-ci les 916 francs barrois qui lui revenaient, et l'abbaye afferma aussitôt sa part pour 60 quartes par an [2]). — L'abbé eut quelque peine aussi à retirer une maison avec sa grange sise à Kœnigsmacker et laissée jadis pour 99 ans. Un procès heureux la rendit au monastère. — Villers-Bettnach avait eu, dès sa fondation, des possessions à Neudlange [3]). On les avait groupées en deux fermes qui ne rapportaient, au commencement du XVIIe siècle, que 18 malters de blé chacune. Durrus regroupa ces biens en trois granges qui, outre diverses redevances, rapportaient encore chacune les 18 malters. — Un moulin près de Faulquemont était laissé pour 16 francs. L'abbé sut en tirer 100 francs barrois, un porc gras valant 36 francs, 4 chapons, une demi-livre de poivre et autant de cannelle.

---

[1]) *N. Doroaux*, 506. C'était un don fait à l'abbaye cistercienne en 1305 par Catherine, dame d'Awedeux „pour toutes les injures que li sires d'Awedeux, mes peires, ait fait en seyans, se nulles en y avoit". (H. 1219, f. 152; H. 1714, f. 30–32.). Ses fils Jean et Henri de Malberg firent bien quelques difficultés, puis on s'arrangea et, le 17 janvier 1323, „les dous parties sen sont accordées ensemble bien et amiablement par le conseilz de bonnes gens en teilz manieres qu'il, Jehan et Hanris, confirment la dite almone de lai dit disme d'Allegrenge ai tenir a dit abbeit et couvent de Villeir ai tousiours maix perpetuellement" (H. 1713, f. 13; H. 1714, f. 6–8). Sur Catherine d'Audun v. *Jules Vannérus*, Les Seigneurs de Mellier, Neufchâteau et Falkenstein de la maison de Chiny, Arlon 1907, 22 et s. (Extrait des Publ. de l'Institut Arch. du Luxembourg 1907, t. XLII des Annales) et l'étude du même sur „les anciens dynastes d'Esch sur la Sure" (Ons Hémecht, Luxembourg à partir de 1905), où il est longuement question de Robin de Bissen (Bezut), 3e mari de Catherine [p. 157–165, 171–174, 181–187 du tiré-à-part].

[2]) H. 1789, 5, f. 5 et 13.

[3]) Neudlange, commune d'Aboncourt. Déjà en 1147 Etienne de Bar, évêque de Metz, confirma à l'abbaye son alleu de N. (H. 1714, f. 138); en 1179 on fait mention d'une grange à N. (H. 1715, 2 et H. 1755, 2).

Digitized by Google

Un pré proche du moulin rapportait jusque là 6 francs; Durrus en retira le triple. – Il eut bien voulu ressaisir le bien considérable que l'abbaye avait eu à Ludelange, Tressange et Gondrange [1]), et que son prédécesseur avait vendu, le 29 août 1571 [2]), pour 25000 francs lorrains à Christophe de Bassompierre [3]), et comprenant les granges de Ludelange et de Gondrange avec le bois dit Redbusch et „toutes les dismes grosses et menues . . . à condition entre autres que l'acquéreur et ses successeurs demeureroient chargés de tous les entretient (!) de la fabrique des esglises de Tressange et Gondrange et des ornemens d'icelles, comme luy abbé estoit attenu avant cette vente". C'était une grande perte pour

[1]) C'était le résultat de plusieurs donations très anciennes: en 1147, le pape Eugène III confirma V.-B. dans ses biens à „Berghem, Ludelengis et Bathendal" (H. 1715; Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. Lorr., I., p. 193, n. 8); Guillaume de Chiny fit donation à V.-B., en 1178, de plusieurs biens à Tressange (H. 1714, f. 46–48), donation qui fut confirmée par l'évêque Bertram (H. 1776, 16); en 1184, les prévôt et doyen de l'église de Trèves donnèrent „totum suum proventum, quem habebant in proprietate in Tressingen" (H. 1713, f. 87). La donation de Gondrange, faite par „Agnes advocata de Volmerange", fut confirmée en 1190, par l'évêque de Metz (H. 1713, f. 38). – Dès les premières années de son existence, V.-B. était en possession de la collation de l'église de Tressange. En 1613, l'abbé Durrus se fit confirmer ce droit (H. 1713, f. 289). A Bure, annexe de Tressange, il nomma, le 18 mars 1601, à la place de Pierre Fabricius, curé de la paroisse, qui avait résigné la chapelle du lieu, Jean Dominici de Almaco (Aumetz) (H. 1714, f. 59v–61v).

[2]) Un document du milieu du XVIIIe s. place cette vente en „l'an 1562 ou 3". Voyez cependant H. 1713, 87. Nous citons ici un document conservé aux archives paroissiales de Tressange.

[3]) Christophe, baron de Bassompierre, seigneur d'Harouel et de Baudricourt, grand-maitre d'hôtel et chef des finances de Lorraine et colonel de 1500 reitres entretenus pour le service du roi en 1570, épouse en octobre 1572 Louise Picart, fille de Georges P., seigneur de Radeval, dont il eut François, maréchal de France. Serait-ce une parente de Dom Remi Pichart? – Christophe mourut en 1596. En 1589, il avait arrondi son domaine, en laissant au duc de Lorraine sa part dans la seigneurie de Chamaigne contre les villages de Aumetz, de Tressange avec une mairie, de Gondrange et de Ludelange (Das Reichsland Elsass-Lothringen, Strassburg 1901–1903, III, 87; Baron du Prel, Die alten Territorien, II, 669).

Digitized by Google

l'abbaye, elle fut irréparable; même le procès, intenté au bailliage de Saint-Mihiel, ne servit à rien. Dans une visite de l'abbé de Morimond on s'accorda „en telle maniere que lesdites pieces demeureroient en perpetuité audit sieur de Bassompierre, à ses hoirs et ayant cause moyennant la somme de vingt mil francs barrois“ [1]). Le chapitre général de l'ordre confirma cet accord. L'argent fut employé à retirer divers biens engagés. On paya d'abord à Nicolas Demutte, bourgeois de Thionville, 5000 francs barrois pour rentrer en possession de Rurange [2]). Les biens situés à Russange [3]) avaient été engagés pour 900 francs à François d'Ardres qui, par son mariage avec Catherine de Malberg [4]), était devenu seigneur d'Audun (Adicht, Audun-le-Tiche). L'abbé les racheta pour la même somme. Il donna encore 2400 fr. au sieur de Ville-sur-Yron, receveur à Sierck, pour recouvrer les dîmes de Mondorf; 600 francs aux chartreux de Rettel pour reprendre plusieurs prairies [5]); 475 francs à Nicolas Weis, procureur général d'Allemagne, pour les dîmes de

---

[1]) H. 1789, 5, f. 3. C'était vers l'an 1598.

[2]) Rurange, canton de Metzerwisse. Déjà en 1294 l'abbaye de V.-B. y possédait un franc-alleu qui fut agrandi par une donation en janvier 1315 a. st. (H. 1714, f. 346 et 347).

[3]) Russange, canton de Fontoy, où l'abbaye avait des biens depuis le XIIe siècle, car nous croyons trouver la „grangia de Holdingen“, que Gautier de Mont-Saint-Martin donna vers 1169 à V.-B. et que le pape Alexandre III lui confirma en 1179 (H. 1755, 2 et H. 1715, 2), sur le ban de Russange. Cf. H. 1714, f. 389-391; H. 1779, 15 et H. 1713, f. 47; et *J. Bertholet,* Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny, t. V (Luxembourg 1743) Pr. XXXI. Le prêtre de Russange fit don du moulin de Holdingen à V.-B. en 1360. En 1313, par un échange avec l'abbaye cistercienne de Differdange, on arrondit la propriété (H. 1714, f. 389). – H. 1714, f. 356^v^–358^v^ nous a conservé une liste de ce que l'abbaye possédait, en 1576, sur le ban de ce village.

[4]) Le mariage de Catherine de Malberg avec Engelbert Rougrave fut déclaré nul par l'officialité de Liège, le 11 août 1579 (Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle à Nancy, E. 268). Elle épousa ensuite François d'Ardres (*G. de Faultrier,* Notice historique sur Chambley, dans les Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle, VIII [1866], 36, n. 1).

[5]) A la tête de la Chartreuse de Rettel se trouvaient alors Hector Hoen (1587–1601) et Jacques Neukirchen (1602–1609). Voyez *K. Hoffmann,* Das Kloster von Rettel, Metz 1908, 47 et 51.

Digitized by Google

Manderen ; à Jean Schreckhan (ou Schreckhase), échevin de Sierck, 1700 francs pour le Lindenpul et autres appartenances engagées [1]). Une partie de la somme de 20000 francs servit encore à retirer les dîmes d'Algrange et de Languimberg, à payer le peintre de Trieux qui avait fait les tableaux d'autel et le religieux de Saint-Pierrement, à rebâtir les fermes d'Epange.

Durrus se débarassa ensuite de quelques dettes dont la maison était grevée. Ouderhantz de Kœnigsmacker eut 1500 francs que l'abbé Metzinger avait empruntés. Celui-ci avait fait réparer, à Thionville, une maison à la veuve de son frère Guillaume Metzinger. La note se montait à 333 francs 4 gros. Jacques de Basse, contrôleur à Boulay, avait une obligation de 473 francs. Les deux sommes furent payées. Avec le reste, on contenta les receveurs de Longwy (250 francs) et de Sierck (450 francs) pour l'année 1598.

Une autre affaire, que l'abbé Durrus avait terminée heureusement, est celle de la seigneurie de Hinckange, impliquée dans un échange avec l'abbaye de Saint-Avold. Cet

---

[1]) Le 7 mai 1599, ces dimes et le Lindenpul de Rettel avaient été laissés à l'échevin de Sierck pour une somme de 400 thalers. Pendant les années 1600 et 1601 l'abbaye reçut encore du blé, du vin et de l'argent, et lorsque, le 4 novembre 1611, on fit les comptes, elle devait à la veuve de l'échevin, Hélène Zorn, outre les 400 thalers, encore 450 francs (= 1650 fr. lorr.) (H. 1757, 4). Le 20 juillet 1613, Durrus reconnait que le P. Grégoire Braun avait eu de la même veuve 200 francs „für die höchstnottige reparation des Pfarrhauses zu Bibischen, so beinah ganz zu Boden gefallen". On engagea les dimes de Mandern, le pré dit Lindenpull, situé près de Rettel, de l'autre côté de la Moselle, et „eine gewisze ausser der mullen zu Klein-Hettingen unsz jahrlich zustehende Renth von sieben sester Korn Diedenhobener masz". Cette hypothèque ne fut radiée que le 16 mai 1714, lorsque Pierre Henry, avoué à Luxembourg, versa 858 livres tournois à Jeanne-Hyacinthe de Blanchard et à son oncle Vandervelde, prêtre, demeurant à Neuerbourg (H. 1862, 9). Hélène Zorn, veuve Schrickhease (*sic*), se trouve, en avril 1613, parmi les bienfaiteurs de l'église des Jésuites à Luxembourg (*M. Blum*, Sammlung von Aktenstücken zur Geschichte des Gnadenbildes Mariä, der Trösterin der Betrübten, zu Luxemburg, Luxemburg 1917. 130). Elle épousa, en secondes noces, Théodore de Bock, prévôt de Sierck, et en eut Antoine (H. 1867, 3).

Digitized by Google

échange concernait la ferme de Fürst, une des plus anciennes possessions de Villers, provenant de Curvinus de Spurke [1]). Or, le 12 novembre 1330, Villers-Bettnach laissa à l'abbaye de Saint-Nabor „curiam dictam Virst prope villam dictam Valmena cum omnibus suis appenditiis tam in campis, pratis, vineis, nemoribus, ortis, pomeriis quam in quibuscumque aliis usibus seu iuribus existentibus una cum dimidio brolio eorum dictum Weylerbruch situm in banno ville de Walmena prescripto" pour une rente annuelle de 7 livres de deniers messins (duobus parvis turonensibus pro uno denario computandis), payable à la saint Martin dans la maison de Villers à Metz [2]) ou à Villers même. Cette somme fut assignée sur la cense de Fürst et sur Hinckange avec le moulin et l'étang, et en cas que l'abbaye de Saint-Nabor défaillît de payement, Villers-Bettnach pouvait s'emparer de la seigneurie de Hinckange [3]). L'évêque Adhémar approuva cet échange le 14 décembre 1333. En 1580, la vente de Fürst enlevait à Villers-Bettnach une partie de son gage, et il y avait 36 ans qu'elle n'avait pas touché les 7 livres de rente [4]). L'abbé Durrus crut pouvoir s'en prendre à la seigneurie de Hinckange selon l'ancienne convention, et la cour épiscopale de Vic lui donna raison le 20 juillet 1594. En vertu de cette sentence, il engagea pour 5200 francs lorrains, le 30 avril 1609, en présence de ses religieux, les frères Theobald, Grégoire Braun, et Mathias Losheim, à Jacques Foës, doyen de la cathédrale de Metz [5]), et à Claude Poërson la seigneurie de Hinckange,

[1]) D'après le Reichsland, III, 320 et Du Prel, Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen, II, 175, Etienne de Bar, évêque de Metz, aurait confirmé l'abbaye dans cette possession en 1134; ce serait là la plus ancienne charte de l'abbaye; mais ce texte est resté introuvable pour nous et n'est pas mentionné par F. Ruperti dans sa monographie sur cet évêque. Toutefois il devrait être question de cette ferme avant 1179, où le pape Alexandre III confirma les biens de notre abbaye (H. 1715, 2 et 1755, 2).

[2]) La cour de Villers, située dans la rue des Récollets.

[3]) H. 1755, 6; v. Reichsland, III, 417; Die alten Territorien, II, 195 et *J. B. Kaiser*, Ein Vasallenverzeichnis des Metzer Bistums aus dem XVIII. Jahrhundert, dans notre Annuaire XXVI (Metz 1914), 387.

[4]) En 1605, le capitaine Steff possédait la ferme de Fürst.

[5]) Jacques Foës était doyen de 1598 à 1627 (*N. Dorvaux*, 243).

Digitized by Google

qui auparavant ne rapportait que 400 *ll.* de rente [1]). L'abbé de Morimond approuva cet engagement, en stipulant nettement que Hinckange retournerait plus tard à Villers-Bettnach. Jacques Foës accepta la clause, mais n'en tint aucun compte, lorsque le 13 juillet 1615 [2]) il mit la seigneurie entre les mains de Saint-Avold [3]). Comme, en 1625, les cisterciens voulurent retirer ces biens, il s'ensuivit un procès qui ne se termina qu'en 1683. La cour du Parlement se prononça alors, le 3 décembre, en faveur des bénédictins de Saint-Avold [4]).

Les biens situés en Bourgogne avaient été, paraît-il, chargés par l'abbé Metzinger d'une double hypothèque. On les avait engagés, vers 1588, pour 800 thalers au capitaine Juste de Sarrebruck. Durrus paya, en y ajoutant les intérêts de trois ans à raison de 7 pour cent (504 francs), les 2904 francs barrois au seigneur de Luttange, receveur à Sierck [5]), à cause de sa femme, héritière du capitaine. A

[1]) H. 1838, 1.

[2]) Et non pas le *16*, comme on lit dans notre travail cité plus haut.

[3]) Ce fut le prieur Jean Anthoine qui retira la cense (H. 1838, 2).

[4]) Le 6 mai 1631, la cour de Vic déclara nul et non avenu tout ce qui avait été fait de 1594 à 1631; elle s'était donc prononcée en faveur de V.-B. Saint-Avold en appela au Parlement. Ceux de V.-B., au contraire, mirent tout en œuvre pour que la sentence de 1631 fût définitive. Ils réussirent le 14 décembre 1632. Là-dessus ils s'emparèrent par force de la seigneurie, en chassèrent les employés de Saint-Avold et les amenèrent en territoire lorrain, c'est-à-dire hors de l'évêché de Metz et du territoire soumis au roi de France. Les moines bénédictins essayèrent d'arriver à leur but par des détours. Le 2 avril 1633, Dom Laurent Saillet acheta, pour l'abbaye de V.-B., moyennant une somme de 850 livres mess., une rente perpétuelle de 7 livres messines sur une maison en Saint-Vincentrue, en présence des prieurs de Saint-Arnould et de Longeville: on revenait ainsi expressément au contrat de 1330 (H. 1859, 4). Malgré tout, le procès continua. Le Parlement s'étant de nouveau prononcé en faveur de V.-B. (2 juillet 1633), les cisterciens engrangent le foin le 18 du même mois; les bénédictins protestent le 23 et portent l'affaire au tribunal de l'Empire. Les guerres et les maladies contagieuses empêchèrent un accord proposé par V.-B. (H. 1838, 4).

[5]) Est-ce Josias de Cabanes († 1628) qui avait épousé Barbe de Monet (*Poirier*, Metz. Documents généalogiques, Paris 1899, 116, n. 1) ou faut-il chercher le seigneur de Luttange dans la famille Maler de Thionville qui eut part à cette seigneurie jusqu'en 1630 (Die alten Territorien, I, 80)?

Digitized by Google

l'insu de celui-ci, on avait grevé les même biens d'une autre hypothèque de 800 écus soleil. On fut obligé de payer 4000 francs barrois (l'écu soleil valant 5 francs barrois) au sieur Willermin, secrétaire de Son Altesse.

L'abbé Durrus eut donc la gloire de recouvrer ou de dégager de toutes charges une bonne partie des biens plus ou moins aliénés au détriment de l'abbaye. Il ne fut pas moins attentif à tirer tout le parti possible de ce qui lui restait incontesté. Le 25 mars 1592 le chapitre des religieux donna au prieur Jean d'Altroff et au cellérier de l'abbaye, Mathias Sirik [1]), plein pouvoir „d'aliéner pour quantité d'années ce peu de bien qui nous . . . appartient en la ville et cité de Metz, pais et jurisdiction d'icelle et lieus adjacens et circonvoisins, consistans en maisons, grainges, pressoirs . . ., vignes, jardins . . .". Comme résultat, deux ascensements perpétuels dont nous avons les pièces, et il y en eut probablement davantage: le 2 avril, ascensement pour 80 ans à la veuve de Jehan Petitjean de Metz d'un jardin d'un quart et demi „en Stosy vers Desiremont ban des sieurs Treize" moyennant une rente annuelle de 13 sols messins [2]); le 28 août suivant, même cession à Martin Nicolas, „chaussetier desoubz les arvolz en chainge", d'un jardin et d'une vigne „au-dessus de la fontaine Paille-Maille, ban des treize" contre une rente annuelle de 3 sols messins payable à la Saint-Martin et une somme de 120 ℳ. d'argent ayant cours à Metz. Celle-ci fut payée de suite „pour subvenir à urgente necessité et affaires de leur abbaye" [3]). – La même année 1592 eut lieu l'ascensement de la ferme et du moulin de Griesberg pour 24 malters de froment, 6 quartes de seigle, 36 risdalers, un porc gras et 6 livres de cire [4]). – Dominique Wilkom de Raville et son épouse Madeleine eurent à titre héréditaire et pour toujours, le

---

[1]) Alias Sirich, Sirk. Un Mathias Sirk est nommé à la cure de Bibiche en 1591.

[2]) H. 1744, 37.

[3]) H. 1860, II.

[4]) *G. Boulangé,* Promenade archéologique dans la vallée de la Canner, dans l'Austrasie, V (Metz 1857), 557.

Digitized by Google

1er janvier 1605, une maison à Raville, moyennant un chapon et une poule [1]). — En pays de Bourgogne, l'abbaye retirait à peu près 39 malters et 7 bichets de froment, 61 malters et 7 bichets de seigle et 37 malters 2 bichets d'avoine. Le 1er mai 1610, Nicolas Uttringer de Thionvile loua ces terres pour 9 ans avec quelques autres à Rurange (Rörchingen), Elsange, Kœnigsmacker et le breuil de Budange pour 1100 livres lorraines. On compta le malter de froment à 10 francs, le seigle à 8 francs et l'avoine à 1 franc [2]). — La cense de Batzendal fut laissée pour 30 ans à un autre fermier [3]).

Ces soucis matériels ne porteraient pas le cachet propre aux Cisterciens, s'il ne s'y joignait pas quelque fondation

---

[1]) „Eine hobstat, so nunmehr . . . zu einem hauß uferbawet, für einen uffrichtigen lieberigen cappen sampt einem huon" (H. 1894, 2). L'abbaye semble avoir perdu beaucoup à Raville. En 1560 (3 juillet) l'abbé Jean Damermont laissa pour 36 ans „under dem titel der admodiation dem erbaren Kallis Hansen, der alt meiger zu Rollingen, Kallis Niklasen son, von Rollingen, itzunder wonhafft zu Bingen, und Mangin Heinen, eidam, auch wonhafft zu Rollingen" les biens dit „Wielerguether: „nemblich ein alt verfallen hostert, vor dem Kriech ein hauß gewesen, sampt zwen acker wysenfelt, die man nennet die Dorwiese, und drey halb tag strecken wider der Kirchen velt uff dem wertgen, noch drey tag in mengforten und noch ein quarter am Rodenberg, niden an Scholtes Johannen gut, uff der andern seyten an hern gewerthern (!). Item noch zwey stück velds an dem Galgenberg; item auch noch daß rott bey der alten mülen halt ungeferlich so velt und wiesen zwein tag, welche itz genanter ligen in bann und Zwang under den gerichten zu Rollingen" pour „16 blancken muntzen, wie man andere rent und gulden betzahlt alhie in unserm gotshauß und noch ein blancken sonderlichen uff dem vorbeschribenen hostert oder schuren", le tout payable à la saint Martin (H. 1894, 1).

[2]) H. 1894, 7.

[3]) Commune d'Algrange (H. 1713, 17). Déjà en 1147 Etienne de Bar confirma à l'abbaye „allodium in Bacendal quod dedit eis dux Simon et filii eius Matheus et Balduinus . . . et in eodem loco decimam laborum suorum quam Arnoldus presbyter et fratres eius et Albertus eis dederunt" (H. 1714, f. 138). La donation fut ratifiée en 1166 par Matthieu Ier (*E. Duvernoy,* Le duc de Lorraine Mathieu Ier, Paris 1904, 187). Il est étonnant de lire dans la bulle de confirmation, envoyée en 1147 par Eugène III, l'indication suivante: „in episcopatu Trevirensi Bathendal" (H. 1715).

Digitized by Google

nouvelle prise sur les grandes forêts qui entouraient encore l'abbaye. Durrus nous a laissé la preuve de sa fidélité à l'esprit de son ordre par la création de trois villages [1]: La Petite Villers [2], Saint-Hubert [3] et Belle-Fontaine [4]. On donna les bois à défricher vers la fin de l'année 1601, et le duc Charles agréa l'entreprise par lettres datées du 14 février 1602. Saint-Hubert était la plus proche et la plus petite de ces fondations. L'abbaye en retirait annuellement 150 quartes moitié blé moitié avoine que les habitants étaient obligés d'amener, le jour de la saint Thomas (21 décembre), aux greniers de Villers-Bettnach. A la saint Etienne (26 décembre), le maire livrait un porc gras de la valeur de 36 francs. En outre, chaque maison payait un chapon et une poule, était tenue de faire les corvées prescrites, et de donner le dixième denier. — La Petite Villers, „proche d'un haut chemin qui est fort fréquenté et non loing d'un village appelé Gonderville", payait pour les dimes la onzième gerbe, 125 quartes moitié blé moitié avoine; le maire livrait le porc gras valant ses 36 francs, chaque feu une poule et un chapon à Noël. On était astreint aux corvées, au dixième denier et autres droits seigneuriaux En attendant que les habitants eussent leur église, „l'église sainte Catherine érigée en l'abbaye leur servira par provision". — Bellefontaine devait la septième gerbe pour terrage et dîmage, 12 1/2 quartes d'avoine, un chapon et une poule par feu; le maire donnait le porc gras de 36 francs et 8 gros de chaque jour de pré qu'il avait. Les corvées et le dixième denier étaient les mêmes que pour les deux autres fondations. Un demi jour de terre avait été retenu. Le 31 janvier 1605, l'abbé l'ascensa pour toujours aux époux Nicolas Vry et Barbe, sa femme, de la Petite Villers moyennant la somme de 10 francs lorrains et une

---

[1]) Cfr. H. 1717, 1770 et 1783, 11.

[2]) A l'endroit où se trouvait auparavant le village de Nidange, Jusqu'en 1623, la Petite-Villers fut dépendance immédiate de V.-B.; en 1623, on l'annexa à Charleville qui venait d'être fondé.

[3]) Commune de V.-B.

[4]) Commune de Vry.

Digitized by Google

rente annuelle d'un chapon et de deux gros lorrains, payables à la saint Etienne [1]). — Quelques haies et des brousailles entre Grand-Lallieu et Béfey [2]) ne rapportaient rien. On les laissa aux habitants de Béfey moyennant un cens annuel de 30 quartes moitié froment moitié avoine et trois livres de cire pour l'église de Villers. L'abbé avait-il aussi en vue le défrichement du petit bois de deux jours et demi „proche la sente de Rhebache sur le bout des huitaines dit achten", „de la pointe" près de Godschure et des „haselhecke" à Altroff, lorsqu'il les ascensa pour 9 ans au gruyer de l'abbaye, Jérôme Crombholtz, de Lagrange, et à Marie son épouse pour deux bichets de grains, mesure de l'abbaye, par jour? [3])

Avec toutes ces rentes Durrus parvint à se libérer des dettes dont l'abbaye était chargée. Nous avons dit que Dom R. Pichart devint, vers 1580, coadjuteur de l'abbé Metzinger: le couvent emprunta alors 1800 francs à Jean Schreckhan de Sierck, afin de payer les frais de la bulle. Ce n'est que sous Durrus que cet argent fut remboursé. Il paya à Nicolas Wolf, marchand à Thionville 462 francs 6 gros que son prédécesseur avait empruntés à son parent. Il rendit 250 écus sol (à 5 francs) au docteur Hornung; 980 francs aux héritiers du maire de Rettel pour du blé fourni entre 1560 et 1570. Il faut cependant dire qu'il ne s'exécuta qu'après y avoir été condamné par le juge. Il en fut de même pour les

[1]) H. 1865, 1.

[2]) Béfey ou Belfay près de V.-B., détruit en 1552, ne fut rebâti qu'en 1572; c'était une ancienne possession de Saint-Arnould (Das Reichsland, III, 66; *Du Prel,* Die alten Territorien, II, 891).

[3]) H. 1840, 3. Une condition de ce contrat attire notre attention plus particulièrement: „Quand les possesseurs ou leurs successeurs, y est-il dit, peut-estre sans nostre permission ou contre les mandats de nostre Prince se rendront sur iurisdiction d'un autre seigneur ou en autre façon seront trouvés infidèles, nous aurons entier pouvoir, à l'exclusion de tous les bénéfices du droit, de priver et fortclure lesdits détenteurs conjoints de leur bail". Les époux Crombholtz vendirent les buissons, le 16 mars 1611, en présence de Théobald, curé d'Altroff et moine de V.-B., pour 30 écus lorrains (à 3 francs) à Jean Léonard d'Altroff, „et id cum onere et honore" (H. 1766, 16).

Digitized by Google

800 francs que l'abbaye devait à la veuve Hubert le Romain de Metz. Celle-ci avait livré du vin „par la récongnaissance verbale qu'en a faict le dit Damp Remy Pichart, estant au dit Metz“ [1]). Quelques autres sommes payées de ci de là se montaient à 4166 francs barrois. Durrus donna encore 470 francs à un nommé Jean Huart, lieutenant ès assises d'Allemagne, qui prétendait avoir emprunté de grandes sommes pour acheter le village de „Heinquin“ (Hinckange), lequel ne fut jamais à vendre, ajoute le mémoire.

En résumé, outre les 20000 francs pour lesquels l'abbé dut laisser à Christophe de Bassompierre les villages de Ludelange, Tressange, etc., Durrus avait payé des épargnes faites jusqu'en 1605 d'après ses propres calculs 25398 francs 6 gr. „tant pour les dettes faictes avant son advenement que pour desgager les pièces hypothequées: dont la maison en est entièrement deschargée et myt pour le jour d'huy en rien en debtes“.

Par ces temps de guerres, la plupart des monastères avaient dans les villes fortifiées des maisons de refuge où les religieux se retiraient en cas de danger. Nos moines n'avaient que la Cour de Villers à Metz. Cela ne suffisait pas; lors des dernières guerres on avait pu s'en convaincre. L'abbé Durrus tâcha de remédier à cet état de choses en procurant à son abbaye un refuge dans les pays lorrains. A la place de „vieilles maisons reduictes en maizières scizes au lieu de Siercq“, il fit „bastir un beau et ample logis comme il se voit, suivi de salle et plusieurs chambres, cuisine et aultres lieux propres, auxquelz, par temps de guerre ou aultres necessitez occurrentes, luy, ses religieulx et ses successeurs peuvent facilement loger, y ayant cave, greniers suffisants“. Le bâtiment revint à 14000 francs barrois; il ne restait plus qu'à le meubler [2]).

---

[1]) Jean Lanoue, maréchal et bourgeois de Metz, en fut caution, à l'insu de l'abbé. „Souventefoys ses chiens et chevaux furent prins et arrestez par authorité de justice“ et enfin, il fut condamné à payer.

[2]) Il parait qu'auparavant les religieux de V.-B. descendaient chez les Schreckhan, car, en 1611, l'abbé Durrus et Dom Theobald règlent avec la veuve Jean Schreckhan, Hélène Zorn, entre autres choses pour

Digitized by Google

Dieu bénissait visiblement les efforts de l'abbé. La maison matériellement remise de ses malheurs, voyait une reprise de la vie religieuse, si nous en jugeons par le nombre des religieux. Au commencement du règne de Durrus, nous ne voyons que peu de moines à Villers-Bettnach; mais le nombre augmenta d'année en année. Parmi les plus anciens membres de la communauté, il faut compter Jean Altorff, prieur en 1592, Jean Colter [1]), sous-prieur en cette même année, et Dominique Mellon. Le cellérier de cette année est Mathias Sirck, que nous trouvons déjà en 1570 à Villers. En 1593 ils étaient plus nombreux [2]). Malheureusement aucun document ne nous renseigne sur la personne de ceux qui, entre temps, s'étaient voués au service de Dieu. Deux ans plus tard, en 1595, la communauté se composait de sept religieux et de l'abbé. On y rencontre, en dehors des trois nommés ci-dessus, Louis Pœlert [3]), Guillaume Sirck, Georges Kobb de Kemplich [4]) et Sébastien Hacmontanus [5]). En 1605, le couvent avait onze membres: Jean Aurelius, prieur, Dominique Mellon, Louis Pœlert, Guillaume Sirck, Sébastien Hacmontanus, Theobald de St-Wendel, Grégoire Braun, Jean Seiringen [6]), Michel Almanus, sous-prieur, Guillaume Steinsell

---

des repas „in vgl. wittib behausung geschehener zehrung" (H. 1757, 4). Mais qu'on ne nous demande pas où se trouvait ce refuge de Sierck. Malgré nos recherches, nous n'avons pu le situer. Vers 1660 Antoine Bock (ou de Bock) y demeurait; après lui il y eut Mre Claude Guillaume Muller, contrôleur, successeur du dit feu Bock „uxorio nomine" (1683); en 1710 Claude André, marchand-drapier; en 1722 Jean Boler et sa femme Anne-Catherine André, fille de Claude André et de Marie Frantz (H. 1896, 11 et 14).

[1]) Alias Coltier. En 1590, Pierre de Longwy était cellérier et sous-prieur (H. 1852, 1). Nous le rencontrons pour la première fois en 1572 (H. 1765, 5); en 1587 il devint curé de Bettlainville. Vide suprà p. 145.

[2]) „Le nombre des religieux et domestics estant acreuz", lisons-nous dans le mémoire mentionné (H. 1789, 5, f. 8v).

[3]) Alias Pœlart.

[4]) G. Kobb fut nommé, en 1611, à la cure de Tressange.

[5]) H. 1774, 12. Le dernier tire son nom, sans aucun doute, de son village: du Hackenberg.

[6]) Alias Zeiringen, Zeuringen.

Digitized by Google

et Matthias Loshemius [1]). On dit, en 1605, de ces moines que l'abbé moderne a „receu et donné le pain à huict qui sont à présent prestres, desquelz le prieur moderne en est l'un, sans les jeunes."

L'esprit de réforme qui régnait alors dans l'ordre cistercien, à Cîteaux sous Edme de la Croix et Nicolas II Boucherat (1604–1625), à Clairvaux sous Denis Largentier (1596–1624) et à proximité de la Lorraine dans l'abbaye d'Orval sous Bernard de Montgaillard (1605–1628) [2]), s'était, sans aucun doute, aussi emparé de l'abbé et des religieux de Villers-Bettnach. Aucun document, il est vrai, ne nous en parle, mais ne peut-on pas le conclure du relèvement matériel de l'abbaye? Très souvent on constate que le progrès spirituel d'une maison religieuse est la cause d'un avancement dans ses affaires temporelles. Il ne serait nullement téméraire de l'inférer du fait que le chapitre général de l'ordre nomma Durrus, en 1601 et en 1609, définiteur [3]) et qu'en 1612 on lui confia la visite des couvents cisterciens d'Allemagne [4]).

---

[1]) H. 1804, 2, ajoute encore Jean Zelter. Dom Theobald est, en 1611, curé d'Altroff (H. 1766, 16). Mathias Loshemius prit, le 31 juillet 1602, à la faculté des artistes de l'université de Trèves, les grades de baccalaureus et de magister (*Keil,* Akten und Urkunden zur Geschichte der Trierer Universität. Das Promotionsbuch der Artistenfakultät. Trier 1917, 102.)

[2]) *N. Tillière,* Histoire de l'abbaye d'Orval, Namur [2] 1907, 159—176; *M. Jeantin,* Les ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval, Paris [2] 1857, 292—312, et *A. Valladier,* Les saintes montagnes et collines d'Orval et de Clairvaux, Luxembourg 1629.

[3]) Communication du R. P. Grégoire Müller, rédacteur de la Cistercienser-Chronik.

[4]) H. 1804. Nous lisons dans une lettre adressée en 1613 à l'abbé de Cîteaux: „Interest etiam alia de causa toti Ordini, ut in monasterio nostro praesit persona religiosa et professa, quae continuo resideat, ut, cum R. P. V. aut Rmus P. Visitator immediatus ad Germaniae provincias personaliter ad visitandum proficisci non possent, aliquis Germaniae propinquior abbas esset, qui in sibi iniunctis Ordini servire possit et velit, prout *anno elapso* Rdus Dominus noster abbas sub oboedientia fecit". – Ajoutons encore que Durrus administra pendant quelque temps la paroisse de Bettlainville (H. 1773, 4).

Digitized by Google

II.

L'heureuse administration de l'abbé Durrus allait atteindre sa quinzième année: laisserait-on la mort y mettre un terme et surtout sa succession passerait-elle à un autre religieux par la libre élection des moines selon le vœu du Concile de Trente? Son prédécesseur, on l'a vu, avait pris un coadjuteur et l'élection de Durrus avait été une protestation contre cette pratique. Il semble néanmoins qu'il y eut quelques tentatives pour y revenir sous le nouvel abbé, mais tentatives assez timides tant que la situation matérielle de l'abbaye resta plutôt pénible. D'ailleurs rien n'autorise à douter du zèle de l'abbé pour le maintien des règles canoniques et des privilèges de son ordre. Les religieux lui en rendent bon témoignage [1]) et lui en sont reconnaissants, puisque c'est leur propre droit et leur intérêt qu'il défend. Ils ont su par expérience [2]) et ils voient dans nombre de monastères voisins ce qu'il en coûte d'avoir à sa tête un étranger, ne fût-il pas même des plus rapaces [3]).

---

[1]) „Latere R^mam P. V. non putamus, écrivent-ils en mars 1613 à l'abbé de Citeaux, qualiter R^dus Dominus noster abbas antehac a tempore quo monasterii nostri regimen in se suscepit, saepissime nobilium interpellationibus pro assumendo coadiutore aggressus, dum renuerit iam pluries, prout regula et privilegium ordinis nostri continet" (H. 1804, 2).

[2]) „Tot et tanta crevere detrimenta, lisons-nous dans la même lettre à Citeaux, quorundam coadiutorum externorum admissionis occasione, quod, si dictum monasterium pessum eundo vix R^dus Abbas modernus ac prior et religiosi unde se sustentarent haberent, multis etiam superioribus eiusdem ordinis notum existit, ita quod nisi electione eiusdem moderni abbatis de sua persona legitime facta intervenisset, predictum monasterium sibi ruinam irrecuperabilem non sine eorum maximo animi dolore minabatur..... Admittere aliquem ordini et religioni nostrae non inscriptum contra privilegia ordinis necnon concordata Germaniae non possumus, nisi totum monasterium perditum iri cogitemus. Odiosa sunt exempla conterminalium monasteriorum, quae nos terrent. Praeterea nondum memoriae excidit, quid nobiles et alii assumpti coadiutores in nostro monasterio profuerint, ita ut aes alienum difficillime solverimus et alienata in consanguineos nisi perpetuis disceptationibus recuperare non possemus".

[3]) P. ex. Beaupré, Clairlieu, Hautesceille et d'autres.

Digitized by Google

Vers 1605, on essaya de différents côtés de les amener à composition. Le comte de Vaudémont avait deux fils, qu'il fallait pourvoir de bénéfices ecclésiastiques; des officiers de la cour voulaient placer leurs fils cadets, peut-être même quelques bâtards. La situation de l'abbaye était assez bonne: une coadjutorerie serait profitable. La maison de Lorraine fit, paraît-il, les premières tentatives au mois de septembre. Bien d'autres amateurs se mirent sur les rangs et sollicitèrent les bonnes grâces des religieux: „non semel, sed pluries" diront-ils plus tard. Les religieux refusèrent de postuler un coadjuteur, n'ayant aucune raison de défiance contre l'abbé Durrus. Ils firent dresser, le 10 septembre 1605, par Christophe Fletot, prévôt de saint Thiébault et notaire apostolique, une relation détaillée de tout ce que leur prélat avait fait depuis les premiers jours de son gouvernement, et tous la signèrent [1]). De peur d'une surprise ou de quelque défection parmi eux, ils protestèrent, le 12 septembre, en chapitre réuni, avec serment solennel sur les saints Evangiles, de vouloir tous conserver le droit d'élire librement leur abbé [2]). L'abbé de Morimond, consulté d'avance, avait autorisé ce procédé un peu singulier.

---

[1]) H. 1789,5.

[2]) H. 1804, 2. La promesse répétée l'année suivante, était ainsi conçue: „Nos Abbas, prior et conventus monasterii B. Mariae Virginis in Vilario Betnach Meten. dioec. ord. Cisterc. ad infrascripta et ad sonum campanae, uti moris est, pro nostri et praefati nostri monasterii rebus et negociis tam ecclesiasticis quam saecularibus tractandis et agendis capitulariter congregati, inter alia considerantes, quod ante 40 vel plures annos per admissos quosdam coadiutores externos praefatum nostrum monasterium propterea infinita passum est damna et detrimenta et quasi ex integro corrutum, nihilominus ante paucos dies non semel sed pluries per aliquos Principum nostrorum aliorumque nobilium de coadiutore externo per nos postulando et eligendo perquisiti, timendum foret, ne forte aliquis nostrum aut minis aut blanditiis aut aliis quibusvis modis in illam partem inclinare ac suum consensum et assensum praebere non renueret; quibus ita perniciosis obvenire et singulariter nostram electionem ab antiquo nobis et successoribus nostris abbatibus et religiosis per sanctam Sedem Apostolicam et nostri ordinis Cisterciensis privilegia concessam et approbatam per nos et successores nostros abbates et religiosos tueri et conservare cupientes, sponte et certa nostra scientia manibus ad sancta Dei

Digitized by Google

Et cependant cette attitude ne découragea pas les solliciteurs. Une année à peine écoulée, il fallait répondre aux suggestions venues de plusieurs nobles [1]). On décida de donner à la promesse de l'année précédente une forme plus authentique. Le 5 septembre le notaire Fletot revenait à Villers-Bettnach pour consigner cette volonté de résistance. Sans nommer personne, on constate que des membres mêmes de l'ordre sont mêlés à ces attaques: „nonnulli tam eiusdem ordinis (sc. Cisterciensis) quam alii saeculares quonam modo possint ipsum monasterium sibi vendicare (!), in dies explorare non verentur contra ius et eiusdem monasterii constitutiones, nauseam movere conantes". Chose singulière, on prétendait que des religieux ne pouvaient se lier en semblable affaire [2]). Aussi firent-ils intervenir le chef de l'ordre, N. Boucherat, abbé de Citeaux, venu sur les entrefaites pour faire la visite de l'abbaye (11 septembre); il n'hésita pas à confirmer leur serment, défendant à tous, tant en son nom comme abbé général de l'ordre qu'au nom du chapitre général, d'y contrevenir soit dans le présent soit dans l'avenir [3]).

Cela fit taire sans doute les solliciteurs pour un temps; ils renoncent même à l'espoir d'aboutir par cette voie de la coadjutorerie et se décident à écarter l'abbé qui les gêne, en le perdant de réputation. Pendant qu'il était occupé à la visite des monastères de l'Allemagne en l'an 1612, il fut accusé à Rome d'une série de crimes tels qu'un seul aurait

---

Evangelia appositis ad animarum nostrarum periculum iuravimus et nunc pro tempore iuramus idem nostrum iuramentum hoc antea praestitum et per R^dum^ Dominum de Morimundo, nostrum ac praedicti nostri monasterii de Villario immediate superiorem, approbatum repetendo nunquam illud sub poena periurii et Dei omnipotentis maledictionis infracturos".

[1]) Per quosdam magnates.

[2]) „Constat religiosos per solemnem suam professionem propria voluntate ita exules, ut iuramentum voluntatis actus praesertim in re magni momenti ab ipsis praestitum nullius valoris et virtutis esse dignoscatur".

[3]) „Districtissime sub poenis et censuris nostri ordinis prohibentes, ne quisquam praedictorum religiosorum tam praesentium quam futurorum ulla ratione ausu temerario eidem contravenire praesumat".

Digitized by Google

suffi à le faire déposer de sa dignité. Le succès obtenu sur ce point, on se flattait d'obtenir de la cour de Rome la nomination qu'on désirait pour remplir le siège vacant. Qu'on juge de la vigueur de cette attaque par le début de la pétition qui nous est conservée. „Cum monasterium Beate Virginis Marie de Villers Betnach Metensis diocesis in confinibus hereticorum situm, quod quidem Mathias Durri pro illius abbate se gerens, indebite detinet occupatum, ex eo quod homicidium in eodem monasterio commisit seu sua culpa commissum fuit et quendam nobilem in duellum et singulare certamen provocavit ac concubinam, ex qua plures liberos suscepit, per multos annos in magnum populi illarum partium scandalum tenuit et tenet de presenti necnon crimine magie seu sortilegii pluries accusabatur, a quo nunquam se iustificavit, ... vacaverit et vacat ad presens“ [1]). Ce sont presque tous les crimes imaginables: homicide, duel, concubinage, sortilège. Comment Durrus ne succomberait-il pas sous cette avalanche de boue? Grâce à elle, Gabriel de Vigneulles, clerc du diocèse de Toul, âgé de 27 ans, espérait obtenir le bénéfice à Rome. Et de fait, il en obtint l'expectative, sans que nous sachions ce qui détermina Rome à cette concession, à laquelle on mettait d'ailleurs la condition qu'il prendrait dans les six mois l'habit régulier et prononcerait, après une année de noviciat, les vœux de l'ordre.

Cependant nous ne voyons aucune trace de ce Gabriel à Villers-Bettnach, et nous trouvons, au contraire, que l'abbaye fut donnée à Paul de Haraucourt, prieur de Flavigny [2]). N'ayant point la bulle dressée en sa faveur, nous ne saurions dire non plus ici à quelles considérations Rome céda; il

---

[1]) H. 1804, 2 et 1804, 1, f. 9.

[2]) Paul de Haraucourt-Chambley, bailli et gouverneur de Nancy, fut le 24e prieur de Flavigny-sur-Moselle; il succéda à son frère Charles. *Guillaume,* dans sa *Notice historique sur l'ancien prieuré, aujourd'hui prieuré de Flavigny-sur-Moselle, Nancy, 1877,* n'indique pas les années de l'administration de P.; en tout cas, celui-ci possédait le prieuré déjà en 1607. Paul était marié avec Barbe de Pullenoy et mourut dans un duel. Son beau-frère, Gérard de Pullenoy, lui succéda à Flavigny (1631, 1634). Celui-ci avait épousé Anne d'Arbois, dont le frère Claude

Digitized by Google

est fait allusion plusieurs fois aux accusations dont il avait aussi chargé Durrus, mais avec plus de modération que Gabriel de Vigneulles; et de plus il fut soutenu dans sa poursuite par N. Viardin qui, sous le cardinal de Lorraine, avait visité comme vice-légat le diocèce de Metz (1605) [1] et se trouvait alors à Rome.

Devant ces intrigues et ces accusations, quelle était la contenance de l'abbé Durrus, de ses religieux, des supérieurs majeurs de l'ordre? Ils avaient, pour défendre la liberté des élections, les prescriptions les plus positives du droit canon „ut de congregatione monachorum abbas eligatur", les antiques privilèges de leur ordre, et plus particulièrement ici le Concordat germanique qui, malgré l'occupation française, restait en vigueur dans les Trois-Evêchés [2]. Le droit était donc indiscutable et il n'y avait jamais été dérogé. Aussi les religieux renouvelèrent-ils, le 22 février 1613, le

---

devint plus tard prieur de Flavigny. Cf. *Dom Pelletier*, Nobiliaire ou Armorial de la Lorraine et du Barrois, Nancy 1757, 671.

Voyez aussi *J. Favier*, Nouvelle Etude sur l'Université de Pont-à-Mousson, Nancy 1880, 63 et s. Paul de H. fit les frais pour les prix de l'année 1622.

[1]) *M. Meurisse*, Hist. des Evesques de l'Eglise de Metz, Metz 1634, 657. Au mois de novembre 1605, Viardin tint un synode (ibid. 651). La visite avait été faite à la suite d'un bref de Clément VIII du 16 septembre 1604 (Histoire de Metz par les Bénédictins, III, 184). – Viardin écrit lui-même à l'abbé Durrus, dans une lettre datée du 30 mars 1613, qu'il avait travaillé de manière „que ceste impétration vint es mains du gentilhomme que je connoisse plus particulièrement que les aultres qui poursuyvent la mesme impetration..., car j'ose bien me promettre de Monsieur de Flavigny qu'il ne me desdira pas et ne me refusera pas de ce dont je le supplieray justement pour votre consolation et tranquillité" (H. 1804, 2).

[2]) „Quae concordata in viridi adhuc sunt observantia nostrumque monasterium in Germania situm includunt". Cf. Hist. de Metz par les Bénédictins, II, 652; *P. Ferry*, Observations séculaires, manusc. 107 de la bibl. de Metz, XV n. 745, f. 34; *A. Valladier*, L'Auguste Basilique de Saint-Arnould, Paris 1615, 314–316. Henri IV, par lettres patentes expédiées de Rouen au mois de novembre 1596, déclara vouloir conserver le clergé de Metz sous la faveur du privilège de la nation germanique; (*P. Ferry*, l. c. XVI n. 456, f. 446v), lettres confirmées par Louis XIII au mois d'octobre 1610.

Digitized by Google

serment qu'ils avaient prêté en 1605 et 1606 [1]). Or, il arrivait à ce moment deux visiteurs, envoyés probablement par l'abbé de Cîteaux pour examiner toute cette affaire, les abbés du Pontiffroy [2]) et de Clairlieu [3]). Plus que jamais, la visite canonique constituait un événement dans la vie du couvent et la journée du 23 février dut présenter un intérêt palpitant à ces bonnes âmes. L'abbé de Villers et les religieux attendent les visiteurs au seuil de l'église. A côté d'eux le notaire J. Braun et les deux témoins qui ont déjà pris part au serment de la veille [4]). Les cérémonies accomplies, la discussion commença. Claude Poërson, licencié en droit, lut d'abord la protestation de l'abbé Durrus: toujours prêt à obéir à ses supérieurs, mais ne pouvant pas résister au Saint-Père, chef de l'Eglise, il demandait que ses supérieurs prissent en main son affaire en la retirant de l'action de Rome et de son délégué. Dès lors il se soumettrait volontiers à ses supérieurs et se présenterait devant des juges impartiaux que l'ordre lui nommerait. Les religieux

---

[1]) „Manibus nostris ad sancta Dei Evangelia positis in animarum nostrarum periculum iuravimus nos aut aliquem nostrum, clam vel palam, per se vel alium non facturos vel admissuros, ut libera electio, quotiescumque necessitas postulat et de vacatione constat, impediatur, retardetur vel omittatur, ut alius quam persona secundum iura communia et regulam nostram qualificata assumatur" (H. 1804, 2). Le chapitre se composait alors de l'abbé, du prieur Mathias Sirck et des religieux: Louis Poelert, Guillaume Sirck, Jean Flach, Guillaume Steinsell, Jean Zeuringen, Sébastien Zeher, Mathias Nosuendenus, Benedikt, Mathias Griesburch, Mathias Boudrich, Reichardus Sirck et Félix Hintzig.

[2]) Dom Androuin de Hem, messin, moine de Cîteaux, abbé du Pontiffroy après la résignation de Dom Nicolas Walthier de Ruppigny en 1601, bénit par Edme de la Croix (Arch. des Hospices de Metz, H. 644; *Gallia christiana*, XIII, 834; *N. Doroaux,* Anc. Pouillés, 302).

[3]) A la tête de Clairlieu se trouvait depuis 1604 jusqu'à sa mort (12 mars 1631) Jean Martin (alias Martinne), profès de Morimond, theol. bacc. (*Gallia christiana*, XIII, 1376; *J.-B. Kaiser*, Einige Urkunden zur Geschichte des Cistercienserordens im Anfange des XVII. Jahrhunderts, dans Cistercienser-Chronik, XXIX [Bregenz 1917], 201).

[4]) Jacques Calabre, chanoine de Marienfloss près Sierck, et Jean Vannier, „ludimagister Villariensis". Une autre fois, on donne à ce dernier le titre „artium et philosophiae magister regens Villariensis".

Digitized by Google

protestèrent également de leur obéissance envers les chefs de l'ordre. Cependant ils jugeaient inutile l'enquête qu'on voulait entreprendre. Depuis la visite faite l'année précédente par l'abbé de Morimond, rien de nouveau ne s'est produit. Eux-mêmes n'ont rien à dire contre leur abbé. Tout leur désir est de maintenir les droits de leur monastère contre toutes prétentions contraires [1]). Et on remit une copie de ces deux protestations aux abbés délégués.

L'embarras de ceux-ci était extrême. On ne pouvait songer à un accord entre Durrus et Paul de Haraucourt. L'abbé fut averti peu après qu'on en voulait à sa vie, ce qui n'est pas très surprenant pour cette époque, et il se réfugia à Trèves au commencement de mars, ce dont il avertit l'abbé de Citeaux [2]). Il venait cependant d'être cité pour le 29 mars pardevant l'official de Metz, nommé commissaire apostolique. Craignant d'avoir affaire à des juges peu impartiaux et craignant pour sa vie, il se proposait de récuser les juges et refusait de comparaître en Lorraine. Il s'agissait du reste, en sa personne, de la liberté des élections qu'il suppliait l'abbé de Citeaux de soutenir avec le chapitre général [3]).

Les religieux de Villers insistaient dans le même sens auprès de l'abbé Nicolas Boucherat: depuis bien longtemps on leur avait demandé de postuler un coadjuteur, maintenant

---

[1]) „Velimus nos contra praetendentes hoc nostrum monasterium, iuris beneficiis quibuscumque competentibus seu competituris, ordinis exemptione et privilegiis per omnia salvis, opponere, contradicere et resistere" (H. 1804, 2).

[2]) „Sunt enim in vitam et necem meam homines conducti, sicut ex fide dignorum et diversorum quotidie avisationibus intellego", écrit-il le 9 mars 1613 à Citeaux.

[3]) „Literae his adiunctae R^mae P. V. certum verumque nuncium adferunt, quibus modis et mihi et monasterio insidiae parentur; mihi tamen non alia de causa quam propter monasterium, ita ut perfidia (quod longe a me absit) liber, insons et abbas manere possem; haec quotidiana interpellatio est et nonnumquam etiam mihi a nostris movetur. Equidem ego plane inconcussus et in hoc totus surdus sum, animo radicitus insitum habeo iuramentum servare, fideliter agere ac libertatem et privilegia ordinis vita et sanguine defendere: hoc ipsum coram Deo et vobis, R^me Pater, totoque capitulo sancte profiteor et obtestor" (H. 1804, 2).

Digitized by Google

on leur intimait de témoigner contre leur abbé sur les différents points contenus dans la bulle; ils ne le pouvaient pas en conscience et jamais ils n'éliraient un nouvel abbé, tant que celui-ci ne serait pas destitué d'une manière légitime. Ils ne voulaient pas s'immiscer dans le procès personnel, mais ils devaient s'opposer au choix d'un supérieur pris en dehors de l'ordre. Ce serait, d'après l'expérience de leur maison et de beaucoup d'autres, la ruine matérielle à brève échéance. Au spirituel, l'intérêt de leur maison et de l'ordre tout entier exigeait qu'il y eût à la tête de Villers-Bettnach un abbé régulier: si, pour une raison ou une autre, il arrivait que la visite des monastères allemands fût interdite à l'abbé général ou à son délégué, il convenait qu'il y eût à Villers-Bettnach un abbé capable de recevoir cette mission. Ils étaient donc fermement résolus de s'adresser au pape, afin qu'il leur confirmât leur droit d'élection et ils priaient l'abbé de Citeaux d'appuyer leur demande auprès du Saint-Père, du protecteur de l'ordre et du procureur général.

La réponse ne se fit pas attendre. Le 21 du même mois, on apprit à Villers-Bettnach que les supérieurs de l'ordre n'approuvaient pas l'opposition imprudemment formée contre les commissaires apostoliques; ils demandaient une copie authentique de la bulle, la croyant subreptice ou obreptice, ce qui permettrait d'en rappeler à Rome ou à une autre cour; l'abbé de Citeaux promettait d'ailleurs de faire, avec l'abbé de Morimond, tous les efforts pour maintenir les religieux dans le droit d'élire leur abbé en toute liberté, il y ferait concourir le chapitre général et les recommanderait sans tarder au cardinal-protecteur et au procureur de l'ordre. Que les religieux soutiennent leur prélat et défendent les privilèges de l'ordre; il eût mieux valu prévenir les difficultés, mais par la grâce de Dieu et la piété du prince on en triomphera [1]).

---

[1]) „Quandoquidem monasterium vestrum in patriae obedientiae (!) existat, ubi Dei summa clementia et principis pietate privilegia et electiones plenum sortiuntur effectum, consultius fuisset praeventione praevidere quam in huius modi dissidiorum anfractus prolabi" (H. 1804, 2).

Digitized by Google

Le chapitre général eut lieu, selon l'usage, le lundi de la quatrième semaine après Pâques [1]) qui, en 1513, était le 2 mai. Il fut décidé que l'ordre se chargerait de la défense de Mathias Durrus [2]); mais pour ne pas compromettre sa bonne renommée, il cita notre prélat devant l'assemblée des abbés afin de se justifier des accusations portées contre lui. Ici les choses s'embrouillent. Durrus ne comparut ni en personne ni par représentant; l'abbé de Morimond, comme père-abbé de Villers-Bettnach, fut donc chargé de faire, avec un autre abbé, une enquête à ce sujet et de punir suivant le résultat de cette enquête. On commande à Durrus sous les peines et les censures de l'ordre, de se soumettre aux dispositions du commissaire du chapitre. En cas de résistance celui-ci pourrait invoquer le bras séculier [3])

---

[1]) Cet usage remontait à 1518. Voyez *G. Müller,* Studien über das Generalkapitel, dans la Cistercienser-Chronik, XII (Bregenz 1900), 179–185. Dans les premiers temps de l'ordre, le chapitre général avait lieu au mois de septembre.

[2]) „Visa supplicatione R. Dni Mathiae, abbatis monasterii B. Mariae de Villario Bethnach in Dioecesi Metensi, qua Ordinis assistentiam in lite contra se per quendam Nobilem devolutarium moveri coepta petit; praesens gen. Capitulum statuit et diffinit, quatenus ipsi Rdo Dno Mathiae abbati opportuno Ordinis remedio ad dictam litem per Procuratorem Ordinis tam in Curia Romana quam in partibus, ubi monasterium situm est, succuratur, ita ut eundem Procuratorem ab omnibus expensis, damnis et interesse reddat immunem (Msc. de l'abbaye de Mehrerau, XII, 651).

[3]) „Quia vero multa et gravissima eidem Abbati imponuntur, quibus passim apud Provinciales diffamatur ad summum Ordinis dedecus et bonorum omnium scandalum; et quia pro his licet citatus praesenti Capitulo non comparuit nec ullum Procuratorem legitimum seu legitime fundatum pro excusatione ad ipsum transmisit, decernit idem gen. Capitulum de his, quae ipsi Abbati imponuntur, exactissime informandum ipsiusque informationis et punitionis sive correctionis negotium adm. R° Dno Abbati Morimundensi, Patri immediato, cum adiuncto sibi alio Abbate committit, quatenus comperti (!) impositorum criminum ac facinorum veritate, omnibusque diligenter inspectis et consideratis, pro eorum gravitate, quod iustum visum fuerit, audito Ordinis Promotore, statuit et decernit in plenaria Ordinis potestate. Mandat praeterea dictum gen. Capitulum in virtute salutaris obedientiae et sub pœnis et censuris Ordinis atque aliis arbitrariis dicto Abbati Villariensi, ut memorato Dno

Digitized by Google

L'affaire continuait toutefois en cour de Rome, où l'abbé Durrus avait chargé de sa cause l'avocat J.-B. Fenzonius et, à côté de celui-ci, Nicolas Viardin qui, jadis, en 1605, avait été bien reçu à Villers-Bettnach lors de la visite du diocèse qu'il faisait comme vice-légat du Saint-Siège. Il en avait gardé bonne souvenance et Durrus espérait avoir maintenant en lui un chaud défenseur de ses intérêts : il se trompait. N. Viardin ne songeait qu'aux affaires de la maison de Lorraine et de ses favoris [1]). Dans une lettre à Durrus, du 30 mars, il propose carrément de „terminer cette affaire par quelque bon accord... Le sieur de Flavigny n'a poinct voulu vous diffamer en son impetration; il a mieux aimé user de termes generaulx que de venir à ce qu'on exprimait de fort atroce en la supplicque comme vous verrez de ceste copie" [2]). Avec un adversaire si bien disposé, on arriverait à un arrangement, si Durrus y donnait son consentement [3]).

Morimundensi commissario in his quae statuerit super praemissis, devote humiliterque pareat et obediat, eidemque Dno Commissario pro executione sententiae, quam tulerit, in casu inobedentiae brachium saeculare invocare et adhibere permittit et concedit" (ibid. 652 s.). -- Le même chapitre prend encore une autre décision concernant V.-B. „Praesens gen. Capitulum attendens, quod monasteria de Victoria in Carinthia et de Fonte Mariae prope Landstrass in Carniola longe distant a Rmo Patre Abbate de Villario Bethnach, suo Patre immediato, nec ab eo visitantur a plurimis annis, unde trahunt occasionem eorum visitandorum Rmi Nuncii et Episcopi: ne quid tale in posterum accidat, vult et mandat in virtute salutaris obedientiae Rmo Abbati Rhunensi, Provinciae Vicario, ut eadem monasteria Victoriae ac Fontis Mariae visitet et reformet ceteraque paternam iurisdictionem spectantia in iisdem exerceat in defectum paternae visitationis et ordinationis dicti Abbatis de Villario, et sine eius praeiudicio" (ibid. 649).

[1]) Au commencement de 1608, N. Viardin, doyen de la collégiale d'Apremont et conseiller d'Etat de Lorraine, était le représentant du duc Charles à Rome (Msc. 219 de la Bibl. de Metz, f. 284). La même année, il travaillait au démembrement de plusieurs bénéfices messins pour les attribuer à la primatiale de Nancy récemment fondée. Saint-Arnould devait perdre le prieuré de Lay. V. ibid. f. 117, la lettre de Henri IV au cardinal de Givry.

[2]) Probablement celle de Gabriel de Vigneulles, v. supra.

[3]) H. 1804, 2.

Digitized by Google

Durrus était-il fatigué de la lutte? ou craignait-il une issue fâcheuse? Désormais il biaise : continuant à occuper Fenzonius pour les intérêts du monastère, afin d'obtenir que la cause soit retirée à l'officialité de Metz et donnée à un prélat voisin ou au tribunal de la Rote, il négocie, par l'intermédiaire de Viardin, un arrangement amiable avec M. de Flavigny. Et il mène ce double jeu sans en prévenir son avocat; celui-ci avait bon espoir, écrit-il le 20 juillet, mais Viardin a demandé, au nom de Durrus, et obtenu un arrêt de sursis. Cela paraît incroyable; qu'on se hâte de lui donner des renseignements, la Segnatura devant avoir une séance en 12 jours [1]). De fait, on obtint de ce côté, non pas que l'officialité de Metz fut dessaisie, mais sa juridiction fut suspendue pour quelque temps [2]).

Mais le malheureux mandat donné à Viardin rendait inutiles tous les efforts de l'avocat ainsi que ceux du procureur des Cisterciens, d'autant que Viardin jouissait d'un grand crédit comme représentant du duc de Lorraine. A la fin du mois d'août il annonçait déjà son succès : Durrus avait résigné son abbaye en faveur du jeune prince de Vaudémont [3]). Sur quoi le vice-procureur des Cisterciens, fr. Justus, mandait à Durrus (31 août) qu'il n'y aurait plus moyen de continuer le procès et de faire constater son innocence par un jugement, s'il ne se hâtait de révoquer cette résignation et d'empêcher ainsi l'expédition des bulles en faveur du prince.

---

[1]) H. 1804, 2. Durrus poursuivait alors à Rome encore une autre cause qui n'est pas indiquée plus clairement. V. aussi la lettre de l'avocat du 10 août 1613.

[2]) „Decretum fuerat, ut suspenderetur iurisdictio domini officialis Metensis, saltem ad duos menses, ni fallor".

[3]) Il s'agit de Charles de Vaudémont, fils de François et de Christine de Salm. Il était né le 5 avril 1605 *(Calmet,* Hist. ecclés. et civile de Lorraine, I, p. CLXXXIII et III, 195, met l'année 1604), reçut, encore enfant, la codjutorerie de Toul, épousa en 1621 sa cousine Nicolle de Lorraine et succéda en 1626 à son oncle Henri II († 30 juillet 1624 . Charles mourut à Paris le 18 septembre 1675. Cf. *Dom Calmet* l. c.; P. *Benoît de Toul,* L'origine de la très illustre maison de Lorraine, Toul 1704, 511; et *d'Haussonville,* Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, Paris 1854–1856, I et II passim.

Digitized by Google

Viardin l'avait emporté et Durrus n'envoya point de révocation. Mais les choses traînèrent encore un peu. L'accord comprenait d'abord pour le prieur de Flavigny une pension annuelle de 3000 francs barrois sur les revenus de Villers-Bettnach [1]), moyennant quoi Paul de Haraucourt renonçait à toutes prétentions. On régla ensuite les conditions auxquelles Durrus résignait son abbaye. La bulle qui sanctionne toutes ces stipulations est du 1er février 1614 [2]). Durrus se réservait tous les revenus que l'abbaye possédait dans le duché de Luxembourg [3]), ceux qu'elle avait à Altroff, la glandée ainsi que trois jours et demi de vignes, le bois de chauffage dont le vigneron a besoin [4]), le moulin d'Aboncourt avec ses dépendances, la maison de Sierck qui venait d'être terminée, et les vignes au même ban [5]). L'abbaye était obligée de lui fournir le bois nécessaire pour son chauffage et pour les réparations à faire dans les maisons ci-dessus indiquées, de même que les tuiles. A cela il faut ajouter 3 quartes de froment et 7 bichets de seigle [6]). En

---

[1]) Pour se procurer l'argent nécessaire, les religieux vendirent du bois (H. 1755, 12 et 1757, 18).

[2]) Nous n'avons vu qu'une copie de la bulle. Elle porte la date: „Datum Romae apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo sexcentesimo *tertio decimo idibus februarii* pontificatus nostri anno nono", à tort probablement, d'après tout ce qui précède et les ajoutages qui sont du 22 septembre 1614. La copie est faite par le notaire Nic. Happen et vidimé par le notaire Jean Braun (H. 1804, 1). Un extrait fait à Nancy le 13 décembre 1614, prétend que la bulle est de *MDCXIII Calendis Febr.* Un autre document émanant du Conseil d'Etat de Lorraine dit que la bulle est „en date du premier jour de febvrier mil six cents quatorze".

[3]) Le 1er mai 1610, Durrus avait laissé pour 9 ans à N. Uttringer de Thionville, moyennant 1100 fr. lorr., une partie des rentes en blé dans le duché avec quelques terres à Rurange, Elsange, Kœnigsmacker et Budange (H. 1894, 7. Vide supra p. 160).

[4]) „Usus lignorum pro calefactione dicti viticolae necessariorum in silvis eiusdem banni seu territorii, prout idem viticola hactenus habuit et de praesenti habet".

[5]) Peut-être aussi les vignobles de Basse-Kontz, que Adrien Hilayre, maire, voulait acheter à Durrus pendant son séjour à Sierck (H. 1896, 12).

[6]) „Ac demum modium seu tres quartas frumenti et septem mensuras, bichettas nuncupatas, vel circa siliginis".

Digitized by Google

tout l'abbé estimait sa pension à 2000 francs barrois [1]). L'official de Metz fut chargé, avec son collègue de Toul, de l'exécution de la bulle [2]). Pour plus de sûreté Durrus se fit donner une déclaration par Jean Ferrel, président de la chambre des comptes du prince François de Vaudémont, et par François Thouvenin, que le nouvel abbé ne lui ferait aucune difficulté, et même il demanda une confirmation de l'accord par le duc de Lorraine pour les rentes et biens situés sur son territoire. Elle lui fut accordée le 15 décembre [3]).

Toutes ces précautions assurèrent une fidèle exécution des conventions: nous en jugeons en comparant celles-ci avec une déclaration faite après la mort de Durrus [4]). Les revenus qu'il tirait tant du duché de Luxembourg qu'en Lorraine venaient de Rurange, Elsange, Griesberg, Kirch-lès-Luttange, Ham, Hettange, Algrange et Altroff. *Rurange* lui donnait en menus cens 17 bichets de blé froment, mesure de Thionville; la moitresse était affermée pour 7 maldres de froment, 7 de seigle et 6 d'avoine. Le fermier devait en outre un porc gras ou 36 francs au choix du prélat. Durrus recevait encore 5 francs, 8 chapons et 7 poules. A *Elsange* la dime et la moitresse rendaient 12 ½ maldres de froment, 6 ½ de seigle et autant d'avoine. L'abbaye possédait à *Griesberg* un moulin et une grange (ferme). Durrus retirait du moulin 18 maldres de seigle et 36 francs; de la ferme 8 maldres de froment, autant de seigle et d'avoine, 36 francs

---

[1]) Une liste des revenus faite après la mort de l'abbé Durrus donne un chiffre quelque peu supérieur: „Abbas senior defunctus Matthias Durrus habebat pro sua pensione annua ... redditus una cum vineis in Altopago, prout etiam illos in ducatu Burgundiae et aedibus in Syrck una cum vineis ibidem et quibusdam *tribus maldris* siliginis, qui redditus iam admodiati annuatim reddunt tria millia et trecentos francos" (H. 1757, 6). Le moulin d'Aboncourt ne figure pas sur cette liste.

[2]) H. 1804, 1.

[3]) H. 1804, 1. Elle est signée: de Stainville, doyen de l'Eglise primatiale, Bardin et Baillivi, mres des reqtes, Liegeois, Pistor, Maimbourg, Royer, Collignon Philbert et Henry.

[4]) H. 1789, 3.

Digitized by Google

et „à cause de la paxon 5 risdallers“ [1]) et 15 chapons. Le breuil de *Walmestroff* [2]) rapportait 20 francs ainsi que celui de *Budelange*. Le moulin de *Kirsch* [3]) rendait 6 maldres de froment, autant de seigle, 36 francs, 15 chapons, une livre de gingembre et avec la *Kochmüle* [4]) 6 livres de sucre. Celle-ci y ajoutait 5 1/2 maldres de seigle, un porc gras ou 36 francs et 4 livres de cire. A *Kœnigsmacker* l'abbé récoltait 3 maldres de froment, autant de seigle et du vin [5]). Des vignes de *Ham* il retirait deux maldres dont 1/3 de froment, 1/3 de seigle et 1/3 d'avoine. A *Aldinhettingen* [6]) 8 bichets de seigle. Les dîmes d'Algrange donnaient 8 maldres de seigle et autant d'avoine. En fait de vin l'abbé avait en tout à peu près trois foudres dont 2 foudres 3 muids 7 stiers et 2 pots à *Sierck* et le reste à Kœnigsmacker. Dans toutes ces localités on se servait de la mesure de Thionville. A *Altroff* on mesurait selon la mesure de Metz [7]). Durrus y avait d'assez grands revenus. La dîme lui rapportait 29 maldres, les rentes fixes 26 maldres 2 bichets, les petites rentes 6 bichets dont 1/3 en froment, en seigle ou avoine. Le maire lui devait un porc gras ou 36 francs; le breuil rendait 70 francs, la glandée 40 francs, les amandes 30 francs et quelques rentes fixes qu'on payait à la saint Etienne 16 francs 2 gros [8]). Les vignes de *Neudlange* avec trois jours

---

[1]) Les 5 risdallers font 17 fr. 6 gros.

[2]) Commune d'Elsange.

[3]) Villers-Bettnach reçut le moulin et l'étang de Kirsch le 10 février 1431/32 de Claeskin von Bubbingen et de son épouse Adelheid von Diesdorf (H. 1845, 3). L'abbé Tiraqueau vendit, en 1640, les droits de l'abbaye à Edmond de Pallant, seigneur de Luttange, pour 100 patagons (H. 1845, 5).

[4]) Kuchenmühle (commune d'Inglange).

[5]) Le document porte la remarque: „Le pressoir de Kinixmaker n'est pas en estat. S'il eust esté en estat l'an passé, il eust peu rapporter un foudre“.

[6]) Est-ce Hettange-Petite où l'abbaye avait quelques revenus?

[7]) A Metz 12 bichets faisaient le maldre, tandis que le maldre thionvillois n'en contenait que dix.

[8]) Après la mort de Durrus le breuil fut laissé pour 90 fr., les glandées pour 55 fr., les amandes pour 88 fr., et pour les confiscations on offrait 100 fr.

Digitized by Google

de terre et un porc sont taxées 400 francs, 22 poules et un chapon. Le fermier était en outre obligé à plusieurs voitures à Metz. On les estimait 30 francs.

Un seul point manque dans cette déclaration: parmi les revenus réservés à Durrus par la bulle de 1614 il y a le moulin d'Aboncourt, et nous le trouvons parmi les revenus de la mense conventuelle, dans le partage fait le 15 mars 1616 entre l'abbé commendataire et les religieux [1]). Ces derniers reçurent 137 quartes de froment qu'ils retiraient des moulins de Gomelange, de Drogny et d'Aboncourt [2]). Mais qui ne sait que semblables conventions étaient sujettes à de fréquents remaniements dans leurs multiples détails?

III.

Les questions d'intérêt ajoutèrent peut-être à la division qui régna à partir de ce moment entre Durrus et les religieux. Ceux-ci avaient des sujets de mécontentement bien plus graves dans la conduite assez incompréhensible de leur ancien supérieur. Grâce à lui, ils ont à compter de nouveau avec un commendataire; et n'est-il pas en cela coupable d'un parjure? car il avait prêté serment à cet égard aussi bien qu'eux-mêmes. On comprend dès lors les vexations et violences que tout règlement de comptes occasionna bientôt. Les religieux firent un jour enlever tout le bétail gros et menu de l'ex-abbé et s'en servirent pour leur usage [3]). Durrus put craindre pour les biens qu'il s'était réservés: le duc de Lorraine les lui confirma de nouveau le 31 août 1616 et le prince-abbé de Vaudémont aussi; le 21 octobre de la même année, le baron de Créhange, bailli d'Allemagne, lui délivra une sauvegarde [4]). Bien mieux il s'adressa à Rome

[1]) L'abbé commendataire, Charles de Vaudémont, eut alors les deux tiers des revenus de l'abbaye et les religieux durent se contenter du reste.

[2]) H. 1755, 12 et H. 1757, 18.

[3]) H. 1756, 7.

[4]) Ibid.

Digitized by Google

qui chargea de la cause l'official de Trèves, François de Hagen, prévôt de Saint-Siméon [1]), et l'abbé du Pontiffroy, Edme Lancelot Tiraqueau [2]). Un arrangement, confirmé par l'abbé de Morimond, eut lieu. Le couvent y concédait à l'ex-abbé le droit „locandi, dislocandi per se vel alios a se mandatum habentes omnes et singulas villas, molendinas, officia seu beneficia ad suum reservatum pertinentia sine nostra aut ullius contradictione"; mais afin d'empêcher dès le début toute discorde, un représentant des religieux devait assister à tout contrat. Durrus, de son côté, laissa à la communauté tous ses revenus réservés „per modum arrendationis" pour 2000 francs barrois sans en rien déduire. De cette somme, le fermier de Bréhain-la-Cour devait payer 1800 fr. à deux termes, à la saint Jean et à la saint Etienne [3]). Les 200 francs qui restaient seraient payés par le fermier de Biberschen [4]), celui de Sainte-Croix, ou on les prendrait sur les vins de Sierck ou sur les revenus de Perl, Apach, Kitzing et Belmach. Durrus pourra, s'il veut, habiter la maison de Sierck toute sa vie durant. Les forêts de l'abbaye lui fourniront le bois nécessaire pour son chauffage et pour les réparations à faire aux édifices, moulins, fermes, clôtures, etc. S'il préfère passer le reste de ses jours à Bréhain, on met la maison, la chapelle et le bois nécessaire à sa dispo-

---

[1]) D'après *Brower-Masen*, Metropolis ecclesiae Trevericae, Confluentibus 1885, I, 213, François-Pierre de Hagen était prévôt de Saint-Siméon déjà en 1600. Il mourut le 4 décembre 1629.

[2]) Tiraqueau succéda dans l'abbaye du Pontiffroy à Androuin de Hem. Il était profès de Citeaux, docteur en théologie et reçut cette abbaye „à force de prière" *(D. Calmet,* III, CLXXVI) en 1615. Henri de Verneuil le choisit pour son vicaire général. De 1634 à 1642 il se trouvait à la tête de V.-B., après que François de Lorraine eut résigné tous ses bénéfices ecclésiastiques pour épouser sa cousine. V. *Gallia christiana*, XIII, 835; *N. Dorvaux,* 301; *E. Martin,* Hist. des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié, Nancy 1901, III, 203; *Arch. des Hospices de Metz*, H. 644.

[3]) Comme déjà on avait attribué à l'abbé commendataire la moitié des revenus de Bréhain, les religieux promirent de négocier avec lui pour qu'il se contentât d'une indemnité équivalente.

[4]) Bibiche.

Digitized by Google

sition. Si, à la fin de l'année, il lui reste un excédent de sa pension, il en usera en toute liberté, comme les supérieurs de l'ordre le lui ont permis. Et pour plus de garantie, la communauté confirme cet accord par l'apposition de son scel.

La séparation ainsi opérée semblait devoir écarter tout nouveau différend : il n'en fut rien. Durrus craignit d'être joué, parce que les moines ne lui avaient pas remis la confirmation de leurs arrangements par l'abbé de Morimond, et de plus ils lui réclamaient, pour quelque arriéré de comptes, 3000 francs. On parlementa et, le 20 janvier 1617, on convint, tout en maintenant le premier accord, que les religieux remettraient officiellement en bonne et due forme à leur ancien supérieur l'acte de confirmation; ils réduisent leurs réclamations à 2000 francs, le dommage infligé à Durrus par l'enlèvement de ses bestiaux se montant bien à 1000 francs lorrains. Cette somme devra être payée à deux termes comme il avait été stipulé dans un acte particulier. Enfin on promet de s'en tenir fermement au décret du duc de Lorraine, rendu le 31 août, et à l'ordonnance de sauvegarde du bailli d'Allemagne (21 octobre) [1]).

Malheureusement pour la paix ainsi rétablie et jurée solennellement [2]), Durrus avait inséré dans cet accord la clause qu'il ne renonçait à aucun des droits que le Saint-Siège lui avait reconnus et que, s'il était molesté sur un point de ses réserves apostoliques ou de la présente transaction, l'affaire devrait être reprise par la même Commission apostolique au point où elle l'avait laissée. Quelle défiance pour ses frères! Il est vrai que les supérieurs de l'ordre, pour ne pas rester sous le coup des crimes imputés à Durrus, alors que le procès avait été étouffé à Rome, lui avaient donné des

---

[1]) H. 1756, 7.

[2]) „Haec omnia nos abbas antiquus et nos prior et conventus de Viler Betnach ... prout pacem et tranquillitatem inter nos velle servare, omni odio, ira, indignatione, rancore, mutuis petitionibus, actionibus tam realibus quam personalibus in genere et in specie contra omnes et singulos, quibus omnibus sponte et ultro animo bene deliberato renunciamus, spondemus et fide religionis promittimus".

Digitized by Google

juges: les abbés de Rosières [1]) et de Freistroff [2]). La sentence qu'ils prononcèrent, fut sévère: l'abbé fut condamné à la prison perpétuelle; mais ayant promis de se corriger, la peine fut mitigée. Entretemps, Durrus en avait appelé à Rome. Paul V nomma commissaires apostoliques l'abbé de Saint-Maximin de Trèves [3]) et Pierre de Hagen, official de Trèves. Nicolas II Boucherat, abbé de Cîteaux, leur adjoignit encore l'abbé d'Himmerode [4]). Le 10 octobre 1622 [5]) ils prononcèrent le jugement non en faveur des religieux [6]), mais de leur ancien supérieur. Les moines furent condamnés à payer 5000 francs lorrains et les frais qui se montaient à 111 florins [7]). Afin de faire exécuter cette sentence, Durrus s'adressa au duc de Lorraine et demanda qu'on saisît tous les biens du couvent situés en territoire lorrain [8]). Il eut ce qu'il désirait (9 novembre). Là-dessus le bailli d'Allemagne mit arrêt sur toutes les rentes et les revenus des religieux en Lorraine (décembre). Le prince de Vaudémont, voulant remédier à cette pénible situation, offrit ses services. Et en effet, le 22 décembre, il y eut à Metz une nouvelle transaction. Durrus était représenté par son neveu, Claude Poërson, promoteur fiscal de l'officialité [9]). La saisie fut levée à condition que l'ex-abbé pût jouir tranquillement de la pension annuelle que le Saint-Siège lui avait réservée. Les religieux firent donc rentrer une partie des biens saisis,

---

[1]) Peut-être Rosières près Salins, abbaye cistercienne fondée en 1142 entre Dôle et Salins par Gauthier, seigneur de Salins.

[2]) François Genneval.

[3]) Petrus Freudenberg, 1621–† 21 oct. 1623 *(Brower-Masen,* Metropolis, I, 363; *Gallia christiana*, XIII, 542).

[4]) Matthias Nisaeus de Reill, 1613–† 4 mai 1631 *(Brower-Masen,* Metropolis, II, 132; *Gallia christiana*, XIII, 640; et *C. Schorn*, Eiflia sacra, Bonn 1888, II, 658).

[5]) H. 1759, 9.

[6]) Grégoire Braun était alors prieur de V.-B.

[7]) H. 1757, 7.

[8]) Dans les considérants de la requête, Durrus appelle les religieux „ces hayneux depuis qu'il a consenty que la dite abbaye tombe en main d'un prince de sa maison".

[9]) Poërson fut révoqué de cet office en 1636 „parce qu'il était laïc et marié".

Digitized by Google

par exemple le moulin de Drogny. Mais, le 25 janvier 1623, l'huissier J.-L. Saurbronn s'y présenta aussi, accompagné de Dietrich Wittlich, officier du bailliage, pour exécuter la sentence du 10 octobre 1622 et les différents décrets et ordonnances du pouvoir temporel. De même à Schwarzmerter [1]) il vendit de l'avoine pour 220 francs [2]); à la Petite-Villers 32 quartes d'avoine pour 2 francs la quarte en présence des échevins Nicolas Ory et Sonntag Simon. Au moulin de Neudlange il réclama les 22 quartes constituant le canon et 100 francs de „Weihergeld"; mais le meunier le renvoya, prétendant qu'il ne devait rien avant la saint Jean. A Aboncourt on fit l'inventaire de tout le blé qui se trouvait sur le grenier du curé Georges Möller; celui-ci ayant donné le maire Claden et les échevins Michels Bardt et Jean Wagner comme cautions, on n'y toucha pas. Ceci se passait le 26 janvier. Le lendemain, nous les retrouvons au moulin de Drogny. Le meunier devait 30 maldres de blé par an. Les religieux les ayant déjà perçus, il s'excusa, fournit des cautions et promit de payer, à Waldfingen [3]), à l'officier du bailli, dans les huit jours 7 francs par quarte. Il n'y porta rien.

Les religieux se plaignirent de ces vexations au duc. On entendit les deux parties. Durrus ayant désavoué son neveu pour ce qui regardait la transaction [4]), on leur manda de produire les pièces (10 février) et on les cita pour le 27 du même mois. Les religieux refusèrent de comparaître. Ils réclamaient la présence de Poërson: à son défaut, ils demandaient le maintien de l'accord du 22 décembre. Ils voulaient sourtout la levée de la saisie. Aussi cherchèrent-ils, dans un mémoire adressé au duc de Lorraine, à prouver

---

[1]) Ferme disparue sur le ban de Charleville entre les fermes d'Epange, le moulin de Renange et le ban de Hinckange (Reichsland, III, 1017).

[2]) La quarte (mesure de Metz) valait 2 fr. 6 blancs.

[3]) Wallerfangen, Vaudrevange.

[4]) Déjà au commencement de janvier, Durrus prétendait, semble-t-il, ne rien savoir de l'accord.

Digitized by Google

que l'arrêt n'aurait pas dû être mis sur leurs biens, que, par conséquent l'arrangement conservait toute sa valeur. On montra d'abord que Durrus avait été condamné à la requête des supérieurs de l'ordre, et nullement du prieur ; que la commission instituée par Paul V n'avait plus aucun droit de siéger le 10 octobre 1622, le pape étant mort le 28 janvier 1621 : car „morte finitur mandatum". On prétendait ensuite que la commission avait prononcé son jugement sans aucune procédure préalable. Puis, avait-elle le droit de condamner à une indemnité? Les moines le nient. Elle n'avait qu'a constater si Durrus était coupable ou non. Son jugement est donc nul. L'arrêt ordonné par le lieutenant-général du bailliage d'Allemagne ne vaut pas plus, puisque les biens et revenus ne ressortent pas de sa juridiction. Les religieux rappellent au duc qu'il avait remis la cause au sieur Pistor, conseiller d'Etat, ce que le lieutenant-général ne pouvait ignorer, vu qu'on lui en avait fait part. Durrus, lui aussi, à moins d'être coupable d'ignorance crasse, doit le savoir; d'ailleurs n'a-t-il pas récemenent adressé une requête au duc contre l'abbé de Freistroff? le même conseiller Pistor en est témoin. La somme, à laquelle on les a condamnés, est bien trop forte et la condamnation ne retombe pas sur le prieur actuel, mais sur l'ancien, Grégoire Braun, et quelques autres qui se sont séparés de leur communauté. Enfin ils prétendent que les revenus ne peuvent être saisis, vu qu'ils servent à leur entretien. En aucun cas l'arrangement du 22 décembre ne doit être annullé. Si Durrus ne veut pas le reconnaître, qu'il s'en prenne à Poërson. Les religieux ont agi de bonne foi en négociant avec le neveu. N'est-il pas connu de tout le monde que Poërson règle toutes les affaires de l'oncle, qu'il a tout pouvoir, que Durrus ne fait que signer? N'a-t-il pas fait avec eux le contrat du 20 octobre 1621 [1]) que l'ex-abbé a simplement confirmé par sa signature? N'est-ce pas le neveu qui a demandé au prieur de Vaudémont la permission d'emprunter 1200 francs et d'hypothéquer les biens réservés de Durrus? On sait que la permission fut accordée

[1]) Nous en ignorons le contenu.

Digitized by Google

à la condition expresse que les religieux de Villers-Bettnach n'en fussent pas ennuyés. D'ailleurs l'abbé a reconnu l'arrangement: cela ne fait aucun doute. Lorsque la communauté fit rentrer les blés saisis, il n'a pas protesté, et il le savait pourtant. Quinze jours plus tard seulement, il déclara n'avoir aucune connaissance d'une pareille transaction. De toutes ces choses il ne reste qu'une conclusion à tirer: Durrus doit être condamné à l'indemnité et aux frais [1]). Cependant les religieux ne veulent pas commencer un nouveau procès, „cum nefas sit litem aliam consurgere ex litis pendentis materie". Ils n'ont qu'un désir: que leur adversaire s'en tienne à l'arrangement du 22 décembre. Si cependant un nouveau procès devait en sortir, qu'on cite Poërson et surtout qu'on lève la saisie: autrement ils manqueraient de nourriture. Tels sont les arguments des moines de Villers [2]). Quel fut le résultat de leurs efforts? Nous l'ignorons. Les documents font défaut.

Nous ne savons guère plus des derniers jours de l'abbé Mathias Durrus. Il est à présumer que le procès dura jusqu'à la fin de sa vie. Où et quand est-il mort? Aucun acte ne nous le dit. Probablement vers 1624. Nous avons une liste des biens que les religieux laissèrent, en cette année 1624, à Adrien Donzelot, et nous y trouvons les revenus qui faisaient partie de la pension de l'ex-abbé [3]).

Quel jugement porter sur une vie si agitée? A ne voir que son action extérieure, M. Durrus nous présente d'abord une personnalité très accusée, se vouant avec une énergie infatigable au bien matériel et spirituel de l'abbaye de Villers-Bettnach. Y avait-il sous ces dehors des passions moins nobles, peut-on lui reprocher des fautes graves? Ou bien, dans les accusations lancées contre lui, faut-il ne voir

---

[1]) Les religieux, à cette occasion, appliquent à leur ancien supérieur une phrase de Symmachus: „Aperta est improbitas eorum, qui reducunt in quaestionem pactionibus terminata et per impatientiam quietis finem iurgii secunda lite conturbant".

[2]) H. 1757, 10.

[3]) H. 1757, 2 et 3.

Digitized by Google

que des intrigues tramées par la cupidité contre lui et son monastère? Rome, sans le condamner expressément, prêta les mains à l'écarter de son poste; mais n'était-ce pas là un calcul de politique et ne peut-on pas croire que, s'il eût été coupable, on ne se serait pas contenté de sa résignation avec réserve d'une grosse pension? Les religieux le soutenaient de toutes leurs forces: n'aurait-ce été que par intérêt? Mais alors pourquoi cède-t-il et se donne-t-il l'odieux de tromper ceux qu'il devait protéger, dont il avait juré de soutenir les droits jusqu'à la mort? N'est-ce que faiblesse, désir de repos pour sa vieillesse? Ses anciens confrères ne le lui ont pas pardonné, et il nous paraît impossible d'excuser cette versatilité. Nous n'oserions aller plus loin. Mais quelle singulière époque que cet Ancien Régime, où le Concile de Trente était comme non avenu chez des princes catholiques et des religieux cisterciens!

JEAN-BAPTISTE KAISER.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE

DÉLIMITATION DE FRONTIÈRE

EN 1661

---

e traité des Pyrénées (1659) enlevait au duc de Lorraine son duché de Bar. Jamais Charles ne put s'en consoler. Aussi fit-il tous ses efforts pour recouvrer le territoire perdu. Après de longues négociations, il y réussit enfin par le traité de Vincennes, conclu le 28 février 1661 [1]), quelques jours avant la mort du cardinal Mazarin [2]). En retour, le roi agrandissait les pays qu'il avait eus en 1659 [3]). D'après l'article V, „Sa M. retiendra, demeurera saisie et „jouira effectivement de la place de Sierkque qui devoit „être rendue au dit Sieur Duc par le Traité des Pyrénées, „comme aussi du nombre de Trente villages qui se trouve„ront dans les dépendances de la dite place, au choix de „S. M. dont l'élection et le dénombrement se fera inces-

---

[1]) *Le Comte d'Haussonville*, Histoire de la réunion de la Lorraine à la France. Paris 1857, III, 85.

[2]) Mazarin mourut le 9 mars 1661.

[3]) „La ville et prévôté de Thionville avec ses appartenances et dépendances et avec les seigneuries".

Digitized by Google

„samment par des commissaires de S. M. à ce députez" [1]). L'article XI était ainsi conçu: „Le dit Sieur Duc cédera et „cède à S. M. la souveraineté et tout ce qui peut lui ap„partenir dans les lieux de Sistrof, Fremestrof et de Monte„cler, situez sur la rivière de la Sâre, avec leur banlieue" [2]).

Louis XIV, ayant le choix des villages, s'arrangea de manière que le territoire cédé ne fit qu'un avec la prévôté de Thionville. Une liste de ces villages a été publiée par M. le baron du Prel [3]). D'après le Reichsland [4]), les limites des différents bans auraient été fixées du 28 août au 5 septembre. Cela ne cadre pas exactement avec les faits. Ce n'est que deux jours plus tard, le 7 septembre, que MM. de Brisacier, Forget et Bock furent chargés de déterminer le territoire de plusieurs villages et, en cas de nécessité, d'y faire poser des bornes. C'est ce qu'ils firent du 22 au 26 octobre. Le 22, ils sont occupés à Ewendorf et à Saint-Hubert, le 23 à Aboncourt, Budange, Hombourg et Menskirch, le 24 à Saint-François, La Croix et Sirstroff, et le 26 ils terminèrent leur mission à Fremerstroff. Les limites de ces villages leur furent indiquées par les habitants du lieu. Les commissaires s'adressaient, de préférence, aux maires et échevins de l'endroit, et, le travail terminé, on consignait tout par écrit.

Le procès-verbal de cette délimitation des frontières semble être resté inconnu aux historiens qui se sont occupés de la question. Ni le baron du Prel, ni l'auteur du Reichsland, ni le comte d'Haussonville [5]) n'en parlent. Renauld, dont l'abbé Ledain a publié un travail sur „L'Ancienne Pré-

---

[1]) *Dom A. Calmet,* Hist. ecclésiastique et civile de Lorraine. Nancy 1728, III, Pr. DLXIV.

[2]) *Ibid.* III, Pr. DLXV.

[3]) Die alten Territorien Lothringens nach dem Stande des Jahres 1648, II (Strassburg 1909), 407.

[4]) III, 1035.

[5]) Le comte d'Haussonville se contente de résumer les faits: „Le duché de Bar fut intégralement restitué à son souverain, moyennant d'insignifiantes cessions de territoire". III, 85.

Digitized by Google

vôté de Sierck“ [1]), n'en fait pas plus mention que ses successeurs. Et cependant un extrait du document se trouvait à la portée de tous dans nos archives départementales à Metz, caché, il est vrai, dans le fonds de l'abbaye de Villers-Bettnach [2]). Il porte le titre: *Extraict du procès-verbal de la routte faict en 1661 en execution du traité du dernier feborier de la dite année.*

Le voici d'après une copie faite le 10 avril 1699 par le greffier J. P. Renauld.

Nous soubsignés en vertu de la commission du sixiesme 7bre dernier mil six cents soixante et un à nous adressé pour le reglement du surplus des bornes qu'il conviendra planter et celui des Bans et finage des lieux cédés à Sa Majte par les articles 5e et 11e du traitté de Lorraine contre ceux quy demeurent à Sa ditte Altesse Serenissime par un des articles du procès-verbal que Messieurs les commissaires deputés ontes (!) dressés en cette ville de Sierck, nous sommes transportés cejourdhuy vingt deuxieme jour d'octobre année presente es lieux cy apres denommés, les maires, gens de justice et habitans d'iceux en vertu de la ditte commission y appelés de chaque communauté sçavoir les bans de Kirsch [3]) et d'Evendorff [4]) dont la separation desdits bans est au

---

[1]) Mémoires de la Société d'Archéol. de la Moselle, XVII (1887), 51–71. C'est à tort que le Reichsland, III, 1036, attribue ce travail à M. Ledain; il n'est l'auteur que de l'introduction (49–50) et de quelques notes ajoutées, p. 69–71.

[2]) H. 1774[12]. On pourrait se demander pourquoi le procès-verbal se trouve dans ce fonds d'abbaye. La mention „*Pour la Calenoven*“ qu'on y lit, en indique la raison. Villers-Bettnach possédait une partie de la forêt de ce nom. Aussi le moine archiviste a-t-il souligné ce mot chaque fois qu'il le rencontrait dans le texte.

[3]) Kirsch-lès-Sierck. Le duc de Lorraine y possédait une maison seigneuriale et une ferme qui comprenait à peu près le quart du ban.

[4]) Evendorff, commune de Kirchnaumen depuis 1811, de l'ancienne prévôté de Sierck, fut cédé à la France en 1661. Le traité de Paris (21 janvier 1718) rendit le hameau à la Lorraine contre Freching (commune de Kerling) et 3000 arpents dans la forêt de Kalenhofen. Le 18 juillet de la même année, il fut attribué à la prévôté de Bouzonville. (Die alten Territorien, II, 394; Reichsland, III, 277 et 311.)

Digitized by Google

milieu du bois en dehors nommés Chiemerter [1]) à une fontaine ditte Alterborne et tire droict au chemin appelé Karrenwege et dud. chemin tirant a un fossé dit Hocker-grāthe et jusques à Girschberg et de la à une haye où il y avait cy devant un arbre nommé Latzelbaume et du dit lieu accomence le ban de Montnach [2]) là on voit la borne planté au quart du bois au dessus de Rustroff; le tout déclaré par Harnes Mathis, Michel Knab habitant du dit Kirsch, Jean Metrich, Jean Neubecker et Nicolas Hoffmann d'Evendorf et Thomas Bivinger, maire hault justicier.

EVENDORFF

Le ban du dit Evendorff finit à une borne appellée Banmarck tirant droict du grand chemin dit Himmelweg venant de Montnach et passant par Kirchnaumen pour aller à Vauldrefange; le ban du dit Kirchnaumen accommence à la borne du dit Bannemarcq et de (là) tirant à une autre borne où aboutissent les bans d'Evendorff, Kirchnaumen, Kaltweiler [3]) et de Montnach laquelle borne est sur le grand chemin venant [4]) de Sierck pour aller audit Kirchnaumen dont les quatre bans cy dessus joignent pres du bois appellé Kallenhoven; déclaré par les habitans d'autre parte.

St HUMBERT [5])

A la haute boude se separent les bans du dit St Hum-

---

[1]) Chiemerter = Schirmerter, „une ancienne dépendance de la Kalenhoven" *(Ledain,* Ancienne Prévôté de Sierck, dans les Mémoires de la Soc. d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, XVII [Metz 1887], 69 n.); cette partie de la forêt fut défrichée en 1835 *(Joh. Schérer,* Notice historique sur Kirchnaumen, Metz 1912, 13).

[2]) Montenach (ancienne Prévôté de Sierck) cédé en 1661.

[3]) Kaltweiller, commune de Montenach, faisait partie de la prévôté de Sierck et fut cédé en 1661.

[4]) Souligné dans le texte les mots: *venant... dont les quatre.* A la marge: Callenouen.

[5]) Saint-Hubert, village fondé en même temps que La Petite-Villers (Nidange) et Bellefontaine par les soins de Mathias Durrus, abbé de

Digitized by Google

bert et celuy de Veiller betnache l'abbaye [1]), le bois de St Arnould de Metz à la droite sur le chemin du dit St Humbert allant à Rebache [2]) et continue le ban du dit St Humbert depuis la ditte haute boude, à la gauche du chemin dit la femme mort quy abouty au ruisseau dit aussi la femme mort; lequel ruisseau fait la séparation des bans du dit Veiller et St Humbert qui finit à la queue de l'estang ditte la gargouille du costé de Gautcheur [3]) et de la cense du dit Gautcheur le ban du dit St Humbert continue suivant la liziere du bois de la ditte haulte boude jusque au sentier quy traverse le dit bois et va rendre au dit ruisseau en sortant d'iceluy bois pour aller au dit Veiller, et du dit lieu à Neufpreis quy dependent du ban du dit Veiller, et du dit preis jusques à la queue de l'estang cy dessus, bien entendu que la ditte cense de Gauteur (!) avec son petit ban depende aussy du dit ban de Viller. Le tout déclaré par Jean Foyeux, maire du dit St Humbert.

Par continuation du vingt trois du dit mois d'octobre mil six cents soixante et un.

ABONCOURT [4])

Le ban du dit lieu aboutissant jusques à un lieu appelé Koubenfalt, de la le dit ban continue suivante la liziere du bois de Viller jusques à la cence de Nudlange [5])

Villers-Bettnach (H. 1717, 1770, 1783 et 1866). Charles, duc de Lorraine, confirma l'érection de ces villages le 14 février 1602.

[1]) Villers-Bettnach, abbaye cistercienne, fondée vers 1133.

[2]) Rabas (cf. *P. Lesprand,* La Chapelle de Rabas, dans Etudes d'histoire ecclésiastique messine offertes à Monseigneur Willibrord Benzler... Guénange 1902, 67).

[3]) Godchure, cense qui dépendait de l'abbaye de V.-B.

[4]) Le msc. souligne les quatre premières lignes de cet article par *hic.* Aboncourt (Endorf), ancienne prévôté de Sierck, fut cédé en 1661. L'abbaye de Villers-Bettnach y possédait toute justice.

[5]) Neudlange, ferme de la commune d'Aboncourt; ancienne possession de l'abbaye de Villers-Bettnach, qui lui avait été donnée par la veuve de Brunico de Malberg et ses enfants. Voir la confirmation de

Digitized by Google

à la droite venant du dit Aboncourt sur le chemin du costé d'Eberschwiller et à la gauche de puis le dit Rubenfelt *(sic)* jusques à un lieu de Restel; du dit lieu le dit ban d'Aboncourt continue jusques à une autre appellé Katzenbache où il y a un arbre chesne quy separe les bans du dit Aboncourt d'Ebesviller [1]) et de Budange et les bois du dit Aboncour, Ebersviller et de Hombourg auquel lieu de Rubenfeldt est à propos de planter une borne: Declaré par Mathis Henry, maire d'Aboncourt, et Jean Ruffy du dit lieu.

BUDANGE [2]).

Au lieu appelé la Volffskaule autrement la louviere fait la separation des bans de Hombourg, Budange, Ferrange [3]) et de la au trois Hambuchen autrement trois charmes quy font la separation des d. bans de Hombourg, Budange, Ebersviller et de Ferrange. Declaré par Marc Steff, maire de Budange, George Mathis, Mangin Vagner et le nommé Claude, tous habitans du dit lieu.

HOMBOURG [4])

Le ban du dit lieu finit du costé de Dalstein à un arbre chesne sur le chemin du dit Hombourg en allant au dit Dalstein, lequel arbre a estés marqué par les deux communaultées; de quoy ils sontes (!) tombés d'accord pour n'avoir

---

ces biens par l'évêque Etienne de Bar en 1147 (Cartulaire de Villers-Bettnach, H. 1714, fol. 138; *Victor Chatelain,* Histoire du comté de Créhange, dans l'Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie Lorraine, III (Metz 1891), 178; *F. Ruperti,* Bischof Stephan von Metz, dans l'Annuaire de l'année 1910, XXII, 86 n. 111.

[1]) A Ebersviller le duc de Lorraine avait la haute justice (*Du Prel,* Die alten Territorien, II, 459 n. 3).

[2]) Budange (canton de Metzerwisse), hameau situé sur la Canner, commune de Hombourg-Kédange.

[3]) Férange (Fehringen), commune d'Ebersviller depuis 1811, dépendait de la châtellenie de Boulay et de la prévôté de Sierck.

[4]) Hombourg sur la Canner, de l'ancienne prévôté de Sierck.

Digitized by Google

sceu trouver la borne quy estoit cy devant. Declaré par Augustin Matheis du dit Dalstein, Clause et Nicolas les tonneliers, eschevins du dit Hombourg.

MENSCHKIRCHEN [1])

Le ban du dit lieu finit au chemin quy va du dit Menskirchen à Ferrange, Ebersviller a une courvée appelé Petersack, laquelle courvée depend encor au ban de Dalstein et contient environ trois journaux quy fait la separation desdits bans de Menschkirchen et du dit Dalstein. Declaré par Ghuillaume Hombourg habitant du dit Dalstein.

Le ban du dit Menschkirchen finit aussy à un lieu appelé Eschbache quy separe le dit ban contre celuy d'Englinge [2]) et finit encor ledit ban de Menschkirchen de l'autre costé du ruisseau dudit Menschkirchen à un lieu appellé le Welscher jammer quy fait la separation desdits bans de Menschkirchen et de Chemery la nefve [3]). Declaré par le dit Ghuillaume Hombourg, Adam Harttenstein et Matheis Schomberg, maire du dit Menschkirchen.

Le ban du dit Menschkirchen abouty aussy jusques au dessus du village de Hargarten [4]) à un grand chemin a la droite du costé de Noudorff [5]) où il y a un grand arbre

---

[1]) Menskirch, commune de Dalstein, de l'ancienne prévôté de Sierck, fut cédé en 1661.

[2]) Englinge = Ingling ferme, commune de Chémery-les-Deux, dépendait de la landschulthesserie de Sierck et appartenait à l'abbaye de Freistroff.

[3]) Chémery-la-Neuve doit son existence à l'abbaye de Villers-Bettnach 1570 (Reichsland, III, 757), et dépendait en partie de la landschulthesserie de Sierck, en partie de la cour de Perl.

[4]) Ne faut-il pas lire *Hanfgarten,* village disparu pendant les guerres du XVIIe siècle et dont le ban a été réuni à celui de Menskirch? Les bans de Menskirch et de Hargarten près Laumesfeld se sont-ils jamais touchés?

[5]) Neudorf (commune de Bibiche) fondé en 1582/3 par l'abbaye de Villers-Bettnach. Les lettres patentes confirmant l'érection du village sont datées du 6 septembre 1583 (H. 1864[4]).

Digitized by Google

chesne que serve de haute bonde aupres d'un jardin appartenantes au maire Burtin.

Le ban de Menschkirchen aboutisse encor sur le ban de Rodelacq [1]) jusques à un ruisseau appellé le Gubache. Declaré par les dits deux maires cy dessus.

Du 24e octobre par continuation.

ST. FRANÇOIS [2]).

Le ban du dit lieu aboutist a un lieu dit au Sarres de Jean Budly au prest des bois du Bourguignon quy separent les bans de Rodelache de St. François et de Menschkirchen. Declaré par Michel Perette, maire du dit St. François, et Claude Pignon de Rodelacq.

LA CROIX [3])

Le ban du dit lieu finit à un endroit du costé de Rodelacq et commence du costé de Veistroff [4]) au lieu appellé le buchette de Veistroff autrement le ban de Marienflosse [5]) où il est nécessaire de planter une borne entre La

---

[1]) Rodlach (commune de Bibiche), fondé en 1585 par l'abbaye de Villers-Bettnach et le duc de Lorraine, qui y étaient seigneurs moyens et fonciers (H. 1774 [18]; Inventaire des titres de Villers-Bettnach H. 1713 B [15]; H. 1864 [2]).

[2]) Saint-François, fondé en 1624 dans la forêt des quatre seigneurs (H. 1794), faisait partie de l'ancienne prévôté de Sierck et fut cédé à la France en 1661.

[3]) Lacroix (commune de Saint-François) doit son existence à l'abbaye de Villers-Bettnach (1583). Etant de la prévôté de Sierck, ce hameau fut cédé à la France par le traité de Vincennes.

[4]) Waldweistroff.

[5]) Marienfloss, abbaye de Cisterciennes près de Sierck, fondée en 1238 par Matthieu II, duc de Lorraine, et son épouse, Catherine de Limbourg (H. 3568; *K. Hoffmann*, Das ehemalige Kloster und der jetzige Wallfahrtsort Marienfloss, Diedenhofen 1911, 2), et non en 1242, comme le prétend *Ledain*, Court aperçu de Marienfloss près de la ville

Digitized by Google

Croix et le dit Rodelacq à un lieu proche du petit bois nommé Buchette où aboutissent les trois cy dessus. Declaré par Jean Boulanger de Lummersfelt et le dit Claude Pignon.

Le ban du dit La Croix aboutist encor sur un lieu appellé Finckelborne autrement Marienflosserfeldt quy est sur un chemin communal tirant droicte au bois de Vistroff à la droite et à la gauche de la liziere du dit bois tirante à Hargarten. Declaré par maire Mathis Tritz et Adam Lauert du dit Veistroff et Mathis Augustin de Laumersfeldt.

Et du dit lieu le ban de La Croix continue encor suivante la liziere du bois en tirante à Hargarten [1]) a un lieu dit Gehauenscheur autrement la grange couppé où il y a une borne planté, et de là le ban du dit La Croix continue à une autre borne planté à un quar du bois sur le lieu dit au journaux, et du dit lieu accommence le ban du dit Hargarten quy continue jusques à une place où il y a une arbre charme sur le lieu dit off Weitzen quy separe le ban du dit Hargarten et de Veistroff et de là [2]) en tirant sur le lieu dit sur le dricker où finit le ban du dit Hargarten contre le grand bois de Son Altesse appelé Calenhoffen [3]) auquel lieu est nécessaire planter une borne. Declaré par le dit maire Mathis Tritz, Adam Lauer de Vistroff, Mathis Augustin, Peter Graff de Lummersfeldt et George Weber dudit Hargarten.

SIRSTROFF [4])

Le ban du dit lieu finit à un petit ruisseau nommé in der gueden la de la Nied (!) au dessus d'une grosse chesne

---

de Sierck, dans Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle, XVI [Metz 1885], 207). Marienfloss possédait à Lacroix quelques biens qui, plus tard, passèrent à la chartreuse de Rettel (*K. Hoffmann*, Das Kloster von Rettel, Metz 1908, 132.)

[1]) Hargarten (commune de Laumesfeld) cédé en 1661.

[2]) Souligné : „*et de la en tirant*" jusque „*Callenhoven*" ; à la marge : Callenoven.

[3]) Kalenhofen, forêt domaniale, cédée à la France en 1661.

[4]) Province rhénane. Village cédé à la France par l'article VII du traité de Vincennes.

Les trois premières lignes sont soulignées à la marge et marquées : *Chatteau de Silsperg.*

Digitized by Google

dans la montagne de Siersberg et continue depuis la couronne de la ditte montagne en venant vers le pont jusques à la vigne exclusivement de Jean Metzinger, maire du dit Sirstroff, quy fait la separation des bans de Sirstroff et d'Emerstroff [1]) et depuis le petit ruisseau en descendant sur la Nied et en delà de la Nied il se rencontre un autre ruisseau dit in dem Brulle quy fait la separation du dit Sirstroff et de Buren [2]). Declaré par le dit maire Jean Metzinger de Sirstroff, Adam Haane du dit lieu, Johannes Hesse et Johannes Schwartz de Buren.

Et depuis le dit petit ruisseau et boullant (!) dans la Niede du coste de Siersberg le dit ban de Buren accommence en dela du dit ruisseau continue le ban du dit Buren jusques à la fin du bois appellé Büren Äckervaldt où le dit ban de Sierstroff racomence et continue jusques a une montagne nommé Guetzerack et tirant au long de la ditte montagne jusques a un ruisseau appelé Cirkerbach et du depuis le dit ruisseau jusques au ban de Himmerstroff [3]) au long de la montagne dit Dickersberg au prest d'un lieu dit Wasen de la vieille mairesse où est planté une borne quy fait la separation en desa de la Nied des bans du dit Sierstroff et Himerstroff.

Et le ban du dit Sierstroff raccommence depuis la dite borne et en desa de la Nied et finit sur un bois appellé la Roche où il y a une fossé autrement dit Felsvaldt.

Et depuis le dit bois appellé Äckerbösche le ban de Sirstroff continue jusques au champ derrier le bois du dit Äckerbösch, le dit champ appellé Brausacker.

Et de là jusques au derrier des hayes communealles dit Gemeinhecke où est une borne qui fait la separation des bans du dit Sirstroff et de Forveiller [4]) et depuis la dite borne cy dessus le ban de Sirstroff continue entre le dit Äckerbösche et Gerelfanger Stouden jusques a un ruisseau tirant

---

[1]) Eimersdorf faisait partie de la seigneurie de Siersberg.

[2]) Büren.

[3]) Hemmersdorf.

[4]) Fürweiler, de l'ancienne seigneurie de Bising (*Du Prel*, Die alten Territorien, II, 465).

Digitized by Google

dans la Nied appellé Metzerbache et continue jusques a la Nied. Declaré par le dit Jean Metzinger maire de Sirstroff et Gaspar Zeller, maire de Himmerstroff.

Ce qu'a estées touttes advoués par ceux d'Himmerstroff scavoir Dietsche Veber, maire, Adam Itsbache et Marc Claus, habitant du dit Himmerstroff, le vingt quatriesme octobre mil six cents soixante et un.

FRYMERSTROFF [1])

Le ban du dit lieu finit du costé d'Himmersdorf à un lieu appellé Flasgarthene qu'est un bois où il y at une borne pierre quy fait la separation des dits bans d'où celuy de Frimerstroff continue jusques à un chemin nommé Helgenveg et de là à un autre lieu dit in der Kautschen et de là tire à une piere appellé Videnhauven d'où le dit ban de Frimerstroff descend le long du bois appellé Lohe et du dit bois jusques dans le preis dit la Neuviese et du dit preis au longe du bois se trouvent des bornes quy continuent et montrent la fin du ban jusqu'a un lieu appellé Niedspietz ou la riviere de la Nied se jette dans la Sarre. Il est nécessaire de planter une borne à un centier appellé Kirchpatte au dessus du dit lieu de Kautschen. Le tous a estés declarés par Pierre Kerlinger, mainbour du dit Fremerstroff, Gaspar Vendel, Augustin Hesse, Humbert Kerlinger, Jean Laux et Christianne Brandt tous du dit lieu et Dietsche Veber, maire d'Himerstroff, Marc et Claus Schere et Adam Itzbacquer du dit lieu le vingt cinq[e] octobre mil six cents soixante et un.

Et le dit ban de Frimerstroff finit aussy du costé de Gerelfangen [2]) en lieu nommé Himelfourdt quy fait la separation des bans du dit Fremerstroff, Gerlfangen. Bien enten-

[1]) Fremersdorf, dont le duc de Lorraine avait acquis la souveraineté par un traité conclu le 23 août 1581 avec les dynastes de Nassau-Sarrebruck. Le village fut engagé en 1632, avec la mairie de Bising, à Guillaume de Braubach et cédé à la France par le traité de Vincennes *(ibid.)*.

[2]) Guerlfangen.

Digitized by Google

due qu'il y a encor un champs la longeur d'un journaux au quar du bois dit Jungen Waldt, lequel champ depend encor du dit ban de Frimerstroff et du dit lieu tirante à une autre champs nommé Gandern et de là à une autre appellée Eppelpandt et de la aboutissent au grand bois du dit Fremerstroff. Declaré par Mathis Veber de Gerelfangen.

Le dit ban de Frimerstroff finit aussy du costé de Mechern [1]) à un bois nommé Fogelheck et du dit lieu sur un autre dit Alten Kalckoffen et de la a une haye appellé Haselheck et de la a une autre haye dite Krombhecke du dit lieu jusques a Thiebelgrächt et de la a un lieu dit Banckgrethe et de la jusques a la Sarre. Declaré par les dits habitants de Frimerstroff le vingt sixieme octobre mil six cents soixante et un. Signés: de Brisacier [2]), Forget [3]) et D. Bock greffier.

Pour copie tirée de son original signé comme dit est et y rendue conforme de mot a mot par le greffier residant à Boulay soubsigné cejourd'huy 10e avril 1699. Signé J. P. Renauld avec paraphe.

J.-B. KAISER.

---

[1]) Mechern faisait partie du fief de Siersberg.

[2]) Est-ce Nicolas de Brisacier, maréchal de bataille des armées du roi, gouverneur de Sierck, grand-bailli d'Allemagne? ou son cousin, Guillaume de Brisacier, secrétaire des commandements de la reine? Nicolas de B. avait acheté la seigneurie de Hombourg en 1655 *(Friedrich Toepffer*, Urkundenbuch der Vögte von Hunolstein, III [Nürnberg 1872] 286–289; *Vicomte d'Hunolstein*, Hombourg et ses seigneurs, Paris 1889, 41–43).

[3]) Le prénom manquant, il est difficile d'identifier ce personnage. Serait-ce Jacques Forget, capitaine-prévôt à Siersberg, fils de Eloy Forget, receveur à Vaudrevange (1648–1649), dont la fille, Marie-Elisabeth F., épousa noble Jean-François Gronders, nommé, sur la démission de son beau-père en sa faveur, capitaine-prévôt de Siersberg, par lettres du 23 décembre 1662 *(Ant. Dom. Pierrugues*, Généalogie de la famille Forget de Barst en Lorraine, Florence 1881, 6)?

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE

(METZ ET MOSELLE)

1914-1920

Ce catalogue fait suite à la liste publiée par M. Louis Wilhelm dans *l'Annuaire* de 1915-16. Le plan de l'excellent bibliographe de Strasbourg n'a pas été suivi afin de diminuer les frais d'impression. On a eu recours à une disposition par sommaires et liste numérotée qui est empruntée à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

P. A. J.

SOMMAIRE DES MATIÈRES

Généralités. 10-12, 20, 34, 36, 41, 42, 45, 48, 49, 56, 58, 66, 68, 104, 112, 116, 118, 122, 123, 124-126, 146, 158, 196, 220, 228, 275, 291, 320, 337, 358, 364, 372, 374, 390, 391, 393, 394-397, 412, 414, 419, 421, 422, 432, 450, 452, 457, 475, 479, 502, 508, 538, 541-543, 552, 561. — Almanachs et Annuaires, 8, 21, 251, 329-331, 345. — Périodiques, 1, 21, 77, 78, 79-84, 93, 105, 117, 160, 161, 206, 260, 261, 314, 341-343, 350, 359-361, 363, 370, 404, 430, 436, 437-440, 473, 499, 503, 518, 524, 529.

Sciences auxiliaires, Bibliographie, 254, 555, 556. — Manuscrits, 304, 383 384. — Bibliothèque, 55, 57, 73, 74, 92, 151, 152.

Sources, 4, 323. — Archives: inventaires, 23, 25, 73, 154, 155, 157, 301, 383, 384, 413, 459, 463. — Correspondance, 409. — Régestes, 264. — Chartes, 154, 155, 286, 300. — Nécrologes, 5.

Biographie, Généalogie. — Arnulfus de Wolkrange, 202; Edouard Bamberger, 470; Isabelle Baudoire, 295; Bazaine, 143; famille de Beausire, 43; Bossuet, 428; Bruno von Niedbruck, 558; Didier Bugnon, 333; Buignet, 355; Calinau, 53; dom Calmet, 38; saint Chrodegang, 434; Colbus, 64; duchesses de Lorraine, 285, 489; Mathias II Durrus, 270; Dupont des Loges, 469; Etienne de Goussargues, 29; l'évêque Bienaimé, 46; le baron de Ladoucette, 153; Guillebert de Metz, 218; Henriette de Phalsbourg, 423; La Fayette, 252; Charles-Laurent Maréchal, 144; Maurice de Sainte-Ruffine, 418; Merlin de Thionville, 339; le général

Digitized by Google

Micheler, 131; Jean de Montecler, 197; le cardinal de Montmorency, 321; Ney, 19; la fausse Pucelle, 456; la famille de Ramberviller, 198, 208; Reusch, 278; Edgar Reyle, 255; Gaspard Rouyer, 199; Augustin Schœffler, 290; le général Schreiber, 128; le général Sibille, 129; le général Thomas, 130; le général Venel, 209; les barons de Warsberg, 502; Waris, de Berg, 317; Félix de Wimpffen, 232; le comte de Zeppelin-Aschhausen, 277.

Histoire locale, 16, 31, 33, 35, 36, 37, 44, 54, 67, 69, 71, 72, 85, 97, 98, 115, 127, 134, 139, 141, 175, 232, 233, 237, 241, 242, 252, 351, 354, 357, 368, 369, 376, 401, 428, 448, 466, 467, 478, 512, 520, 534, 536, 553, 560, 569.

Agriculture, eaux et forêts, 46, 75, 119bis, 185, 186, 214, 222, 223, 238, 239, 244, 245, 250, 260, 297, 299, 335, 378, 380, 403, 447, 468, 492, 551.

Armée, 32, 54, 219, 513. — Guerre de 1870, 140, 143, 247, 349, 368. — Guerre de 1914-1918, 71, 83, 99, 101, 133, 135, 337, 162, 180, 183, 187, 191, 212, 217, 221, 231, 240, 248, 273, 274, 280, 294, 306, 309, 312, 318, 319, 332, 346, 347, 356, 360, 365, 371, 388, 389, 398, 402, 403, 410, 417, 429, 444, 445, 455, 491, 506, 524, 533, 539, 540, 544, 546-548, 550, 557, 564, 566, 572, 573.

Droit. 80, 100, 119, 120, 159, 166, 176-178, 192, 206, 217, 224, 234, 236, 318, 322, 344, 439, 441, 446, 471.

Institutions, 82-84, 93, 132, 145, 175, 216, 269, 353, 367, 386, 495, 517, 521-525.

Sciences, Enseignement, 79, 98, 105, 113, 114, 160, 161, 407, 424, 458, 464, 488.

Géographie, 10, 11, 14, 26-28, 87-91, 96, 145, 147, 150, 156, 173, 181, 241, 253, 258, 259, 262, 265, 268, 296, 299, 307, 327, 328, 333, 338, 361, 399, 406, 427, 454, 488, 514, 515, 526, 527, 528, 549, 562, 563. — Voyages, 140, 257, 346, 348, 349, 494, 497, 530-532.

Médecine, 261, 359, 474.

Mœurs 9, 52, 109, 226, 284, 511, 545.

Histoire économique, 76, 80, 85, 194, 214, 221-223, 236, 244, 289, 318, 360, 366, 370, 377-380, 400, 411, 443, 495, 498, 500, 507, 518, 566. — Commerce, 2, 13, 94, 111, 171, 172, 229, 316, 473. — Finances, 80, 175, 216. — Industrie, 7, 13, 59, 65, 78, 111, 119, 162bis-165, 184, 195, 207, 211, 249, 288, 303, 307, 313, 336, 402, 431, 438, 442, 476, 477, 496, 554, 557, 571.

Religions, Judaïsme, 18, 227, 537. — Christianisme : catholiques, 47, 108, 134, 145, 148, 176, 243, 292, 314, 334, 337, 396, 405, 437, 490; protestants, 252, 375. — Clergé, 17, 215, 230, 287, 310, 311, 351, 401, 434, 505, 534, 535. — Ordres religieux, 266, 267, 270, 271, 285, 408, 510. — Hagiographie 39, 102, 220, 235, 290, 434. — Liturgie, 272, 381, 382, 385. — Discipline, 121, 221, 501.

Digitized by Google

Beaux-arts, 30, 169, 170, 174, 276, 280, 373, 468, 473, 570. — Architecture, 183, 185, 186, 325, 340, 350, 362, 480, 484-487, 493. — Sculpture, 40, 256, 295, 481. — Peinture, 22, 151, 152. — Dessin, 144, 199, 326. — Gravure, 3, 453. — Musique, 6, 106, 246, 440, 465, 509.

Archéologie, 47, 61, 62, 81, 107, 136, 138, 167, 200, 204, 213, 263, 279, 281, 295, 296, 298, 308, 315, 387, 416, 433, 435, 458, 467, 483, 516. — Sépultures, 63, 179, 482. — Armes, 135. — Mobilier, 282, 283, 293. — Héraldique, 199, 460, 462. — Campanographie, 60, 103. — Numismatique, 201. — Sigillographie, 413, 420. 449.

Langues et littérature, 30, 50, 51, 52, 70, 86, 110, 132, 142, 149, 153, 174, 182, 193, 203, 242, 255, 305, 392, 415, 425, 426, 428, 451, 519, 529, 568. — Folklore, 6, 95, 106, 168, 210, 302, 324, 461.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE

Abreschwiller, 335; Alemanie, 514; Apremont, 445; Ardennes, 96; Argonne, 531; Audun-le-Roman, 88; Austrasie, 220; Barrois 4, 192, 395; Bitche, 375, 376; Berg, 317; Blâmont, 16; Boulay, 225, 534, 535; Briey, 83, 431, 496, 524; Château-Salins, 88; Epinal, 97; Fénétrange 72; Fontoy, 305; Forbach, 3; Gorze, 5, 205; Guentrange, 233; Hayange, 476, Hesse, 212; Landau, 31; Laquenexy, 297; Longwy, 39, 83, 107, 431, 496, 524; Lorry, 61; Luxembourg, 137, 138; Marienthal, 271; Mediomatrici, 136, 262, 397; Metz, 18, 29, 33, 46, 53, 55, 57, 62, 63, 67, 70, 73, 74, 75, 80, 85, 88, 89, 92, 94, 97, 110, 121, 127, 132, 134, 135, 141, 142, 143, 148, 151, 152, 169, 171, 172, 175, 214, 218, 229, 230, 235, 242, 243, 247, 248, 252-259, 263, 266, 272, 276, 280, 281, 287, 296, 299, 308-311, 321, 326, 334, 341, 345-351, 365, 369, 381, 383, 384, 398, 428, 437, 453, 456, 480-487, 490, 495, 497, 500, 505, 506, 510, 511, 536, 538, 553, 557, 560, 569; Meurthe, 69, 157, 513; Morhange, 101, 168, 346, 388; Moselle, 23, 24, 98, 115, 136, 430, 500; Mousson, 533; Moyeuvre, 164; Nancy, 338, 354, 427; Petite-Rosselle, 211; Phalsbourg, 131, 237, 423; Pont-à-Mousson, 39, 427; Prény, 533; Rodemack, 139; Saint-Avold, 88; Sainte-Ruffine, 418; Sarralbe, 512; Territoire de la Sarre, 36, 454, 527; Sarrebourg, 388, 401, 445; Sarrebruck, 27, 264; Sarreguemines, 129; Sarrelouis, 27, 31, 130; Sarre-Union, 88; Saverne, 213; Schorbach, 387; Senones, 427, 473; Sierck, 545; Styring, 211; Thionville, 179, 207, 232, 368; Toul, 39, 154, 427; Trèves, 323; les Trois-Evêchés, 412; Uckange, 88; Vergaville, 102, 449; Villers-Bettnach, 270; Vosges, 494, 530, 531; Warsberg, 504; Wasserwald, 213; Woëvre, 531; Wolkrange, 202.

Digitized by Google

1. Action populaire lorraine. Bulletin. Metz, Impr. Lorraine, 1919 et 1920.

2. Agence alsacienne-lorraine pour le développement des relations économiques et financières avec nos provinces de l'Est. Paris, Dubois & Bauer, 1919, in-f°.

3. Ahreiner (*Lucie*) et *Marcel* Waeldin. Forbach pittoresque. Huit lithographies.

4. Aimond (Ch.). Etat général et dénombrement du duché de Bar, xviie s. *(Mém. de la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, 1914-1917).

5. Aimond (Ch.). Le nécrologe de l'abbaye de Gorze. *(Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1914-1919).

6. Alexandre (André). Chansons populaires d'Alsace-Lorraine. Paris, Berger-Levrault, 1920, in-8°, 48 p.

7. Alfassa (Maurice). Le fer et le charbon lorrains. Paris, Belin, 1916. In-12, 79 p.

8. Almanach républicain d'Alsace-Lorraine pour 1917. Paris, Dusseris.

9. Alphabetisches Verzeichnis der Namenstage, unter besondere Berücksichtigung der Metzer Heiligen. *(Lothringer Kalender*, 1919).

10. L'Alsace-Lorraine et la frontière du nord-est. Travaux du Comité d'études. Tome I. Paris, Impr. Nationale, 1918. In-4°, V-453 p., avec atlas de 22 pl. in-f°.

11. L'Alsace et la Lorraine. Toulouse, Sirven, s. d. In-4°, 328 p.

12. 1648-1918. L'Alsace et la Lorraine veulent et doivent rester françaises. Etudes historiques. Documents. Protestations. Conférences. Discours. Paris, Fischbacher, 1918. In-4°, 106 p.

13. L'Alsace-Lorraine et les régions envahies. [Commerce. Industrie.] Paris, Belin, 1919. 32 p.

14. Alsace-Lorraine. Répertoire alphabétique des communes. Nancy, Berger-Levrault, 1919. In-8°, 95 p.

15. Les Alsaciens-Lorrains en France pendant la guerre. Nancy, Berger-Levrault, 1915. In-8°.

16. Ambroise (E.). Les derniers seigneurs du district de Blâmont, étude lorraine. *(Mém. de l'Académie de Stanislas,* 1914).

17. Amtliche Mitteilungen des bischöflichen Ordinariats Metz. Metz, Imprimerie Lorraine, 1914 et 1915. In-8°.

18. Anchel (Robert). L'école talmudique de Metz depuis 1815, jusqu'à son transfert à Paris. *(Journal Officiel,* 27 mai 1920, p. 7.806, col. 2).

19. Andriot (René). Ney. Paris, Chapelot, 1914. In-8°, 157 p.

20. L'annexion de l'Alsace-Lorraine et la désannexion. Paris, s. d. In-8°, 91 p.

Digitized by Google

21. Annuaire statistique de l'Alsace-Lorraine (1913-1914), publié par le gouvernement d'Alsace-Lorraine. Strasbourg, R. Schultz. In-8°, avec carte.

22. Aquarelles et crayons de Louis Hestaux. Nancy, Gallé, 1919. In-16, 10 p.

23. Arbois (P. d') de Jubainville. Répertoire numérique de la série N des archives départementales de la Moselle. Metz, Impr. du „Messin", 1920. In-4°.

24. Arbois (P. d') de Jubainville. Répertoire numérique de la section A du fonds de la présidence de Lorraine aux archives départementales de la Moselle. Metz, Impr. du „Messin", 1920. In-4°.

25. Les archives d'Alsace et de Lorraine. (La correspondance de Strasbourg. 1920, 2.)

26. Ardoin-Dumazet. Les provinces perdues et reconquises. III. Lorraine. Nancy, Berger-Levrault, 1918. In-16.

27. Ardoin-Dumazet. Voyage en France. Les provinces délivrées. Lorraine. Ire partie. Les Petites Vosges et la Sarre. Sarrelouis et Sarrebruck. Les houillères de la Sarre. Nancy, Berger-Levrault, 1919. In-16, x-303 p., avec cartes.

28. Ardoin-Dumazet. Voyage en France. Les provinces délivrées. Lorraine. 2e partie. Metz et le pays messin. Les champs de bataille de 1870 et de 1914. In-16, x-303 p.

29. Armel (P.). Odyssée du frère Etienne de Goussargues, frère capucin, fusillé à Metz le 18 prairial an VI (6 juin 1798). (*Etudes franciscaines*, 1914.)

30. Assemblée générale de la Fédération lorraine des lettres et des arts. Compte rendu pour l'exercice 1919-1920. *(Les Voix lorraines*, 1920.)

31. Aulard (A.). Landau et Sarrelouis, villes françaises. *(La revue de Paris,* 1919).

32. Aus der Metzer Chronik : Die deutsche Kriegsausstellung in Metz. *(Lothringer Kalender,* 1918).

33. B. (E.). Französische Artillerie auf Metzer Kirchen im Jahre 1552. *(Lothringer Kalender*, 1917).

34. Babelon (Ernest). La grande question d'Occident. Le Rhin dans l'histoire. L'antiquité. Gaulois et Germains. Paris, Leroux, 1916. In-8°, viii-471 p. et 1 carte.

35. Babelon (Ernest). La grande question d'Occident. Le Rhin dans l'histoire. Tome II. Les Francs de l'Est : Francs et Allemands. Paris, Leroux, 1917. In-8°, xx-526 p.

36. Babelon (Ernest). La grande question d'Occident. Au pays de la Sarre. Sarrelouis et Sarrebruck. Paris, 1918. In-8°, xxvii-338 p.

37. Backes (Dr). Leiden der Lothringer. *(Lothringer Kalender*, 1918).

Digitized by Google

38. Bacourt (F. de). Le père de Dom Calmet. *(Bull. de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, 1914).

39. Badel (Emile). Les soixante saints de Toul, les saints du Toulois, de Longwy, de Pont-à-Mousson. Nancy, Crépin-Leblond, 1919. In-8°, 182 p.

40. Badt (Kurt). Bildwerke von Ligier Richier unter deutschem Schutz während des Weltkrieges. *(Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1915–1916.)

41. Barrès (Maurice). Notre Alsace et notre Lorraine. Des documents, des vérités. Paris, 1918. In-8°, 16 p., illustré.

42. Barrès (Maurice). La Lorraine dévastée. Paris, 1919. In-16, 176 p., avec 8 pl. et 1 carte.

43. Barthélemy (L'abbé Ad.). La famille de Beausire. *(Mémoires de l'Académie de Metz, 1912–1913*, publiés en 1919.)

44. Baudesson de Chanville (J.). La Lorraine inconnue. Nancy, Berger-Levrault, 1919, In-8°, 182 p.

45. Béhé (Martin). Heures inoubliables. Recueil des relations des fêtes de libération, des discours prononcés dans plus de quatre-vingts villes et villages d'Alsace et de Lorraine, en novembre et décembre 1918, et des impressions personnelles des maréchaux et généraux. Strasbourg, Le Roux, 1920. In-8°, 447 p. illustré.

46. Benoit (J.). Ein Bahnbrecher der Bienenzucht auf dem Metzer Bischofstuhle. *(Lothringer Kalender*, 1918.)

47. Benoit (J.). Ein Rundgang im Diözesanmuseum zu Metz. *(Lothringer Kalender*, 1919).

48. Bericht über den Lehrgang des elsass-lothringischen Heimatdienstes vom 6. bis 5. Dezember 1917, zu Strassburg. Strassburg, 1918. In-8°, 120 p.

49. Bericht über den 2. Lehrgang des elsass-lothringischen Heimatdienstes von 21.-24. 5. 1918 zu Strassburg. Kaiserslautern, 1918. In-8°, 222 p.

50. Bertrand (Louis). Le retour en Lorraine *(Revue des Deux Mondes*, 1919).

51. Bertrand (Louis). L'éternel champ de bataille. I. La question vitale. Nos pays lorrains; premières impressions. *(Revue des Deux Mondes*, 1915.)

52. Bertrand (Louis). Nous autres Lorrains : La légende de notre mauvais caractère. *(Revue universelle*, 1920, 1er oct.)

53. Beuve (Octave). La Chevardière et le „dictionnaire des Jacobins vivants" de Calinau, de Metz. *(La Révolution française*, 1916.)

Digitized by Google

54. Bodenstein (B.). Verordnungen für den Festungsbereich Metz seit Kriegsbeginn (abgeschlossen 1. Dez. 1916). Metz, Lothr. Zeitung, 1916. In-8°, 155 p.

55. Boinet (Amédée). L'évangéliaire de la collection Salis à la bibliothèque municipale de Metz. *(Bull. de la Société des Antiquaires de France,* 1919.)

56. Bonnal (Ed.). L'Alsace-Lorraine de Bismarck devant l'histoire et la diplomatie. Paris, 1919. In-8°, 452 p.

57. Bonnerot (J.). Les bibliothèques de Strasbourg et de Metz en 1866. Notices publiées. Paris, Champion, 1919. In-8°, 8 p.

58. Bouchot (L.). Vingt-cinq leçons sur l'histoire de la Lorraine et du Barrois. 2e édition. Nancy, V. Berger, 1919. In-4°, 67 p. avec gravures et cartes.

59. Bouilloux-Lafont. Les chambres de métier. Comment nous les concevons. Paris, Payot, 1919. 224 p.

60. Bour (R.-S.). Unsere Glocken. *(Lothringer Kalender,* 1919.)

61. Bour (R.-S.). Zwei „unleserliche" Inschriften aus Lorry. *(Jahrbuch der G. für lothr. Geschichte und Altertumskunde,* 1915-1916.)

62. Bour (R.-S.). Eine deutsche Marienkapelle im Metzer Dom. *(id.)*

63. Bour (R.-S.). Gräberfunde im Metzer Dom. *(id.)*

64. Bour (R.-S.) Pfarrer Colbus. *(id.* 1915.)

65. Bourgin (Hubert et Georges). L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution. Paris, 1920.

66. Boyé (Pierre). Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Jacques Hulin, son ministre en cour de France 1733-1766). Nancy, Berger-Levrault, 1920. In-8°, 141 p. et portrait.

67. Braun (Pierre). Chroniques du pays messin. *(Le Pays lorrain,* 1914-1919, 1920.)

68. Braun (Pierre). Le vote de la Lorraine libérée. (*Revue des deux mondes,* 1919, 15 déc.)

69. Braun (Pierre). Le département de la Meurthe à la fin de la monarchie de juillet. (*La Révolution de 1848,* 1919 et 1920.)

70. Brieux. Discours prononcé à l'occasion du centenaire de l'Académie de Metz. Paris, Firmin-Didot, 1919. In-4°. 17 p.

71. Brueder (Emil). Bilder aus der Schlacht von Lothringen. (*Lothringer Kalender,* 1917.)

72. Brueder (Marianne). Finstingen. (*Lothringer Kalender,* 1917.)

73. Brunel (C.). Les parchemins de la collection Salis aux archives historiques de la ville de Metz (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1914.

Digitized by Google

74. Bücher-Verzeichnis der Jugend-Bibliothek der Stadt Metz, 1918.

75. Bücking (Dr). Die alten Baumkeltern des Metzer Landes, mit 12 Abbildungen. (*Jahrbuch der lothringischen G. für Geschichte und Altertumskunde,* 1915-1916.)

76. Buffet (Jean). La Lorraine économique. Nancy, 1915. In-8°, 39 p.

77. Bulletin de la Fédération des fonctionnaires venus de l'intérieur en Alsace et Lorraine. 1920. Metz, Even. In-8°.

78. Bulletin de la Société industrielle de l'Est. Nancy, Impr. Réunies, 1914-1920.

79. Bulletin de l'instruction primaire du département de la Moselle. Metz, Even, 1919 et 1920.

80. Bulletin fiduciaire, juridique et fiscal de la Société fiduciaire de contrôle et de révision, Succursale de Metz. Metz, Even, 1920. In-8°.

81. Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine, 1914-1919 et 1920. Nancy. In-8°, 216 p.

82. Bulletin officiel d'Alsace et Lorraine, 1918 à 1920. Strasbourg, Imprimerie Strasbourgeoise. In-8°.

83. Bulletin officiel des ordonnances de l'administration civile près le gouvernement de Metz pour le territoire d'occupation de Longwy et de Briey. Nos 1-43, 1915-1918.

84. Bulletin officiel du territoire de Lorraine. Nos 1 et 2, 1918 et 1919. Metz, Imprimerie Lorraine. In-8°.

85. Caisse d'épargne de Metz. Compte rendu de la fête de son premier centenaire (1er février 1820 - 4 juillet 1920). Metz, Imprimerie Lorraine, 1920. In-8°.

86. Capval (J.). L'âme de Lorraine. (*Revue catholique d'Alsace,* 1920, oct.)

87. Carte d'Alsace-Lorraine dressée par Michelin & Cie, Paris, Delamotte, 1920.

88. Carte de l'Alsace-Lorraine en couleurs, à l'échelle de 1 : 50.000, publiée par le service géographique de l'armée. Uckange, Metz, Saint-Avold, Château-Salins, Sarre-Union, Audun-le-Roman. Paris, 1920.

89. Carte des environs de Metz, à l'échelle de 1 : 80.000. Paris, Ministère de la guerre.

90. Carte de France et des frontières à l'échelle de 1 : 200.000, dressée par le service géographique de l'armée. Feuille no 18 : Metz.

91. Carte murale d'Alsace et de Lorraine, à l'échelle de 1 : 200.000. Strasbourg, Imprimerie Strasbourgeoise, 1920.

92. Catalogue des ouvrages modernes de la bibliothèque municipale de Metz. Tomes I et II. Metz, 1914. In-8°.

Digitized by Google

93. Central- und Bezirksamtsblatt für Elsass-Lothringen, 1914-1918. Strasbourg, Strassburger Druckerei. In-4°.

94. Chambre de commerce de Metz. Procès-verbaux. 1920. Metz. In-4°.

95. CHARLOT et SEDELMAYER. Sagen und Geschichten aus Lothringen. 2. Auflage. Metz, 1914. In-8°.

96. CHENET (Commandant). Le sol et les populations de la Lorraine et des Ardennes. Paris, Champion, 1916. In-8°. LVII-289 p., illustré.

97. CHEVREUX (Charles). Les institutions communales d'Epinal sous la domination des évêques de Metz, xe s. - 1444. (*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* 1913.)

98. CHEVREUX (Paul). L'école centrale de la Moselle. (*La Révolution française,* 1914-1918.)

99. CHEVRILLON (André). Aux pays d'Alsace et de Lorraine. (*La Revue de Paris,* 1919.)

100. CHOLLET (M.) et HAMON (G.). Le problème des assurances sociales en Alsace-Lorraine. Paris, Giard, 1919. 110 p.

101. CHRISTIAN-FROGÉ. Morhange et les Marsouins en Lorraine. Nancy, Berger-Levrault, 1917. In-12, VII-220 p., illustré.

102. CLAUSS (J.). Sankt Anstett zu Wittersdorf in Sundgau oder zu Vergaville in Lothringen. (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins,* 1914.)

103. CLÉMENT (Roger). La Mutte. Son nom, son histoire. (*Les Voix lorraines.* 1920.)

104. COLIN (Elicio). L'Alsace et la Lorraine à travers l'histoire de France. Paris, Delagrave, 1919. In-12, 160 p.

105. Collaboration pédagogique (La). Revue d'enseignement d'Alsace et de Lorraine. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise, 1919. In-8°.

106. Collection choisie de chansons d'Alsace-Lorraine. 1870-1918. Recueils 1 à 4. Paris, Joubert, s. d. In-8°.

107. Collection des objets antiques rassemblés par le docteur Emile Coliez, de Longwy-Bas, mort en 1917. (*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.* 1918).

108. COLLIN (Chanoine). La Lorraine catholique. (*Le Correspondant.* 1914).

109. COLLIN (Chanoine). Rapport sur le Concours des prix de vertu pour 1912-1913. (*Mémoires de l'Académie de Metz, 1912-1913,* publiés en 1919).

110. COLON E). Compte rendu des travaux de l'Académie de Metz, pendant l'année 1912-1913. (*Mémoires de l'Académie de Metz,* publiés en 1919).

Digitized by Google

111. Comité consultatif du commerce et de l'industrie de la Lorraine. Procès-verbaux. Metz. 1919 et 1920. In-4°.

112. Conférence d'Alsace-Lorraine. Procès-verbaux, 1917-1919. Paris, Impr. Nationale.

113. Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à Strasbourg, mai 1920. Compte rendu publié dans le „Journal officiel", du 27-31 mai et 1er juin 1920. — Circulaire et programme. Paris, Impr. Nationale, 1919. In-8°, 28 p.

114. Congrès des Sociétés savantes de France à Strasbourg, mai 1920. (*La Correspondance de Strasbourg,* 1920, n° 3).

115. Conseil général du département de la Moselle. Rapports et procès-verbaux. Metz, „Le Messin", 1920.

116. Conseil supérieur d'Alsace-Lorraine. Procès-verbaux et rapports. Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1919 et 1920.

117. Correspondance (La) de Strasbourg, 1919-1920. Strasbourg. In-4°.

118. Coubé (Stéphen). Alsace-Lorraine et France rhénane. Paris, Lethielleux, s. d. In-16°, 181 p.

119. Courau. Législation des Mines en Alsace et Lorraine. 1871-1918. Paris, Dunod, 1919. XI-182 p.

119bis. Dartein (Jules de). Eaux et forêts d'Alsace-Lorraine. Paris Vix, 1920. 78 p.

120. Daville (Louis). Note sur le droit lorrain au XVIe siècle. (*Mém. de la Société des Lettres de Bar-le-Duc,* 1913).

121. Décision du Saint-Siège concernant la situation canonique des diocèses de Strasbourg et de Metz. (*Revue ecclésiastique de Metz,* 1920).

122. Delahache, (G.). Petite histoire de l'Asace-Lorraine. Paris, Grasset, 1918. In-12°, 88 p.

123. Delahache (G.). Strasbourg 1918-1920. [Le malaise en Alsace-Lorraine]. (*La Revue de Paris,* 1920.)

124. Delahache (Georges). L'exode, Paris, (1914). In-16°, 245 p.

125. Delahache (G.) Alsace-Lorraine. La carte au liseré vert. 6e édition. Paris, 1918. In-8°.

126. Delépée (V. et J.) Manuel du jeune Lorrain. La Lorraine et la France. Histoire et géographie. Metz, Even.

127. Délivrance (La) de Metz, 19 nov. 1918-7 janv. 1919. Album édité par E. Prillot, Metz 1919. In-4°, illustré.

128. Dennery (général). Le général de brigade baron Schreiber, de Metz, 1752-1833. (*Le pays lorrain,* 1920, oct.).

129. Dennery (général). Le général Sibille [de Sarreguemines]. (*Le pays lorrain,* 1914-1919).

Digitized by Google

130. Dennery (général). Le général baron Thomas, défenseur de Saarlouis en 1815. (*Le pays lorrain*, 1914-1919).

131. Dennery (général). Le général de division Micheler, de Phalsbourg. (*Le pays lorrain*, 1920, mars).

132. Deschamps (Gaston). L'Académie de Metz à propos de son centenaire. (*Revue des Deux Mondes*, 1919.)

133. Deschamps (Gaston). L'Alsace et la Lorraine retrouvées. Le pèlerinage à Metz. (*Revue des Deux Mondes*, 1919.)

134. Deslouquois (H.). Les patronages de France à Metz. (*Frères d'armes*, 1920.)

135. Deutsche Kriegsausstellung Metz. März-Mai 1917. Metz, Even, 1917. In-8°, 31 p.

136. Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique. II, 2-4, p. 97-188. Paris, Imprimerie Nationale, 1919. Gr. in-4°. [Lettres L à S, comprenant les mots: *Mediomatrici, Mosella,* etc.]

137. Diderrich (Arthur). La vague sanglante en Luxembourg et dans le nord de la Lorraine, 1914-1919. (*Le pays lorrain,* 1920.)

138. Diederrich (Emile). Emblèmes du laboureur et autres en Lorraine et Luxembourg. (*Le pays lorrain,* 1920.)

139. Diederrich (Arthur). Rodemack. (*Le pays lorrain,* 1920.)

140. Dorizy (Henri). Les champs de bataille de 1870. Guide-album. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8°, 32 p., avec gravures et cartes.

141. Dorvaux (N.) et P. Lesprand. Cahiers de doléances des communautés en 1789. II. Bailliage de Metz. Metz, 1918. In-8°, 618 p.

142. Dramaturgische Blätter. Herausgegeben vom Metzer Stadttheater. Heft 1-19. Metz, Müller, 1915.

143. Driault (Ed.). Bazaine à Metz. (*Revue des études napoléoniennes*, 1914.)

144. Dubois (P.-C.). Les cartons de Charles-Laurent Maréchal. (*Bull. de la Société des Lettres de Bar-le-Duc et Commercy,* 1914.)

145. Duchesne (Mgr L.). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. III: les provinces du Nord et de l'Est. Paris, E. de Boccard, 1915. In-8°, 270 p.

146. Duhem (Jules). La question de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914. Paris, Alcan, 1917. In-8°, 116 p.

147. Duhem (Jules). La frontière de l'Est et les traités de 1815. (*Mercure de France,* 1919.)

148. Du Passage (Henri). La semaine sociale à Metz. (*Etudes,* 1919.)

149. Dupuy (G.-G.). Poèmes du pays lorrain. Metz, édition de la Mutte. In-8°, 11 p.

Digitized by Google

150. Durandin (G.). L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est. (*La Géographie*, 1920.)

151. Durrieu (Cte P.). Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René, retrouvées à Metz. (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1920.)

152. Durrieu (Cte P.). Miniatures jadis attribuées au roi René, retrouvées à Metz. (*Renaissance de l'art français et des industries de luxe*, 1920.)

153. Duvernoy (E.). Un Walter Scott lorrain : le baron de Ladoucette. (*Le pays lorrain*, 1920.)

154. Duvernoy (E.). Catalogue des actes de Ricuin, évêque de Toul. Paris, 1919. In-8°.

155. Duvernoy (Emile). Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1080 à 1139 et de 1176 à 1220. Nancy, Crépin-Leblond, 1915. In-8°, 254 p.

156. Duvernoy (Emile). Deux projets officiels de carte du département de la Meurthe. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1918-1919.)

157. Duvernoy (Emile). Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Répertoire des séries antérieures à 1790. Nancy, Crépin-Leblond, 1916. In-4°, 240 p.

158. Eccard (Frédéric). L'Alsace sous la domination allemande. Paris, Colin, 1919. In-16°, 309 p.

159. Eccard (F.), Biens et intérêts français en Allemagne et en Alsace-Lorraine pendant la guerre. Paris, Payot, 1917 In-8°.

160. École de France (L'), organe de l'Association amicale des instituteurs et institutrices publics de la Moselle, 1920. Metz, „Le Messin". In-8°.

161. École lorraine (L'). Metz, Even, 1919 et 1920. In-4°.

162. Elsass-Lothringen gewidmet Kriegsnummer 189. (*Leipziger illustrierte Zeitung*, vom 14. 3. 1918, n° 3898).

162bis. Engerand (F.). Le fer sur une frontière. La politique métallurgique de l'Etat allemand. Paris, Bonard, 1919. 235 p.

163. Engerand (F.). La politique métallurgique de l'Etat allemand. (*Le Correspondant*, 1916.)

164. Engerand (F.). Un chapitre de l'histoire de la métallurgie lorraine. I. Les forges de Moyeuvre. II. Les Wendel et le Creusot. (*Le Correspondant*, 1916).

165. Engerand (F.). L'Allemagne et le fer. Paris, Perrin, 1916. In-16°, 311 p.

166. Entscheidungen des Kaiserlichen Rats in Elsass-Lotringen n° 70-71. (*Beilage zum Central- und Bezirksamtsblatt*). Strasbourg 1914-1915. In-4°.

Digitized by Google

167. Esperandieu (E.). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome VI. Belgique, 2e partie. Paris, Leroux, 1915. In-4° à 2 col. VIII-468 p., illustré.

168. Évrard (François). Couarails devant Morhange. Abbeville, Paillard, 1919. In-8°, 320 p.

169. Exposition nationale de Metz. Catalogue de la section des beaux arts, ouverte du 14 août au 15 septembre 1920. Metz, Paul Even, 1920. In-8°, 31 p.

170. Supplément au catalogue de la section des beaux arts, Metz, 1920.

171. Exposition nationale de Metz 1920. Catalogue officiel, Metz, Even, 1920. In-8°, 255 p.

172. Exposition nationale de Metz. Livre d'or officiel des récompenses. S. l. n. d. In-16, 114 p.

173. Fallex. Carte de la France de l'Est. Lorraine et Alsace. Paris, Delagrave, 1920.

174. Fédération lorraine des lettres et des arts. Assemblée générale du 31 mai 1920. (*Les Voix lorraines*, 1920, n° 4.

175. Feil (Pierre). Caisse d'épargne de Metz. Historique à l'occasion de son centenaire. Metz, Impr. Lorraine, 1920. In-4°, 48 p. illustré.

176. Fischbach (Oscar). Das Staatskirchenrecht Elsass-Lothringens, Strasbourg, Trübner, 1917. In-12°, 353 p.

177. Fischbach (Oscar). Das öffentliche Recht des Reichslandes Elsass-Lothringen. Tübingen, 1914. In-8°.

178. Flach (Jacques). La première réunion à l'Allemagne de la Lorraine et de l'Alsace était-elle fondée en droit public? (*Revue des Deux Mondes*, 1914).

179. Florange (J.). Pierres tombales du Musée de Thionville. Paris, 1918. In-8°, 16 p., avec fig.

180. Florent-Matter. L'Alsace-Lorraine pendant la guerre. - Les Alsaciens-Lorrains contre l'Allemagne. Paris, Berger-Levrault, 1918. In-8°, x-239 p.

181. Forest. Alsace-Lorraine et pays occupés. 1 : 100.000. Paris, Forest, 1919.

182. François (E.). L'âme de Lorraine. Poèmes. Metz, Houpert, 1920. In-8°, 311 p.

183. Franz (J.). Das lothringische Dorf und seine bauliche Instandsetzung nach dem Kriege. (*Mitteilungen des Rheinischen Vereins für Denkmalpflege und Heimatschutz*, IXe année, fasc. 3.)

184. Frech (F.). Die Lothringer Eisenerze und ihre Bedeutung in Krieg und Frieden. In-4°, 16 p. (*Naturwissenschaften, Wochenschrift*, 1917.)

Digitized by Google

185. FREY. Vom lothringischer Dorf- und Heimatkunst. (*Lothringer Kalender*, 1917.)

186. FREY. Der ländliche Fachwerkbau in Lothringen. Ein Beitrag zur Geschichte der germanischen Holzbaukunst unter romanischem Einfluss. Berlin, 1914. In-8°.

187. FRIBOURG (A.). Les martyrs d'Alsace et de Lorraine d'après les débats des Conseils de guerre allemands. Paris, Plon, 1916. In-16, 188 p.

188. FRIBOURG (A.). La femme d'Alsace-Lorraine et l'Allemand depuis 1914. (*Le Correspondant*, 1918.)

189. FRIBOURG (A.). Les paysans d'Alsace-Lorraine devant les conseils de guerre allemands. (*Revue des Deux Mondes*, 1918.)

189bis. FRIBOURG (A.). Le poing allemand en Lorraine et en Alsace, 1871, 1914-1918. Paris, Fleury. In-4°, 223 p.

190. FRIEDEL (V.-H.). La question d'Alsace-Lorraine. La propagande allemande depuis la guerre et les faits. Paris, Fischbacher, 1917. In-8°, 116 p.

191. FRIEDEL (V.-H.). Un crime allemand. L'anéantissement de la nationalité alsacienne-lorraine. Paris, Plon, 1916. In-16, 76 p.

192. FRISTOT (Lucien). Régime des libéralités dans les coutumes de Lorraine et de Bar. Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1920. In-8°, IX-120 p.

193. FRONDAIE (Pierre). Colette Baudoche, pièce en trois actes, d'après le roman de Maurice Barrès. Paris, impr. de l'„Illustration", 1920. In-8°, 32 p.

194. FUCHS (Albert). Die erste Telegraphenlinie in Elsass-Lothringen. S. l. n. d. In-4°, 25 p.

195. GABELLE (Henri). L'enseignement technique en Alsace et Lorraine et le Conservatoire national des arts et métiers. Rapport de mission. Paris, Imprimerie Nationale, 1919. In-8°, 27 p.

196. GAILLY DE TAURINES. La protestation de l'Alsace-Lorraine en 1874. (*Revue des Deux Mondes*, 1918.)

197. GERMAIN DE MAIDY (Léon). Jean de Montécler, dit le Lorrain, canonnier au siège d'Orléans (1429). (*Bull. de la Société d'Arch. lorraine*, 1914-1919.)

198. GERMAIN DE MAIDY (Léon). A propos de la famille de Ramberviller. (*id.*, 1920.)

199. GERMAIN DE MAIDY (Léon). Un dessin de la collection Stiebel, présumé aux armoiries de Gaspard Rouyer, annobli en 1581. (*id.*, 1914-1919.)

200. GERMAIN DE MAIDY (Léon). Prétendues dates du moyen âge en chiffres arabes sur des monuments de la Lorraine. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1915-1916.)

Digitized by Google

201. Germain de Maidy (Léon). La médaille d'Alphonse de Ramberviller, 1604. (*Revue numismatique*, 1917.)

202. Germain de Maidy (Léon). Arnulfus de Wolkrange et non de Bockange. 1179. (*Bull. de la Société d'Arch. lorraine*, 1914-1919.)

203. Germain de Maidy (Léon). Le prototype du fou Yégof. (*Le Pays lorrain*, 1914-1919.)

204. Germain de Maidy (Léon). Une douzaine de chronogrammes en Lorraine. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1916-1917.)

205. Germain de Maidy (Léon). Isabelle Baudoire à propos du nécrologe de Gorze. (*Bull. de la Société d'Arch. lorraine*, 1914.)

206. Gesetzblatt für Elsass-Lothringen, 1914-1918. Strassburg, Strassburger Druckerei. In-4°.

207. Gewerbeausstellung. Stadt Diedenhofen, 21 mai-28 juin 1914. Diedenhofen, Becker, 1914. In-8°, 63 et 87 p.

208. Gironcourt (A. de) et L. Germain de Maidy. Recherches généalogiques sur la famille de Ramberviller. (*Bull. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1920.)

209. Gobert (Gaston). Un brave Lorrain. Le général Venel, 1864-1920. (*Le Pays lorrain*, 1920, sept.)

210. Gobron (Gabriel). Tartines de cancoyotte : Conte lorrain. Paris, 1919. In-16, 16 p.

211. Goldschmitt (Fr.). Die Entwickelung der Kohlengruben in Kleinrosseln-Stieringen. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

212. Goldschmitt (Fr.). Kriegserlebnisse in Hessen. Metz, Even, 1917. In-12, 62 p.

213. Grenier (A.). Les établissements gallo-romains du Wasserwald (près Saverne), d'après les fouilles et les publications de M. Albert Fuchs. (*Journal officiel*, 31 mai 1920, p. 7926, col. 1).

214. Grimme (Fritz). Getreidepreise im Metzer Lande während des 15. Jahrhunderts. (*Jahrbuch der G. für lothr. Geschichte und Altertumskunde*, 1915-1916.)

215. Grimme (Fritz). Die Kanonikerregel des hl. Chrodegang und ihre Quellen. (*id.*)

216. Gruber et Oster. Les caisses d'épargne en Alsace et en Lorraine. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise, 1919. In-8°, 64 p.

217. Grünenwald. Die privatrechtliche Stellung unserer Kriegsfrauen. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

218. Guillebert de Mets. (*Bull. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1914-1919.)

Digitized by Google

219. Guillemain (H.). An der Grenze. Kriegs-Taschenbuch eines Unteroffiziersschülers vom 36. französischen Infanterie-Regiment. Mit einem Vorwort von Oberst de Maud'huy. Deutsche Uebersetzung. 2. Auflage. Greiffenberg in Schl., 1916.

220. Guise (chanoine). Saint Sigisbert, roi d'Austrasie (630-655). Paris, Lecoffre-Gabalda, 1920. In-18°, x-482 p.

221. Günther (Adolf). Das besetzte französische Gebiet. Seine Bedeutung für Frankreich und die Weltwirtschaft für deutsche und europäische Wirtschaftspolitik. München et Leipzig 1918. In-8°.

222. Guyot (Ch.). Les causes de la désertion des campagnes dans les cantons de la plaine lorraine. *(Journal officiel,* 31 mai 1920, p. 7929, col. 2).

223. Guyot (Ch.) Quelques généralités sur les biens communaux en Lorraine. (*Mém. de l'Académie de Stanislas* 1914-1915).

224. Guyot (Ch.). Une application nécessaire des théories régionalistes pour l'organisation prochaine des pays reconquis. Nancy Berger-Levrault, 1919. In-8°, 21 p.

225. Haag (P.). Heimatkunde des Kreises Bolchen. Boulay, 1917. In-8°.

226. Haas (Hubert). Zigeuner in Lothringen. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

227. Halff (Sylvain). La fidélité française des Israélites d'Alsace et de Lorraine (1871-1918). Paris, Durlacher, 1921. In-12, 32 p.

228. Halphen (Louis). Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne. *(Revue historique*, 1917*)*.

229. Handelskammer (die) zu Metz. 1815-1915. Metz, 1915. In-8°.

230. Hannemann (Otto). Die Kanonikerregeln Chrodegangs von Metz und der Aachener Synode von 816 und das Verhältnis Gregors VII dazu. Greifswalder Dissertation 1914. In-8°.

231. Haussonville (Cte d'). A Metz. Paris, impr. du Figaro, 1919. In-16, 26 p.

232. Heckmann (Abbé P.). Félix de Wimpfen et le siège de Thionville en 1792. (*Revue historique de la Révolution française et de l'Empire,* 1915 et 1916).

233. Heckmann (Abbé P.). Guentrange. Son passé, son présent. Metz, imprimerie lorraine, 1920. In-8°, 11 p.

234. Heitz (P.) Le droit constitutionnel de l'Alsace-Lorraine. (*Revue générale du droit,* 1915.)

235. Hérouville (Pierre d'). Un Saint français, évêque de Metz, au XIVe siècle. (*Etude*, 1919).

236. Hirsch (Athur). Die Fronen in Elsass-Lothringen. Saverne, 1910. In-8°.

Digitized by Google

237. Hertz (A.). Souvenirs de Phalzbourg, décembre 1870-août 1919. (*Le Pays lorrain*, 1920.)

238 Hertzog (August). Die älteste Weinbauordnung von Lothringen. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

239. Hertzog. Die Zentralstelle für Wolfahrts und Heimatspflege auf dem Lande. (*Lothringer Kalender*, 1917.)

240 Hinzelin (Emile). L'Alsace-Lorraine sous le joug qui se brise. (Pages d'histoire, n° 134.) Nancy, Berger-Levrault, 1918. In-16, 64. p.

241. Hirtz (Justin). Notre Esplanade. Metz, Imprimerie Lorraine, 19 4. In-8°, 81 p., illustré.

242. Historique des fêtes du centenaire de l'Académie de Metz, le 12 juin 1919. Metz, Impr. Lorraine 1920. In-8°, 137 p.

243. Hommes (Les) de Metz à Lourdes en mai 1914. Metz Impr. Lorraine, 1914. In-8°, 186 p.

244. Hottenger (Georges). Les remembrements en Lorraine au XVIIIe siècle. (*Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1914-1919.)

245. Huffel (G.). Statistique des forêts de l'Alsace-Lorraine. (*Revue des eaux et forêts*, 1920, juill.)

246. Irmler (Karl). Lothringer Liebeslieder, für eine Singstimme mit Klavierbegleitung. Komponiert von Fritz Krauss. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

247. Impératrice Eugénie (L') et l'armée de Metz. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1920.)

248. Im Süden von Metz. Ein Erinnerungsblatt, herausgegeben von den Abschnitten III und IV. Metz, 1917. In-8°, 195 p., illustré.

249. Industrie minérale (L') en Alsace et en Lorraine depuis l'armistice. Compte-rendu (1919 et premiers mois de 1920), publié par l'association minière d'Alsace et de Lorraine. Metz, 1920. In-4°, 106 p., avec carte et tableaux.

250. Jagerschmidt. L'exploitation des coupes en régie en Alsace-Lorraine. (*Revue des eaux et forêts*, 1920, janv.)

251. Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde. 1915-1916. Metz 1917. In-8°, 616 p.

252. Jean-Julien [Barbé]. La Fayette à Metz. Metz, 1920. In-8°, 51 p. et portrait.

253. Jean-Julien [Barbé]. Nouveau guide de Metz. Metz, Imprimerie Lorraine, 1919. In-12, 55 p., illustré.

254. Jean-Julien [Barbé]. Notes bibliographiques sur les Noëls messins. (*Le pays lorrain*, 1914-1919.)

255. Jean-Julien [Barbé]. Le poète messin Edgar Reyle. (*Le pays lorrain*, 1914-1919.)

Digitized by Google

256. JEAN-JULIEN [Barbé]. La statue du Maréchal Fabert à Metz. *Le pays lorrain,* 1914-1919.)

257. JEAN-JULIEN [Barbé]. Le professeur Niemeyer dans le pays messin en 1806. (*Le pays lorrain,* 1920.)

258. JEAN-JULIEN [Barbé] Petit indicateur des rues de Metz. Metz, „le Messin". In-18, 16 p.

259. JEAN-JULIEN [Barbé]. Metz pittoresque. Les rues et places de la cité. Metz, 1920. In-12, 188 p.

260. Journal Agricole d'Alsace et de Lorraine. Strasbourg, Impr. Strasbourgeoise, 1919 et 1920. In-4°.

261. Journal de pharmacie d'Alsace et de Lorraine. Mulhouse Brinkmann, 1919-1920. In-8°.

262. JULLIAN (Camille). Les limites des Médiomatrices. (*Bull. de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1914.)

263. JULLIAN (C.) Notes gallo-romaines. LXXV. Métier et religion; Juno Saponaria. [Monument au Musée de Metz]. (*Revue des études anciennes,* 1917.)

264. JUNGK (A.-H.). Regesten zur Geschichte der ehemaligen Nassau-Saarbrückischen Lande. I. Teil (493-1317), II. Teil (1317-1381). Sarrebrück, 1914-1919. 2 vol. In-8°, 640 p. avec portrait de l'auteur. (*Mitteilungen des historischen Vereins für die Saargegend.* Heft 13 und 14.)

265. KAISER (J.-B.). Lothringen in den toskanischen Maremmen. (*Lothringer Kalender,* 1917).

266. KAISER (Jean-Baptiste). Die Anfänge der Observanz in Metz. In-8°, 31 p. (*Franziskanische Studien,* 1917).

267. KAISER (J.-B.) Ein Brief des Provinzials Fodéré an den Kardinal de Givry. Münster-in-W. 1916. In-8°. (*Franziskanische Studien,* 1916.)

268. KAISER (J.-B.) Procès-verbal de délimitation de frontières en 1661. (*Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine.* 1920).

269. KAISER (J.-B.). Ein Weistum von Monneren aus dem Jahre 1644. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* 1915-1916).

270. KAISER (J.-B.). Mathias II Durrus, abbé de Villers-Bettnach, 1591-1614. (*Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine,* 1920).

271. KAISER (J.-B.) Die Besitzungen des Priorats Mariental in Lothringen. (Ons Hemecht 1915).

272. Kalendaria perpetua pro sanctis locorum patronis et ecclesiarum titulis in diœcesi Metensi. Metz, 1915. In-12.

Digitized by Google

273. KANNENGIESSER (P.). Leidensfahrten verschleppter Elsass-Lothringer. Strasbourg, Trübner, 1916. In-8°, 82 p.

274. KAPP. Ist Elsass-Lothringen als autonomer Bundesstaat denkbar. Berlin, Spinger, 1918. In-8°, 24 p.

275. KAUTSKY (Karl). Elsass-Lothringen. Eine historische Studie. 2. Auflage. Stuttgart, 1918. In-8°, 86 p.

276. KEUNE (J.-B.). Kriegsarbeit des Museums zu Metz. *(Lothringer Kalender,* 1917.)

277. KEUNE (J.-B.). Graf Zeppelin-Aschhausen. *(Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* 1915-1916*).*

278. KEUNE (J.-B.). Reusch. *(id.).*

279. KEUNE (J. B.). Paulys Real-Enzyklopädie des klassischen Altertumswissenschaft. Neue Bearbeitung. Fascicules *Arnaije-Daccus: Dalheim-Gemella; Genianæ-Isurgüt; Iuba-Kunetes.* Stuttgart. Metzler, s. d.

280. KEUNE (J.-B.). Kriegsarbeit des Museums zu Metz. Metz, Even, 1616. In-8°, 12 p.

281. KEUNE (J.-B.). Die Templerkapelle in Metz. Metz, Lothringer Verlagsverein, 1915. In-12, 8 p.

282. KEUNE (J.-B.). Lothringer Teller (*Lothringer Kalender,* 1918.)

283. KEUNE (J.-B.). Herdplatten in Lothringen. (*Lothringer Kalender,* 1919.)

284. KIRCH (Abbé). Das Eierheischen. Ein schöner alter lothringischer Brauch. (*Lothringer Kalender,* 1918.)

285. KIRCH (J.-P.). Eine Herzogin von Lothringen im Kloster. (*Lothringer Kalender,* 1919.)

286. KIRCH (J.-P.). Urkunden vergangener Tage. (*Lothringer Kalender,* 1917.)

287. Kirchliches Amtsblatt für die Diözese Metz, 1916, 1917, 1918. Metz, Imprimerie Lorraine. In-4°.

288. KIRSCHWING (Adolf). Wie entsteht ein Kristallglas. (*Lothringer Kalender,* 1917.)

289. Der Kommunal-Verband Lothringen. (*Lothringer Kalender,* 1918.)

290. KUGLER (Ch.). Généalogie du bienheureux Augustin Schœffler. (*Revue ecclésiastique de Metz,* 1919.)

291. KURTH (Godefroid). Etudes franques. Paris, Champion, 1919. In-8°, II-357 et 349 p.

292. LA BRIÈRE (Yves de). Chronique du mouvement religieux : Le problème des libertés catholiques en Alsace et en Lorraine. (*Etudes,* 1919.)

Digitized by Google

293. La Chaise (Bon de), Charles Sadoul et Albert Maumené. L'art rustique des pays de France. Meubles paysans et bourgeois, alsaciens et lorrains. (*La Vie à la campagne*, n° 198, 1919.)

294. La Chesnaie (P.-G.). La question du plébiscite. Paris, 1917. In-16, 29 p.

295. Lalance (Ct). La croix de Saint-Clément. (*Le pays lorrain*, 1900.)

296. Lalance (Ct). L'enceinte gallo-romaine de Metz. (*Journal officiel*, 31 mai 1920, p. 7.928, col. 2.

297. Lalance (Ct). Une visite à l'institut vinicole de Laquenexy. (*Le Pays lorrain*, 1920.)

298. Lalance (Ct). Origines gauloises sur le Rhin et en Lorraine. Nancy, Société industrielle de l'Est, 1919. In-8°, 22 p.

299. Lange (L.). Führer durch den botanischen Garten der Stadt Metz. Metz, Scriba, 1915. In-8°, 102 p.

300. Langlois (Ch.-V.). La récupération par l'Etat de la collection Dufresne. (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1920.)

301. Laier (Philippe). Les Archives de la Lorraine pendant la guerre. Paris, 1919. In-8°, 8 p.

302. Laurency (Robert). Sagen aus Lothringen. Strassburg, 1918. In-8°.

303. Lavialle (J.-B.). La crise de l'apprentissage et la Chambre des métiers d'Alsace et de Lorraine. (*Journal Officiel*, 31 mai 1920, p. 7930, col. 2).

304. La Ville de Mirmont (H. de). Le manuscrit de l'Ile-Barbe (Codex Leidensis Vossianus latinus III) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone. Fac simile en 80 pl.

305. Leclère (J.-P.). Le Patois de Fontoy (Lorraine), suivi de trois cents nouvelles à la main. Metz, 1914. In-8°, 82 p.

306. Leclère (J.-P.). Suspicion et Guerre. Metz, Béha, 1920. In-8°, 339 p.

307. Lencauchez (J.-A.). Carte des concessions de mines de fer oolithiques de la Lorraine. Paris, Dunod, 1920.

308. Lerond (H.). Die Kapelle der hl. Reinette in Metz. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

309. Les glorieuses journées de Lorraine et d'Alsace. Novembre-Décembre 1918. L'armistice du 11 novembre 1918. Le voyage présidentiel en Lorraine et en Alsace, Metz, Strasbourg, Colmar, Mulhouse. (Pages d'histoire.) Nancy, Berger-Levrault, 1919. In-12, 78 p.

Digitized by Google

310. Lesprand (P.). L'anoblissement du Chapitre de la Cathédrale de Metz. (*Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1920.)

311. Lesprand (P.). Le clergé messin et la Révolution (suite). (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1919 et 1920.)

312. Lichtenberger (H. et A.). La question d'Alsace-Lorraine. Paris, Chapelot, 1915. In-12, 132 p.

313. Liesse (André). Les questions industrielles en Alsace-Lorraine. (*Economiste*, 1920.)

314. Ligue patriotique des Françaises. Supplément pour les ligueuses de la Moselle. Metz, Imprimerie Lorraine, 1920. In-4°.

315. Linel (A.). Die Maren oder Mertel in Lothringen und ihre Sagen. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

316. Linel. Verzeichnis der ortsüblichen Masse und Gewichte in Lothringen. (*Lothringer Kalender*, 1917.)

317. Linel. Waris, von Berg. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

318. Liquidation feindlichen Vermögens. Verzeichnis der zur Liquidation gelangenden wertvollen ländlichen Besitzungen in Elsass-Lothringen (mit Ausnahme der Kreise Château-Salins, Metz-Land und Saarburg). Strasbourg, 1917. In-8°, 57 p.

319. Litschgy (M.). Die elsass-lothringischen Kriegsgeiseln. Strasbourg, 1917. In-8°, 64 p.

320. Löffler (Klemens). Elsass-Lothringen. Köln, 1918. In-8°, 103 p.

321. Löhr (Joseph). Der Kardinal Montmorency und die Missionskirchenordnung der Diözese Metz während der Revolutionszeit. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. 1915-1916.)

322. Loi sur les caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine, du 23 Août 1912. Traduction de P. Feil. Strasbourg, 1920. In-8°.

223. Longnon (Auguste) et le chanoine Victor Carrière. Pouillés de la province de Trèves. Paris Klincksieck, 1915. In-4°, lxviii-600 p. (*Recueil des historiens de la France. Pouillés, tome V.*)

324. Lorency (Robert). Sagen aus Lothringen. Strasbourg, 1918, In-8°.

325. Lorenzen (Ernst). Lothringische Wohnungskunst. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

326. Lorrain. Moulins, à Metz. Estampe. Paris, Dewambez, 1920.

327. Lorraine annexée. Notice complémentaire concernant les chemins de fer et les cours d'eau de la Lorraine. Paris, Imprimerie National, 1915. In-12, 347 p. avec une carte. *Ministère de la guerre. Service géographique de l'armée*).

Digitized by Google

328. Lorraine annexée. Renseignements géographiques, industriels et ethniques. Paris, Imprimerie Nationale, 1917. In-12, 123 p. et trois cartes (*id.*)

329. Lothringer Kalender für das Jahr 1917. Metz, Even, 1916. In-8°, illustré.

330. Lothringer Kalender 1918. Metz, Even, 1917. In-4°, 114 p., illustré.

331. Lothringer Kalender, 1919. Metz, 1918. In-4°, 155 p., illustré.

332. MADELIN (Louis). Les heures merveilleuses d'Alsace et de Lorraine. Paris, Hachette, 1919. In-16, 248 p.

333. MAHUET (Cte A. DE). Didier Bugnon, géographe du duc Léopold, sa correspondance pendant les années 1714 à 1715. Nancy, 1920. In-8°, 90 p.

334. Mandements des évêques de Metz, Mgr Benzler et Mgr Pelt. Metz, Imprimerie Lorraine, 1915-1920. In-4°.

335. MARC. La forêt domaniale d'Abreschwiller au cours du XIXe siècle. (*Revue des eaux et forêts,* 1920.)

336. MARGERIE (Emmanuel DE). Enquête sur les richesses minérales du Nord-Est de la France et des régions voisines. Travaux du comité d'études. Section géologique. Atlas. Paris, service géographique de l'armée. 1918. In-fo, 10 pl.

337. MARTIN (Le chanoine Eugène). Petite histoire religieuse de la région lorraine. Nancy, Vagner, 1915. In-4°, 97 p.

338. MARTIN (Le chanoine Eugène). Topographie ancienne du diocese actuel de Nancy. (*Semaine religieuse de Nancy,* 1914.)

339. MATHIEZ (Albert). Merlin de Thionville, accusateur de Carnot et de Lindet. (*Annales révolutionnaires,* 1920.)

340. MÉLY (F. DE). Nos vieilles cathédrales et leurs maitres d'œuvre. (*Revue archéologique,* 1920.)

341. Mémoires de l'Académie de Metz, 1912-1913. Metz, Imprimerie Lorraine, 1919. In-8°, 292 p.

342. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1914-1915, 1915-1916, 1917-1918, 1918-1919, 1919-1920. Nancy. In-8°.

343. Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine, 1914-1919. Nancy, 1919. In-8°, 386-XI p.

344. MENGIN (Henri). Discours prononcé à Colmar le 11 octobre 1919 à la séance publique de l'ordre des avocats-avoués d'Alsace et de Lorraine. Nancy, Barbier, 1919. In-12, 11 p.

345. Messager de Lorraine (Le). Nancy, Berger-Levrault, 1917 1918, 1919, 1920. In-8°.

Digitized by Google

346. Metz et la bataille de Morhange (1914-1918). (Guides illustrés Michelin des champs de bataille.) Paris, Kapp, 1920. In-8°, 48 p. et cartes.

347. Metz et Nancy. 12 janvier 1919. (Société Erckmann-Chatrian, Nancy.) Paris, Berger-Levrault, 1919. In-12, 50 p.

348. Metz et la Lorraine libérée. 1 plan, 14 gravures. Paris, Hachette, 1920. In-16, 48 p. (*Guides Diamant.*)

349. Metz, seine Umgebung und die Schlachtfelder bei Metz. Luxemburger Schweiz. Staatsbad Mondorf. Metz, 1914. In-8°.

350. Metzer Dombaublatt. Organ des Metzer Dombauvereins. N° 19. Metz, 1918. In-8°.

351. MEYER (August). Der politische Einfluss Deutschlands und Frankreichs auf die Metzer Bischofswahlen im Mittelalter. Metz, Müller, 1916. In-8°, IX-132 p.

352. MICHAELIS (Otto). Die evangelische Kirche in Lothringen in Vergangenheit und Gegenwart. Metz, 1917. In-8°, 164 p.

353. MICHEL (Albert). La France et l'Alsace-Lorraine. Petite initiation à l'étude de l'organisation politique, administrative, judiciaire, sociale de la France et de l'Alsace-Lorraine. Strasbourg, 1920. In-8°, 148 p.

354. MICHON. Les Messins à Nancy après 1871. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1918-1919.)

355. MIGETTE (A.). Silhouette messine. Monsieur Buignet. (*Le pays lorrain*, 1920.)

356. MIRMAN (L.). Aux populations lorraines. Metz, Imprimerie Lorraine (1919). In-8°, 29 p.

357. MISME (Jane). Les derniers maitres d'Urville. (*La Revue de Paris*, 1917.)

358. MITSCHER (Georg). Elsass-Lothringen unter deutscher Verwaltung. Eine Denkschrift.

359. Mitteilungen des Landeskomitees zur Bekämpfung der Tuberkulose in Elsass-Lothringen. Heft 1. Strassburg 1914. In-8°, 75 p.

360. Mitteilungen des Kommunalverbandes Lothringen. 1918. Metz, Even. In-4°.

361. Mitteilungen der geologischen Landesanstalt von Elsass-Lothringen. IX. Strasbourg, Trübner, 1916. In-8°, VIII-274 p.

362. Modèles-types de constructions agricoles, 2e fasc. (Barrois, Lorraine, Normandie). Paris, librairie de la construction moderne, 1919.

363. Moniteur (Le) général d'Alsace et de Lorraine. Strasbourg, 1919 et 1920. In-4°.

364. MOUSSAT (Emile). Le mirage régionaliste. (*Les Voix Lorraines*, 1920, n° 1).

Digitized by Google

365. Moussat (Emile). Un blessé français à Metz en 1914. (*Les Voix Lorraines*, 1920, n° 3.)

366. Montdadon (Louis de). Un aspect économique de la question d'Alsace-Lorraine : La question du fer. (*Etudes*, 1918.)

367. Moppert (E.). L'activité sociale en Alsace et en Lorraine. (*Chronique sociale de France*, 1920.)

368. Müller (F.). Le blocus de Thionville en 1870. (*Le Pays lorrain*, 1914-1919.)

369. Müller (Paul). La proclamation de la République à Strasbourg, Colmar et Metz. (*La Révolution de 1848*, 1918.)

370. Nachrichten des statistischen Landesamts für Elsass-Lothringen. Strasbourg.

371. Nast (Marcel). Le malaise alsacien-lorrain. Paris, Crés, 1920. In-16, 64 p.

372. Nationalrath. Stenographische Berichte. 1918. Strasbourg, Imprimerie Strasbourgeoise, 1919. In-4°.

373. Nicolas (E.). Les arts appliqués en Alsace et en Lorraine. Paris, Crés. In-8°.

374. Notre Alsace et notre Lorraine. Paris, Bloud et Gay, 1918. In-8°, 47 p.

375. Oeckinghaus (R.). Die evangelische Gemeinde Bitsch in Vergangenheit und Gegenwart. Strasbourg, 1917. In-8°.

376. Oeckinghaus (R.). Vom Bitscher Land und seiner Geschichte. Strasbourg, 1917. In-8°, 127 p.

377. Office de statistique d'Alsace et de Lorraine. Comptes rendus statistiques 1919 et 1920. Strasbourg. In-8°.

378. id. Statistique agricole. Année 1919. Strasbourg, Imprimerie Populaire, 1920. In-8°, 21 p.

379. id. Mouvement naturel de la population en Alsace et en Lorraine dans les années 1913 à 1918. Strasbourg, Imprimerie Populaire, 1920. In-8°, 56 p.

380. id. L'agriculture et le bétail en Alsace et en Lorraine de 1913 à 1918. Strasbourg, Imprimerie Populaire, 1919. In-8°, 84 p.

381. Officia propria dioceseos Metensis. Metz, 1914. In-12.

382. Ordo divini officii recitandi. 1915 à 1920. Metz, Houpert. 6 vol. in-16.

383. Omont (H.). Note sur un inventaire de la cathédrale de Metz daté de 1363. Paris, 1918. In-8°, 20 p. (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1917.)

Digitized by Google

384. Omont (Henri). Inventaire des collections Emmery et Clouët-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine conservées à la Bibliothèque nationale. Paris. Klincksieck, 1919. In-8°, 156 p. (*Mettensia*, VII.)

385. Ordonnance et coutume lorraine concernant le culte de la Sainte Vierge, 1669. (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1919.)

386. Organisation politique et administrative et législation de l'Alsace-Lorraine. Documents mis à jour jusqu'au 31 juillet 1914, pour la législation et jusqu'en 1913-1915 pour la statistique. Première partie. Paris, Imprimerie Nationale, 1915. In-8°, 885 p. Deuxième partie. Textes législatifs traduits et annotés. Tome I. Organisation politique et administrative. Paris, Imprimerie Nationale, 1917. In-8°, 909 p. — Tome II. Lois fiscales. Paris Imprimerie Nationale 1917. In-8°, 719 p. — Tome III. Lois pénales. Paris, Imprimerie Nationale, 1919. In-8°, 148 p.

387. Ossuaire roman de Schorbach (Lorraine). Bellegarde. Société Anonyme des Arts graphiques, 1920 [Monument et Vue].

388. Palat (général) [Pierre Lehautcourt.]. La grande guerre sur le front occidental. Tome II. Liège, Mulhouse, Sarrebourg, Morhange. Paris, Chapelot, 1917. In-8°, 244 p., 3 cartes.

389. Palat (général) [Pierre Lehautcourt]. La guerre sur le front occidental. V. La retraite sur la Seine (24 Août - 4 septembre 1914. Paris, Chapelot, 1920. In-8°, XIII-432 p. et 8 cartes.

390. Pange (Cte Jean de). Le régionalisme en Alsace et en Lorraine (*Le Correspondant*, 1920, 25 février.)

391. Pange (Cte Jean de). La Politique traditionnelle de la France dans les pays de la Moselle et du Rhin. (*Le Correspondant*, 1920.)

392. Pange (Cte Jean de). La bilinguisme en Alsace et en Lorraine. (*Le Correspondant*, 1920).

393. Pange (Cte Jean de). Le Conseil national d'Alsace-Lorraine. (*Revue des deux Mondes*, 1919).

394. Pange (Cte Maurice de). Les Lorrains et la France au moyen-âge. Paris, Champion, 1919. In-8° XXXII-196 p.

395. Parisot (Robert). Histoire de Lorraine. (Duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés). Tome I. Des origines à 1552. Paris, A. Picard, 1919. In-8°, XIV-120 p., 16 gr. et carte.

396. Parisot (Robert). Les origines du christianisme dans la première Belgique (IIIe-IVe siècle). Nancy, Berger-Levrault, 1916. In-8°, 36 p.

397. Parisot (Robert). Les invasions et l'établissement des Barbares dans la Belgique mosellane (Première Belgique) et principalement dans les cités des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1918-1919).

Digitized by Google

398. Pauli (Karl) Die Schlachten bei Metz und die Vertreibung der Franzosen aus Elsass-Lothringen. Selbsterlebtes. Nach Berichten von Feldzugsteilnehmern bearbeitet. Minden in W., 1916. In-16 159 p.

399. Paulin (P.). Die Ortsnamenverdeutschung in Elsass-Lothringen. Gotha, 1916. In-4°, 7 p. (Extrait des *Mitteilungen aus Justus Perthes Geographischen Anstalt.*)

400. Pauly. Alte lothringische Sicherungsmassregeln für Feld und Flur, für Haus und Hof. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

401. Pauly (J.). L'archiprêtré de Sarrebourg au XVII siècle d'après quelques documents de l'époque. (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1914 et 1919.)

402. Pawlowski (Auguste). La métallurgie lorraine sous le joug allemand. Paris, Dunod, 1919. In-12, 131 p.

403. Payen (E.). L'agriculture en Alsace et en Lorraine avant et pendant la guerre. (*Économiste français*, 1919.)

404. Pays lorrain et le pays messin (Le). Nancy, Wagner, 1919 et 1920. In-8°.

405. Pelt (Mgr.). L'enseignement du catéchisme en langue allemande. (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1920.)

406. Petite géographie de l'Alsace et de Lorraine à l'usage des écoles. Paris, Vix, 1919, 28 p.

407. Petit manuel d'éducation syndicale. (édition pour l'Asace-Lorraine). Toulouse, Douladoure, 1920. In-16, 78 p.

408. Petite Correspondance du tiers-ordre (de Saint-François) pour l'Alsace et la Lorraine. Metz, 1920.

409. Pfeiffer (A.). Aus dem Briefwechsel des Obersten Scholtenius. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*. 1915-1916).

410. Pfeiffer (Albert). Kriegsfilm. (*Lothringer Kalender*, 1917.)

411. Pfeiffer (A.). Französische Brotkarten. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

12. Pfister (Ch.). Extraits d'un mémoire de l'Intendant Charles Colbert sur les Trois-Evêchés (1664). (*Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1916).

413. Philippe (A.). Inventaire des Sceaux de la série G (clergé séculier) des archives départementales des Vosges. Epinal, 1919. In-4°, 100 p.

414. Pilant (Paul). Essai sur le sentiment français en Alsace-Lorraine. Comment il s'est formé. Comment il s'est maintenu. Paris, Bossard, 1916. In-16, 136 p.

415. Pischek (Adolf). Die Königin von Lothringen. Dramatische Dichtung in drei Teilen. Stuttgart et Berlin, 1918. In-8°, 239 p.

Digitized by Google

416. Poirot (A.). Les lignes de pierres dans les forêts de l'Est. (*Bull. de la Société d'Archéologie lorraine,* 1914-1919.)

417. Président de la République en Lorraine et en Alsace (Le), 7-11 décembre 1918. Paris, 1919. In-4°, 64 p. illustré.

418. Prevel (V.). Notice biographique sur M. Maurice, de Sainte-Rufine. (*Mémoires de l'Académie de Metz, 1912-1913,* publiés en 1919.

419. Prignet (A.). L'Alsace-Lorraine. Paris, 1918, In-8°.

420. Prinet (Max). Sceaux prétendus lorrains de l'ancienne collection Charvet. Paris, 1919. In-8°, 22 p.

421. Procès-verbaux de la Conférence d'Alsace-Lorraine. T. I et II. Paris, 1917-1919. In-8°.

422. Propagande française en Alsace-Lorraine (La). Bern, Wyss, 1918. In-8°, 72 p.

423. Puls (J.). Die Prinzessin Henriette von Pfalzburg. (*Lothringer Kalender,* 1919).

424. Quelques enseignements d'un Congrès [des Sociétés Savantes]. (*La Correspondance de Strasbourg,* 1920, n° 28.)

425. Quirielle (Pierre de). La question des langues en Alsace et en Lorraine (*Journal des Débats,* 17 août 1920).

426. Rausch (Albert). Die Seele Lothringens. Bern, Wyss, 1918. In-8°, 45 p.

427. Ravensteins Kriegskarte des Kampfgebietes Sankt Mihiel, Pont-à-Mousson, Toul, Nancy, Senones. N° 37. Francfort, 1916.

428. Rebelliau (Alfred). Autour de la correspondance de Bossuet. I. Bossuet, étudiant à Paris et chanoine à Metz. – II. Bossuet, chanoine, résidant à Metz. – III. Bossuet, archidiacre de Metz, en mission à Paris. – V. Entre Metz et Paris. Bossuet et Paul Ferry. – VI. Les derniers actes de Bossuet à Metz (1663-1668). (*Revue des Deux Mondes,* 1919 et 1920.)

429. Réception solennelle à l'hôtel de ville [de Paris] des sénateurs et députés d'Alsace et de Lorraine, 20 janvier 1920. Paris, Imprimerie nationale, 1920. In-4°, XIII-71 p.

430. Recueil des actes administratifs du département de la Moselle. 1919-1920. Metz et Boulay. In-8°. [Les deux premiers cahiers sont intitulés : *Bulletin officiel du territoire de Lorraine.*]

430bis. Réglementation de la presse (La) [en Alsace-Lorraine]. (La Correspondance de Strasbourg, 1920.)

431. Reichert (J.). Was sind uns die Erzbecken von Briey und Longwy. Berlin, 1918. In-8°.

432. Reinach (Joseph). L'Alsace-Lorraine devant l'histoire. Nancy, Berger-Levrault. In-8°.

Digitized by Google

433. Reiners (Heribert). Eine Römersiedelung vor Verdun. München, 1918. In-8°.

434. Reumont (H.). Der heilige Bischof Chrodegang. (*Lothringer Kalender,* 1917.)

435. Reusch (A.). Keltische Siedlungen im Freiwald und im Weiherwald. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1915–1916.)

436. Revue d'Alsace et de Lorraine. Paris, 1918, 1919 et 1920.

437. Revue ecclésiastique de Metz. Metz, Imprimerie Lorraine, 1919 et 1920. In-8°.

438. Revue industrielle de l'Est. Nancy, 1920. Gr. in-4°.

439. Revue juridique d'Alsace et de Lorraine. Paris, 1920.

440. Revue Saint-Chrodegang. 1919 et 1920. Metz, Imprimerie de la „Libre Lorraine".

441. Rheinhart (A.). Das Reichsgesetz über die Feststellung von Kriegsschäden im Reichsgebiet vom 3. 7. 1916. Strassburg 1918. In-8°.

442. Rich. Von der lothringischen Glasmacherkunst. (*Lothringer Kalender,* 1919.)

443. Richesse de l'Alsace-Lorraine et la valorisation du mark (La). (*Revue hebdomadaire,* 1920.)

444. Rigaud (Paul). Impressions de guerre. En vieille Lorraine et en Allemagne. (*Etudes,* 1919.)

445. Rimbault (Capitaine). Journal de campagne d'un officier de ligne. Sarrebourg, la Mortagne, forêt d'Apremont. Nancy, Berger-Levrault, 1916. In-12, 270 p., avec 8 ill. et 3 cartes.

446. Rippert (G.). Le changement de nationalité des Alsaciens-Lorrains. (*Journal de droit international,* 1920.)

447. Riston (Bon Jacques). Contribution à l'histoire de la vigne et de sa culture dans la région lorraine. Nancy, Sidot, 1914. In-4°, 596 p. – Atlas : 30 planches, 3 cartes. In-4°.

448. Robert (Edmond des). Un prince de Wied, vassal de Lorraine. (*Bull. de la Société d'Archéologie lorraine*, 1914–1919.)

449. Robert (Edmond des). Sceau de l'abbaye de Vergaville. (*Bull. de la Société d'Archéologie lorraine,* 1920.)

450. Rocholl (H.). Der Kampf der Elsass-Lothringer für ihre Zugehörigkeit zum deutschen Reiche. Bâle, 1918. In-8°, 52 p.

451. Roland-Marcel (P. R.). La Mutte sonnera. (Croquis de guerre.) Paris, Grasset, 1920. In-16, 171 p.

452. Roy (Hippolyte). La vie à la cour de Lorraine sous le duc Henri II (1608–1624). Nancy, Berger-Levrault, 1914. In-8°, 203 p.

Digitized by Google

453. Rudolph (Alfred). Alt-Metz. Bilder aus dem malerischen Metz. Original Steinzeichnungen. Metz, 1918. In-f°.

454. Ruffin-Cordelier. Dictionnaire complet des communes de l'Alsace, de la Lorraine et du territoire de la Sarre, avec les hameaux qui en dépendent. Paris, Michel, 1920. 102 p. In-16, 99 p.

455. Ruland (H.). Elsass-Lothringen und die internationale Lüge. Fribourg, 1918. In-8°, 77 p.

456. Ruppel (A.). Die falsche Jungfrau in Metz. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

457. Ruppel (A.). Geschichtliche Tatsachen zur Beurteilung Lothringens. Sarrebrück, 1918. In-8°.

458. Ruppel (A.). Bericht über die Tätigkeit der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde für die Zeit vom 1. April 1915 bis 31. März 1916. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1915-1916.)

459. Ruppel (A.). Kriegsschutz der Archive in Französisch-Lothringen (*id.*).

460. Ruppel (A.). Das Lothringer Wappen. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

461. Ruppel (A.). Die Sammlung der deutschen Volkslieder Lothringens. (*Lothringer Kalender*, 1917.)

462. Ruppel (A.). Das Lothringer Kreuz. (*id.*)

463. Ruppel (A.). Kriegsschutz französischer Gemeindearchive. (*id.*)

464. S. (L.). Régimes scolaires différents. (*Revue ecclésiastique de Metz*, 1920.)

465. Sadler (Georges). Six chansons lorraines. Chants populaires. Paris, 1917. In-8°.

466. Sadoul (Charles). Inondations d'autrefois en Lorraine. (*Le Pays lorrain*, 1920.)

467. Sadoul (Charles). Le costume lorrain. (*Le Pays lorrain*, 1920.)

468. Sadoul (Charles). L'art rustique en France. La Lorraine. Paris, Ollendorff. In-4°, 96 p. avec fig.

469. Salm (Mathias). Bischof Dupont des Loges. Zeitgemässe Erinnerungen. (*Historische Blätter für des katholische Deutschland*, 1916.)

470. Salomon (Henry). Edouard Bamberger (1825-1910). Un alsacien et une famille lorraine au XIXe siècle. (*Journal Officiel*, 31 mai 1920, p. 7.932, col. 2).

471. Sammlung der in Elsass-Lothringen geltende Gesetze (Möller-sche Sammlung). Zweite Abteilung. Zweiter Band. 1. 2. Hälfte. Gesetze aus der Zeit. 1901-1905. Strasbourg, Trübner, 1916-1918. 2 vol. In-8°.

Digitized by Google

472. Saufer (Joseph). Die Zerstörung von Kirchen und Kunstdenkmälern an der Westfront. Fribourg-en-Brisgau, 1917. In-8°.

473. Sauvegarde commerciale lorraine. Metz, Impr. Lorraine, 1920. In-f°.

474. Sauvez (Dr E.). Sur l'exercice de l'art dentaire en Alsace Lorraine. Châteauroux, Mellotée, 1919. In-8°, 20 p.

475. Schäfer (D.). Das Reichsland. (Aus Schriften zur Zeit und Geschichte). Berlin, Grote, 1917. In-12, 120 p.

476. Schätzung der Werte des Erz- und Kohlenbergwerkbesitzes in Deutsch-Lothringen und Westphalen, der Hüttenanlagen im Fentsch- und Ornetal ... in Hayingen. Strasbourg, 1917. In-4°.

477. Schäffert. Das Steinkohlengas. (*Lothringer Kalender*, 1918.)

478. Schaudel (L.). Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1917-1918, 1918-1919.)

479. Schmidt (Charles). Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine. Nancy, Berger-Levrault, 1919. In-8°.

480. Schmitz (W.). Die kirchlichen Barockbauten in Metz. (*Zeitschrift für christliche Kunst*. 1915). Düsseldorf, Schwann, 1915. In-4°, 28 p. illustré.

481. Schmitz (W.). Bruchstücke von Skulpturen aus merowingischer Zeit. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1915-1916).

482. Schmitz (W.). Aufdeckung von Bruchstücken alter Epitaphien und Grabplatten bei Arbeiten im Innern des Doms. (*id.*).

483. Schmitz (W.). Weitere Aufdeckungen von Mauerwerk des romanischen Doms. (*Metzer Dombaublatt*, n° 19).

484. Schmitz (W.). Die Sacristeianlage des Domes (*id.*).

485. Schmitz (W.). Die neue Heizanlage des Domes (*id.*).

486. Schmitz (W.). Gewölbeschlusssteine des Metzer Domes (*id.*)

487. Schmitz (W.) Bericht über die in den Jahren 1912 bis einschliesslich 1916 im Dom ausgeführten Arbeiten (*id.*).

488. Schröder (J.F.). Zur Verdeutschung der elsass-lothringischen Ortsnamen. (*Wochenschrift. Allgemeine Rundschau, 1916.*) In-4°, 1 p.

489. Sedelmayr (G.). Die letzte Herzogin von Lothringen. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

490. Semaine sociale de France. XIe session. Metz, 1919. Paris, Gabalda (1920). In-8°, 372 p.

491. Sérot (Robert). La Lorraine libérée. Metz, Imprimerie Lorraine, 1919. In-16, 75 p.

Digitized by Google

492. Service des forêts (Le). (*La Correspondance de Strasbourg*, 1920, 8.)

493. Service des monuments historiques (Le), en Alsace et en Lorraine (*La Correspondance de Strasbourg*, 1920, 34.)

494. Sixemonts (P.). Vosges, Lorraine, Alsace. Collection des guides Joanne. Paris, Hachettte, 1914. In-32, avec cartes et plans.

495. Société de Prévoyance et de Secours mutuels de Metz. Rapport de l'année 1919. Metz, 1920. In-8°.

496. Spahn (Martin). Die Wiedereinverleibung der Eisenerzbecken von Briey und Longwy in das deutsche Reichsgebiet. Ein geschichtliches Gutachten. Berlin-Dusseldorf, 1918. In-4°, 9 p.

497. Spiewock (K.). Plan der Stadt Metz und Umgebung. Metz, Müller, 1917. (2. Auflage.)

498. Statistische Mitteilungen über Elsass-Lothringen. Strasbourg.

499. Statistisches Jahrbuch für Elsass-Lothringen, 1913-1914. Strasbourg.

500. Statistique du trafic sur les voies navigables dans les départements du Haut-Rhin, du bas-Rhin et de la Moselle en 1919. Strasbourg, 1920. In-fol.

501. Statuta synodalia diocesis Metensis ad codicem juris canonici accomodata ill. ac rev. DD. J.-B. Pelt, episcopi Metensis autoritate edita. Metis, Imprimerie Lorraine, 1920. In-8°.

502. Stein (Henri). Notre frontière de l'Est. La France et l'Empire à travers l'histoire et les origines du pangermanisme. Paris, Alcan, 1916. In-8°, 127 p.

503. Strassburger Correspondenz. Strasbourg, 1914-1918. In-4°.

504. Strasser (G.). Bemerkungen zu dem Aufsatz „Ueber das Geschlecht der Freiherren von Warsberg". (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1915-1916.)

505. Synodus prima ecclesiae Metensis ab ill. ac rev. DD. J.-B. Pelt, episcopo Metensi, anno 1920 celebrata. Metis, Imprimerie Lorraine, 1920.

506. Thellier de Poncheville (Abbé). La France à Metz. Paris, Gigord, 1919. In-16.

507. Théry (Edmond). Les richesses économiques de l'Alsace-Lorraine. Strasbourg, Imprimerie Strasbourgeoise, 1920. In-8°. XII-260 p.

508. Thilmont (Ch.). L'Alsace-Lorraine et la France. Nancy, Crépin-Leblond, 1919. In-16, 121 p.

509. Thiriot (J.). Chansons populaires lorraines avec accompagnement. Illustrations d'Alfred Pellon. Metz, Béha, 1914. In-8°, 43 p.

Digitized by Google

510. Thiriot (J.). L'obituaire des Prêcheresses de Metz. (*Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1920.)

511. Thiriot. Hochzeitsbräuche im Metzer Lande. (*Lothringer Kalender*, 1919.).

512. Touba et Didier. Saaralben. 1. Teil. Forbach, 1918. In-8°. 160 p.

513. Tournès (René). La garde nationale dans le département de la Meurthe pendant la Révolution (1789-1802). Angers, 1920. In-8°. XXIII-303 p.

514. Tourneur-Aumont. Etudes de cartographie historique sur l'Alémanie (régions du Haut-Rhin et du Haut-Danube), du IIIe au VIIIe siècle Alsace, Autriche, Bade, Bavière, France de l'Est, Prusse, Suisse, etc. Paris, Colin, 1918. In-8°, avec trois cartes.

515. Tourneur-Aumont. Introduction à la géographie du climat lorrain. (*Journal officiel*, 28 mai 1920, p. 7834, col. 1.)

516. Toussaint (Maurice). La Lorraine préceltique. (*Le Pays lorrain*, 1914-1919.)

517. Un document historique. Propositions faites au chancelier de l'Empire en 1917 par le feld-maréchal von Hindenburg au sujet du régime constitutionnel à donner à l'Alsace-Lorraine dans l'avenir. S. l. n. d.

518. Union économique de l'Est. Revue de l'Est et de l'Alsace-Lorraine française. 1919 et 1920. Nancy, Berger-Levrault.

519. Van Bever (Ad.). Anthologie littéraire de l'Alsace et de la Lorraine, du XIIe au XXe siècle Paris, Delagrave

520. Vannérus (J.). Les comtes de Salm-en-Ardenne (1029-1415). Arlon, 1920. In-8°, 112 p.

521. Verhandlungen des Bezirkstags von Lothringen. 1916, 1917, 1918 Metz, Even. In-4°.

522. Verhandlungen der ersten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen. 1914-1918. Strasbourg, Strassburger Druckerei. In-4°.

523. Verhandlungen der zweiten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen. 1914-1918. Strasbourg. In-4°.

524. Verordnungsblatt für das besetzte Gebiet von Longwy und Briey. 1915-1918. In-4°.

525. Vertrauliche Verhandlungen der Budgetkommission der zweiten Kammer des Landtags für Elsass-Lothringen in den Kriegsjahren 1916, 1917, 1918. Strasbourg, Imprimerie Strasbourgeoise, 1919 In-4°.

526. Verzeichnis der Aenderungen französischen Ortsnamen in Elsass-Lothringen. Strasbourg, 1917. In-8°.

527. Vidal de la Blache (P.) et Gallois (L.). Le bassin de la Sarre. Clauses du traité de Versailles. Etude historique et économique. Paris, Colin, 1919. In-8°, 53 p.

Digitized by Google

528. Vidal de la Blache (P.). La France de l'Est (Lorraine, Alsace) Paris, 1917. In-8°.

529. Voix (Les) lorraines. Organe de la Mutte. Metz, 1920.

530 Vosges (Les), Lorraine, Alsace. 87 cartes et 23 plans Guide redigé par Pierre Sixemonts. Edition de 1914, réimprimée en 1920 Paris, Hachette, 1920. In-16, xlviii-532 p.

531. Vosges-Champagne Lorraine-Alsace, Argonne, Woëvre, Bassigny, publié sous la direction de Marcel Monmarché par Sixemonts et Dudefland Paris, Hachette, 1920. In-16, lxxx-793 p.

532. Vues de Metz, éditées par E. Prillot [Metz, 1920]. In-4° oblong.

533. Walter (Friedrich). Prény, Mousson, Priesterwald. Was ich davon zu erzählen weiss. Brunswick, 1916. In-12, 24 p.

534. Weber (Louis). Verzeichnis der aus Bolchen gebürtigen Priester, Klosterfrauen und Seminaristen. Strasbourg, 1918. In-8°.

535. Weber (Louis). Verzeichnis der Pfarrgeistlichen von Bolchen nach den Kirchenbüchern von 1617-1793 im Gemeinde-, von 1793-1916 im Pfarrarchiv daselbst Strasbourg, 1916. In-8°.

536. Weill (Georges). Metz aux temps français, 1830-1870. (*Revue des études napoléoniennes*, 1918.)

537. Weill (Julien). Le Yidisch alsacien-lorrain, recueil de mots et locutions hébraco-araméens, employés dans le dialecte des Israélites d'Alsace et de Lorraine. (*Revue des Etudes juives*, 1920.)

538. Weimann (Ch.). France et Allemagne. Les deux races. Paris, Fischbacher. In-16.

539. Weiss (Cne Pierre). L'aviation française présentée aux Messins. Nancy, Coubé, 1919. In-16, 43 p.

540. Weiss (René). Le premier voyage officiel en Alsace-Lorraine française, 8, 9, 10 décembre 1918. Paris, 1919. In-f°, 260 p.

541. Welschinger H.). Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Nancy, Berger-Levrault, 1917. In-16.

542. Welschinger (H.). La protestation de l'Alsace-Lorraine, le 17 février et le 1er mars 1871 à Bordeaux Paris, Berger-Levrault, 1918. In-12, xxiii-125 p.

543. Welschinger (H.) La question d'Alsace-Lorraine. Paris, 1919. In-8°, 16 p.

544. Der Weltkrieg im Maueranschlag Heft II. Bekanntmachungen im Elsass und in Lothringen Strassburg, 1916. In-8°.

545 Westphalen (Dr. von). Volksgerichtsbarkeit in der Siereker Gegend. (*Lothringer Kalender*, 1919.)

546. Wetterlé (Abbé) L'Alsace-Lorraine à la veille de la délivrance. (*Revue des Deux Mondes*, 1917.)

Digitized by Google

547. WETTERLÉ (Abbé). L'Alsace et la Lorraine au lendemain de la délivrance. (*Revue des Deux Mondes,* 1919.)

548 WETTERLÉ (Abbé). Au lendemain de la victoire. (*Revue des Deux Mondes,* 1919.)

549. WETTERLÉ (Abbé) et Carlos FISCHER. Notre Alsace. Notre Lorraine. Paris, édition franç. ill 1919. In-8°. IV-324 p.

550. WETTERLÉ (Abbé). Une manœuvre allemande. L'autonomie de l'Alsace-Lorraine. *Revue des Deux Mondes,* 1917.)

551. WEYLAND (Abbé). Les accidents, les ennemis et les maladies de la vigne. (*Mémoires de l'Académie de Metz,* 1912-1913, publiés en 1919.)

552. WHITNEY-WARREN. La question d'Alsace-Lorraine. Paris, Rirachowsky, 1917. In-8°, 31 p.

553. WICHMANN et GRIMME. Die Metzer Banrollen des dreizehnten Jahrhunderts. Vierter Teil. Metz, 1916. In-8°, VIII-606 p.

554. Wie ensteht der Stahl? Vom Stahlwerke Thyssen-Hagendingen. (*Lothringer Kalender,* 1918.)

555. WILHELM (Louis). Lothringische Bibliographie. 1913-1914. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* 1915-1916.)

556. WILHELM (Louis). Katalog der Elsass-Lothringischen Abteilung der kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg, 1915. In-8°, 128 p.

557. WILHELM (R.). Verordnungen für den Festungsbereich Metz, am 1. August 1918 gültige. Metz, „Lothr. Zeitung, 1918. In-8°, 159 p.

558. WINCKELMANN (Docteur). Zur Frage der Abstammung des Dr. Johann Bruno von Niedbruck. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* 1915 et 1916.)

559. WITZIG (Cne). Note sur la métallurgie en Lorraine. Paris, 1919. In-8°.

560. WOLFRAM (G.). Die Stadt Metz und die ältesten Feuergeschütze. (*Jahrbuch der G. für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* 1915 et 1916).

561. WOLFRAM (G.). Die völkische Eigenart Elsass-Lothringens. Basel, Finckh, 1918. In-8°, 34 p.

562. WOLFRAM (G.). Nationalitätsgrenze und Bauart in Lothringen. (*Mitteilungen des rheinischen Vereins für Denkmalpflege und Heimatschutz.* 9. Jahrgang. Heft 3).

563. WOLFRAM (G.). Siedelungsprobleme in Elsass-Lothringen. (Procès-verbaux du 19e Congrès des géographes allemands, tenu à Strasbourg en 1914.)

Digitized by Google

564. Z. (Lieutenant). Carnets de route d'un officier d'alpins [Combats de Lorraine en 1914]. (*Le Correspondant*, 1915.)

565. ZANDER (Ernest). Der wirtschaftliche Wiederaufbau von Elsass-Lothringen nach dem Kriege. Strasbourg, 1917. In-8°, 24 p.

566. Zehn Jahre Minenkrieg im Frieden. Frankreichs Propaganda in Elsass-Lothringen. Ein neues Schuldbuch. Bern, Wyss. 1918. In-8°, 72 p.

567. ZÉLIQZON (L.). Die Louve-Kreuze und ihre Stifter. (*Lothringer Kalender*, 1919).

568. ZÉLIQZON (L.). La famille ridicule. Comédie messine en vers patois. Metz, 1916. In-8° 138 p.

569. ZELLER (Gaston). Louvois, Colbert de Croissy et les réunions de Metz (*Revue historique*, 1919).

570. Zerstörte Kunstdenkmälern an der Westfront. Das schonungslose Vorgehen der Engländer und Franzosen 1917. In-8°.

571. Zur Einverleibung der französich-lothringischen Eisenerzbecken in das deutsche Reichsgebiet. Berlin, 1917. In-4°, 23 p. (Verein deutscher Eisen- und Stahlindustrieller).

572. Zwei Jahre an der Westfront. 323 Bilder aus Artois, Picardie und französisch Lothringen. Herausgegeben von einer selbständigen Infanterie-Division. München, 1917. In-8°.

573. Zwischen Maas und Mosel. Armeeabteilung von Strantz. Album 1917.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES

Auguste LONGNON et l'abbé Victor CARRIÈRE, *Pouillés de la province de Trèves.* – Paris, Imprimerie Nationale, C. Klincksieck, 1915. in-4° de LXVIII-600 p.

La victoire de la France a donné à ce volume une actualité bien inattendue au moment de sa première préparation, et d'aucuns regretteront que le rapport ne soit pas plus complet; mais il suffit pour l'intérêt de l'ouvrage, que la plus grande partie de cette province de Trèves ait été terre française depuis plusieurs siècles. Il s'agit, en effet, des diocèses de Metz, Toul et Verdun, sans compter plusieurs doyennés du diocèse métropolitain lui-même, groupés sous l'archidiaconé de Longuyon. Or, il semble que la distinction politique ait réglé d'abord le partage du travail entre les deux éditeurs: M. Carrière a traité presque exclusivement ce qui concerne l'ancien diocèse de Trèves, puis la mort du regretté M. Longnon lui a imposé le soin de rédiger encore l'introduction. [1]) Et la part respective de cette collaboration peut s'apprécier en un chiffre, sur 387 pages de texte, 194 sont remplies par 18 documents concernant le diocèse de Trèves. C'est beaucoup dans un recueil visant spécialement l'histoire de la France. A vrai dire, ne nous plaignons pas, on reproduit là des documents peu accessibles au public français et qui font allusion à une organisation et à des usages anciens abandonnés chez nous depuis longtemps; on s'était d'ailleurs proposé de reconstituer au complet tout le pouillé de l'ancien archidiocèse; nous croyons aussi qu'on n'était pas fâché de se mesurer avec la science allemande sur son propre terrain, et certes celui-ci était bien cultivé déjà. Depuis un quart de siècle, la province du Rhin a été l'objet d'études très sérieuses et sa géographie religieuse ancienne et moderne, poursuivie par le Dr W. Fabricius, a donné lieu à de belles publications de textes et de cartes. On ne peut que regretter l'absence de ce dernier élément dans les publications françaises de pouillés; quant aux textes, grâce à l'Imprimerie Nationale, leur extérieur ne redoute aucune comparaison, et, si l'établissement même du texte est plus difficile à apprécier, nous pouvons, par suite de circonstances particulières, en juger cette fois assez pertinemment et garantir que la nouvelle édition „a apporté bien des améliorations à l'édition allemande". Ce sont généralement de

[1]) Cette publication lui doit aussi la table des noms propres de lieux et de personnes, qui ne comprend pas moins de 200 pages sur trois colonnes.

Digitized by Google

minutieux détails, et l'éditeur ne cherche pas à en triompher : ce qui est bien français. On y trouve ainsi rapprochés et améliorés les principaux documents qu'il fallait jusqu'ici demander à toute une série de publications, et l'introduction satisfera les plus avides par l'indication des manuscrits ou sources non reproduits.

Le texte ancien d'un pouillé aurait peu de valeur, si l'on n'identifiait ses données avec les listes de la géographie moderne ; or, l'on n'imagine pas facilement les difficultés de ce travail pour qui n'est pas familiarisé avec l'histoire locale d'un pays. Le présent volume n'offre presque aucune lacune à cet égard, pourtant nous le compléterions volontiers sur quelques points. *Ecclesia de Fontibus,* alias *Laer* (p. 24 B), désigne l'église de Bourenne (allemand, Boren-Brunnen), transférée à Tiercelet ou Lahr ; le nom voisin *Eclesia de Lubergo,* serait à rapprocher de celui de Ludberchem-Bréhain (p. 96 B) ; la chapelle de *Kussingen* (p. 83 D) est certainement celle de Kitzing ; *Prioratus S. Nicolai de Prato* (p. 216 D) s'appelait la chapelle du Pré, à Metz ; *Sancti Petri Mons* (p. 206 E) est le Ban-St-Pierre ; Pruzil (p. 212 C) est très probablement Butzel. Bien des noms ont ainsi une forme allemande et une forme française, et souvent une traduction latine de l'une ou de l'autre ne fait qu'augmenter le danger de confusion : il est facile de confondre Aube (*prioratus de Alba*, p. 217 B) avec Sarralbe ; Bionville, en allemand Bingen, avec Bening (p. 241 B et 276 A) ; Wellingen (église-mère de Denting) avec Villing (p. 255 B) ; Bidestroff (p. 266 A et 286 A) avec Bedestroff. Ce qui est moins pardonnable, si l'on ne tenait compte de la multitude déconcertante de ces détails, c'est d'avoir confondu dans la table ce que l'on distinguait dans le texte : ainsi Guébling et Guéblanges, ou d'avoir identifié par un rapprochement mal fondé la famille seigneuriale de Bruck avec la collégiale de Bruch, qui est en outre une dépendance de la commune de Sierck et point la ferme de Bruech ou Braving.

On pourrait donc ajouter encore aux „Additions et corrections", bien qu'elles témoignent avec quel soin la publication a été revue au dernier moment. Signalons seulement une incorrection typographique oubliée : la *taxatio* marquée en livres et sous p. 46, ligne 2, ne consiste plus, à la page 77, dernière ligne, qu'en blancs et deniers.

N. Dorvaux.

A. H. Jungk, *Regesten zur Geschichte der ehemaligen Nassau-Saarbrückischen Lande.* Saarbrücken, 1914-1919, 640 S., in-8° (Hefte 13 u. 14 der *Mitteilungen des histor. Vereins für die Saargegend).*

Cette publication débutait brusquement en 1914 sans rien qui indiquât le but ni le plan de l'auteur ; celui-ci étant mort en 1918, le second fascicule est précédé d'un avant-propos de six lignes et d'un hommage

Digitized by Google

à l'auteur, qui nous dit les qualités de la personne, mais ne nous renseigne point sur l'ouvrage présent. Sans doute le titre suffit à indiquer une série d'analyses de documents placés par ordre chronologique de 496 à 1381 et devant se rapporter à l'histoire du domaine ancien de Nassau-Sarrebrück ; mais l'histoire peut s'entendre en un sens plus ou moins large et, même pour un territoire restreint, descendre à des détails plus ou moins minutieux. L'auteur se préoccupe évidemment des souverains de ce pays, puisqu'il insère comme sous-titres dans la série de ses numéros les noms des comtes de Sarrebück à l'année de leur avènement ; il semble aussi s'intéresser plus particulièrement aux abbayes ou couvents qui sont les institutions principales de la région. Mais l'objet reste indécis et l'on ne peut juger si le cadre est bien ou mal rempli. L'analyse des documents est sans doute exacte, quoique inégalement poussée ; qu'on compare les nos 621 et 631 ou encore les nos 179 et 322, où le même document est reproduit sous les dates „environ 1200" et „avant 1236" ; rien n'explique cette dernière date, et ailleurs on se demande pourquoi certains documents on été omis, qui se trouvent dans les recueils dépouillés par l'auteur. Il a peut-être eu ses raisons, mais il ne s'en explique pas et le lecteur ne sait à qui s'en prendre. Notons aussi qu'il eût été bon de donner au moins une fois la clef de toutes les références que l'auteur multiplie presque à chaque numéro ; si un homme du métier, au courant de la langue et de cette littérature assez spéciale, ne s'y trompe guère, d'autres pourraient y être déçus qui croiraient trouver là un moyen facile d'approfondir l'histoire des pays de la Sarre. Le fond est bon, mais l'auteur laisse pas mal à faire à ceux qui voudront l'exploiter. Une seule table réunit les noms de lieux et de personnes ; la disposition typographique n'en est pas très heureuse et plus d'un article est visiblement inachevé.

N. Dorvaux.

Mgr Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. T. III.* 1 vol. in-8° de 270 pages, Paris, Fontemoing & Cie, éditeurs, 1915.

Consacré aux provinces ecclésiastiques du Nord et de l'Est, le troisième et dernier volume des Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule présente un intérêt spécial pour notre petite patrie lorraine. Le chapitre II traite de la province de Trèves, le IVe de celle de Mayence (avec Strasbourg comme évêché), le Ve de celle de Cologne. Bornons-nous à ce qui nous regarde plus particulièrement.

C'est dans les pages 44-58 qu'il est question de notre évêché et de ses titulaires depuis saint Clément jusqu'à l'évêque Robert (883-917). Pour en établir la *liste*, Mgr Duchesne prend comme point de départ le catalogue en vers, composé vers 776 sous l'épiscopat d'Angilram

Digitized by Google

(768-791) et inscrit au sacramentaire de Drogon [1]). Dans son Livre épiscopal de Metz [2]), Paul Diacre nous donne un deuxième catalogue qui dépend du premier et ne lui est postérieur que de 6 ou 7 ans. L'auteur des Fastes compare entre eux ces deux catalogues „écrits à peu de frais" et en relève l'importance au point de vue de la liste de nos évêques en usage dans la seconde motié du VIIIe siècle et complétée dans la suite jusqu'à Drogon et l'évêque Robert. — Deux autres catalogues, dont l'un est consigné dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz [3]), de la fin du XIe siècle, indiquent non seulement les *dates obituaires* qui se trouvent déjà dans le catalogue métrique mentionné plus haut, mais encore la *durée* de chaque épiscopat. Pour ce qui regarde les premières, Mgr Duchesne en examine la valeur à l'aide d'autres sources historiques indépendantes et il conclut que non seulement elles ne sont pas à dédaigner mais qu'elles doivent correspondre à une tradition sérieuse, quoique les données sur la mort des 3 ou 4 premiers évêques inspirent quelques doutes à cause de leur coïncidence assez frappante avec les dates obituaires d'autres saints homonymes. — Quant à la durée des différents épicopats, le vénéré Directeur de l'Ecole française de Rome estime avec raison que les indications fournies à ce sujet par les manuscrits doivent être conformes à la réalité, du moins pour les derniers membres de la liste. Malheureusement dès qu'on remonte au-delà du pontificat de saint Arnould, on se trouve en présence de contradictions manifestes entre les données certaines de l'histoire et celles de nos catalogues. L'incertitude qui en résulte ne doit pas nous étonner, car on retrouve des difficultés analogues dans le *Liber pontificalis* romain, dont Mgr Duchesne nous a donné jadis un si savant commentaire. Quoi qu'il en soit, Mgr Duchesne croit que „la liste messine du VIIIe siècle peut être considérée comme document sérieux" et qu'on peut „reporter au début du IVe siècle ou même au déclin du IIIe la fondation de l'église de Metz". — En effet, le 23e évêque, Hesperius, nous est attesté pour l'année 535, où il signe les actes du concile de Clermont-Ferrand, en Auvergne; le 13e, Auteur, est mis en rapport par la tradition du VIIIe siècle avec le fait incontestable de la prise de Metz par les Huns, en 451; le nom du 5e ou 6e, Victor [4], figure parmi les signatures d'un document se rapportant au concile de Cologne, en 346, et dans la liste dite athanasienne. Or, en tenant compte de la durée moyenne de ces épiscopats, on remonte facilement à la seconde moitié du IIIe siècle avec saint Clément, qui tient la tête de la liste.

---

[1]) Bibliothèque nationale, Ms. latin 9428, f. 12c. Le catalogue est publié, entre autres, par les M. G. H. SS. t. VIII, p. 303; Calmet, Histoire de Lorraine, 1re édition t. I, p. 81 (2e édit. t. I, p. 117); Migne, Patrol. lat. t. XCV, col. 721-722, etc.

[2]) M. G. H. SS. t. II, p. 261-268.

[3]) Le Ms. 64 de la bibliothèque municipale de Metz doit en renfermer une copie (?).

[4]) Bonnell, Die Anfänge des karolingischen Hauses (Berlin, 1866), p. 189, serait porté à n'admettre qu'un seul évêque de ce nom (?).

Digitized by Google

Cette opinion de Mgr Duchesne se trouve singulièrement corroborée par la découverte, en 1902, de l'amphithéâtre romain à Metz, découverte dont le savant prélat n'avait pas à parler, mais qui a le grand avantage de montrer tout ce qu'il y a de fondé dans ce que nous dit la légende au sujet de notre premier évêque [1]. Nous aurons à y revenir dans notre *Etude sur saint Patient*, dont la légende fait pendant à la précédente. Notons seulement ici que nous en trouvons la première trace dans une note marginale mais contemporaine du sacramentaire de Drogon, dans laquelle on attribue à notre 4e évêque la construction de l'église appelée plus tard de „Saint-Arnould". Le reste de sa „Vie", comme le faisaient déjà observer les Bénédictins dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, „n'est qu'un tissu de fables" [2].

R. S. B.

Robert Parisot, *Histoire de Lorraine (Duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés). Tome Ier. Des origines à 1552.* Ouvrage illustré de seize gravures hors texte et d'une carte. Paris, Auguste Picard, 1919. XIV–520 p. Prix: 9 francs.

Le morcellement politique de nos régions a fourni les cadres à bien des travaux sur notre histoire; pourtant au 19e siècle on est revenu souvent à l'idée d'une étude plus générale, s'intéressant davantage à la masse du peuple et aux institutions communes à toute la région. Les noms de Bégin, d'Aug. Digot, de L. Leupol, d'Ernest Mourin, de Huhn, de Derichsweiler, de Ravold sont connus de tous ceux qui, chez nous, s'occupent d'histoire locale. Cependant, ces auteurs laissaient bien à désirer, faute de critique ou d'impartialité ou d'étendue dans la connaissance du sujet. La science historique a aujourd'hui d'autres exigences. D'ailleurs, les ressources sont plus abondantes: que de matériaux entassés dans une foule de publications et déjà mis en œuvre dans plus d'une excellente monographie! En 1912, Chr. Pfister se posait la question: La Lorraine va-t-elle posséder enfin une histoire générale répondant aux exigences de la critique? [3] La réponse hésitait, mais aujourd'hui ce n'est plus seulement une espérance: nous tenons bien la première partie d'une histoire critique de la Lorraine dans le volume si compact de M. Parisot.

Le volume comprend quatre parties. La première va des origines jusqu'à la mort de Clovis (511); la deuxième étudie l'époque franque

1) Voir Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie, t. XIV (1902), p. 348 et suiv.

2) Histoire de Metz, t. I (Metz, 1769), p. 212.

3) Chr. Pfister, La Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés (Collection: Les Régions de la France). Paris, 1912, p. 50.

Digitized by Google

(511-925); la troisième s'occupe de la période allemande 925-1270) et la quatrième, de la première période d'influence française (1270-1552). Ces divisions indiquent la marche nécessairement retracée de notre histoire politique; mais chaque section comporte un tableau de la vie matérielle, intellectuelle et morale de nos ancêtres: ce qui entraine d'inévitables redites, sans cependant nuire à l'ensemble de l'ouvrage. Il faut sans doute au lecteur une attention très soutenue et une bonne dose de connaissances préalables en histoire; mais comment mettre, sans cela, tant de choses en un volume?

Le nom de l'auteur est une garantie pour l'exactitude du travail. Relevons néanmoins quelques détails qui font ombre dans cette masse d'érudition, comme pour nous consoler d'avoir à glaner quelque chose après cette riche moisson. L'auteur des Inscriptions chrétiennes de la Gaule s'appelle *Edmond* Le Blant au lieu de *I.* Le Blant (p. 60, n. 1). La 2e édition du Gallia christiana, t. XIII, a paru en 1874. La date de 1785 ne peut être qu'une faute d'impression (p. 61). L'apostolicité de l'église de Metz a eu pour derniers tenants MM. Chaussier et Chatelain: c'est une confusion d'y compter (p. 62) M. Paulus après son *Etude sur la légende de la venue et du séjour de saint Clément à Gorze* [1]). – Une faute d'impression (p. 100) fait mourir Sigebert en 564, au lieu de 664. – Nous nous défions de l'affaire du duc Rauching et des torches enflammées (p. 119): le nom Rauch-ing a bien pu suggérer l'histoire. – Sous Charles le Simple (893-929) nous avions à Metz comme évêques Robert (883-917) et Wigericus (917-927); Drogon, mort en 855 ou 856, ne jouait plus de rôle (p. 115). – Notre auteur suit l'opinion commune en faisant dériver le nom du pays de Lothaire II (p. 107 et 110). N'y aurait-il pas lieu de tenir compte de ce que rapporte Jean, abbé de Saint-Arnould, dans la translation de sainte Glossinde: „Pace tamen post inter eos facta divisoque regno haec pars Franciae, quae Rheno et Mosella limitatur, additis pro consensu et firmitate pacis quibusdam civitatibus et regalibus abbatiis ultra citraque eidem Lothario (sc. seniori) cessit, *eiusque exinde in id usque temporis nomine regnum Lotharii appellatur*"? [2]) – A Insming, il n'y eut jamais une abbaye (p. 293). Le prieuré de cet endroit fut donné à l'abbaye de Saint-Mihiel en 1102. – L'évêque de Metz, chancelier de Frédéric II, est appelé deux fois Conrad de Scharfen*stein* (p. 293 et 294); le vrai nom se trouve à la page 223: de Scharfen*berg*. – La réunion ecclésiastique qui eut lieu à Trèves en 1238 n'était pas un synode diocésain (p. 297), mais un concile provincial [3]). L'éditeur des statuts de Trèves ne connaît pas de synode en 1231 (p. 297), mais encore un concile provincial tenu à Trèves en 1227 [4]).

---

[1]) Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr., VII (1895), 1re partie, p. 32-48.

[2]) Migne Patr. lat. t. 137, col. 252.

[3]) Blattau, Statuta synodalia ... I, p. 32-43.

[4]) Blattau, p. 14 à 30. La date donnée par Blattau ne peut être acceptée, puisque le concile décrète de faire la fête de sainte Elisabeth (Blattau, p. 20) qui n'est morte qu'en 1231 et ne fut canonisée qu'en 1235.

Digitized by Google

Celui-ci a été oublié dans notre volume. – Aux abbayes cisterciennes citées à la page 298 on aurait pu ajouter Himmenrode, aussi important qu'Orval, et Haute-Seille, vu qu'on parle, p. 260 et 266, du roman de Dolopathos, œuvre de Jean, abbé de Haute-Seille. – Il est pour le moins douteux qu'il y ait eu une maison des Templiers à Cattenom (p. 299). [1]) – La bataille de 1288 fut livrée, non pas à Woeringen (p. 317), mais à Worringen. – Créhange ne fut érigé en comté qu'en 1617 (p. 375). – Le temporel de l'évêché de Metz comprenait, non pas six châtellenies (p. 404), mais huit. – Le nom de Saint-Victor n'est pas celui d'une abbaye messine (p. 458), mais d'une paroisse. On aura confondu avec Saint-Vincent. – Isabelle de Lorraine, épouse de Philippe de Nassau-Sarrebruck, n'a pas seulement traduit en allemand Huon Chapet, mais encore Loher et Maller, que sa mère traduisit du latin en français [2]) (p. 462). – Hermann de Munster est-il vraiment originaire d'Alsace (p. 472)? L'autre artiste verrier de la cathédrale de Metz s'appelle Valentin Busch (Bousch) et non pas Bouchs. Est-ce à dessein qu'est omis en cet endroit le nom d'un troisième peintre verrier Théobald de Lixheim? – Des peintures murales de Saint-Clément il ne reste plus rien, vu que cette abbaye a été détruite en 1552 (p. 472). – Le triforium de la cathédrale de Metz n'est pas seul dans le pays (p. 468), on peut en voir un second dans l'église de Saint-Martin. – On retrouve à la page 424 la mention d'une artillerie messine en l'année 1324. Pourtant il a été démontré [3]) que ce que nos chroniques en disent se ramène à l'emploi de l'espingole, qui n'était qu'une arme de jet à cordes tordues, et non pas une pièce d'artillerie. – D'après l'auteur (p. 486), Guillaume Huyn, d'Etain, archidiacre de Metz, aurait abandonné le concile de Bâle pour se rallier au pape Eugène IV. Huyn, au contraire, resta fidèle au concile jusqu'à sa dissolution à Lausanne en 1449. L'antipape Félix V le créa cardinal à la promotion de 1444. Après la soumission de Félix, Nicolas V le confirma dans sa dignité [4]).

Enfin, sur quelques questions importantes, l'appréciation de l'auteur pourra ne pas rallier tous les suffrages: qu'on se souvienne alors du vieil adage: in dubiis libertas, in omnibus caritas. Nous n'en serons pas moins reconnaissants à M. Parisot de nous donner une histoire de Lorraine écrite par un Lorrain au point de vue lorrain. Car, nous n'en doutons pas, le second volume vaudra le premier. Nous l'attendons avec impatience.

J.-B. Kaiser.

[1]) Cf. H. v. Hammerstein, Der Besitz der Tempelherren in Lothringen, dans l'Annuaire de la Soc., VII (1895) 1re partie, p. 4.

[2]) Wilh. Lindemann, Geschichte der deutschen Litteratur. 7. Aufl., herausgegeben von Anselm Salzer. Freiburg i. Br., 1898, p. 310.

[3]) Wolfram, Die Stadt Metz und die ältesten Feuergeschütze, dans l'Annuaire de la Soc. XXVII-XXVIII (1915-1916), p. 219-234.

[4]) Voir G. Pérouse, Le cardinal Louis Aleman, Lyon 1904, p. 429 s., 459 et 466.

Digitized by Google

Robert Parisot, *Les origines du christianisme dans la première Belgique (IIIe–Ve siècle).*

La conférence, lue par M. Parisot, le 5 février 1915, à l'Académie de Stanislas et publiée depuis dans ses Mémoires [1]), se rattache par le sujet qu'elle traite intimement à l'ouvrage de Mgr Duchesne. Par ailleurs, nous en trouvons le contenu sous une forme différente mais avec les mêmes divisions et à peu près aussi les mêmes développements dans le chap. VI du tome Ier de l'Histoire de Lorraine, dont il est question ici même.

Dans ces 33 pages d'un style alerte et d'une lecture très agréable, l'auteur nous fait connaître: 1° les difficultés auxquelles se heurtait le christianisme auprès des gouvernants et des gouvernés; 2° la théorie de l'apostolicité des églises de nos régions; 3° nos premiers évêques; 4° les progrès du christianisme; 5° les relations (union) de l'Eglise et de l'Etat; 6° les circonscriptions hiérarchiques; 7° le clergé; 8° l'état moral des habitants.

En général, je souscris volontiers aux différentes affirmations de notre savant historien; je trouve même qu'il aurait pu faire valoir encore d'autres arguments contre la théorie de l'apostolicité, p. ex. l'absence de martyrs dans nos régions, l'apparition si tardive de monuments épigraphiques à caractère chrétien [2]), et même certaines données de nos traditions locales [3]), etc. Mais je me place à un autre point de vue que lui dans la question de l'union des deux pouvoirs. Je sais bien qu'*en pratique* cette union a eu pour conséquence de graves inconvénients, mais ces inconvénients, ces abus, sont dus aux passions des hommes et, en les relevant, nous ne devons pas négliger les avantages qui, tout en paraissant moins au grand jour, sont pourtant très réels. — Ensuite, je me demande si la date 346 pour le concile de Sardique est suffisamment garantie pour qu'on puisse l'admettre sans hésitation aucune (p. 124) [4]). — A la page 125, M. Parisot parle d'*une église* et d'un cimetière situés dans les souterrains de l'amphithéâtre à Metz dont les restes auraient été mis à jour par les Allemands lors du nivellement de la Redoute du Pâté, en 1902 et 1903. Or, dès la première heure, je me suis inscrit en faux contre la théorie qui voulait voir l'oratoire de saint Clément, dont parle Paul Diacre [5]), dans l'excavation rectangulaire pratiquée au centre de l'édifice romain [6]). Je sais bien que les légendes ont une valeur au point de vue topographique; je n'ignore point non plus qu'on a établi dans tel ou tel théâtre ancien — j'ai signalé moi-même

---

[1]) 1914–1915 (6e série, t. XII, p. 113–146), Nancy, 1916 A.

[2]) M. *Edmond* Le Blant avait jadis insisté sur ce fait.

[3]) P. ex., l'érection de sanctuaires en l'honneur de saints déterminés.

[4]) Cf. p. ex. Leclercq-Hefele, Histoire des Conciles, t. I, 2e partie (Paris, 1907), p. 741 sq.

[5]) Cf. M. G. H. SS., t. II (pas IV!), p. 261.

[6]) Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr., t. XIV, (Metz, 1902), p. 348 sqq.

Digitized by Google

celui de Dougga, en Tunisie – un lieu de culte chrétien; j'admets également que notre premier évêque ait érigé un oratoire dans les „cavernes" de l'amphithéâtre; mais ce que je ne puis pas admettre – et je n'étais pas seul de mon avis – c'est que cet oratoire soit identique avec l'excavation que je viens de mentionner. Des raisons techniques et archéologiques s'y opposent formellement et j'ai toujours regretté qu'on n'ait pas jugé à propos de discuter sérieusement le pour et le contre de la question tant que les ruines étaient encore visibles. Il paraît bien que MM. Harnack [1]) et Hauck ont approuvé la théorie émise depuis par M. Wolfram et d'autres. Mais ces deux professeurs sont avant tout des historiens, et le fait qu'ils n'ont jamais été sur les lieux pour étudier *de visu* une question essentiellement archéologique ne rehausse guère la valeur de leur témoignage. – Enfin, je serais moins hésitant que notre auteur (p. 135) et, me basant, entre autres, sur le témoignage de Grégoire de Tours [2]), j'affirmerai catégoriquement que Metz, lors de l'invasion des Huns, possédait au moins deux églises, celle des Apôtres qui devint plus tard Saint-Arnould, et l'oratoire de Saint-Etienne.

R. S. B.

Jean-Julien, *Nouveau Guide de Metz.* Brochure de 46+10 pages in-12 avec illustrations. Metz, Imprimerie Lorraine, 1919.

Petit guide pratique destiné à quiconque désire s'orienter rapidement et assez sommairement sur Metz, son histoire, sa topographie, ses monuments anciens et modernes, ses environs. En outre, on y trouve des renseignements sur les communications, les musées publics, les bâtiments militaires, les sociétés commerciales et autres qui ont leur siège dans notre ville, etc. Une nomenclature des rues avec les changements et additions jusqu'à ce jour accompagnée d'un plan de Metz termine l'opuscule publié au lendemain de l'armistice et dédié en „hommage de reconnaissance aux alliés nos libérateurs, aux glorieux maréchaux de France . . . à tous les braves poilus!".

Pour tenir le „Guide" au courant, il faudrait que son auteur, dans une prochaine édition, non seulement consigne les changements survenus depuis dans la dénomination des rues et rectifie certains renseignements contenu dans le texte [3]), mais encore revise un certain nombre de dates peu précises ou fausses et d'affirmations douteuses ou erronnées.

[1]) Voir Harnack, Mission und Ausbreitung des Christentums, t. II (Leipzig, 1906), p. 227, note 1.

[2]) Hist. Fr. l. II, 6: Igitur Chuni a Panoniis egressi ... ad Mettensem urbem ... perveniunt tradentes urbem incendium ... ipsoque sacerdotes Domini *ante sacrosancta altaria* perimentes. Nec remansit in ea locus inustus praeter oratorium beati Stefani primi martyris ac levitae. Donc il y avait des autels en dehors de Saint-Etienne; par conséquent aussi, une ou même plusieurs églises.

[3]) Par exemple, p. 7, 13, 14, 19.

Digitized by Google

La charte qui régit les institutions municipales est du 21 mars 1180 [1]) l'année citée par le „Guide" (p. 4) est de l'ancien style chronologique messin. — Les négociations entre la France et les princes protestants eurent lieu à Lochau et Friedenwalde. Le traité définitif ratifié et signé par Henri II au château de Chambord n'est pas du 5 octobre 1551 (p. 6), mais du 15 janvier 1552. — Un arrêt du Parlement daté du 11 février 1662 (pas 1661; p. 6) défend à la ville „de frapper aucunes espèces à d'autres coins qu'à ceux du roi," etc. [2]). En outre, on reprit la fabrication de la monnaie en 1796; en 1804 on disposa de l'Hôtel en faveur du bureau de la Charité [3]) — La Citadelle n'a pas été élevée en 1560 (p. 9); ailleurs (page 14) on donne la date exacte 1556-1562. — Les dates indiquées (p. 10) pour la caserne Coislin ne cadrent pas avec celles que donne l'annaliste contemporain Baltus [4]); celles qui se rapportent (p. 14) à la caserne du génie sont différentes de celles admises par M. Hirtz [5]) et par notre auteur lui-même [6]). — Peut-on dire avec notre auteur (p. 15) que le Palais de Justice a été construit vers 1775, quand il a été commencé en 1776, et qu'en 1791 on en suspendit les travaux [7])? Ou bien, que le couvent des Ursulines a été construit vers 1678 (p. 17), quand les religieuses en prirent possession le 3 août 1663 et que l'église fut construite la même année [8])? — Baltus affirme formellement (p. 74) que l'Hôtel de la Préfecture a été „achevé et fini en 1742"; l'auteur indique (p. 19) l'année 1743. Où est la vérité? — Le même annaliste indique également des dates qui diffèrent de celles du „Guide" pour le Grand Séminaire, le Pavillon des Fours, le grand Hôpital militaire, la caserne d'infanterie du Fort Moselle. Ici encore il s'agira non seulement de préciser, mais encore de corriger. Il est peu exact de dire (p. 24) que l'église des Petits-Carmes à été bâtie en 1670, quand, d'après l'Extrait tiré de leurs archives [9]), sa construction autorisée et commencée en 1670, „fut achevée dans l'espace d'environ 5 ans" et bénite le 22 décembre 1675. — Les greniers de la Ville situés rue Chèvremont sont de 1457 [10]); la date inscrite sur le massif contrefort établi plus tard pour raison de solidité est (d'après une photographie) 1536; le „Guide" confond ces deux choses et lit mal la date (p. 26). — Le clocher de l'église paroissiale de Saint-Martin n'a pas été démoli en

[1]) Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, t. V (Metz, 1893), p. 11.

[2]) Emmery, Recueil des édits . . . enregistrés au parlement de Metz, t. III (Metz, 1786), p. 588-592.

[3]) Viville, Dictionnaire du département de la Moselle, t. I (Metz, 1817), p. 481, 482

[4]) Baltus, Annales, ed. Paulus (Metz, 1904), p. 5, 73, 14, 7, 24-25.

[5]) Notre Esplanade (Metz, 1914), p. 23.

[6]) Maisons historiques (Metz, 1913), p. 380. — Quelles sont les vraies?

[7]) Hirtz, op. cit. p. 53.

[8]) Bibliothèque municipale, Ms. 153, f. 60; 84. — Dorvaux, Anciens Pouillés du diocèse de Metz (Nancy, 1902-1907), p. 325.

[9]) Bibliothèque municipale, Ms. 160, p. 259.

[10]) Huguenin, Chroniques . . . (Metz, 1838), p. 286.

Digitized by Google

1552 (p. 29), puisque ce n'est que le dernier jour de février 1565 (1564 *more metensi*) que l'autorité militaire exigea sa démolition [1]). La chapelle de Sainte-Glossinde ne date pas de 1750 (p. 29), mais, d'après Baltus (p. 198) et le monument lui-même, de 1752 à 1757; en outre, le portail de l'Évêché n'est pas d'ordre *dorique* (voir les chapiteaux!). — L'affirmation du „Guide" (p. 30) par rapport à Sainte-Chrétienne est inexacte. Sa fondation ayant été approuvée par Mgr Jauffret en 1807, Madame de Méjanès s'établit en 1808 avec ses sœurs dans l'*ancienne* maison de la Doctrine chrétienne, que le gouvernement venait de lui céder, sous le nom de „Sœurs de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie" que l'évêque compléta en y ajoutant: „sous le patronage de Sainte-Chrétienne" [2]). Les bâtiments le long de la rue de l'Évêché sont de la même époque que la chapelle construite de 1846 à 1848. — Ce qui est dit (p. 31) au sujet de l'abbaye de Saint-Arnould „reconstruite en 1748", doit être corrigé par les données de Baltus (p. 131) et de Le Puillon de Boblaye [3]), et les indications fournies (p. 33-34) sur la Porte des Allemands peuvent être précisées et complétées par celles de la chronique [4]). — Du reste, je me demande sur quel *document* notre „Guide" se base (p. 33) pour placer exactement „en 1229" l'arrivée à Metz des Chevaliers Teutoniques. — D'après Bouteiller, l'église des Grands-Carmes n'a pas été bâtie en 1415, comme l'admet le „Guide" (p. 35); c'est en cette année que les travaux commencées en 1370 ont été achevés et couronnés par la consécration solennelle du 1er mai [5]). J'hésiterais à affirmer, avec notre auteur (p. 4), que saint Chrodegang était le neveu du roi Pépin, parce que les sources rendent cette affirmation douteuse. — A quel Lothaire se rattache le nom de *Lotharingie* (p. 4)? — Comment peut-on parler (p. 5) du „despotisme de Charles-Quint", dont les protestants auraient été „fatigués"? Le „despotisme" de l'empereur était le prétexte et la religion qu'il défendait et leur propre despotisme la vraie cause de leur mécontentement et de leurs révoltes continuelles. Voilà la vérité. — De même, comment peut-on affirmer (p. 9) que les murailles de défense de notre ville n'ont apparu qu'au VIIIe siècle, quand, il y 20 ans, on a découvert sur une longueur considérable le mur d'enceinte construit avant l'an 300 après J.-C.? [6]) — En outre, les indications de notre „Guide" sur la Cathédrale (p. 20, 21) laissent beaucoup à désirer. Thierry I (964-984) a jeté les fondements de la Cathédrale *romane;* Thierry II (1005-1046) l'a achevée [7]). Vers 1220, on a com-

[1]) (Chabert), Mémoire de ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la Citadelle . . . (Metz, 1864), p. 62.

[2]) Chalandon, Vie de Mme de Méjanès (Metz s. d.), p. 96, 97 et suiv.; 127 et suivantes.

[3]) Notice historique sur . . . Saint-Arnould (Metz, 1857), p. 59, 60, 62.

[4]) Huguenin, op. cit., p. 437, 457; 640, 641.

[5]) Mémoires de l'Académie de Metz, XLI (Metz, 1860), p. 461-469; cf. Huguenin, op. cit., p. 111.

[6]) Annuaire . . . , t. IX (Metz, 1897), p. 124-154; t. XIII (1901), p. 348-355.

[7]) Bulletin de l'Œuvre de la Cathédrale, n. 12-13 (Metz, 1899), p. 8-18.

Digitized by Google

mencé la Cathédrale *actuelle* [1]. — La tour, qu'on *dit* de Charlemagne, comme le fait observer le chroniqueur, n'est pas de Charlemagne, pas plus que le fameux manteau du trésor auquel on rattache son nom (Chape de Charlemagne). Jacques d'Amange fit construire le *bras gauche du transept*. Les deux dernières travées de la nef seraient du XVIe siècle?! Valentin Bousch n'a rien à faire ni avec les vitraux du transept gauche, dont le style indique déjà un autre maître, ni avec ceux du triforium du chœur qui sont du dernier siècle. En outre, — ici Bégin a bien lu [2] — le dernier vitrail posé par le grand maître porte avec son monogramme la date 1539 (pas 1538). De même, les verrières de la chapelle du Mont-Carmel n'ont pas été faites dans l'atelier du peintre-verrier messin Maréchal (différence de style!), mais, il y a à peu près 40 ans, dans celui d'une maison allemande, dont le nom est inscrit en bas des 3 fenêtres du fond. Les deux vitraux bleus (différence de style!) sont encore plus récents. — L'inscription de la porte Sainte-Barbe (p. 36) n'est pas exactement donnée. — Le „Guide" parle (p. 18) de l'Institut Saint-Clément sans même en mentionner l'église ! ; plus loin (p. 43), il cite le „Patriote lorrain", journal hebdomadaire, et il laisse de côté le journal hebdomadaire „Katholisches Volksblatt", de Metz, qui est plus ancien et très connu. — Enfin, parmi les Sociétés savantes énumérées à la page 45, on cherche vainement notre Société d'Histoire et d'Archéologie. Comment un historien local peut-il l'ignorer?

R. S. B.

JEAN-JULIEN, *Metz pittoresque. Les rues et places de la Cité.* Brochure de 188 pages in-16, avec illustrations. Metz, Imprimerie „Le Messin", 1920.

Jean-Julien est un travailleur infatigable. Après le „Nouveau Guide" il vient de publier „Metz pittoresque". Sans doute, ce petit volume n'est qu'un „recueil de notes" en partie „empruntées (comme le dit l'auteur lui-même) aux ouvrages de Chabert et de Sauer", mais on y trouve réunis et rendus accessibles quantité de renseignements qui ne manquent ni d'intérêt ni de valeur et complètent avantageusement son autre ouvrage sur les „Maisons historiques" à Metz, paru en 1913 et accueilli avec beaucoup de bienveillance par les cercles intéressés.

Sans insister sur le détail, car, là encore il y aurait des corrections à faire, nous voudrions plutôt exprimer un désir. Avant la guerre, la Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine avait proposé de publier un travail sur la topographie de Metz dans la seconde moitié du moyen-âge et de combler ainsi une lacune manifeste dans notre archéologie locale.

[1] Ibid, n. 10-11 (1876), p. 11-48.

[2] Bégin, Histoire . . . de la Cathédrale de Metz, t. I (Metz 1843), p. 327, 328.

Digitized by Google

Or, il me semble que M. Jean-Julien pourrait entreprendre ce travail Il se servirait comme point de départ des ouvrages déjà publiés par lui, il les compléterait par de nombreux renseignements que lui fourniraient les chartes anciennes, les vieilles chroniques, les bans de tréfonds (déjà publiés ou encore à étudier), les registres de la Bullette et d'autres pièces de nos archives, enfin les fouilles faites à diverses époques de notre histoire, le tout évidemment présenté sous une forme strictement scientifique. L'auteur peut être sûr à l'avance de l'approbation, voir même de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie de notre vieille cité messine.

R. S. B.

Justin Hirtz, *Notre Esplanade.* Brochure de 80 pages et 36 illustrations. Metz, Imprimerie Lorraine, 1914.

La présente brochure — un extrait des Mémoires de l'Académie de Metz — devait paraître la veille de la déclaration de la guerre. A la suite de l'interdiction de la langue française par l'autorité militaire allemande, la publication en a été ajournée jusqu'après l'armistice.

Félicitons tout d'abord M. Hirtz de l'excellente idée qu'il a eue de réunir, dans une brochure spéciale, ce que l'on peut dire de plus important sur l'histoire, les monuments et les alentours de notre Esplanade, que nous regardons, avec notre Cathédrale, comme ce que nous avons de plus beau dans notre ville. Sa réalisation a exigé des recherches longues et parfois assez pénibles. Le mérite de notre auteur est d'autant plus grand qu'il a, par son travail, contribué pour une bonne part à combler une lacune constatée par tous ceux qui s'occupent de topographie messine. — N'insistons pas sur certains changements à introduire dans le texte, devenus nécessaires par suite des événements arrivés depuis l'armistice; notons plutôt quelques affirmations qui seraient à rectifier ou à préciser.

A la page 14 on nous dit que „Metz était ville libre impériale depuis 870"; cependant, il ne faudrait pas oublier la période de „Metz, ville épiscopale" [1]). — Pour assurer la Citadelle contre les Messins, l'autorité militaire exigea, le dernier février 1565, la démolition prompte et complète des églises de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur et l'abaissement jusqu'à la hauteur des voûtes des clochers de Sainte-Glossinde et de Saint-Martin; en avril 1567, on alloua des indemnités pour les dommages causés [2]). En tout cas, Saint-Jacques a été complètement détruit au plus tard en 1574, si toutefois on a attendu jusque là pour le faire.[3])

[1]) Voir, p. ex., Lothringen und seine Hauptstadt, Metz, 1913, p. 316 et suiv. et la littérature indiquée en note.

[2]) Cf. l'Austrasie, t. XI (Metz, 1863), p. 442.

[3]) Cf. Annuaire de notre Société, t. IV (1892), 2e partie, p. 171.

Digitized by Google

– Je crois qu'on pourrait préciser davantage encore l'année de l'arrivée des Templiers dans notre ville (p. 18, n. 1). Ils ne sont venus à Metz qu'après le synode de Troyes (1128), probablement vers 1133. – L'année indiquée (p. 33) pour l'incendie de la Cathédrale à l'occasion de la première visite de Guillaume Ier à Metz n'est pas exacte (faute d'impression ?). – En 882, les Normans, vainqueurs à Remich, ne sont pas venus à Metz (p. 42; cf. p. 65) [1]. Du reste, l'évêque Robert n'a été consacré que le 22 avril 883 [2]. – On aurait pu ajouter aux dénominations du Moyen-Pont de la page 58 celle de *(Premier) Pont-des-Morts*, fréquemment employée au moyenâge et encore depuis [3]. – Saint Symphorien est le célèbre martyr d'*Autun* (p. 65) [4]. – L'explication donnée par Abel (p. 65) me paraît absolument insoutenable. – Malheureusement la magnifique description de l'abbé Richer (p. 70) ne s'applique pas à la basilique de Saint-Martin-devant-Metz, mais à celle de Tours. Pour s'en convaincre, il suffit de la comparer à celle que l'historien des Francs, Grégoire de Tours nous a laissée de cette dernière église [5]. – Enfin, j'aurais désiré plus de précision dans plusieurs indications sur les sources et la littérature utilisées par l'auteur (p. 79).

Mais ce ne sont là que des détails qui prouveront à M. Hirtz avec quel intérêt j'ai lu sa brochure. R. S. B.

J.-B. Kaiser, *Die Anfänge der Observanz in Metz.* Dans Franziskanische Studien, t. IV (Munster 1917), n° I, p. 18 et suiv.

Cet article est consacré à l'histoire des Frères-Mineurs de l'Observance dans notre ville (1418-1450). Le premier observantin, un certain frère Baude, arrive à Metz en 1418 et y fonde une petite communauté avec une chapelle. Son successeur, frère Simon, prêche comme lui contre les riches et le clergé. Un troisième est encore nommé, frère Lyonnet; après moins d'un an il fait place au fameux frère Guillaume Josseaume. C'est surtout sur lui que M. K. s'étend. Dans 25 pages très serrées il réunit tout ce qu'il a pu rencontrer dans ses nombreuses recherches sur ce singulier personnage, dont l'histoire extrêmement mouvementée fait essentiellement partie de celle des premières années de

[1] Voir Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine, t. XIX (1907), p. 48.

[2] Duchesne, Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. III (Paris, 1915), p. 58 et note 4.

[3] Cf. par ex. Wichmann, Die Metzer Bannrollen, t. IV (Metz, 1916), p. 73; Huguenin, Chroniques... de Metz (Metz, 1838), p. 468, etc.

[4] Duchesne, op. cit., t. I, p. 52 et ailleurs.

[5] Grégoire de Tours, Historia Francorum, l. II, c. XIV (Migne, Patrol. lat. 71, col. 212-215); cf. Lepage, Bulletin de la Soc. d'arch. lorr. 1886, p. 166 et suiv.

Digitized by Google

l'observance à Metz. – Inutile de dire que M. K. appuie ses affirmations sur le témoignage des documents contemporains; qu'il rectifie une série d'affirmations fausses de ceux qui avant lui se sont occupés du même sujet, et qu'il complète avantageusement leurs données ou résultats. Quant à l'origine du nom „Baudes", je voudrais rappeler à l'auteur les quelques observations de M. Wichmann dans l'Annuaire de notre Société, t. XXI (Metz 1909), 1re partie, p. 47, 48.

J.-B. Kaiser, *War der hl. Bonaventura in Metz?* Ibid., t. VI (Munster, 1919), p. 171 et suiv.

Quiconque s'occupe d'histoire religieuse sait que beaucoup de nos anciens couvents mettaient volontiers leur fondation en rapport direct avec le fondateur de l'ordre lui-même. C'était le cas, entre autres, pour saint Bernard, à qui on fait remonter les origines des abbayes de Sturzelbronn, de Villers-Bettnach et du Petit-Clairvaux à Metz. Ne pouvant point se rattacher directement à saint François, les Frères-Mineurs de notre ville admettaient au moins un séjour dans leur maison du second fondateur de l'ordre, de saint Bonaventure. M. K. montre que les documents possitifs qu'on pourrait invoquer en faveur de cette tradition, n'inspirent aucune confiance et doivent être rejetés. – Peut-être arrivera-t-on un jour à un résultat moins défavorable pour la tradition par des conclusions indirectes?

J.-B. Kaiser, *Ein Brief des Provinzials Fodéré an den Kardinal de Givry.* Ibid., t III (1916), p. 397 et suiv.

C'est une lettre de Jacques Fodéré, provincial des Franciscains de Bourgogne, découverte par M. K. dans notre bibliothèque municipale (ms. 219, f. 155) et publiée par lui avec des notes explicatives. L'auteur de la lettre s'adresse au cardinal de Givry, alors membre influent d'une Congrégation romaine, pour lui soumettre une question théologique au sujet de la possession de certains biens par les couvents de sa province et l'intéresser à leur sort.

J.-B. Kaiser, *Ein unedierter Brief über P. Angelus von Joyeuse.* Ibid., t. V (1918), p. 302 et suiv.

Le duc Henri de Joyeuse s'était fait capucin, le 4 septembre 1587. Après la mort de ses frères, il obtint la permission de se placer à la tête de l'armée catholique et résista énergiquement à Henri IV jusqu'en 1596. Rentré chez les capucins, il devint un des personnages les plus

Digitized by Google

importants de l'ordre. Craignant qu'on ne confiât à son père toutes sortes de charges difficiles, sa fille, Henriette-Catherine, s'adressa, en 1608, au cardinal de Givry, pour lui recommander l'auteur de ses jours dont la santé était déjà fortement ébranlée, et obtenir par son intervention qu'on ne lui imposât pas de nouvelles charges. — La lettre est tirée du même manuscrit que la précédente.

J.-B. KAISER, *Schenkung eines Lothringers zu Gunsten der Gnadenkapelle von Luxemburg.* — Dans Ons Hémecht, t. XX (Luxembourg, 1914), p. 386 et suiv.

On connaît la prédilection des Lorrains pour le pèlerinage de N.-D. de Consolation, à Luxembourg. Un des leurs, le P. Jacques Broquardt, né à Thionville en 1588, en est pour ainsi dire l'auteur. Dès l'origine, nos compatriotes y furent favorisés par des grâces de tous genres. Leur reconnaissance s'est manifestée à travers les siècles par de nombreux dons faits en faveur du sanctuaire luxembourgeois. M. K. a trouvé un acte notarié provenant des archives paroissiales de Russange près d'Audun-le-Tiche et qui renferme une donation assez importante de ce genre, faite par un certain Rivius, écuyer et docteur *in utroque*, dont le père avait été anobli par le duc Antoine de Lorraine. — Ce sont surtout les notes complémentaires qui font la valeur de cette petite publication.

J.-B. KAISER, *Die Besitzungen des Priorates Mariental in Lothringen.* — Ibid., t. XXI (1915), p. 46 et suiv.

Près de Mersch (Luxembourg) se trouvait autrefois un couvent de dominicaines fondé en 1232. Dès le XIIIe siècle, cette maison religieuse avait dans notre département des possessions, dont le nombre fut dans la suite considérablement augmenté. A l'aide de documents anciens et nouveaux, M. K. détermine les biens du prieuré situés sur les bans de Thionville, Manom, Oeutrange, Kuntzig, Fontoy, Volmerange-les-Mines, etc., et nous fait connaître le sort qu'ils eurent à la fin du XVIIIe siècle.

J.-B. KAISER, *Die Einführung der Orvalianer-Observanz in Beaupré.* — Dans Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens (Salzbourg, 1914), p. 114 et suiv.

Au commencement du XVIIIe siècle, la célèbre abbaye lorraine de Beaupré, de l'ordre de Cîteaux, avait besoin d'une réforme. Elle lui fut octroyée par une colonie de moines envoyés, vers 1710, de l'abbaye d'Orval (diocèse de Trèves), sous la conduite du prieur Anselme de Bavay. M. K. rapporte les circonstances particulièrement intéressantes dans lesquelles cette réforme eut lieu. Les renseignements, pour la plupart inconnus, sont tirés de nos archives départementales.

Digitized by Google

J.-B. Kaiser, *Das Visitationsprotokoll des Klosters Werschweiler vom Jahre 1473.* — Dans Cistercienser-Chronik, t. XXVII (Bregenz, 1915), p. 257 et suiv.

Pièce inédite, datée du 2 avril 1473 et conservée dans nos archives départementales. Elle méritait d'être publiée d'autant plus qu'elle nous rend comtpe de l'état dans lequel se trouvait peu avant la Réforme une abbaye fondée au Palatinat par celle de Villers-Bettnach, en Lorraine. Le visiteur, un certain Jacques de Sierck, était abbé de ce dernier couvent (1460–1490).

J.-B. Kaiser, *Einige Urkunden zur Geschichte der Cistercienser Ordens im Anfange des XVII. Jahrhunderts.* — Ibid. t. XXIX (1917), 35 pages.

Depuis des années, M. K. s'occupe d'une manière particulière du cardinal de Givry, qui, avant d'être évêque de Metz (1608–1612), jouait au moins temporairement un rôle considérable à la cour de Rome. Il était en particulier le cardinal-protecteur des Cisterciens. C'est à l'histoire de cet ordre que se rapportent les 25 pièces publiées ici, et qui sont pour la plupart inconnues. Une seule provient directement du cardinal, les autres lui ont été adressées par le pape, les rois de France, le grand-maître de Malte, ou par d'autres personnages ecclésiastiques. — Quand donc notre compatriote se décidera-t-il à publier en entier ce ms. 219 de notre bibliothèque municipale qui renferme les lettres sus-dites? R. S. B.

Jean-E. Godefroy. *Les bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution.* Paris, Edouard Champion, 1918.

Ce volume de Monsieur Jean-E. Godefroy est une page de l'histoire de la Révolution dans nos pays et nous intéresse, nous autres Messins, d'une façon toute particulière, car nos quatre abbayes messines existant encore à l'époque de la Révolution: Saint-Vincent, Saint-Arnould, Saint-Clément, Saint-Symphorien, et le prieuré de Sainte-Barbe, qui comptaient ensemble 56 Religieux, appartenaient à la congrégation de Saint-Vanne. De même que les abbayes de Bouzonville, de Saint-Avold et de Longeville-lès-Saint-Avold.

Après avoir montré comment, petit à petit, les idées révolutionnaires s'étaient, au courant du XVIIIe siècle, infiltrées jusque dans les couvents et les abbayes, il aborde l'histoire de ces abbayes et de leurs habitants pendant la Révolution.

Digitized by Google

L'une après l'autre, les différentes abbayes sont fermées et les religieux dispersés, une grande partie étant retournés à la vie privée; quelques-uns, voulant demeurer fidèles à leur vocation, se réunirent au prieuré de Sainte-Barbe, trois jeunes profès et quelques Pères, ils y furent tolérés jusqu'en juillet 1792. Quelques-uns de ceux qui étaient rentrés dans la vie privée firent partie du clergé constitutionnel; un d'eux, D. J.-P. Bertrand, devint même vicaire épiscopal. Puis vint la Terreur. Plusieurs se décidèrent pour l'exil, d'autres furent déportés et allèrent mourir sur les pontons, d'autres enfin se retrouvent dans les rangs de ceux qui, pour sauver leur vie, firent le sacrifice extérieur de leurs convictions. Petit à petit tous ces religieux qui appartenaient à la si florissante congrégation de Saint-Vanne furent éparpillés aux quatre coins du ciel. Grâce à Monsieur Godefroy, il nous est possible d'en suivre un grand nombre dans leurs pérégrinations, et d'en retrouver quelques-uns dans le clergé messin, une fois la tourmente passée. Dom Colette devint chanoine de Metz; Dom Maugérard, bibliothécaire de l'Evêché; Dom Bernardin Pierron, ancien visiteur et prieur de Saint-Arnould, est professeur de réthorique à Metz, et publie des manuels scolaires, après avoir écrit autrefois son *Temple des Messins.*

Ce livre doit prendre place dans les bibliothèques de tous ceux qui s'occupent d'histoire messine. G. T.

Paul Medinger, *Armorial de l'ancienne Noblesse du Grand-Duché de Luxembourg.* Sorti des presses de Vromant & Cie à Bruxelles, s. d. (1919). In-8, 70 pages. Prix: 5 francs.

Petit livre écrit pour les élèves du lycée de jeunes filles à Luxembourg; il veut leur enseigner d'abord la théorie du blason (p. 11 à 42, puis vivifier cet enseignement par la description des armoiries de l'ancienne noblesse du Grand-Duché (p. 43 à 65). Dans cette soixantaine de blasons, quelques-uns intéressent les pays voisins du Grand-Duché actuel, comme ceux de Raville, Rodemack, Volmerange. L'auteur n'a pas dressé lui-même ses planches et il rend hommage à son collaborateur en ces termes: „L'illustration, dessinée par le R. Fr. Fidèle G. D. sous la direction de M. Em. Gevaert, nous montre comment un artiste pénétré de l'esprit de l'héraldique vivante sait raviver un art oublié depuis trois siècles".

Nous ne toucherons pas aux côtés artistiques de l'œuvre, mais nous avons quelques remarques à faire sur la connaissance exacte des armoiries ou les renseignements sommaires sur les familles.

On dit p. 47 que la famille de Bourscheid „est domiciliée aujourd'hui près d'Arnoldsweiler, Eiffel". N'est-ce pas plutôt aux châteaux de Rath près de Düren et de Rœttgen entre Düren et Eschweiler? ce qui

Digitized by Google

n'est plus dans l'Eifel. Et le blason que porte cette famille : d'argent à trois feuilles de nénuphare de gueules, est-il bien primitif? Un membre de la famille veut rattacher ces feuilles de nénuphare aux croisades. Cependant des sceaux anciens portent au lieu de cela trois cœurs et, vu la situation du château de Bourscheid (Luxembourg), ne serait-ce pas là les armes primitives? [1])

Kœrich porterait en un endroit (p. 24): *d'or* au chef d'argent fretté de sable, et ailleurs (p. 53): de *gueules* au chef d'argent... Quelle est la vraie leçon?

Dans la lettre d'amplification d'armes en faveur de Claude de Lellich, fils de la dernière héritière de Wolmerange, les armes de ceux-ci sont indiquées: d'argent à la fasce d'or liserée de gueules au chef chargé de trois croix de Bourgogne de gueules [2]). Dans notre armorial on met: au chef fretté de gueules (p. 55).

Les Walpot de Bassenheim sont-ils vraiment originaires de l'Eifel (p. 16) ou plus exactement „de Kyll dans l'Eifel" (p. 67)? Ou faut-il chercher leur origine sur la Lahn? [3])

En semblable matière, des points d'interrogation ou des remarques ne vont pas à nier la valeur d'un travail; et celui-ci, nous le recommandons pour les nombreux renseignements qu'il donne sur différentes familles lorraines.

J.-B. KAISER

ESPÉRANDIEU (Emile) – *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine.* Tome VI – Paris – Imprimerie Nationale – 1915.

Malgré la guerre, le commandant Espèrandieu a poursuivi la publication de son immense répertoire, illustré de tous les monuments connus de la province des Gaules, travail considérable par les recherches et les classements qu'il nécessite, mais aussi travail éminemment utile. En groupant ainsi tant de documents de même origine, il met les savants de toutes les régions a même d'interroger ces témoins irrécusables, d'en faire parler les textes épigraphiques — si éloquents dans leur laconisme — et reconstituer par des procédés rigoureusement scientifiques la physionomie de la Gaule romaine. L'histoire de cette période de notre civilisation fait partie de notre patrimoine national, elle fixe nos origines et établit d'une manière indiscutable que la Gaule romaine s'étendait à toute la rive gauche du Rhin. Prétendre que l'archéologie est une science

[1]) Cf. J. Th. de Raadt, *Sceaux armoriés*, Bruxelles, 1897, I. p. 133.

[2]) N. van Werveke, Archives de Betzdorf. Vol. LV des Publ. de la section hist. de l'Inst. G.-D. de Luxembourg, Luxembourg, 1908, p. 135, n 324

[3]) Voir E. v. Oidtmann, Das Geschlecht von Weldhenengist genannt Bernkott, dans les Mitteilungen der Westdeutschen Gesellschaft für Familienkunde, II, 2 (1919), p. 47: „Waldmannshausen war der alte Waldbotenhof der Grafschaft Dietz".

Digitized by Google

germanique, c'est donc commettre une grave erreur au point de vue national ; c'est aussi méconnaître les travaux gigantesques de nos grands savants français, les Camille Jullian, les Salomon Reinach, les Emile Espèrandieu, membres de l'Institut, qui ont bien mérité de la Patrie. Ainsi donc, s'occuper d'archéologie c'est faire œuvre éminemment française. Nous tenons à le préciser au moment où la Société d'Histoire et d'Archéologie de Metz s'apprête à reprendre son activité d'autrefois.

Le tome VI du commandant Espèrandieu est la continuation du tome V, où sont décrits les monuments messins, et est consacré comme lui à la Gaule belgique. Il comprend tout d'abord les régions situées à l'est et au sud de Metz appartenant à l'ancien pays des Mediomatrici. Nous y retrouvons les monuments de Tarquimpol, Marsal, Abreschviller, Saint-Quirin, Niederviller, le Kempel, Hommert, Dabo (aux musées de Metz, Nancy, Saverne, Sarrebourg et Colmar) puis le temple de Mithra, très détaillé au point de vue iconographique (au musée de Metz), le Donon, Scarpone, le pays de Verdun, notamment Senon (dont quelques monuments mis au jour durant la dernière guerre et apportés au musée de Metz, ne sont pas consignés ici) ; puis vient le pays des Leuci (Toul) avec Naix (Nasium) en premier lieu (musées de Bar, Verdun et Metz), la Malmaison (musée de Bar), Nancy (musée lorrain), Epinal et les Vosges (musée d'Epinal), Soulosse (musées d'Epinal et de Metz, qui possède une vingtaine de stèles), Grand (musée d'Epinal). La 2e partie du tome VI est consacrée au pays des Trévires. Le Commandant Espèrandieu rappelle – ce que beaucoup ignorent – que les collections lapidaires du musée de Trèves ont été commencées en 1808 par la *Société des Recherches utiles du Département de la Sarre,* devenue, en 1817, après le départ des Français, la *Gesellschaft für nützliche Forschungen.* A côté des monuments trouvés à Trèves, le Provinzialmuseum a groupé les importantes collections de Neumagen, dont la richesse au point de vue artistique et documentaire est particulièrement remarquable. Le tome VI termine par une étude détaillée du célèbre monument d'Igel qui a la rare bonne fortune de subsister encore où il a été établi, à 11 kilomètres au sud-ouest de Trèves. Nous ne nous attarderons pas à signaler les très rares erreurs de détails en ce qui concerne notre région qui se sont glissées dans ce magnifique ouvrage. Ne serait-il pas mesquin, par exemple, de faire observer que le quadrige du soleil, figurant sur l'autel de Mithra a été pris à tort pour un bige ?

Pour toute conclusion nous nous bornerons donc à observer que le tome VI vient confirmer la grandiose „unité dans la variété" de notre civilisation gallo-romaine, déjà mise en lumière dans les tomes précédemment parus. Dans l'introduction de ce volume, le Commandant Espèrandieu remercie M. Keune, directeur du musée de Metz, des nouvelles photographies qu'il lui a communiquées, et, dans le volume précédent il disait : „Quant à M. Keune, je ne le remercierai jamais assez pour les services qu'il m'a rendus... M. Keune m'a non seulement

Digitized by Google

fourni toutes les images dont j'avais besoin, mais aussi, sur chacune d'elles, les renseignements de provenance et, pour les sculptures qu'il a publiées lui-même, les indications de bibliographie que j'aurais eu quelque peine à réunir aussi complètement." La Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine de Metz a trop le souci de la vérité historique et de la justice pour ne point s'associer aux sentiments exprimés par le Commandant Espèrandieu à l'égard du grand savant qu'est M. Keune qui, avec une probité scientifique absolue, a prouvé par ses travaux poursuivis ici pendant vingt-deux ans, nos origines exclusivement gallo-romaines.

Roger Clément.

H. Omont. *Inventaire des collections Emmery et Cloüet-Buvignier sur l'histoire de Metz et de la Lorraine conservées à la Bibliothèque Nationale.* (Mettensia VII. Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France. Fondation Auguste Prost), Paris, Klincksieck, 1919. In-8°, 156 p.

Cet ouvrage, dédié à l'Académie de Metz en souvenir des fêtes de son centenaire célébré en 1919, donne une analyse très succincte de chacun des recueils de pièces que contenait la partie de la collection Emmery, achetée par François Cloüet, bibliothécaire de la ville de Verdun, aux ventes de la bibliothèque du fameux amateur messin en 1849 et 1850. Peu avant la guerre les manuscrits de la collection Cloüet furent revendiqués par l'Etat. Un procès s'engagea et, pendant la guerre, des transactions amiables intervinrent. Plusieurs dépôts lorrains récupérèrent des lots de chartes et de titres de toute nature, empruntés jadis à des archives d'établissements publics et, comme on ne pouvait attribuer les documents messins à un département autre que celui de la Moselle encore détaché de la France, il fut résolu que ces documents seraient repris par la Bibliothèque Nationale, déjà héritière des papiers d'Auguste Prost en 1897 et dépositaire de la célèbre Collection de Lorraine, constituée dès 1740 à Paris. L'apport de 1915 est donc venu encore grossir la magnifique suite de manuscrits à l'aide desquels l'histoire de nos provinces de l'est est renouvelé sans cesse par les érudits. M. Omont indique dans sa préface les catalogues qu'en ont dressés MM. Marichal et Lauer pour la collection de Lorraine et lui-même dans les Mettensia pour la collection Prost. Le présent inventaire complète donc les catalogues des fonds lorrains de la Bibliothèque Nationale et, en le parcourant, on s'aperçoit combien la ville de Metz et le département de la Moselle ont eu tort de laisser échapper entre les mains des collectionneurs des documents qu'ils auraient pu, sinon revendiquer, tout au moins racheter à des prix bien bas, puisque des liasses entières ont été adjugées pour des sommes inférieures à cinq francs par les liquidateurs des manuscrits du

Digitized by Google

comte Emmery, au milieu de siècle dernier. L'hôpital Saint-Nicolas de Metz est aujourd'hui privé au profit de la Bibliothèque Nationale d'une de ses plus anciennes chartes, celle de Bertram, évêque de Metz, confirmant une donation de ses prédécesseurs, datée de 1192 et munie d'un sceau pendant en cire rouge. La charte est reproduite en héliogravure dans l'excellent inventaire de M. Omont.

La collection messine provenant de la succession Clouët comprend 75 volumes qui portent les numéros 22.659 à 22.733 des nouvelles acquisitions du fonds français. Ces volumes sont remplis de pièces qui ont un intérêt très grand pour l'histoire de Metz et du pays messin, ainsi que la seule lecture du catalogue le prouve. La ville, l'évêché, les chapitres, les abbayes, les couvents, le collège, les communautés protestantes et israélites, les juridictions de Metz y sont très abondamment représentés.

Ajoutons, pour diminuer les regrets des fervents de l'histoire messine, que la Bibliothèque Nationale prête très libéralement hors de Paris ses volumes de manuscrits à condition qu'ils soient donnés en communication dans un dépôt d'archives ou dans une bibliothèque publique.

P. A. J.

Ch. Aimond. *Nécrologe de l'abbaye de Gorze.*

Dans le fascicule d'avril 1914 du *Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine*, Monsieur Ch. Aimond publie le *Nécrologe* de l'abbaye de Gorze. C'est une contribution à l'histoire de cette abbaye qui vient prendre place à côté du cartulaire publié jadis par d'Herbomez dans le tome II des *Mettensia* (Paris, 1891-1901).

Cette publication n'est pas très considérable, elle n'a que 11 pages, mais cela n'enlève rien à sa valeur. A vrai dire ce n'est pas un nécrologe, mais un extrait du nécrologe de l'abbaye de Gorze. Le titre qu'il porte dans le ms. 40 de la collection Baluze de la Bibliothèque Nationale est : *ex necrologio S. Gorgonii.*

Dans sa brièveté cette publication rendra certainement service à ceux qui s'occupent de notre histoire messine car, ainsi que le dit fort bien Monsieur Ch. Aimond, „certaines de ces notices permettront de vérifier les diverses hypothèses émises au sujet du décès de plusieurs personnages illustres : évêques de Metz, ducs de Lorraine ou comtes de Bar."

G. T.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

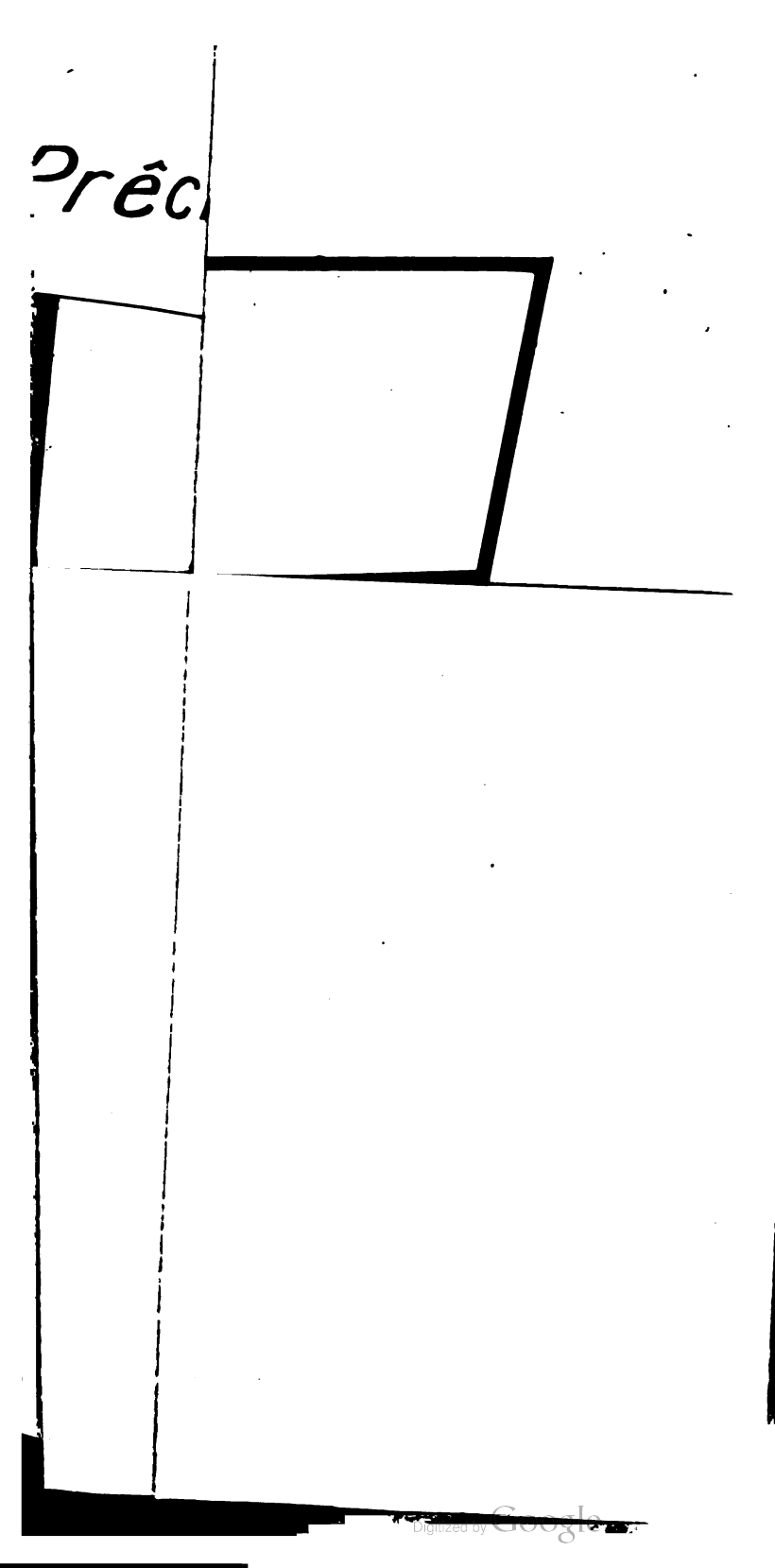

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below,
or on the date to which renewed. Renewals only:
Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

APR 13 1971 6

RETURNED TO
JUN 30 1971
LOAN DEPARTMENT

APR 1 8 1977

OCT 16 1972 11

LOAN DEPT. DEC 8 '76

LD21A-50m-2,'71
(P2001s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YE 06373

Digitized by Google

Digitized by Google